

PRÉAVIS NO. 08-2022

RAPPORT DE GESTION 2021



COMMUNE DE CUGY / VD

SOMMAIRE

Les projets phares de l'année 2021	1
Municipalité et Conseil communal	12
Administration	16
Finances	22
Urbanisme, planification territoriale et développement régional et économique	33
Bâtiments, domaines, forêts et espaces publics	44
Police des constructions	52
Routes et voirie	56
Déchetterie et ordures ménagères	59
Services industriels	62
Énergie et développement durable	66
Formation et jeunesse	68
Vie sociale	78
Sécurité publique	93
Conclusions	
Table des abréviations	
Annexes	

**Rapport
de la Municipalité au Conseil communal
sur sa gestion durant l'année 2021**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes, dernière version du 1er juillet 2013 (art. 4 et 93c),
- du règlement du Conseil communal de Cugy du 1er juillet 2016,

la Municipalité de Cugy a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion 2021.

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent rapport de gestion s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

1. LES PROJETS PHARES DE L'ANNÉE 2021

CENTRE DE VIE ENFANTINE

CONCEPT ÉNERGÉTIQUE

CRÉATION DE L'ASSOCIATION
STEP ECHALLENS-TALENT

CONVENTION DÉCHETTERIE

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Parcelle 87 - Centre de vie enfantine (CVE) - La Ferme du Verger

Dès le mois de janvier près d'une vingtaine d'entreprises locales et régionales ont poursuivi leurs efforts et mis le cœur à l'ouvrage pour livrer le bâtiment dans les délais impartis. Ce dernier a été remis à l'Entraide familiale et l'accueil de jour des enfants (EFAJE) le 2 août permettant à la garderie et à l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de s'installer pour la rentrée scolaire. Après cinq mois d'utilisation le bâtiment répond parfaitement aux besoins des enfants et du personnel encadrant. A noter que le suivi complet du chantier pour le compte de la Commune a été réalisé à l'interne par la municipale en charge des bâtiments et le service technique.

Le 9 octobre, entre deux vagues de pandémie, une matinée portes-ouvertes suivie de l'inauguration officielle et d'une partie festive, organisées conjointement par Romande Energie Services SA (RES) et la Commune, ont pu se tenir en présence de nombreux invités représentant les autorités, les entreprises et les futurs utilisateurs qui ont unanimement relevé la qualité du bâtiment et du montage financier en partenariat public-privé avec la Fondation Romande Energie.

La finalisation des aménagements extérieurs sera effective au printemps 2022. En plus de trois espaces verts mis à dispositions des enfants, un jardin potager orienté plein sud est prévu devant la ferme. Celui-ci sera installé et géré par la garderie et l'UAPE. Un dernier espace à l'est de la parcelle reste à disposition de la Commune. La Municipalité envisage d'y aménager un verger communautaire ou un fitness en plein air. Selon ses vœux, la nouvelle affectation de la ferme et de ses abords a permis de renouveler la valeur architecturale et symbolique du site et d'en préserver l'esprit du lieu. Le bâtiment, constitutif de l'environnement villageois s'inscrit dans un contexte élargi qui prend en considération l'aspect territorial et régional, l'insertion du projet dans l'ensemble bâti, sa situation à proximité des écoles et de la place de jeux. Des aspects qui s'avèrent favorables au développement de la vie sociale et de certaines synergies.



Déchetterie de Praz-Faucon

Bilan de l'ouverture à Morrens

Entre 2016 et 2019, des discussions ont été menées avec les communes de Bretigny-sur-Morrens et Morrens concernant leur intégration à la Déchetterie de Praz-Faucon.

Si lors des premières discussions, une certaine hésitation s'est faite sentir, notamment quant aux coûts que cela représentait pour ces Communes, des accords ont finalement pu être trouvés afin d'optimiser l'exploitation de notre déchetterie. Une convention d'utilisation a été signée avec Bretigny-sur-Morrens en 2019 déjà, puis avec Morrens en 2020.

C'est ainsi qu'au 1er janvier 2020, les habitants de Bretigny-sur-Morrens ont commencé à utiliser notre infrastructure avec un bilan encourageant et qu'au 1er janvier 2021, ce sont les habitants de Morrens qui ont rejoint celle-ci.

La déchetterie de Praz-Faucon est dimensionnée pour accueillir un total de 6'000 usagers. Avec les adhésions de Montheron (160 habitants) en 2011, Bretigny-sur-Morrens (880 habitants) en 2020 et Morrens (1'129 habitants) en 2021, elle est utilisée par 4'923 habitants. Cela représente pour 2021, une fréquentation annuelle de 48'323 entrées, dont 11'612 pour Morrens.

Afin d'absorber l'afflux de nouveaux usagers, les horaires de la déchetterie ont été étendus dès l'année 2020. Une ressource supplémentaire a été engagée cette même année, représentant 0.48 ETP en plus. Deux étudiants viennent renforcer l'équipe lors des périodes de forte affluence ou de vacances.

Nous avons pu constater que les exigences concernant le tri des déchets au sein de notre infrastructure a demandé une certaine adaptation des habitants de ces deux communes, ce qui a nécessité de sanctionner parfois lourdement certains usagers.

En conclusion, nous pouvons relever avec satisfaction que notre déchetterie répond aux besoins des habitants de trois villages tout en disposant d'une marge de manœuvre suffisante pour la maîtrise de sa gestion.

Création de l'Association STEP Echallens-Talent

Afin de faire face aux nouveaux défis environnementaux liés à l'épuration des eaux usées et au renouvellement de ses infrastructures vieillissantes, la Municipalité a réalisé plusieurs études concernant le futur de l'assainissement sur notre territoire.

La loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) imposant aux nouvelles stations d'épuration (STEP) de devenir plus performantes et de traiter l'azote ainsi que les micropolluants, la Municipalité a pris la décision d'intégrer le traitement des micropolluants, à terme, sur l'ensemble de ses eaux usées.

Les « micropolluants » regroupent d'innombrables substances chimiques organiques que l'on trouve par exemple dans les médicaments, les produits de nettoyage ou encore les cosmétiques. Une part importante de ces substances aboutit dans les eaux usées et transite donc vers les cours d'eau et les lacs. Ces micropolluants peuvent avoir des effets néfastes - même en très petites concentrations (d'où le terme « micro ») - sur les organismes aquatiques et finalement les ressources en eau potable. C'est pourquoi le Parlement fédéral a approuvé en 2016 une modification de la loi sur la protection des eaux instaurant un financement national pour l'équipement d'une centaine de STEP avec une étape supplémentaire de traitement pour éliminer les micropolluants.

Les différentes évaluations ont permis de comparer les solutions et, dans les critères de traitement des micropolluants, seul deux options s'offraient à Cugy : rejoindre la STEP de Vidy via les communes voisines ou participer au projet de STEP Echallens-Talent. Les contraintes de passage et de coûts des deux solutions ont été évaluées et il est apparu que la solution de Vidy était entre 80% et 100% plus chère que le projet de régionalisation.

Le choix d'intégrer le projet de régionalisation Echallens-Talent a donc été retenu afin de satisfaire aux principaux critères écologiques et financiers. Suite à l'adhésion des neuf communes participant à l'étude de régionalisation, l'association intercommunale STEP Echallens-Talent (ASET) a été créée le 1er septembre 2021.

De plus, devant l'absence de solutions de traitement des micropolluants sur la STEP intercommunale de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région bassin supérieur Talent (AET), notre commune a décidé de connecter le versant Talent de l'AET à la future STEP de l'ASET. Les deux versants de notre commune (Mèbres et Talent) rejoindront donc en 2026-2027 la STEP de l'ASET. Cela conduira au traitement des micropolluants de l'ensemble de nos eaux usées à cette échéance.

STEP d'Echallens



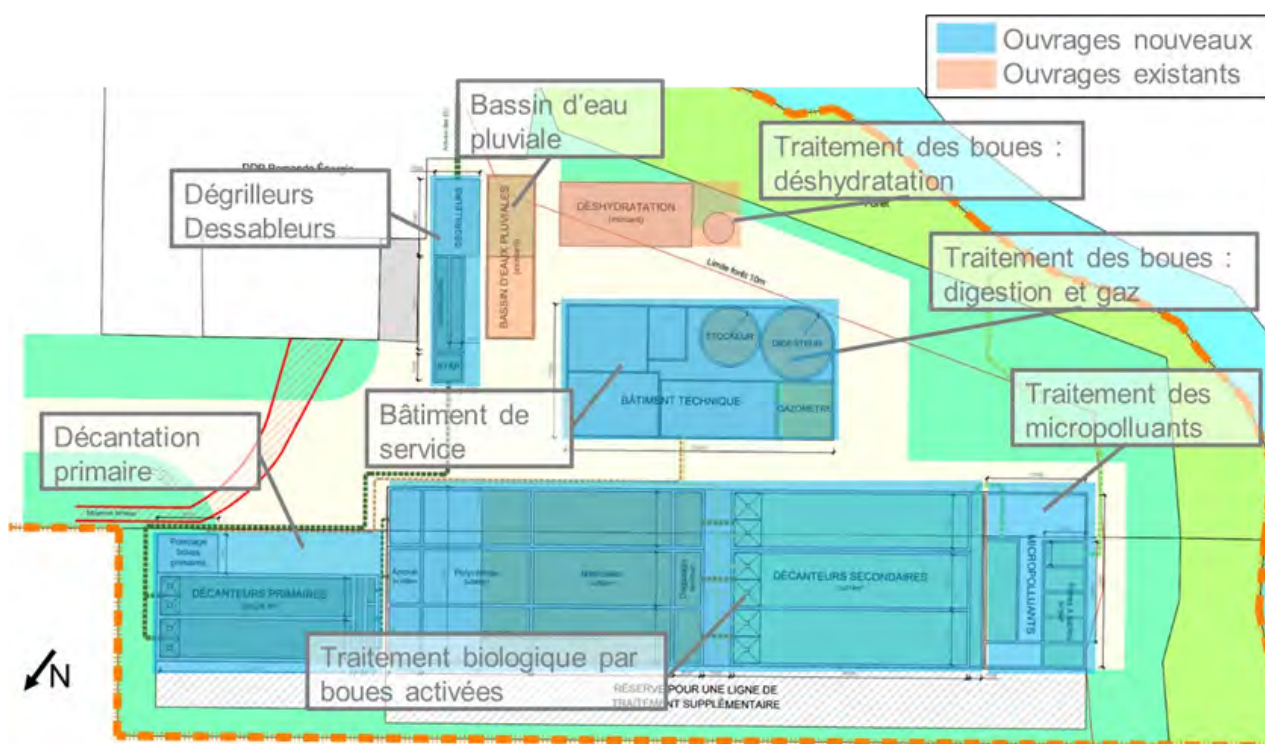
AVANCEMENT DU PROJET : PARTIE TECHNIQUE

Sur le site actuel de la STEP d'Echallens, il est prévu de construire une nouvelle structure pour 26'000 équivalent-habitants (y compris industries), avec la réutilisation de certains ouvrages existants. Cette STEP permettra de traiter l'azote et les micropolluants. La nouvelle installation nécessitant une surface supérieure au site existant, le dézonage de 4'000 m² de la parcelle adjacente était indispensable. Le Service du développement territoriale a avalisé favorablement cette requête.

La centralisation et régionalisation de l'épuration présentent les avantages suivants :

- Pouvoir construire et exploiter une STEP de grande taille, moins onéreuse par habitant qu'une installation de plus petite taille ;
- Traiter les micropolluants et atteindre la taille critique requise pour bénéficier de subventions fédérales et cantonales ;
- Améliorer l'efficacité énergétique de l'épuration en disposant d'une grande STEP qui consomme moins d'énergie que plusieurs petites, par des effets d'échelle. Ceci permet de compenser largement les besoins énergétiques des pompages nécessaires pour centraliser les eaux usées ;
- Une valorisation maximale de l'énergie contenue dans les boues (digestion, production de biogaz), ceci pour toute la région (actuellement, pas de digestion sauf à la STEP d'Echallens) ;
- Mutualiser les coûts de modernisation de l'épuration et éviter d'engager des frais plus importants pour chacune des STEP actuelles ;
- Soulager le Talent, dont la qualité des eaux sera améliorée.

Projet de STEP régionale



AVANCEMENT DU PROJET : RÉSEAU RÉGIONAL

Le regroupement des eaux usées sur la nouvelle STEP régionale nécessite :

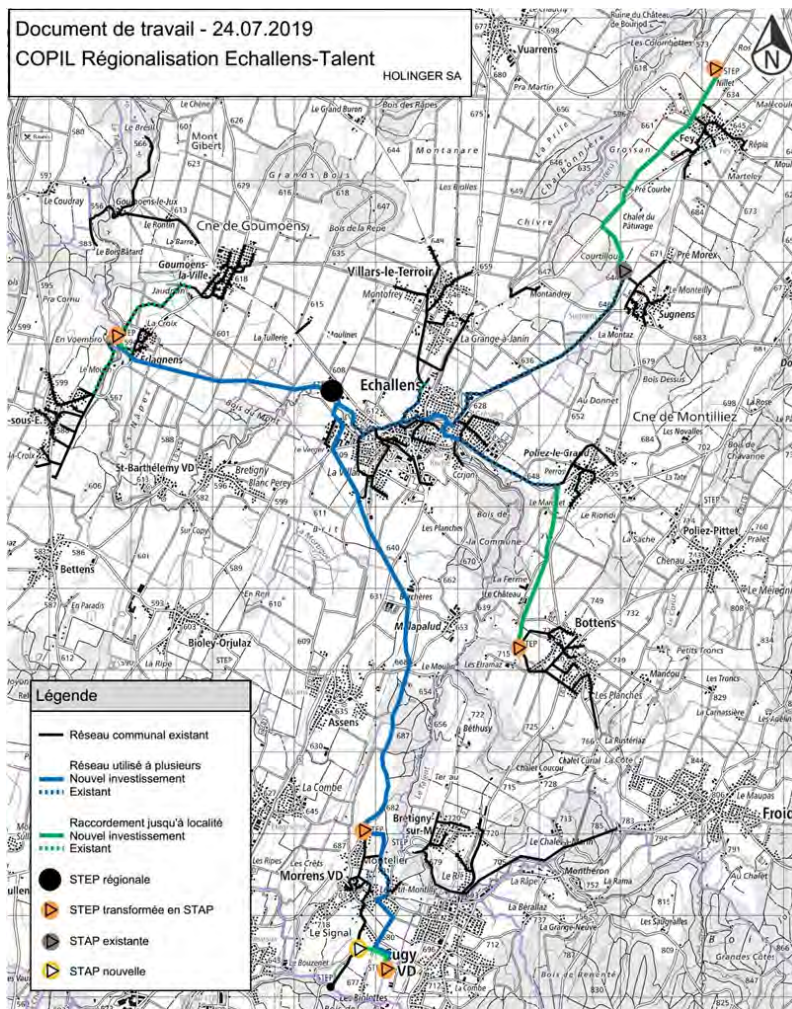
- La mise hors service des STEP existantes : cinq STEP transformées en stations de pompage (SIEGEO, Fey, Bottens, Morrens-Talent et Cugy Praz-Faucon). Après leur raccordement, les STEP sont démantelées. Une nouvelle station de pompage permettra de reprendre les eaux usées du bassin versant de Morrens-Mèbre plus en amont que la STEP actuelle ;
- Des nouveaux raccordements : construction de 18 km de réseaux de raccordement sous pression ou gravitaires, permettant de centraliser les eaux usées à la STEP régionale.

Le projet prévoit aussi de gérer un réseau régional logique, qui constituera l'ossature principale de la récolte des eaux usées. Le réseau régional assurera la récolte des eaux usées en sortie de chaque localité. Feront donc partie de ce réseau :

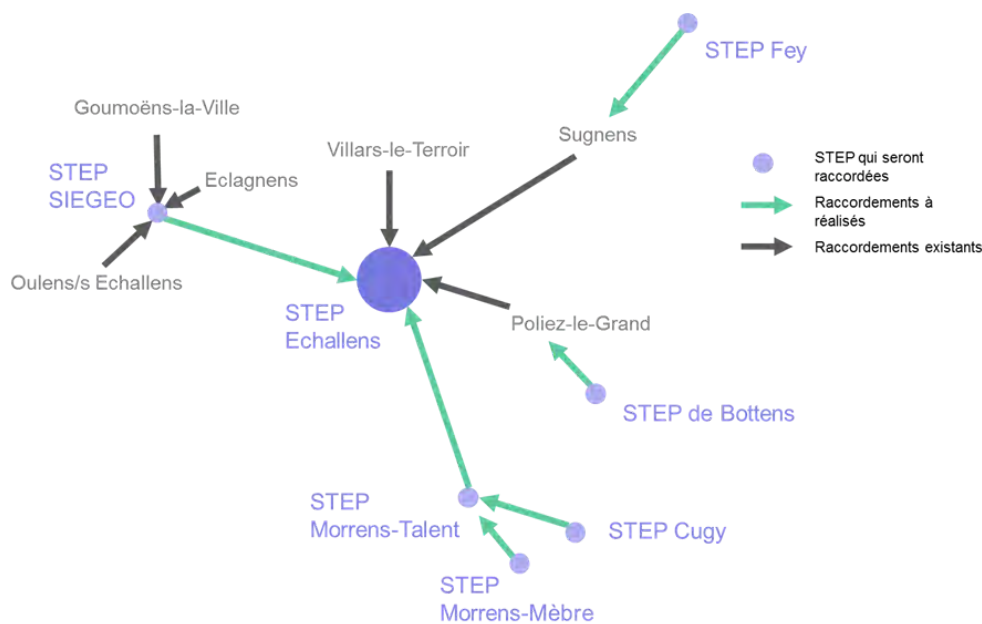
- Tous les nouveaux tronçons à réaliser ;
- Des tronçons actuellement communaux, mais utilisés par plusieurs communes ;
- Quelques tronçons communaux hors localité nécessaires pour compléter le réseau.

Une telle approche permet de simplifier la gestion et d'éviter les conventions bilatérales entre communes pour le « passage » des eaux usées.

Les autres réseaux d'évacuation des eaux restent en mains communales.



Cadre du périmètre : Plan et schéma



AVANCEMENT DU PROJET : ASPECTS FINANCIERS ET CLÉ DE RÉPARTITION

Le projet implique des investissements totaux estimés à CHF 38 millions (STEP et réseau). Ces investissements bénéficieront de subventions fédérales et cantonales, dont le montant reste à confirmer.

C'est l'ASET qui investira. Les communes n'auront pas à investir. Le projet n'aura aucun impact sur les plafonds d'endettement communaux. L'ASET disposera de son propre plafond d'endettement.

Les études techniques ont également évalué les coûts d'exploitation.

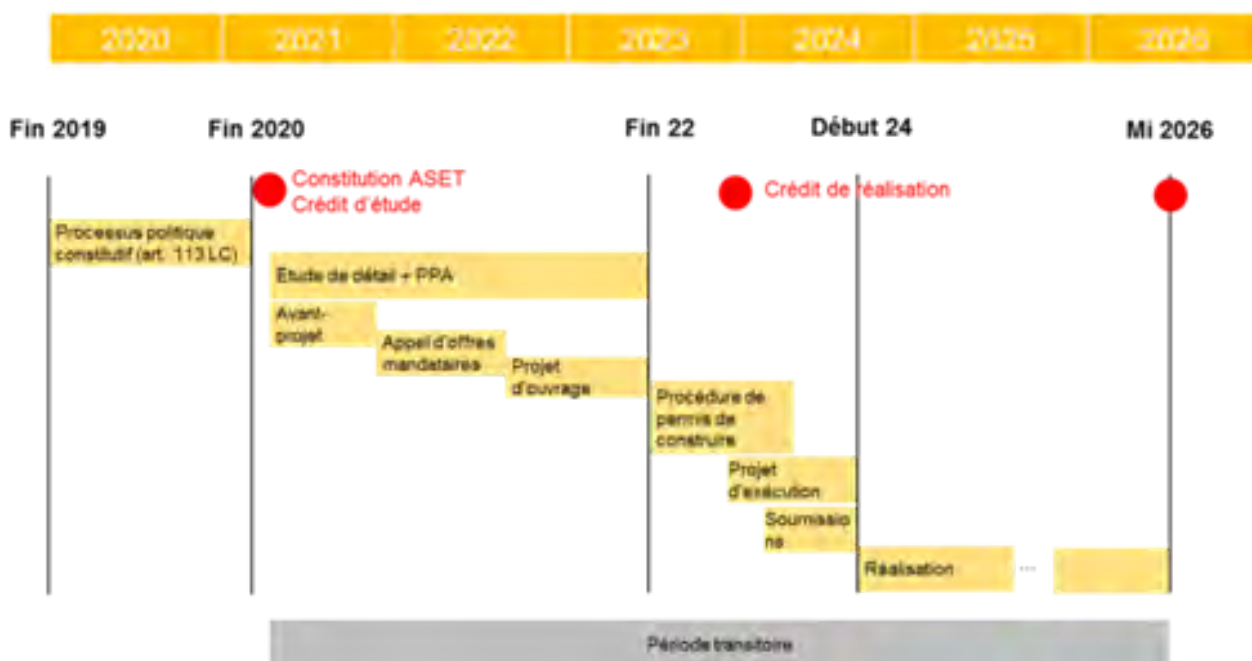
Sur cette base, le Copil a élaboré une proposition de clé de répartition simple mais représentative basée sur la consommation d'eau potable distribuée soumise à taxe d'épuration (m³/an).

Sur la base des simulations financières effectuées, le coût global de l'épuration (réseau régional inclus) se montera à environ CHF 2.60 francs par m³ d'eau consommé.

Planning du projet

Début 2021 à fin 2023 : étude de détails et mise à l'enquête

2024 à 2026 : Réalisation et mise en service



Concept énergétique

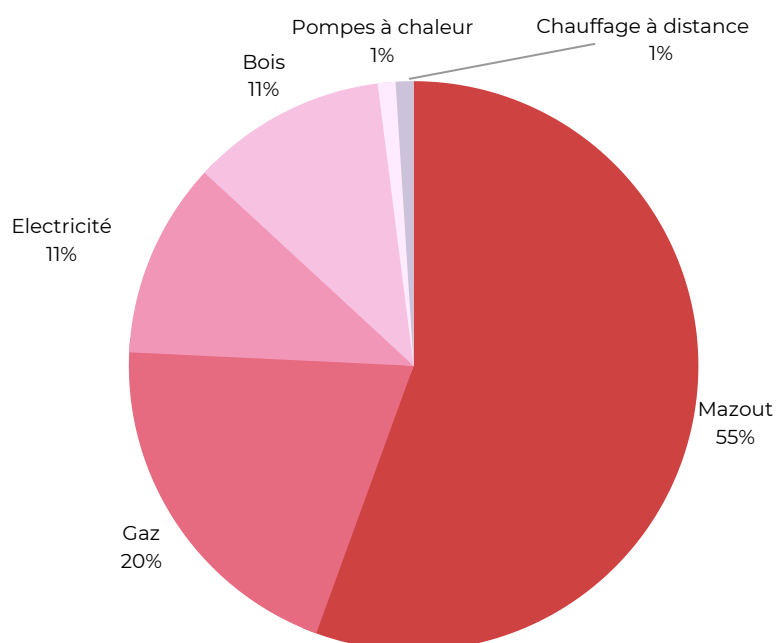
La commune de Cugy a réalisé un concept énergétique en 2009. Celui-ci a permis d'identifier les axes prioritaires d'amélioration énergétique et de mettre en oeuvre des actions concrètes, notamment en ce qui concerne les bâtiments communaux. En 2018, la Municipalité a nommé une Commission de l'énergie et du développement durable (CEeDd), chargée, notamment, de mettre à jour le concept énergétique, afin de disposer d'une cartographie énergétique de la commune.

L'objectif de cette mise à jour est de donner à la Municipalité les outils nécessaires pour continuer le travail déjà initié et établir une nouvelle liste d'actions prioritaires afin que la Commune continue sa route vers une meilleure efficacité énergétique et une diminution des impacts environnementaux y relatifs, comme les émissions de gaz à effet de serre.

La CEEdd a commencé son important travail par la récolte des données nécessaires. Pour cela, elle s'est appuyée sur les données de la Direction de l'énergie du canton de Vaud, des services communaux et les connaissances de ses membres. Un état des lieux, géographique, démographique et économique a ainsi pu être dressé.

Dans un second temps, la Commission s'est attelée à l'identification des sources d'énergie utilisées pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, à la quantification de la consommation d'électricité et de l'eau potable ainsi qu'à l'évaluation de la mobilité sur le territoire communal.

Sources d'énergie utilisées pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire



Il ressort de ce graphique que la production de chaleur est à 75% d'origine fossile répartie entre le mazout et le gaz naturel à hauteur respectivement de 55% et de 20%. Les sources d'énergie dites "renouvelables" sont marginales voire inexistantes en termes de production de chaleur.

Elle a poursuivi ses travaux par le recensement des infrastructures communales, soit les bâtiments, les véhicules, l'éclairage public et les STEP. En ce qui concerne l'éclairage public et les STEP, des évolutions sont en cours de réalisation grâce au soutien du Conseil communal qui a accepté en 2021 deux préavis importants pour le développement plus durable de ces infrastructures et qui sont détaillés dans deux chapitres de ce rapport (Éclairage public, Contrat de performance énergétique (CPE) / Création de l'Association STEP Echallens-Talent).

Au niveau des bâtiments communaux, les efforts entrepris doivent à présent être poursuivis pour les prochaines rénovations ou constructions en promouvant des réalisations efficaces énergétiquement - notamment Minergie® - et basées sur l'utilisation des énergies renouvelables.

Au vu des montants d'investissement pour l'acquisition de nouveaux véhicules communaux et avant d'évoquer leur remplacement, il est préférable de les faire durer, voire de les utiliser jusqu'à leur fin de vie économique. Cela se justifie également d'un point de vue environ-

nemental, de la consommation d'énergie et de ressources naturelles qu'a demandé la production de chacun de ces véhicules. Des recommandations, sous la forme de pistes de réflexion à intégrer lors de chaque remplacement de véhicule, sont proposées par la CEEdd.

La Commission a également analysé le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire communal, afin de tendre vers les objectifs fixés par la stratégie énergétique fédérale 2050 et le Plan climat cantonal. Elle a retenu trois domaines à développer pour la production de chaleur, soit la géothermie, la biomasse et le solaire thermique et trois autres pour la production d'électricité, soit le solaire photovoltaïque, la biomasse et l'hydraulique.

Après cette longue phase d'analyse, la Commission a sollicité la Municipalité afin qu'elle se prononce sur les axes prioritaires qu'elle souhaite développer. Il en ressort le tableau suivant :

Enjeux	Priorités communales
Aménagement du territoire, planification énergétique, police des constructions	1
<i>Exemple d'action : baisser la consommation d'énergie finale pour le chauffage et l'eau chaude des bâtiments.</i>	
Infrastructures et bâtiments communaux	4
<i>Exemple d'action : baisser la consommation d'électricité de l'éclairage public.</i>	
Approvisionnement énergétique	2
<i>Exemple d'action : créer un fonds de soutien pour l'énergie et le développement durable.</i>	
Mobilité et transports	5
<i>Exemple d'action : améliorer la mobilité sur la commune (aménagement piétons, cyclistes).</i>	
Organisation interne	6
<i>Exemples d'action : formation des employés.</i>	
Communication	3
<i>Exemple d'action : création d'un site/page internet.</i>	

La Commune s'est fixée comme intention de suivre les objectifs du Plan climat du Canton de Vaud publié en juin 2020. Le tableau ci-dessous présente une proposition de jalons et objectifs en lien avec la stratégie énergétique que la Municipalité devra encore valider.

Objectifs	Jalon 2025	Objectifs 2030	Objectifs 2050
Consommation d'énergie finale	- 19.6 %	-44%	-57%
Consommation d'électricité	- 7.6 %	-17%	-25%
Production d'énergie renouvelable	+ 15.6 %	35%	50%

De cette priorisation, découlent 22 actions axées sur la promotion à destination de l'ensemble de la population et des acteurs locaux que la Commission a soumis à la Municipalité et que cette dernière doit étudier et valider. Elles abordent des domaines variés tels que la mobilité, les bâtiments, les énergies renouvelables ou l'exemplarité de la commune et élargissent également la thématique au développement durable.

Ce concept énergétique fournit à la Municipalité un outil œuvrant comme un fil rouge vers une transition énergétique communale compatible avec la stratégie énergétique suisse et le Planclimat cantonal. Il permet à la Commune de se fixer des objectifs ambitieux en termes de consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables. À noter que l'atteinte de ces objectifs ne dépend pas uniquement de la Municipalité, mais également et surtout des orientations et directives cantonales et de l'effort individuel de chaque habitant à la réalisation d'objectifs communs pour conserver les ressources naturelles et protéger l'environnement et le climat afin de permettre aux générations futures de vivre sans trop subir nos choix actuels.

Eclairage public

Contrat de performance énergétique (CPE)

Depuis 2017, la Municipalité a étudié l'opportunité de conclure un partenariat public-privé pour la rénovation et l'entretien de l'éclairage public communal. Elle a ainsi déposé le préavis 10-2018 devant le Conseil communal pour demander l'octroi d'un crédit afin de s'arroger les services d'un bureau d'assistance à maître d'ouvrage. Dans la foulée, des appels d'offre selon les marchés publics ont été lancés et le projet déposé par Romande Energie Services SA (RES) a été adjugé par la Municipalité.

En 2020, une étude détaillée a été réalisée par RES. Afin d'établir un programme précis de rénovation du parc de l'éclairage public (EP), se basant sur trois piliers :

L'efficacité énergétique

- Généralisation des sources lumineuses LED ;
- Remplacement et mise sous compteur des armoires électriques ;
- Télégestion et suivi de la consommation ;
- Optimisation de la gestion du parc EP.

La sécurité routière

- Mises aux normes des éclairages aux passages pour piétons.

La modernisation des infrastructures

- Remplacement des lampadaires (mâts, têtes, luminaires) obsolètes ;
- Réfection des socles obsolètes ;
- Projets localisés avec abaissements des puissances selon horaires.

En juin 2021, la Municipalité a soumis le préavis 36-2021 pour l'adhésion à un Contrat de performance énergétique (CPE) relatif à l'éclairage public ainsi qu'à l'octroi du financement nécessaire à son exécution.

Le Contrat de performance énergétique - Principes:

Durée : 16 ans

Objectif de consommation du parc EP :

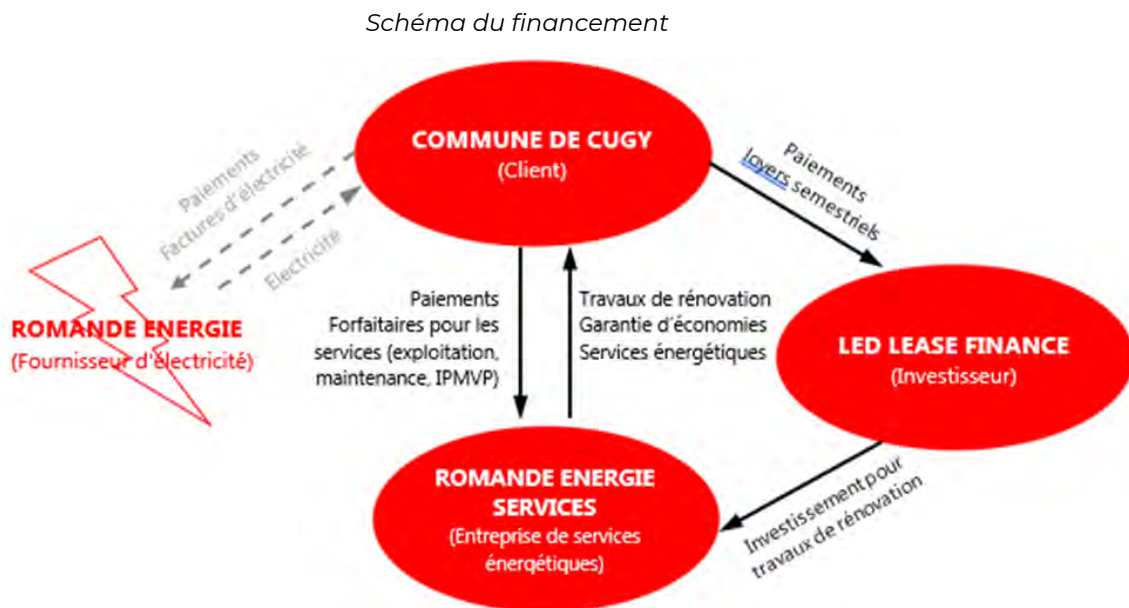
- Valeur cible de 37'767 kWh/an (-72% par rapport à la valeur de référence de 135'409 kWh/an)

Travaux de rénovation : CHF 825'000.- financés par contrat de location-vente

Prestations de maintenance et d'exploitation :

- Maintenances préventive et curative
- Suivi de consommation via protocole standardisé (IPMVP)

Financement par un contrat de location-vente



Le Conseil communal a approuvé ce projet innovant et unique en Suisse lors de sa séance du 24 juin 2021 et les travaux ont pu débuter durant l'été et se poursuivront jusqu'en juillet 2023.

2. MUNICIPALITÉ ET CONSEIL COMMUNAL

LÉGISLATURE 2021-2026

TRAVAUX ET SÉANCES DU
CONSEIL COMMUNAL

TRAVAUX ET SÉANCES
DE L'EXÉCUTIF

COMPOSITION DE LA
MUNICIPALITÉ

Législature 2021-2026

Dès le début de l'année, le Greffe s'est attelé à l'organisation des élections communales. Pour le premier tour, 43 candidatures ont été déposées sur la liste d'entente communale pour le Conseil communal et sept pour la Municipalité. Ils ont tous été élus lors du scrutin du 7 mars.

Le nombre de conseillers requis pour former le Conseil étant de 55, un second tour a été organisé. C'est ainsi que 17 candidats pour 12 sièges se sont inscrits pour participer au scrutin du 28 mars.

Afin de pallier d'éventuels départs en cours de législature, il était également nécessaire d'élire 11 suppléants. Un tour dédié à ceux-ci et à l'élection du syndic s'est tenu le 25 avril. Le Syndic sortant a été réélu tacitement, ainsi que les trois seuls candidats suppléants.

Le 1er juin, les nouvelles Autorités communales ont été assermentées à la Maison villageoise par le Préfet. À cette occasion, le Bureau du Conseil communal a été renouvelé et les Commissions communales formées.

Au sein de la Municipalité, certains membres ayant exprimés la volonté de changer de dicastère, des discussions ont été menées et une nouvelle répartition de ceux-ci a été décidée. Elle est décrite à la page suivante.

Travaux et séances de l'exécutif

	Séances de la Municipalité					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de séances	51	48	50	48	46	47
Procès-verbaux: pages	608	609	586	548	462	578
Heures de séance	222	180	139	124	140	136

- Séances fixées les lundis à 17h30
- 47 séances en 2021



Composition de la Municipalité

Dès juillet 2021

THIERRY AMY - SYNDIC

Administration
Affaires générales
Urbanisme - Développement régional et économique

PHILIPPE FLÜCKIGER - VICE-SYNDIC

Finances
Services industriels
Informatique - Internet - Cyberadministration

CHRISTINE RAIS EL MIMOUNI - MUNICIPALE

Bâtiments communaux
Police des constructions
Routes

GÉRALD CHAMBON - MUNICIPAL

Sécurité publique
Voirie
Assainissement

JEAN-PIERRE STERCHI - VICE-SYNDIC

Affaires sociales
Énergie et Développement durable
Cultes

ROLAND KARLEN - MUNICIPAL

Domaines et forêts - Cours d'eau
Parcs et terrains de sport
Gestion des déchets
Affaires culturelles et loisirs
Naturalisations

FRÉDÉRIQUE ROTH - MUNICIPALE

Formation et jeunesse
Transports et mobilité



Travaux et séances du Conseil communal

PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL

28 janvier 2021

- Préavis n° 32-2021 : Constitution d'une nouvelle association intercommunale pour la régionalisation de l'épuration de la région Haut-Talent (ASET) et approbation de ses statuts.
Accepté.
- Préavis n° 33-2021 : Sortie de l'Association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la région bassin supérieur Talent (AET) et raccordement de l'ASET.
Accepté.

6 mai 2021

- Préavis n° 34-2021 : Règlement communal sur le soutien aux associations locales.
Accepté.

24 juin 2021

- Préavis n° 35-2021 : Gestion et comptes 2021.
Accepté.
- Préavis n° 36-2021 : Demandes d'autorisation pour l'adhésion à un Contrat de Performance Énergétique (CPE) relatif à l'éclairage public ainsi que l'octroi du financement nécessaire à son exécution.
Accepté.

Au cours de l'année 2021, le Conseil communal s'est réuni à quatre reprises, sous la présidence de M. Samuel Debossens : les jeudis 28 janvier, 25 mars, 6 mai et 24 juin 2021. Il s'est réuni à trois reprises sous la présidence de M. Alberto Fernandez : les jeudis 30 septembre, 4 novembre et 16 décembre 2021. Toutes les rencontres ont eu lieu à la Maison villageoise.

30 septembre 2021

- Préavis n° 01-2021 : Demande d'octroi d'autorisations générales pour la législature 2021-2026.
Accepté.
- Préavis n° 02-2021 : Arrêté d'imposition pour les années 2022 à 2024.
Accepté.
- Préavis n° 03-2021 : Octroi d'un crédit-cadre budgétaire de CHF 410'000.- pour finaliser la révision du plan des zones (PZ), adopter un nouveau plan d'affectation communal (PACom) et Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC), poursuivre les travaux liés à la centralité et traiter les aspects de mobilité qui en découlent.
Accepté.

16 décembre 2021

- Préavis n° 04-2021 : Budget 2022.
Accepté.
- Préavis n° 05-2021 : Adaptation des montants de rétribution des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026.
Accepté.
- Préavis n° 06-2021 : Fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2021 à 2026.
Accepté.

PROJETS DE DÉCISION

Deux projets de décision ont été déposés : « Refus de lever les oppositions à l'implantation de l'antenne 4G/5G sur la parcelle 213 (station AVIA) » et « Planification des zones d'interdiction d'implantation de nouvelles antennes » déposés par trois Conseillers communaux.

Le premier projet a été transformé en postulat et refusé par le Conseil.

Le Conseil a refusé le renvoi devant une Commission pour le second projet.

POSTULAT

Un postulat a été déposé par M. Raphaël Benoit :

« Pour des jardins familiaux innovants », que la Municipalité a recommandé de refuser et qui a été refusé par le Conseil.

3. ADMINISTRATION

EFFECTIFS DE
L'ADMINISTRATION
COMMUNALE

ÉVOLUTION DES HEURES
SUPPLÉMENTAIRES

FORMATION CONTINUE

ARCHIVES

INFORMATIQUE

INFORMATION ET
COMMUNICATION

Effectifs de l'Administration communale

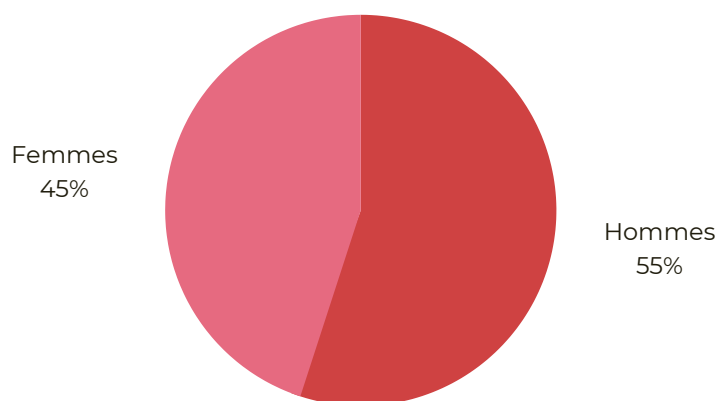
À fin mars, une auxiliaire de conciergerie a annoncé sa démission au 31 mai. Au terme de la mise au concours du poste, huit candidatures ont été reçues. Deux candidates ont été auditionnées par une délégation municipale lors d'un entretien à l'issue duquel une nouvelle auxiliaire de conciergerie a été engagée au même taux d'activité (0.5 ETP). Elle est entrée en fonction au 1er juin.

L'année a été marquée par la démission du secrétaire municipal au 31 octobre. Au terme de la mise au concours du poste, une quarantaine de candidatures ont été reçues. Sept candidats ont été auditionnés par une délégation municipale lors d'un premier entretien et trois lors d'un second tour. À l'issue de ce processus, la nouvelle secrétaire municipale a été engagée au même taux d'activité (1 ETP) pour une entrée en fonction au 1er janvier 2022.

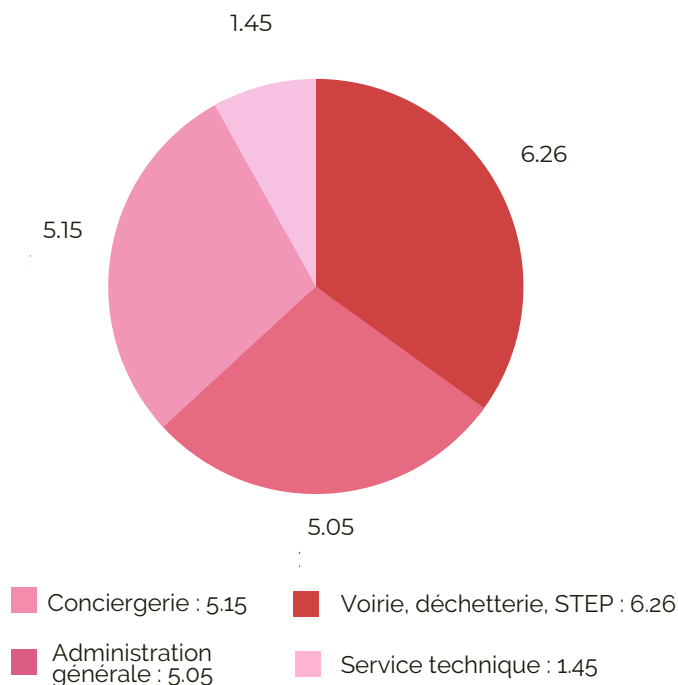
À nouveau, deux stagiaires « Lift » de l'Établissement primaire et secondaire de Cugy et environs ont été accueillis pour deux heures d'activité professionnelle hebdomadaire au sein de la déchetterie. Rappelons que ce programme permet à des élèves en fin de scolarité obligatoire de vivre une première insertion dans le monde professionnel encadrée pédagogiquement et administrativement par l'école et l'employeur, tout en bénéficiant d'une petite rémunération. Ces stages se sont déroulés à l'entière satisfaction de l'Administration et des stagiaires. La Commune soutient ce programme et poursuivra l'expérience l'année prochaine.

Enfin, cet exercice a également permis de célébrer un jubilé de collaborateur. Un employé de Voirie a fêté ses 5 ans d'activité, au sein de la Commune.

Répartition femmes / hommes



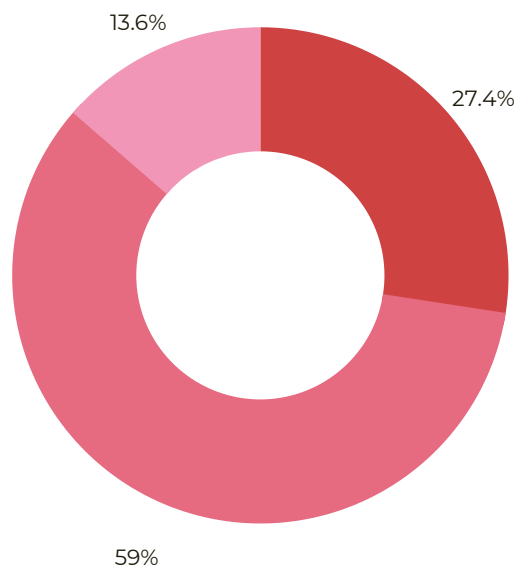
Répartition des Equivalents Temps Plein (ETP)
Total = 17.91



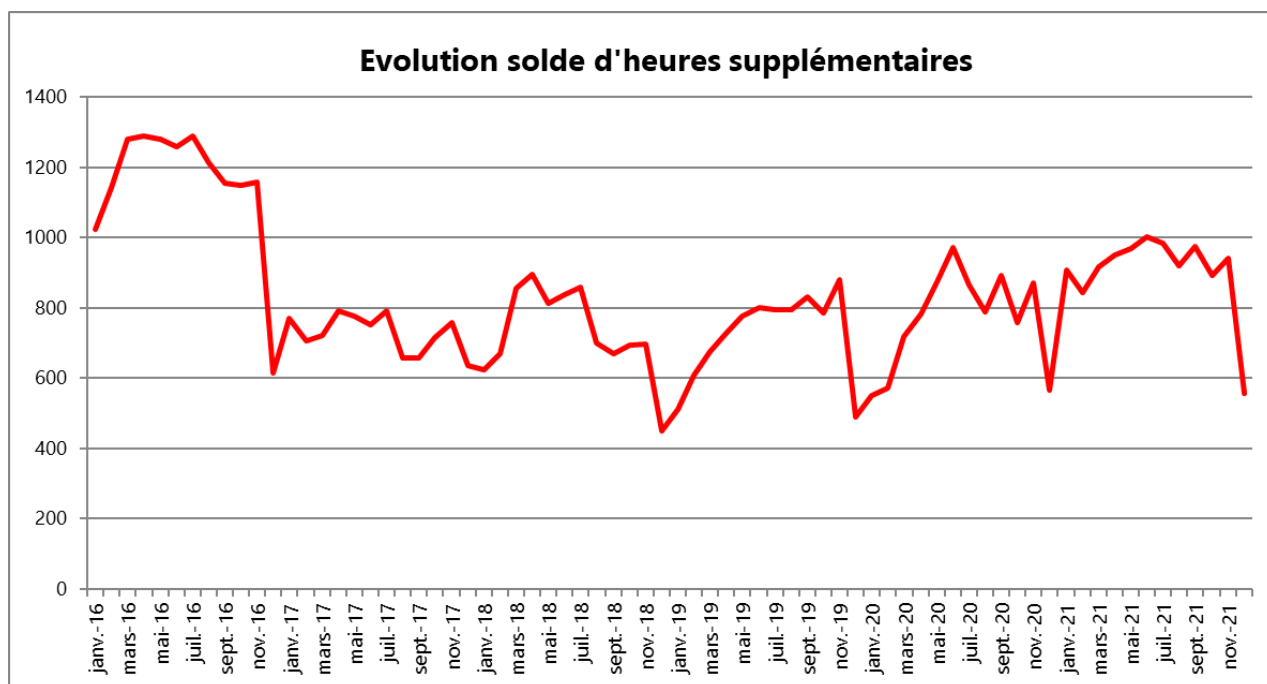
Évolution des heures supplémentaires

S'agissant des heures supplémentaires du personnel communal, celles-ci ont légèrement diminué. L'exercice 2021 s'achève avec un solde total de 558 heures supplémentaires (- 1.4% par rapport à 2020), qui représentent 1.6% des heures totales de travail contractuelles.

Répartition des heures supplémentaires par service



- Administration générale et Service technique
- Conciergerie
- Voirie



Formation continue

Les restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19 ont engendré bon nombre d'annulations de séminaires ou formations. Néanmoins, le personnel communal a pu suivre les formations suivantes :

- Cours ECA
- Cours BPA
- « Prendre et rédiger un procès-verbal »
- Forum vaudois du logement « Les communes au cœur de la politique du logement »



Archives

Notre prestataire a poursuivi son mandat tant au niveau des travaux de préarchivage et d'archivage que de la mise à jour des dossiers historiques de la police des constructions, de façon à tendre vers un archivage homogène de ces derniers.

Informatique

Le logiciel de gestion du contrôle de habitants a été mis à jour de façon à le rendre compatible avec le format de transmission des données de l'Etat de Vaud.

L'ensemble des boîtes mails communales est désormais hébergé sur un cloud qui permet un accès à des services informatiques via internet (serveurs, stockage, mise en réseau, logiciels).



Information et communication

SITE INTERNET

Le règlement européen sur la protection des données (RGPD) rend les statistiques de fréquentation des sites Internet peu fiables, dans la mesure où le visiteur peut refuser la collecte de données anonymisées. À titre indicatif, mentionnons tout de même que 6'759 visites ont été comptabilisées en 2021 sur notre site Internet www.cugy-vd.ch, d'une durée moyenne de 6 minutes pour 3 actions. Les pages les plus fréquentées ont été : les services et prestations communales, les refuges, les actualités communales, ainsi que les avis d'enquête.

Rappelons que le site Internet est maintenant le canal de communication privilégié de notre Commune du fait de l'immédiateté qu'il apporte dans la diffusion de l'information, de la portée des documents accessibles en tout temps par la population et les partenaires de la Commune.

PAGE D'INFORMATIONS OFFICIELLES (PIO)

La Page d'informations officielles (PIO) constitue l'outil de communication officiel de la Commune. Elle est envoyée à l'ensemble de la population, par le biais d'un tout-ménage et est disponible sur le site Internet.

Sept numéros ont été publiés en 2021. En début d'année, une large place a été donnée aux élections communales. Plusieurs postes mis au concours ont également bénéficié d'espace dans cette publication, citons notamment, un poste d'auxiliaire de conciergerie, un poste d'aide de déchetterie pour étudiant et la recherche de surveillant de bus pour l'ASICE. Cet outil a également permis de renseigner la population sur les divers travaux en cours sur le territoire communal.

Des informations plus récurrentes sur l'inscription des chiens, les horaires de la déchetterie, la taille des végétaux ou encore la révision des citernes ont ponctué l'année.

La PIO est complétée par le site Internet, lequel offre un niveau d'information plus détaillé.

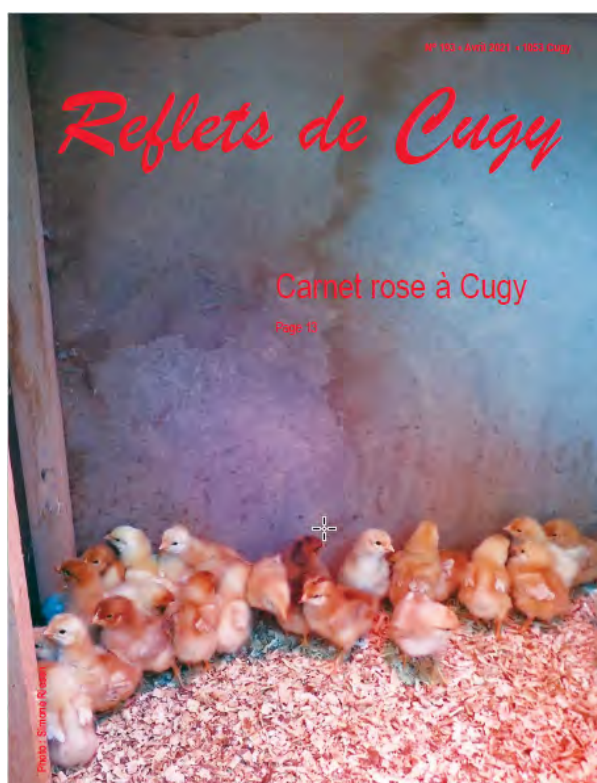
REFLETS DE CUGY

En cette année 2021 un peu moins tourmentée que la précédente, le journal communal a tenu ses objectifs d'informer la population sur l'actualité communale et politique, la vie culturelle, associative et scolaire ainsi que sur les aspects économiques et énergétiques.

En début d'année, un dossier d'actualité sur la 5G a particulièrement occupé la rédaction. Le 11 septembre, cette dernière est allée à la rencontre de ses lecteurs à l'occasion du « Petit Marché de Cugy » où un stand permettait aux villageois de découvrir l'évolution du journal à travers quelques-unes de ses couvertures, de proposer des idées d'articles ou encore de participer à un concours.

Pour 2021, quatre numéros de 24 pages ont été publiés avec un tirage à 1'400 exemplaires par édition. Les frais de rédaction, mise en page, impression et distribution s'élèvent pour l'année 2021 à CHF 16'084.- alors que les recettes publicitaires ont rapporté CHF 6'930.- pour un coût résultant de CHF 9'154.-, soit CHF 1.63 par exemplaire.

© Simone Riesen



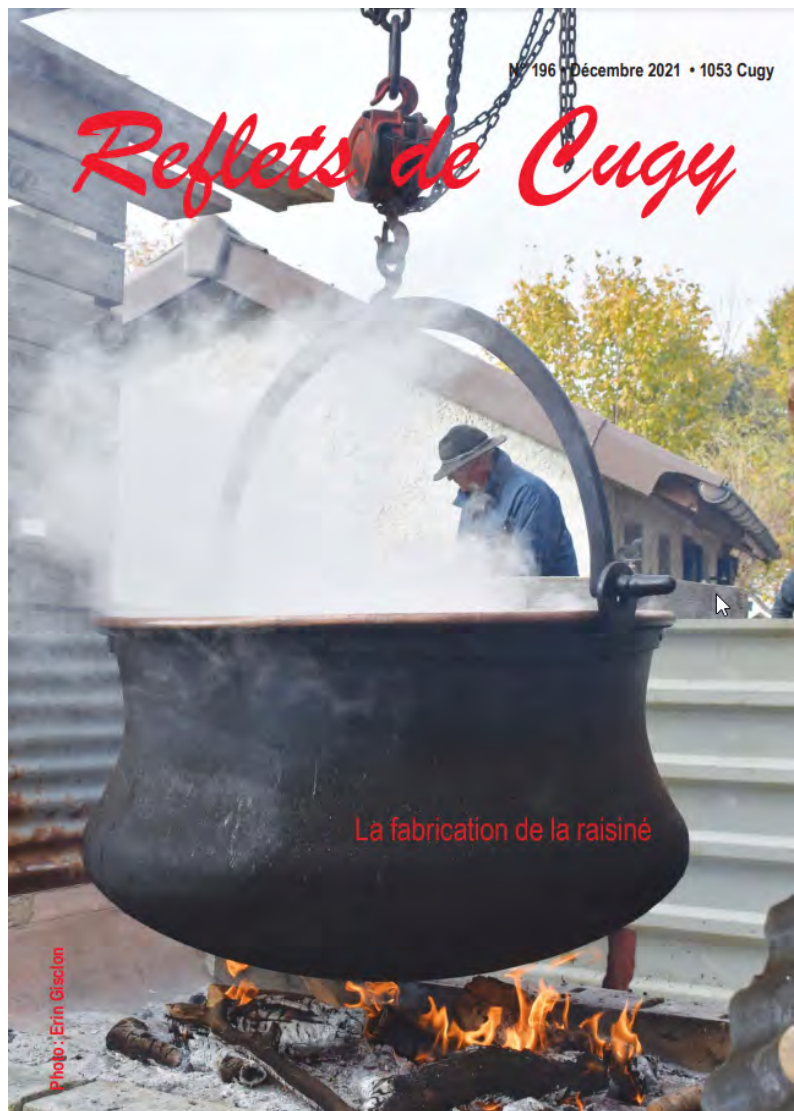
Ce résultat est le fruit de l'engagement sans faille et entièrement bénévole de l'équipe de rédaction, dont le travail est salué par la Municipalité. Un remerciement particulier à Jean Rouveyrol qui après avoir enrichi les débats pendant quelques années au sein de l'équipe de rédaction à souhaité poser la plume. Erin Gisclon a repris le flambeau et représente officiellement l'USL au sein du comité de rédaction. Celui-ci compte sept personnes qui œuvrent à la bonne marche de cette publication.

Toutes les publications en format PDF à partir de 2014 ont été mises en ligne sur le site internet de la Commune.

Comparatif entre les frais et les recettes en CHF (2016-2021)						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Frais : rédaction, mise en page, impression et distribution	19'452	12'327	13'866	15'182	17'741	16'084
Recettes publicitaires	7'030	6'200	6'940	7'810	7'360	6'930
Coût effectif	12'422	6'127	6'926	7'372	10'381	9'154

© André Tschanz

© Erin Gisclon



4. FINANCES

CHARGES ET REVENUS
DE FONCTIONNEMENT



PÉRÉQUATION
FINANCIÈRE

PARTICIPATION À LA
FACTURE SOCIALE

REVENUS D'IMPÔTS

EMPRUNTS

MARGE
D'AUTOFINANCEMENT

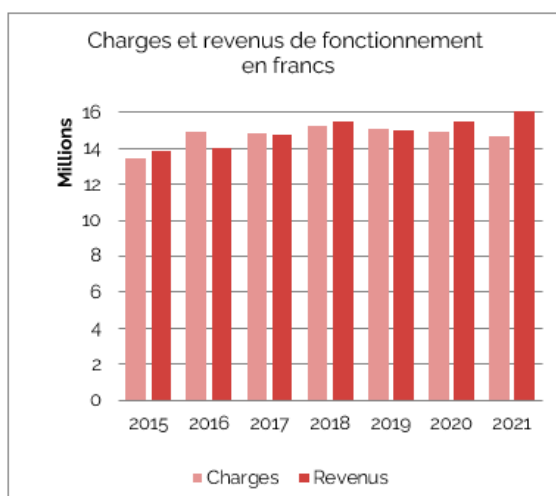
RATIOS



Charges et revenus de fonctionnement

Les comptes 2021 bouclent, avant répartition, avec un bénéfice de CHF 1'560'379.39.

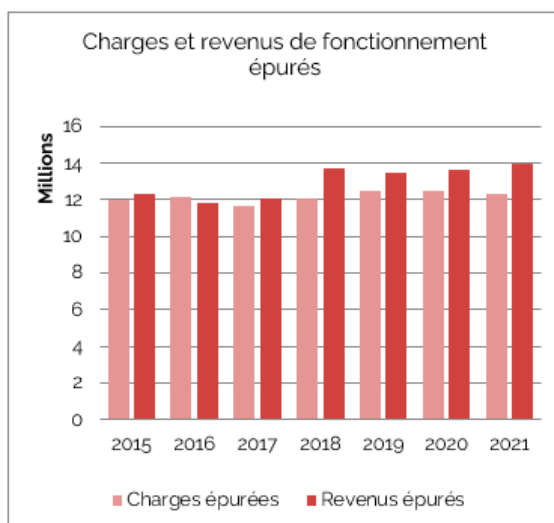
Cet excellent résultat provient pour près de la moitié du retour sur la péréquation 2020. Une commune ayant vu ses revenus exceptionnellement augmenter, les autres communes ont pu bénéficier d'un retour important. Pour Cugy, le montant s'élève à CHF 741'272.- sur l'ensemble de la péréquation (CHF 581'525.- pour la péréquation directe, CHF 129'432.- pour la cohésion sociale et CHF 30'315.- pour la réforme policière). Un élément tel que celui-ci ne peut être anticipé. D'autres facteurs participent également à ce résultat comme des dépenses non faites ou reportées, des revenus non budgetisés tels que l'impôt sur les successions et l'impôt sur la dépense.



Les comptes sont équilibrés, sauf pour 2015 où la perte a été compensée par un prélèvement de réserve et 2016 où la perte a été portée au bilan.

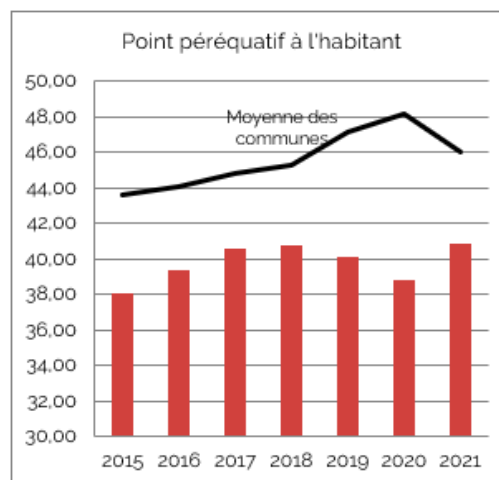
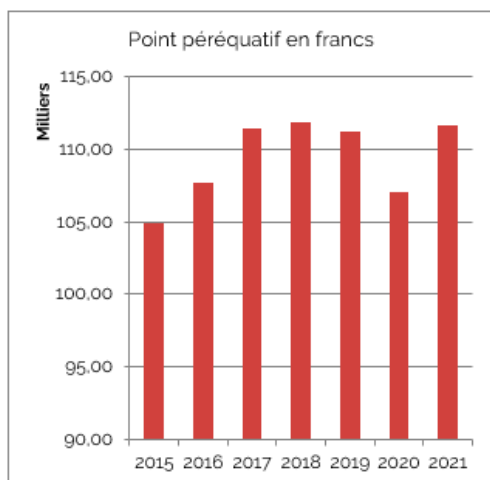
Les résultats, avant attributions, 2018 et 2019 se sont élevés respectivement à CHF 577'341.52 et CHF 323'584.11.

Pour 2020 le bénéfice atteint CHF 615'829.71 et CHF 1'560'379.39 en 2021.



En déduisant du total des charges et des revenus, respectivement les amortissements, les mouvements de réserves ainsi que les imputations internes, le résultat épuré (qui représente les recettes et les dépenses du ménage communal) se résume comme ci-dessus.

Péréquation financière



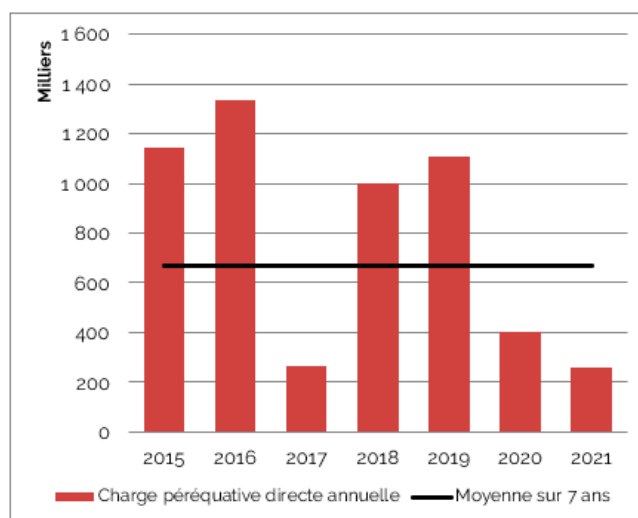
Ce graphique démontre qu'après une forte hausse du point d'impôt péréquatif, une baisse se ressent sur les années suivantes, mais ne permet tout de même pas de prévoir les charges. Tout dépend de la valeur du point des autres Communes à pareille époque.

Le point péréquatif à l'habitant est un des seuls indicateurs permettant de se comparer aux autres communes. Cugy se situe légèrement en dessous de la moyenne.

CHARGE PÉRÉQUATIVE DIRECTE ANNUELLE NETTE

Chaque année, les comptes comprennent, d'une part, le décompte de l'année précédente et, d'autre part, l'acompte de l'année en cours. Ainsi dans les comptes 2021, on retrouve le solde provenant du décompte 2020, soit CHF 581'525.- en notre faveur. Une commune a vu ses impôts sur le bénéfice des personnes morales passer de CHF 12 millions au moment du budget à CHF 83.7 millions lors du décompte définitif. C'est ainsi une manne de 25.5 millions que cette Commune a apporté dans le pot commun, réduisant de ce fait l'alimentation de l'ensemble des Communes de 20.28 point, prévus lors des acomptes, à 19.164 points lors du décompte.

Péréquation directe – Décompte 2020	Acomptes Payés en 2020	Décompte Reçu en 2021	Différence Reçue en 2021
Alimentation péréquation	-2'256'295	-2'051'745	204'550
Retour sur la population	733'961	735'036	1'075
Solidarité	282'272	631'838	349'566
Dépenses thématiques (pas influencé par la commune contribuante)	136'499	162'833	26'334
Totaux	-1'103'563	-522'039	581'525



Détails de la charge péréquative directe annuelle nette

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Alimentation	1'874'138	2'182'756	1'950'520	2'025'712	2'201'720	2'256'296	2'179'336
Population Solidarité	-995'736	-751'971	-1'002'280	-1'019'004	-1'000'900	-1'016'232	-1'141'850
Thématiques	-140'154	-93'077	-226'872	-171'236	-267'940	-136'500	-195'170
Décompte année préc.	405'514	-845	-458'423	164'410	173'884	-120'903	-581'525
Total net	1'143'762	1'336'863	262'945	999'882	1'106'764	982'661	260'791

Le cas particulier de 2017, provient de :

- Acompte 2017 calculé sur la base des rentrées fiscales 2015 inférieures aux années précédentes
- Décompte final 2016 révélé favorable à la commune à hauteur de CHF 458'423.-.

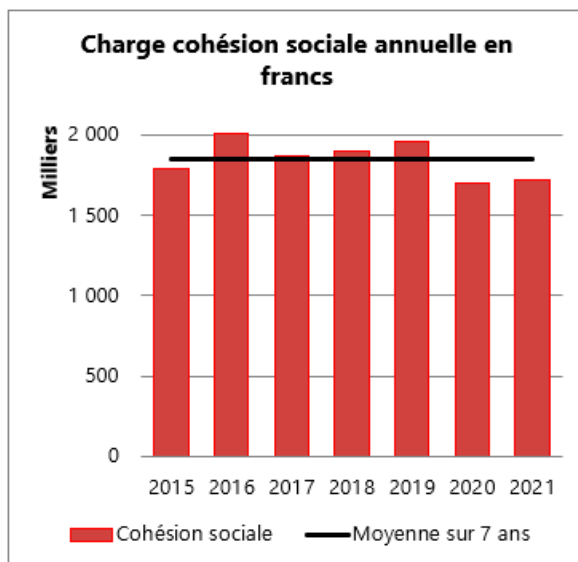
Le cas particulier de 2021, provient de :

- Acomptes 2021 inférieurs aux acomptes 2020
- Décompte final 2020 révélé favorable à la Commune à hauteur de CHF 581'525.-.

Participation à la cohésion sociale

Chaque année, les comptes comprennent, d'une part, le décompte de l'année précédente et, d'autre part, l'acompte de l'année en cours. Ainsi, les comptes 2021 enregistrent un solde en notre faveur de CHF 129'432.- provenant du décompte 2020. Le calcul des acomptes 2021 a été effectué sur une base de CHF 840'872'100.- (CHF 824'863'600.- pour 2020).

Selon un protocole d'accord signé le 25 août 2020 avec l'UCV, le Canton prend en charge un montant supplémentaire de CHF 25 millions qui ont été déduits (cette prise en charge, par l'état, atteindra progressivement CHF 150 millions d'ici 2028). Au final, il s'agit de CHF 815'872'100.- qui ont été répartis entre les Communes au titre d'acomptes 2021. Le décompte final interviendra au début de l'automne 2022.



2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1'794'160	2'004'212	1'869'064	1'867'095	2'060'486	1'702'654	1'718'869

Revenus d'impôts

REVENUS D'IMPÔTS PERSONNES PHYSIQUES (PP) ET PERSONNES MORALES (PM)

Afin d'avoir une idée plus précise de l'évolution des revenus d'impôts, ceux-ci ont été ramenés au taux de 78 pour les années précédentes, ce qui représente :

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
7'546'250	7'755'210	7'939'395	8'033'283	7'860'422	7'619'904	7'779'573

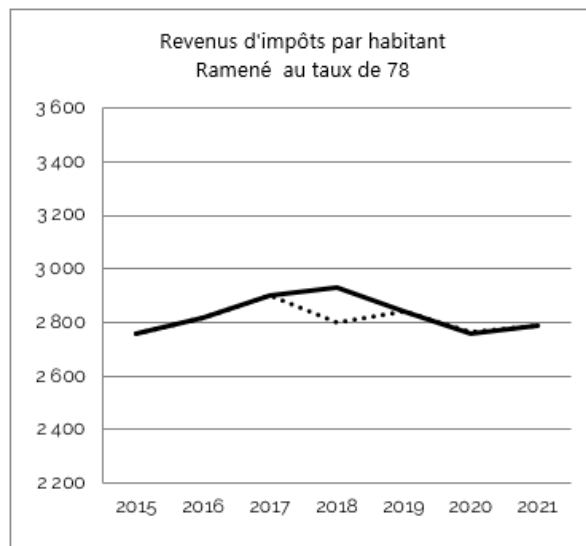
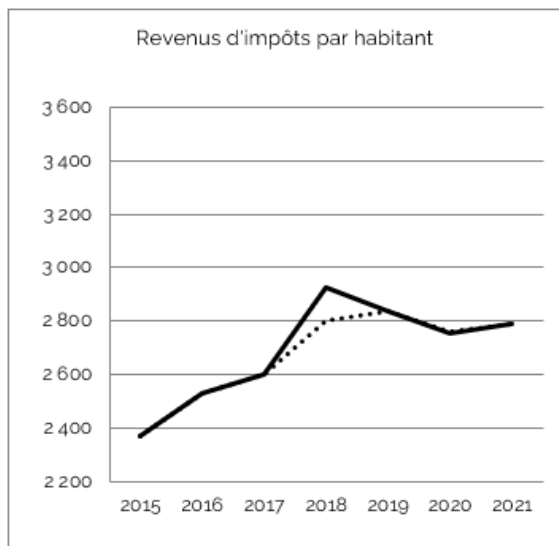
Revenus d'impôts PP et PM							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'imposition	67	70	70	78	78	78	78
Nombre d'habitants	2738	2755	2739	2744	2768	2768	2733
Revenus d'impôts	6'482'036	6'959'804	7'125'098	8'033'283	7'860'422	7'619'904	7'779'573
PP - Revenu (*)	5'233'004	5'721'779	5'822'648	6'760'449	6'527'116	6'375'735	6'420'850
PP - Source	117'226	178'024	129'530	139'190	119'548	128'686	103'873
PP - Fortune	821'281	766'375	923'623	1'004'624	1'086'830	957'991	1'054'434
PM - Bénéfice	307'788	291'148	246'916	121'944	117'894	144'670	187'670
PM - Capital	2'737	2'478	2'381	7'076	9'035	12'823	12'746

(*) sans prestations en capital, ni frontaliers, ni activités dirigeantes

REVENUS D'IMPÔTS EN FRANCS RAMENÉS À L'HABITANT

Après une amélioration de la capacité contributive des citoyens pour la période de 2015 à 2018, on enregistre une légère baisse pour ces deux dernières années.

En pointillé, les revenus sans les recettes exceptionnelles



STRUCTURE DES IMPÔTS

Impôts structurels

	Comptes 2021 Taux 78				Comptes 2020 Taux 78			Comptes 2019 Taux 78		
	Résultats	Budget	Ecart	en %	Résultats	Ecart vs 2021	en %	Résultats	Ecart vs 2021	en %
Impôt sur le revenu des PP	6 692 360	6 500 000	192 360	2,96%	6 534 419	157 941	2,42%	6 795 771	-103 411	-1,52%
Impôt sur la fortune des PP	1 054 434	995 000	59 434	5,97%	957 991	96 443	10,07%	1 086 830	-32 396	-2,98%
Impôts à la source	103 873	133 000	-29 127	-21,90%	128 686	-24 814	-19,28%	119 548	-15 675	-13,11%
Impôt sur bénéfice et capital des PM	187 670	42 000	145 670	346,83%	157 493	30 177	19,16%	126 928	60 742	47,86%
Compensation financière RFFA (*)	22 700	0	22 700	100,00%	18 891	3 809	20,16%	35 376	-12 676	-35,83%
Impôt complémentaire sur Immeuble des PM	26 326	35 000	-8 675	-24,78%	47 148	-20 822	-44,16%	26 830	-505	-1,88%
Impôt foncier	716 847	715 000	1 847	0,26%	694 174	22 673	3,27%	691 203	25 644	3,71%

(*) RFFA : Réforme fiscale et financement de l'AVS.

Impôts conjoncturels

	Comptes 2021				Comptes 2020			Comptes 2019		
	Résultats	Budget	Ecart	en %	Résultats	Ecart vs 2021	en %	Résultats	Ecart vs 2021	en %
Droits de mutation	295 047	180 000	115 047	63,91%	359 177	-64 130	-17,85%	166 231	128 816	77,49%
Impôt successions et donations	11 588	0	11 588	100,00%	103 667	-92 079	100,00%	0	11 588	100,00%
Impôt chiens	16 050	15 000	1 050	7,00%	15 600	450	2,88%	15 600	450	2,88%
Impôts récupérés après défalcation	9 516	18 000	-8 484	-47,13%	108 802	-99 285	-91,25%	46 877	-37 360	-79,70%
Patentes diverses	13 748	12 000	1 748	14,57%	12 864	884	6,88%	13 177	571	4,33%
Intérêts moratoires et majorations	61 607	60 000	1 607	2,68%	67 949	-6 343	-9,33%	61 532	75	0,12%
Frais de poursuites récupérés par l'Etat	6 989	5 000	1 989	39,79%	6 156	833	13,53%	5 239	1 750	33,40%
Part à l'impôt sur les gains immobiliers	269 483	180 000	89 483	49,71%	251 206	18 277	7,28%	80 094	189 389	236,46%
Impôts des frontaliers	98 315	110 000	-11 685	-10,62%	99 596	-1 281	-1,29%	81 624	16 691	20,45%

Emprunts

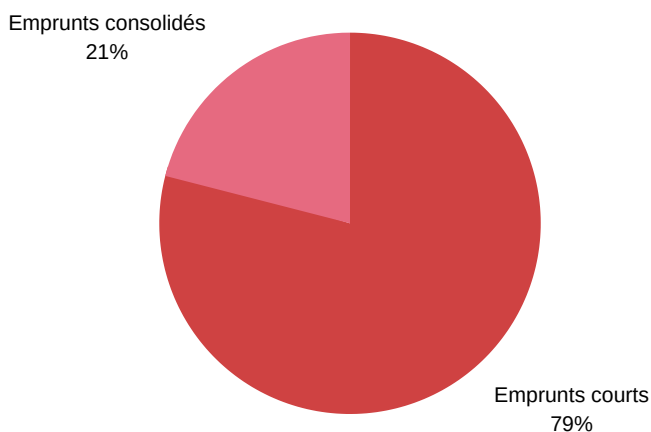
Il n'a pas été nécessaire de contracter de nouvel emprunt afin de consolider les investissements effectués en 2021.

Situation des emprunts au 31.12.2021

Compte bilan	Descriptif destination initiale	Ets financier	Taux	Montant au 31.12.2021	Intérêts	Date emprunt	Durée	échéance	Montant initial
9221,06	Giratoire du Moulin	Commune Cheseaux	-0,10%	1 000 000	299	15.02.2021	12 mois	15.02.2022	1 000 000
9221,07	Collège du Motty, Maison de Commune	Retraites populaires	-0,40%	7 000 000	-7 933	16.08.2021	6 mois	16.02.2022	7 000 000
9221,09	RC501 2è, chemin Cavenettaz, déchetterie	Swissquote	-0,40%	3 000 000	-5 634	27.04.2022	6 mois	27.04.2022	3 000 000
9221,11	Collège de l'Epi d'Or	Rentes Genevoises	1,40%	1 875 000	26 381	28.01.2016	15 ans	28.01.2031	2 500 000
9221,12	Collège de l'Epi d'Or	SUVA	0,49%	2 000 000	9 800	28.04.2015	10 ans	28.04.2025	2 000 000
9221,15	RC501 2è, rue du Village	Retraites Populaires	-0,40%	3 500 000	-5 691	14.03.2017	4 mois	16.01.2020	2 000 000
Totaux				18 375 000	17 221				

Comme en 2020, les renouvellements des emprunts, tout au long de l'année, ont été effectués sur du court terme afin de bénéficier des taux négatifs du marché. En fin d'année, la proportion des emprunts représentait 21% pour les emprunts consolidés et 79% pour les emprunts à court terme. Le maintien des taux négatifs (-0.10% à -0.40%) a permis d'économiser CHF 46'429.- sur le montant prévu au budget 2021.

Répartition des emprunts

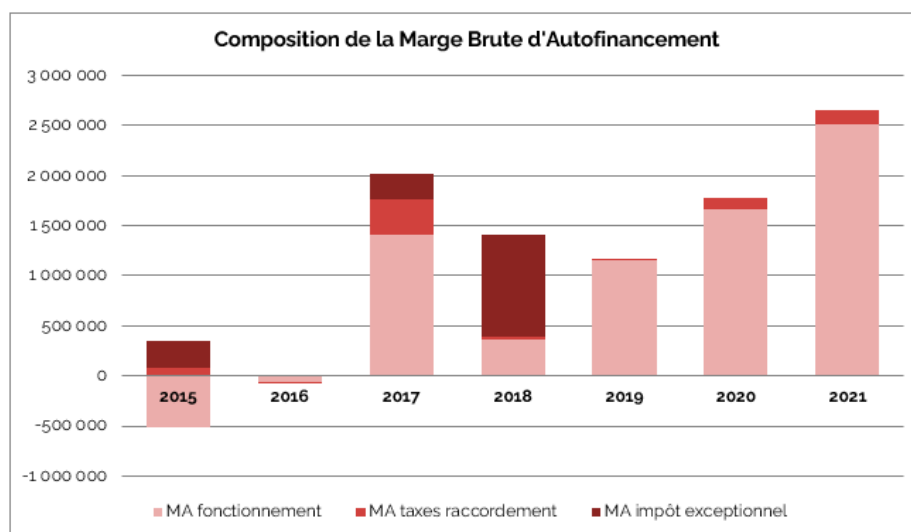


Marge d'autofinancement

ÉVOLUTION ET STRUCTURE DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT (MBA)

Le cash flow de fonctionnement, appelé également marge d'autofinancement ou marge brute d'autofinancement (MBA) est un solde budgétaire orienté sur les liquidités générées par l'activité de fonctionnement à la fin de l'exercice. Il s'agit de la soustraction des dépenses courantes aux recettes courantes. Ce solde permet d'apprécier les liquidités résiduelles qui pourront être utilisées pour reconstituer les capitaux propres, financer des nouveaux investissements ou encore rembourser une dette.

Structure de la marge brute d'autofinancement							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
MA fonctionnement	-511'719	-56'820	1'413'697	365'785	1'148'589	1'657'930	2'505'015
MA taxes raccordement	86'174	-14'140	341'225	18'529	1'429	111'833	141'837
MA impôt exceptionnel	262'000	0	259'000	1'024'000	0	0	0
	-163'545	-70'961	2'013'923	1'408'314	1'150'018	1'769'762	2'646'852



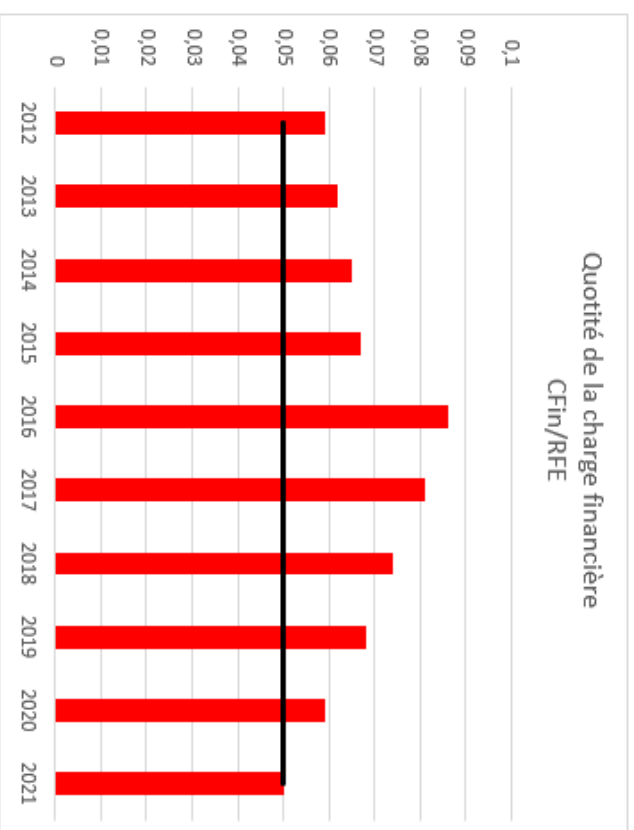
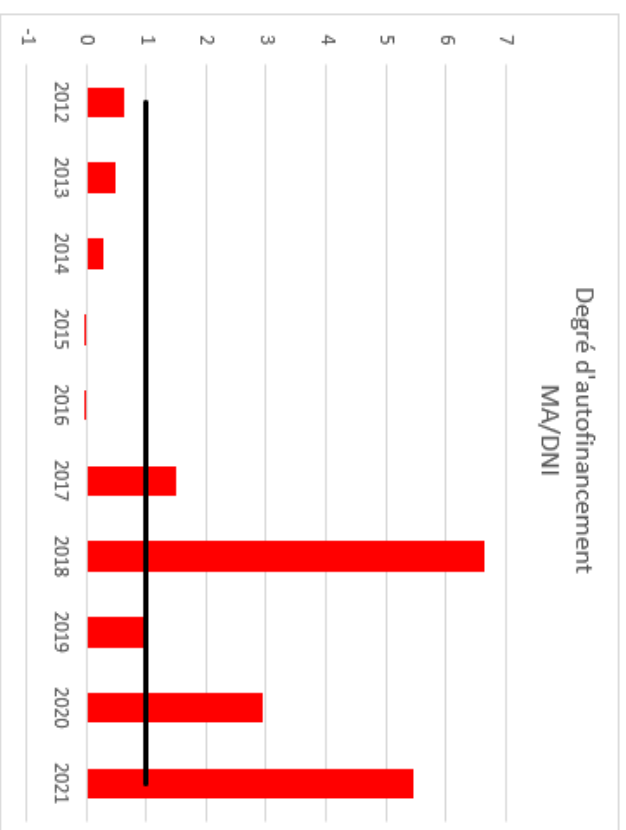
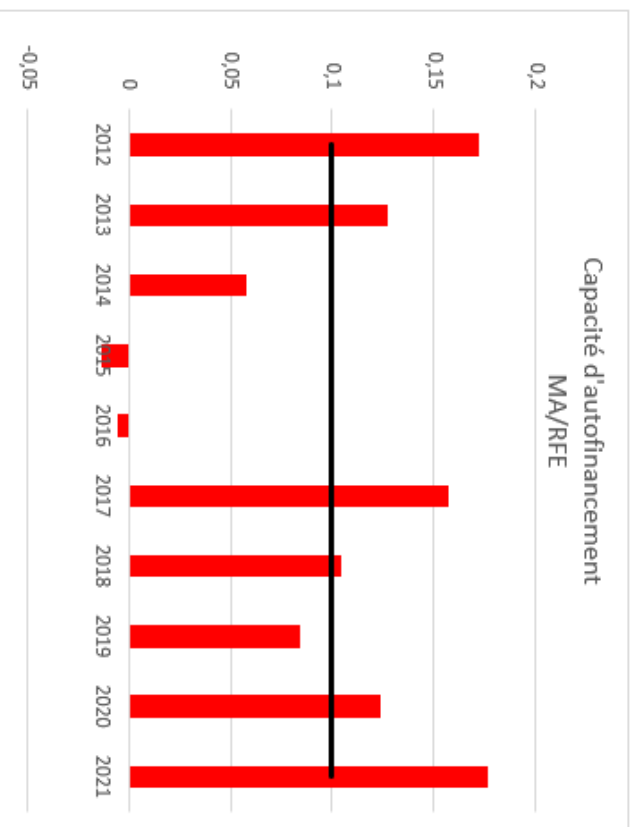
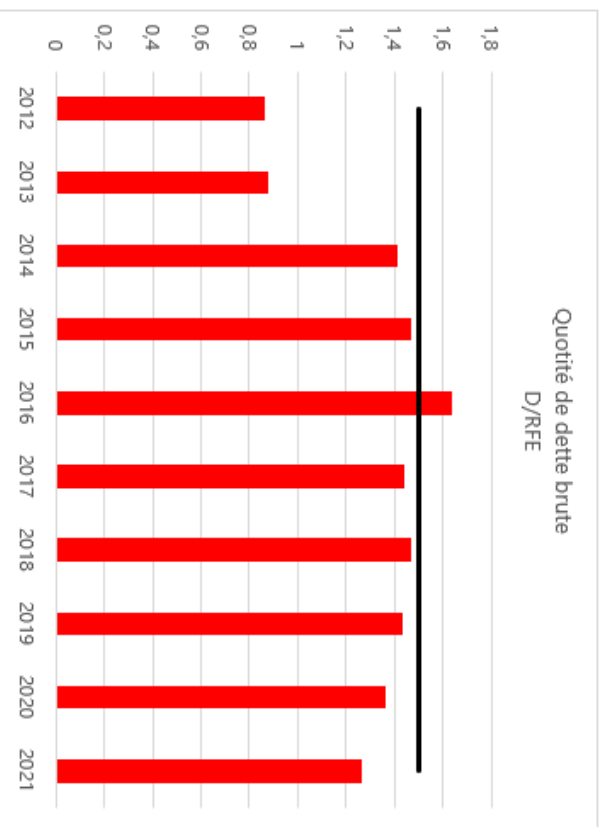
Après deux années difficiles, en 2017, grâce à un budget particulièrement serré et un retour sur péréquation important, une marge d'autofinancement sur le fonctionnement a pu être dégagée. Pour 2018, l'augmentation du taux d'impôt à 78, ainsi que le maintien d'un budget serré, ont permis de retrouver les valeurs permettant d'envisager la reprise des investissements dès la nouvelle législature. Il est à relever que dès 2019, la marge d'autofinancement est presque uniquement fonction de la gestion financière et non de rentrées exceptionnelles.

Sans tenir compte du retour de péréquation de CHF 741'272.-, la marge brute d'autofinancement est malgré tout plus élevée que pour 2020.

Ratios

Ratios (chiffres annuels)		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
MA / DNI	Degré d'autofinancement (en %)	63,5	47,9	28,0	-3,0	-4,2	149,3	663,8	94,0	294,6	545,8
	<i>Part des investissements financés par la Marge d'autofinancement</i>										
	(*) ≥ 100 idéal; 70-100 acceptable à bon; 40-70 insuffisant; <40 (très) mauvais.										
MA / RC	Capacité d'autofinancement (en %)	17,2	12,8	5,8	-1,4	-0,6	15,7	10,4	8,4	12,4	17,7
	<i>Ressources générées par les revenus de fonctionnement courants permettant d'assurer notre autofinancement et de ne pas avoir recours au financement étranger</i>										
	(*) > 10 bonne; 6-10 moyenne; 3-6 faible; <3 mauvaise.										
DI / Dtot	Quotité d'investissement (en %)	24,7	24,4	18,4	31,7	13,2	11,5	1,7	9,5	4,6	3,8
	<i>Part des dépenses consacrées à l'investissement</i>										
	(*) > 20 importante; 10-20 suffisante à bonne; 3-10 faible; <3 insuffisante.										
D / RFE	Quotité de Dette brute (en %)	90,9	87,9	92,4	146,9	164,0	143,7	146,7	143,4	136,5	126,7
	<i>Capacité de remboursement de la dette brute par les recettes courantes</i>										
	(*) ≤ 50 très bon; 50-100 bon; 100-150 acceptable; 150-200 mauvais; > 200 critique.										
IN / RFE	Quotité des intérêts nets (en %)	1,6	1,7	1,4	1,7	1,4	0,9	0,8	0,4	0,0	-0,5
	<i>Part des recettes consacrée au financement des emprunts</i>										
	(*) ≤ 2; très faible; 2-4 faible; 4-5 moyenne; > 5-6 forte, voire excessive.										
CFin / RFE	Quotité de la charge financière (en %)	5,9	6,2	6,5	6,7	8,6	8,1	7,4	6,8	5,9	5,0
	<i>Poids des intérêts nets et des amortissements sur les recettes courantes</i>										
	(*) < 5 faible; 5-10 supportable; 10-15 élevée; > 15 excessive.										
RFE / CFE	Couverture des charges (en %)	114,8	109,0	100,6	94,0	92,7	108,7	104,0	102,1	106,9	113,8
	<i>Couverture des charges</i>										
	(*) > 103 élevée; 100-103 optimale; 99-99,9 bonne; 95,5-98,9 faible; < 95,5 problématique.										
EN / HAB	Endettement net par habitant	1 402	1 924	2 567	4 601	5 267	4 998	4 565	4 548	4 138	3 388
	<i>Endettement net par habitant</i>										
	(*) < 0 fortune nette; < 1'000 faible endettement; 1'000-3'000 endettement modéré; 3'000-5'000 haut endettement; > 5'000 très haut endettement.										

(*) Seuils interprétatifs (Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales / IDHEAP)



5. URBANISME, PLANIFICATION TERRITORIALE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET ÉCONOMIQUE

PLAN D'AFFECTATION
COMMUNAL

COMMISSION D'URBANISME
ET DE DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET ÉCONOMIQUE



SYSTÈME DE GESTION
DES ZONES D'ACTIVITÉ

PPA EOLJORAT SUD

TRANSPORTS ET MOBILITÉ



Plan d'affectation communal PACom

La Municipalité a poursuivi ses travaux sur la révision de son plan d'affectation communal (PACom) ainsi que de son Règlement général de l'aménagement du territoire et des constructions (RGATC) durant l'année 2021.

En date du 22 février 2021, la Municipalité, par l'intermédiaire de son mandataire urbaniste, a déposé à l'examen préalable auprès de la Direction générale du territoire et du logement du canton de Vaud (DGTL) son projet de plan d'affectation communal (PACom) et de Règlement général d'aménagement du territoire et des constructions révisé (RGATC), accompagné du rapport justificatif 47 OAT, des rapports sur les dangers naturels et les plans de constatation de la nature forestière. Par correspondance du 23 février 2021, la DGTL a accusé bonne réception du dossier en vue de son examen préalable.

Par courriel du 6 avril 2021, la DGTL informait la Municipalité qu'elle suspendait en l'état l'examen préalable du projet de PACom et de RGATC présentés. Les motifs invoqués consistaient principalement dans le fait que le projet de PACom présenté ne satisfaisait pas aux exigences de l'article 30 OAT, ni à la mesure FI2 du Plan Directeur cantonal (PDCn) applicable en matière de surfaces d'assolement (SDA), particulièrement en ce qui concerne la nouvelle mise en zone (à bâtir) de la parcelle 66 qui empiète sur des SDA. En effet, pour prétendre à un empiètement, une commune (même sous-dimensionnée et bénéficiant donc d'un potentiel de croissance) doit démontrer à la DGTL dans un premier temps que toutes les réserves (à bâtir) existantes ont été exploitées (y compris sur les parcelles déjà bâties), respectivement qu'une densification suffisante du périmètre de centre soit assurée. A ce dernier égard, la DGTL rejetait le projet de la Municipalité de maintenir un indice d'utilisation du sol (IUS) de 0.3 dans le périmètre de centre, un IUS de 0.625 étant en principe exigé dans un tel périmètre avant d'envisager toute demande d'extension de la zone à bâtir.

La DGTL précisait à la Municipalité que si la densification du périmètre de centre n'apparaissait pas plausible, il faudrait alors le réduire. Enfin, en lien avec son projet de créer un nouveau centre scolaire primaire sur la parcelle 66, la DGTL exigeait de la Municipalité qu'elle démontre au préalable que toutes les zones d'installations publiques existantes (parcelle 483), ainsi que d'autres solutions potentielles d'extension existantes sur des parcelles déjà affectées en zone à bâtir, telles que notamment la parcelle 274 à proximité du Collège de la Combe, ne peuvent accueillir d'extension des infrastructures pour répondre aux besoins scolaires durant les quinze prochaines années.

En date du 23 avril 2021, notre Syndic, accompagné du Président du Comité directeur de l'ASICE et de notre mandataire urbaniste, a rencontré la responsable de notre commune auprès de la DGTL. Lors de cette entrevue, il a été possible de clarifier avec la DGTL certaines questions techniques et de fixer une feuille de route pour les compléments à apporter au projet de PACom et de RGATC, afin de pouvoir aller de l'avant dans le cadre de l'examen préalable et surtout pour faire accepter la nouvelle zone de développement envisagée sur la parcelle 66, actuellement colloquée en tant que SDA.

C'est ainsi que dès le mois de mai jusqu'à la fin de l'année, la Municipalité a travaillé à l'adaptation de son projet de PACom aux exigences de la DGTL. Afin de ne pas perdre son potentiel de croissance en périmètre de centre, la Municipalité a procédé à certaines modifications de densité (IUS) dans certaines zones bien définies. Au vu des résultats des études menées au niveau régional en vue de l'adoption d'un Système de gestion des zones d'activités (SGZA), la Municipalité a décidé qu'une partie de la zone artisanale et industrielle existante serait transformée en zone mixte (habitat avec activation des rez), afin de tenir compte de l'évolution vers une utilisation de plus en plus mixte (industrie et/ou artisanat avec logements) de ses surfaces disponibles. Enfin, la Municipalité a réalisé un important travail d'études en lien



avec la zone de développement située sur la parcelle 66. Afin de justifier l'affectation en zone (à bâtir) d'utilité publique - seule affectation autorisée par la DGTL - de cette parcelle colloquée en SDA, la Municipalité a dû travailler sur un test d'implantation de nouvelles infrastructures scolaires, y compris des bâtiments administratifs et sportifs y relatifs, sur cette parcelle, en évaluant l'évolution de la démographie scolaire provenant tant de la population de notre commune que de celle des autres communes membres de l'ASICE durant les 20 prochaines années. Cet important travail d'étude a été menée en étroite collaboration avec l'ASICE, la direction de l'établissement primaire et secondaire de Cugy (EPS Cugy) et la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGE0).

En parallèle, toujours en lien avec la parcelle 66, la Municipalité a travaillé à l'élaboration d'un projet de piscine à vocation régionale, de telle manière à pouvoir faire valider par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) l'affectation de la parcelle précitée en zone d'utilité publique (zone de développement). Dans ce contexte, il convient de relever que les Municipalités des communes de Froideville, Morrens et Bretigny-sur-Morrens ont apporté leur soutien de principe à la création d'une piscine régionale sur le site de la parcelle 66. L'Association de Développement Région du Gros-de-Vaud (ARGdV) a également émis un premier préavis favorable, qui devrait être confirmé par une demande formelle dès que les travaux de projection susmentionnés seront terminés. Enfin, la DGE0, qui a collaboré activement au dimensionnement d'une telle piscine à des fins également scolaires devrait confirmer son soutien à ce projet au début de l'année 2022.

Ce rapport ne saurait être complet sans indiquer que la Municipalité a pu trouver un accord quant à l'achat de la parcelle 66 avec sa propriétaire. Cette acquisition fera l'objet d'un préavis présenté au Conseil communal durant le premier trimestre 2022.

La Municipalité envisage de mener à bien le processus réglementaire décrit ci-dessus d'ici la date butoir du 30 juin 2022, date à partir de laquelle les communes doivent avoir révisé leur PACom conformément aux exigences du plan directeur cantonal.

Toutes les opérations menées durant l'année 2021 en lien avec la révision de la planification territoriale ont été financées au moyen du budget, selon les crédits-cadres adoptés par le Conseil communal en dates du 4 avril 2019 (préavis n° 18-2019) et du 30 septembre 2021 (préavis n° 02-2021).

Système de gestion des zones d'activité (SGZA)

Tout comme les zones à bâtir, les zones d'activités sont concernées par la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Elles font l'objet d'un moratoire jusqu'à l'entrée en vigueur du Système de gestion des zones d'activités (SGZA) prévu par le Plan directeur cantonal (PDCn). Ce moratoire demeurera en vigueur tant et aussi longtemps que le système de gestion précité ne sera pas adopté et entré en vigueur au niveau régional. Sur les objectifs poursuivis par le SGZA et le processus d'étude devant être suivi, la Municipalité vous renvoie au contenu de son rapport de gestion pour l'année 2020.

S'agissant plus particulièrement du district du Gros-de-Vaud, la mise en œuvre de ce programme a débuté en 2020. Bien que le district du Gros-de-Vaud dispose théoriquement d'un léger avantage par rapport aux autres districts du canton dans la mesure où il a adopté en 2016 déjà un Plan directeur régional (PDR) couvrant les questions économiques et adoptant une stratégie de développement économique, les travaux d'étude du système de gestion ont pris du retard, essentiellement en raison de l'évolution des règles fixées et des nouvelles exigences imposées par les services de l'État, à savoir en particulier la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) ainsi que le Service de promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), pour déterminer les surfaces de réserves disponibles, ainsi que le coefficient de densification à appliquer dans les zones d'activité.

À la fin 2021, les résultats de ces travaux n'ont toujours pas pu être communiqués, faute d'être encore suffisamment aboutis. Pour rappel, la Municipalité de Cugy avait toutefois été informée fin 2020 que sa zone d'activités ne serait pas retenue comme zone prioritaire régionale d'activités pour le district du Gros-de-Vaud, ceci étant essentiellement dû au fait que notre zone d'activités (zone industrielle et artisanale) ne dispose plus à ce jour d'aucune réserve constructible et subit, depuis plusieurs années maintenant, une évolution vers une utilisation de plus en plus mixte (industrie et/ou artisanat avec logements) de ses surfaces disponibles. Cette décision avait été considérée dès le départ par la Municipalité comme une nouvelle positive pour notre commune, qui ne verra donc ainsi pas d'activités peu qualitatives et à fortes nuisances se développer sur son territoire. Ce constat a d'ailleurs amené la Municipalité à envisager, puis étudier dans le cadre du processus de révision de son Plan d'affectation communal (PACom), de réaffecter une partie de sa zone d'activités actuelle en zone mixte (habitat avec activation des rez), afin de mieux tenir compte de l'utilisation réelle faite de son territoire.

Selon les informations à la disposition de la Municipalité et au vu des dernières discussions menées avec les services de l'État, qui ont demandé aux associations régionales – en l'occurrence, l'ARGdV pour le district du Gros-de-Vaud - d'assurer dorénavant, en lieu et place du SPEI, la défense des intérêts économiques de notre région dans le cadre de l'étude menée sur le SGZA, les travaux d'étude et d'analyse techniques demandés par le Canton en lien avec le SGZA devraient aboutir d'ici la fin de l'été 2022. Ceci devrait permettre ensuite au groupe décisionnel de fixer la stratégie régionale en matière de SGZA et de déterminer la forme et la mission du ou des organes de gestion à mettre en place pour chaque zone d'activités régionale (ZAR) ; pour rappel, le district du Gros-de-Vaud ne dispose pas de site stratégique d'activités cantonal nécessitant la mise en œuvre d'un organe de gestion propre.

En revanche, notre commune se trouve à proximité immédiate du futur pôle stratégique cantonal de Vernand, développé sous la forme d'un plan d'affectation cantonal et qui devrait voir le jour d'ici la fin de la législature au plus tôt. Par la suite, tant le processus politique que réglementaire relatif à l'adoption de cette stratégie devra encore avoir lieu tant au niveau du Canton que des diverses communes du district concernées. L'ARGdV envisage actuellement de pouvoir mettre en place son système de gestion des zones d'activités pour le territoire de notre district au plus tôt à la fin 2022, voire d'ici la fin du premier semestre de 2023.



Commission d'urbanisme et de développement régional (Comur)

La Commission d'urbanisme et de développement régional n'a pas siégé durant l'année 2021.

La Municipalité a finalisé ses projets de PACom et de RGATC au début de l'année 2021 et les a soumis à l'examen préalable de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) au début du mois de février 2021.

Ce compte-rendu ne saurait être complet sans indiquer que suite aux élections communales générales, la Municipalité a reconduit les membres de la Comur en place durant la précédente législature, tout en accueillant en son sein, comme il est de coutume, notre nouveau président du Conseil communal.

PPA EolJorat Sud

Le 31 octobre 2019, la Municipalité recourait par-devant le Tribunal fédéral contre le jugement rendu par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois (CDAP) en date du 30 septembre 2019. Durant l'année 2020, le Tribunal fédéral a sollicité l'avis de différents offices fédéraux, en particulier l'Office fédéral de l'énergie et l'Office fédéral de l'environnement. Ceux-ci avaient pris position durant l'été 2020, positions qui n'avaient finalement été communiquées par le Tribunal fédéral aux observations des parties que le 23 décembre 2020. En date du 2 mars 2021, la commune de Cugy a déposé des observations complémentaires sur les rapports rendus par l'Office fédéral de l'environnement du 31 août 2020 et de l'Office fédéral de l'énergie du 22 juin 2020. Depuis lors, la Municipalité n'a plus eu aucune nouvelle de la part du Tribunal fédéral qui n'a, à la date d'établissement de ce rapport, toujours pas rendu son jugement dans le cadre de cette affaire. Nonobstant le fait que le Tribunal fédéral ne se soit toujours pas prononcé sur la légalité et l'opportunité de ce projet éolien, les Services industriels Lausanne (SIL) avaient lancé, à la fin de l'automne 2020, un appel d'offres marché public pour la réalisation du projet de parc éolien EolJorat Sud. Le délai pour rendre les soumissions était fixé au 29 janvier 2021. Les SIL n'ont rien communiqué à ce sujet durant l'année 2021. La Municipalité ignore donc si cet appel d'offres a pu aboutir et si tel est le cas qui en serait l'adjudicataire et pour quel prix la réalisation de ce parc éolien aurait été adjugée.

Il y a lieu de rappeler qu'une fois la décision du Tribunal fédéral rendue et pour autant que celle-ci soit favorable aux intérêts des promoteurs de ce projet, une procédure de mise à l'enquête devra avoir lieu pour chaque installation éolienne, procédure qui pourra donner lieu à des oppositions qui devront être levées installation par installation par le Conseil communal de Lausanne. Dans ce contexte, il est intéressant de relever que le Conseil communal de Froideville a voté un moratoire de dix ans pour la réalisation de toute installation éolienne sur son territoire. Un comité de défense anti-éolien a été constitué et ne manquera certainement pas de jouer un rôle important durant la procédure de mise à l'enquête, en particulier en ce qui concerne les éoliennes géantes de Chalet-Boverat et des Saugealles, qui se trouvent à moins d'un kilomètre des premières habitations du village de Froideville et à environ deux kilomètres des habitations d'Es Chesaux.



SCHÉMA DIRECTEUR DU NORD LAUSANNOIS (SDNL)

Tout comme en 2020, les travaux du Schéma directeur Nord lausannois (SDNL) n'ont pas beaucoup avancé durant l'année 2021 en raison principalement de la crise sanitaire. Il s'ensuit que les projets d'études décidés en 2019 sont toujours en cours. Il s'agit en particulier de l'étude régionale en lien avec la création de P+R le long de la ligne du LEB, de la ligne régionale TL 60 et de la ligne CFF à Penthalaz, ainsi que de réflexions menées, en vue de l'élaboration d'un cahier des charges pour une future étude, sur la problématique de la mobilité au sens large dans le district (transports individuels motorisés, transports publics et mobilité douce). Pour rappel, l'étude régionale sur la création de P+R est menée en collaboration avec l'Association régionale du Gros-de-Vaud (ARGdV). Initiée à la fin de l'automne 2020, elle ne devrait produire ses résultats qu'à la fin du printemps 2022 au plus tôt. Cugy participe au financement de cette étude. Dans la mesure où notre Commune est à la fois membre du SDNL et de l'ARGdV, un accord spécial a été trouvé afin d'éviter que Cugy ne doive payer à deux reprises sa quote-part.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES (UCV)

Tout comme en 2020, les activités de l'Union des communes vaudoises se sont trouvées ralenties en 2021. L'assemblée générale de l'UCV, reportée en 2020, s'est finalement tenue le 3 novembre 2021 à Payerne ; elle a eu lieu à nouveau dans des conditions très restrictives en raison du Covid-19. Elle a néanmoins permis l'élection d'un nouveau comité, ainsi que d'une nouvelle présidente. La nouvelle représentante de notre district au sein de ce comité est la Syndique de Penthéraz. Elle succède ainsi au Syndic sortant de Saint-Barthélémy, qui avait tenu cette charge pendant près de 10 ans. La nouvelle présidente de l'UCV est la Syndique de Savigny et députée au Grand Conseil, qui remplace la syndique de Bussigny. Pour le surplus, les élections cantonales approchant, les grandes thématiques comme la révision de la péréquation intercommunale ont très sérieusement marqué le pas. Il faudra attendre 2022 et le résultat des élections pour que ces négociations redémarrent. Dans l'intervalle, les communes rebelles qui avaient refusé de payer leur contribution à la péréquation intercommunale ainsi qu'à la participation à la cohésion sociale se sont vues en toute fin d'année 2021 déboutées de leur recours par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal du canton de Vaud. Loin de régler la problématique, il y a plutôt lieu d'attendre de vifs débats sur ce sujet durant l'année 2022, tout comme des négociations difficiles en vue d'un compromis avec le Conseil d'Etat.



ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT RÉGION GROS-DE-VAUD (ARGdV)

Suite aux élections communales générales de juin 2021, plusieurs postes au sein des organes de l'ARGdV ont dû être repourvus. Notre commune continue d'être représentée au sein du comité de cette association régionale par notre Syndic, qui a en outre accepté d'assumer la présidence de la Commission (thématique) Territoire & Mobilité. Plusieurs municipaux siègent également au sein d'autres commissions thématiques de l'ARGdV.

Pour le reste, les travaux de l'ARGdV se sont poursuivis durant l'année 2021 presque comme à l'accoutumée. Les rencontres du comité ont pu régulièrement être tenues, le cas échéant par visioconférence. Il en va de même des différentes commissions de cette Association qui ont pu à nouveau le plus souvent siéger dans des conditions normales. Les points forts de l'année 2021 ont consisté principalement (i) dans la poursuite de l'étude (en vue de compléter le Plan Directeur Régional existant) exigée par le Canton en vue de fixer le cadre d'une nouvelle stratégie régionale en matière de développement économique qui devra servir de base à l'élaboration et l'adoption du Système de Gestion des Zones d'Activités de notre district (SGZA), (ii) dans l'apport de compléments au dossier de candidature de notre Région en vue d'obtenir un financement fédéral dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau Plan directeur régional agricole (PDRA), (iii) dans la poursuite de l'étude régionale P+R en collaboration avec le SDNL, ainsi que (iv) dans la conduite de discussions avec les cinq communes centres de la Région en vue de la mise en oeuvre d'un « réseau de centres » dans le cadre de la nouvelle stratégie régionale 2021-2025, ceci afin de mieux défendre les intérêts de notre région face au phénomène de périurbanisation accélérée de nos villages et de tenter d'offrir de meilleures prestations à notre population.

GROS AU-DELÀ
DES APPARENCES
d'VAUD

Pour de plus amples informations au sujet des activités de l'ARGdV durant l'année 2021, nous vous renvoyons au site internet de cette Association : www.gros-de-vaud.ch

LAUSANNE RÉGION

Suite aux élections communales générales de juin 2021, plusieurs postes au sein du Bureau de coordination de Lausanne Région, de même que celui de la présidence de cette association ont été repourvus. Lors de l'assemblée générale du 13 octobre 2021, notre Syndic a été désigné pour succéder au Syndic de Belmont-sur-Lausanne après 23 ans de présidence. De nouveaux représentants ont également été désignés afin de siéger au sein du Bureau de coordination. C'est ainsi que pour le secteur Nord, celui qui concerne en priorité notre commune, la Syndique du Mont-sur-Lausanne, ainsi que le Syndic de Cheseaux-sur-Lausanne, siègent dorénavant au sein de ce comité. Plusieurs membres de la Municipalité siègent également au sein de commissions thématiques de Lausanne Région. A noter, enfin, que l'une de nos municipales, a été désignée par le Bureau de coordination de Lausanne Région pour siéger en tant que représentante de cette association régionale au sein du conseil d'administration de la société d'exploitation du Centre sportif de Malley (CSM SA) en remplacement de notre ancien Syndic.

© Cyril Zingaro/KEYSTONE



Après une année 2020 fortement perturbée, les activités de Lausanne Région ont pu se poursuivre quasi normalement en 2021. L'assemblée générale de printemps, tout comme celle d'automne ont ainsi pu être tenues en présentiel permettant aux représentants des communes membres de se rencontrer physiquement après plus d'une année de disette. Lausanne Région a poursuivi ses activités dans ses principaux domaines d'action, en particulier dans le domaine du développement économique territorial (PALM, SGZA, etc.). De même, le Bureau de coordination de Lausanne Région a dû, en tant qu'organe de coordination des communes de l'association régionale, continuer à intervenir dans la gestion des suites de la crise du Centre sportif de Malley SA (CSM), en particulier afin de communiquer et mieux faire comprendre aux communes les mécanismes de calcul et de prise en charge du déficit d'exploitation de cette nouvelle infrastructure conformément aux accords conclus avec CSM SA en 2016. Le Bureau de coordination, sous l'égide de son président, a entamé à la fin de l'année 2021 un processus de réforme de l'organisation et du fonctionnement de Lausanne Région afin de mieux répondre aux attentes de ses communes membres au vu des enjeux extrêmement importants que celles-ci doivent relever en terme de développement économique, en particulier sous l'angle territorial, au vu des nouveaux objectifs que la Confédération a fixés dans le cadre des travaux d'étude liés à la cinquième génération du PALM.

Pour de plus amples informations sur les activités de Lausanne Région, nous vous renvoyons au site internet de cette Association : www.lausanneregion.ch

Transports et mobilité

TRANSPORTS PUBLICS

L'offre en transport public a bénéficié d'améliorations notables durant l'année 2021, que ce soit au niveau des infrastructures ou des fréquences de passages.

La ligne TL 54, qui desservait les arrêts Cugy-Cavenette, Cugy-Poste et Cugy-Village depuis décembre 2019, a disposé d'un arrêt supplémentaire dans le secteur nord (arrêt Cugy-Grillon) depuis le 13 décembre 2020. Préalablement matérialisé par deux simples potelets, il a bénéficié d'un aménagement définitif compatible pour les personnes à mobilité réduite (réhaussement de quai) lors des travaux de la route de Morrens (voir chapitre Routes).

Dès le 12 décembre 2021 et l'entrée en vigueur du nouvel horaire, l'offre en transport public de la Commune de Cugy s'est enrichie. Pour la ligne TL 54, 30 allers-retours journaliers sont offerts, soit un passage toutes les 30 minutes de 6h à 20h30 tous les jours de la semaine. La ligne TL 60 a quant à elle bénéficié d'une amélioration de son offre du week-end, avec une cadence à 30 minutes les samedis et dimanches entre 9h00 et 21h00.

Pour les noctambules enfin, des courses supplémentaires ont été ajoutées les samedis et dimanches matin, avec des départs depuis Lausanne-Gare à 1h35 et 3h35. Elles permettent de rejoindre Froideville, via Chauderon puis le tracé de la ligne TL 60, avec un détour par l'arrêt Morrens Grande Salle.

CAMPAGNE DE COMPTAGE MULTIMODAL DU TRAFIC

Plusieurs campagnes de comptages ont pris place sur le territoire communal durant l'année 2021.

- Démarrée au printemps 2020 et suspendue en raison du fort impact des mesures prises pour lutter contre la pandémie de Covid-19 sur les habitudes de mobilité, la campagne multimodale de mesures du trafic de l'agglomération Lausanne-Morges a repris en septembre 2021. Elle devrait s'achever début 2022.

Malgré une situation encore non stabilisée, la Commission Transport de Lausanne Région a jugé important de disposer de données sur les déplacements, notamment sur les mobilités actives. Les résultats permettront à Cugy de disposer d'éléments quantitatifs sur les circulations traversant le village.

- Une campagne multimodale de mesures du trafic a été organisée à la fin du mois de septembre 2021 dans le secteur Combe-Chavannes. Une entreprise spécialisée a été engagée afin de procéder à un relevé exhaustif des trafics multimodaux (piétons, trottinettes, vélos, deux roues et véhicules motorisés) lors de la rentrée des classes du matin et à la sortie à midi. Un suivi de l'occupation des parkings alentours a également été réalisé. Après des difficultés de traitement des données récoltées en raison de pénurie de personnel, l'entreprise a transmis les résultats en fin d'année à la Municipalité. Ils lui permettront de disposer d'éléments quantitatifs et factuels pour proposer des solutions concrètes pour la sécurisation de ce secteur scolaire sensible.

- La Gendarmerie a effectué sept relevés de vitesses sur les routes cantonales en traversée de localité sur la période janvier-mars et novembre-décembre 2021. Les résultats obtenus démontrent une augmentation du nombre d'infractions, avec un taux d'infraction supérieur à la valeur cantonale sur les routes de Lausanne et de Montheron.

Ces chiffres correspondent à 6'343 véhicules contrôlés en douze heures d'observation. Il s'agit donc d'images ponctuelles sur lesquelles il est difficile de tirer des conclusions. La Municipalité reste cependant attentive à la problématique du respect des vitesses de circulation et en tiendra compte notamment lors des futurs chantiers de pose de nouveaux revêtements dans le cadre de l'assainissement du bruit routier.

Taux d'infraction moyen (en %)					
	2017	2018	2019	2020	2021
Route de Bottens (RC 501b)	*	*	1.4	*	*
Route de Lausanne (RC 501b)	3.8	3.4	3.0	1.4	4.9
Route de Montheron (RC 546c)	*	3.8	3.5	1.4	4.1
Route de Morrens (RC 446c)	0.5	*	1.2	1.7	2.0
Canton VD	3.6	3.3	3.1	3.1	3.5

*Pas de mesure effectuée

RADAR PÉDAGOGIQUE

Pour rappel, l'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre (OZ30) impose une vérification de l'efficacité des aménagements réalisés (voir p. 58 de ce rapport). Pour ce faire, l'Ordonnance se base sur l'indice V85 qui représente la vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules observés, en fixant les critères d'efficacité suivants :

Vitesse autorisée :	V85 : Valeur limite à respecter par le 85% des véhicules
20km/h	25km/h
30km/h	38km/h

En 2021 le radar pédagogique a été installé à 16 endroits répartis dans la Commune. Les relevés du radar pédagogique indiquent entre autres le V85 ainsi que les vitesses moyennes que nous retenons ici comme indices du respect du cadre légal. Sur cette base, les considérations suivantes peuvent être faites :

Chemins des Bleuets, d'Au Bossons et des Fougères 30 Km/h

Sur ces trois chemins, nous constatons que les vitesses moyennes sont excellentes, elles se situent entre 19 et 25 km/h. Avec des valeurs qui se situent entre 25 et 33km/h selon les tronçons, l'indice V85 est inférieur à la valeur limite (38km/h).

Rue du Village 30km/h

Nous relevons une vitesse moyenne de 29km/h et un V85 de 38 km/h égal à la valeur limite. Ces vitesses enregistrées respectent le cadre légal cantonal mais une attention particulière doit être portée afin qu'elles n'augmentent pas.

Chemins de Palud 30 km/h

La vitesse moyenne relevée est de 35 km/h et le V85 est de 44km/h. Ces vitesses étant supérieures aux valeurs prescrites les contrôles seront poursuivis et si nécessaires les mesures suivantes seront prises : des contrôles de gendarmerie seront demandés et des marquages de rappel seront effectués.

6. BÂTIMENTS , DOMAINES, FORÊTS ET ESPACES PUBLICS

BÂTIMENTS COMMUNAUX

DOMAINES ET FORÊTS

COURS D'EAU



PARCELLE 87 ET CENTRE DE VIE ENFANTINE

Voir projets phares en page 2.

MAISON DE COMMUNE

Après les travaux préparatoires engagés en 2020 dans le local de l'ancien congélateur, le dicastère des bâtiments s'est concentré sur les autres projets suivis à l'interne (Ferme du Verger, rénovations Cavenetaz et Motty) et a reporté la mise à l'enquête et la réalisation de cette transformation qui se feront en 2022.

PAVILLONS DE LA CHAVANNE

Les pavillons disposés dans la cour de la Chavanne et abritant l'UAPE jusqu'en juillet ont été démontés en août et repris par le propriétaire. De légers travaux de réfection de la cour ont dû être entrepris au droit de l'emplacement des pavillons. La cour retrouve ainsi son intégrité.

COLLÈGE DU MOTTY

Suite à son déménagement à la Ferme du Verger en août, la Garderie Arc-en-ciel a libéré les locaux qu'elle occupait depuis près d'une dizaine d'année au rez-de-chaussée du Motty. En août, l'ASICE (nouveau locataire) y installe le Centre d'Animation qui après une année d'accueil dans des locaux provisoires bénéficie enfin de locaux appropriés et rénovés. Ceux-ci ont fait l'objet d'un chantier express de mi-juillet à mi-août. L'installation d'une nouvelle cuisine répondant aux normes de l'Office cantonal de la consommation (OFCO) permet le service des repas de midi pour les élèves de 7 et 8P déchargeant ainsi la cantine de la Combe suroccupée. Au vu des frais occasionnés, il est important de relever que le montant des locations a été adapté et correspond aux tarifs des locations des collèges communaux.

MAISON VILLAGEOISE - CAVENETTAZ

Suite à son déménagement à la Ferme du Verger en août, l'UAPE a libéré les locaux qu'elle occupait depuis près d'une dizaine d'années à la Cavenetaz. La salle éponyme et le « Foyer » ont été réaffectés à d'autres usages suite à une rénovation complète des peintures et du sol à la fin de l'été. Ainsi la salle Cavenetaz est attribuée à l'équipe de Villages Solidaires qui - après l'avoir magnifiquement aménagée avec des meubles récupérés - l'occupe principalement pendant la journée ce qui laisse la possibilité, d'une part aux sociétés locales de s'y rencontrer en soirée, et d'autre part à la Commune de louer la salle pour des manifestations exceptionnelles comme les lotos. Le « Foyer » est remis en location en dehors des 21 heures hebdomadaires de cours de musique dispensés par le Petit Conservatoire du Haut Talent (PCHT) selon les exigences de la loi sur les écoles de musique (LEM). Voir ci-dessous



LOCATION DES SALLES DE GYMNASTIQUE

Les deux salles de gymnastiques du Collège de l'Épi d'Or et du Collège de la Chavanne sont louées au tarif de CHF 10.-/heure pour les sociétés locales et de CHF 20.-/heure pour les externes. À noter que le coût effectif de location d'une salle est estimé à CHF 70.-/heure. Le montant annuel facturé pour la salle de la Chavanne est de CHF 6'460.- et de CHF 3'790.- pour la salle de l'Épi d'Or pour un revenu total de CHF 10'250.- en 2021.

LOCATION DE LA MAISON VILLAGEOISE

En cette deuxième année d'incertitudes liée à la pandémie, sur la totalité des 43 contrats de location, seuls dix contrats étaient payants dont cinq d'entre eux ont été annulés. Les locations facturées représentent un revenu de CHF 1'390.-.

Les 33 autres contrats (dont une annulation) correspondent à sept séances de Conseil Communal, à dix utilisations gratuites de la Maison villageoise dont bénéficient les sociétés locales. Les sociétés ayant bénéficié de cette aide sont : les Scouts La Croisée, l'Echo du Boulet, Os Amigos Na Suíça, l'EPS Cugy et la Bibliothèque du haut Talent. La gratuité est également accordée aux assemblées des PPE du village. Cette année en raison de la pandémie et des restaurants fermés, les PPE ont dû trouver de grands locaux pour accueillir l'ensemble des copropriétaires afin de tenir leurs séances qui avaient déjà été annulées en 2020. Cette année, ce sont donc exceptionnellement 15 assemblées de PPE qui se sont déroulées dans la grande salle. Pour 2021, ces utilisations totalisent une aide indirecte estimée à CHF 6'980.-.

	Locations			
	2018	2019	2020	2021
Mise à disposition	37	33	11	32
Montant estimé de l'aide indirecte	8'865.-	5'830.-	2'835.-	6'980.-
Locations payantes	31	34	1	5
Montants facturés	11'503.-	8'775.-	385.-	1'390.-

MISE À DISPOSITION DE LOCAUX POUR LES ÉCOLES DE MUSIQUE

La loi sur les écoles de musique (LEM) et notamment l'article 9 al. 2 stipule : Les Communes assurent le financement des locaux des écoles de musique reconnues et les mettent à leur disposition. Ainsi, le P'tit Conservatoire du Haut-Talent a bénéficié depuis la rentrée d'août de la gratuité des locaux dans le « Foyer » de la Maison Villageoise pour 21 heures par semaine représentant un montant de l'aide estimé à CHF 6'960.-, montant que l'on pourrait ajouter au tableau ci-dessus. Cette même formation bénéficie également de locaux au Centre œcuménique à raison d'une vingtaine d'heures par semaine. Pour le Conservatoire des régions du Gros-de-Vaud, la Commune a mis à disposition des locaux à raison de 5 heures par semaine au collège de la Chavanne.

Domaines et forêts

La gestion forestière est primordiale pour que nos forêts permettent de remplir les fonctions recherchées : production de bois, protection contre les glissements de terrain, mais aussi refuge pour la faune et la flore, ou lieu d'accueil pour les promeneurs.

A long terme, les forestiers devront veiller à anticiper les besoins de la société afin de conserver à Cugy des forêts productives tant en bois d'œuvre qu'en bois d'énergie, tout en étant adaptées au climat et en restant naturelles et capables de satisfaire aux besoins de la population en matière de loisirs et de tranquillité. La forêt de demain se prépare 100 ans à l'avance, défi complexe auquel les Autorités et les professionnels du secteur ne cessent de s'atteler au quotidien.

Cette année le volume exploité est moindre que la possibilité de coupe fixée à 830 m³ mais il s'équilibre sur la durée du plan de gestion.

Au niveau du compte d'exploitation du forestier, 2021 est une année positive pour Cugy. Il est actuellement trop tôt pour analyser les chiffres correctement mais un bénéfice de CHF 14.00 par m³ exploité est prévu.

À signaler que la hausse des prix de vente du bois est restée modérée par rapport au prix du bois transformé. De plus le prix de vente du bois énergie qui représente 33% des ventes n'a pas évolué.

Les travaux se sont parfaitement déroulés selon les règles et les attentes du forestier.

Assortiments en m³

	2017	2018	2019	2020	2021
Bois de service résineux et feuillus	808	295	453	416	395
Bois de feu, industrie et copeaux	625	155	206	395	285
Total	1'433	450	659	811	680

Exploitation des bois

Janvier : Coupe d'éclaircie proche du réservoir (204 m³) par le CFPF (centre de formation professionnelle forestière Le Mont-sur-Lausanne).

Janvier: Coupe d'éclaircie aux Grands Vuarnes (209 m³) par l'entreprise Clerc de Montheron.

Mars : Exploitation de différents chablis (19 m³) cassés et renversés par le vent par l'entreprise Clerc de Montheron.

Novembre : Mise en lumière du sol pour activer la régénération au chemin de la Mèbre (248 m³) par l'entreprise Métraux de Savigny.

LE MARTELAGE

Le mercredi 15 septembre 2021 a eu lieu la journée de martelage pour les coupes 2022. 12 personnes y ont participé et se sont imprégnées avec passion des explications de l'inspecteur cantonal des forêts du 18^e arrondissement et de notre garde forestier. Les réponses à de nombreuses questions posées par les participants ont permis de mieux comprendre le rôle de notre forêt dans notre environnement et son utilité surtout au niveau écologique et de la biodiversité.

Ce jour-là les participants étaient accompagnés d'une équipe de cinéastes (caméramans, preneur de son, cadreur) pour réaliser un petit film sur le martelage (à voir sur le site : www.mebre-talent.ch). Des explications sur l'origine de cette pratique ainsi que les moyens du marquage anciens et actuels ont été utilisés, chacun a pu participer en réel à cette opération et tout cela dans la bonne humeur malgré un temps pluvieux. Les discussions se sont poursuivies à l'issue de cette journée par un apéritif en forêt et un sympathique repas en commun.

PLANTATIONS

Deux coupes rases ont été replantées avec des espèces résistantes aux changements climatiques. Au chemin de la Bérallaz et au-dessus du chemin des Roches : 200 cerisiers, 395 châtaigniers, 200 érables planes et 130 tilleuls sur 0.4 ha. Ces plantations ont été subventionnées à 70%.

Enfin, 0.5 ha ont été entretenus afin de favoriser le développement des jeunes plants.

SOINS CULTURAUX

En 2021, l'entreprise Clerc et le centre de formation se sont partagés les soins cultureux sur la commune. Cela représente une surface totale de 6.9 ha.

Comme pour 2020, les frais des soins cultureux ont été entièrement couverts par les subventions.

RÉFECTION DE CHEMINS

Il n'y a pas eu d'entretien en profondeur des chemins forestiers.

Une analyse de l'état des chemins forestiers du triage Mèbre-Talent dont fait partie Cugy a été réalisée par un bureau spécialisé. Cela permettra dans les 5 ans de prioriser certains travaux de fond (consolidation des encaissements et élargissement pour les camions de bois de 40 tonnes. Cet inventaire permettra surtout d'obtenir des subventions pour les travaux de réfection.

L'entretien courant des chemins est effectué par le service de voirie : nettoyage des renvois d'eau, des fossés et de l'élagage.

ACCUEIL / BIOTOPE

L'étang situé au Chemin de la Lisière est toujours alimenté d'une manière correcte. Il souffre malgré tout en période de sécheresse. Ce qui n'altère pas à la diversité des espèces végétales et animales.

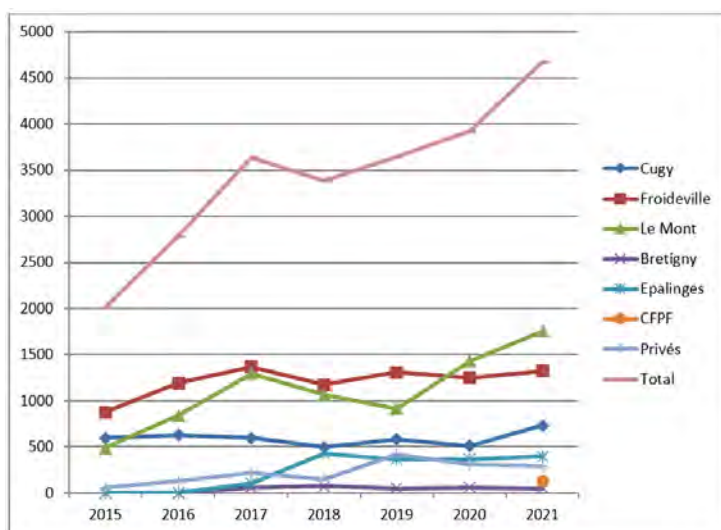
Les employés communaux entretiennent les places de pique-niques et les sentiers sur le territoire communal.



HANGAR À PLAQUETTES

Pour 2021, 4'674 m³ de plaquettes ont été vendues. Hormis le Mont-sur-Lausanne (1'756 m³) et Cugy (731 m³) qui ont vu leurs volumes fortement grimper, les consommations annuelles de Froideville (1'323 m³) et Epalinges (398 m³) sont restées stables. Bretigny-sur-Morrens (50 m³) et différents privés (29m³) représentent une faible part. Depuis mars 2021, nous alimentons le centre de formation professionnelle forestière du Mont-sur-Lausanne.

Les hivers froids comme celui de 2021-2022 représentent un défi important pour les gestionnaires de plaquettes car ces dernières prennent du temps à sécher sous un couvert (environ trois mois). Le tournus est donc difficile à cette période. Un voisin en a fait les frais et nous avons pris l'initiative en décembre 2021 de le dépanner avec 640 m³. (non comptabilisé dans le tableau ci-dessous.) Il y a évidemment un retour de balancier en termes de volume sec à disposition et c'est à notre tour d'aller chercher du volume chez d'autres voisins.



En prenant en compte l'évaluation de consommation et un hiver froid, le potentiel arrive à son niveau maximal. On pourrait utiliser encore facilement 1'500 m³ supplémentaire mais plutôt avec une chaudière acceptant des plaquettes vertes et des plaquettes issues de branches.

TRIAGE MÈBRE-TALENT

Les délégués du Triage forestier intercommunal Mèbre-Talent se sont réunis à trois reprises à savoir le 24 mars (validation des comptes 2020), le 16 juin, (gestion du hangar et les conditions salariales du garde) et le 29 septembre (validation du budget pour 2022).

ANIMATIONS SUR LE TERRAIN

Une caméra a été placée dans notre forêt (sur le chemin de la Côte à Felix coté chemin des Roches) qui donne l'évolution jour après jour du développement des arbres jusqu'à la coupe sur une durée d'environ de 8 à 10 ans. Un film sur l'abattage qui sera visible sur le site du Triage ces prochaines semaines a été tourné dans les forêts de Cugy.

De plus amples informations sont disponibles sur le site internet du Triage Mèbre-Talent: www.mebre-talent.ch

COMMUNICATION DU TRIAGE INTERCOMMUNAL MÈBRE-TALENT

En termes de communication, le Triage s'efforce de communiquer à la population un maximum.

Sur le site internet du Triage vous trouvez sur la forêt de Cugy de nombreuses rubriques :

- Données clés ;
- La coupe de bois...pourquoi ;
- Une forêt vivante ;
- La forêt et ses atouts ;
- Equation des forestiers.

PROJET DE RENATURATION DU RUISSEAU DERREY LE MOTTY

La Commune de Cugy souhaite remettre à ciel ouvert le ruisseau Derrey le Motty qui a été mis en tuyau dans les années 1920. Il se situe à l'est du village et longe celui-ci, en dehors de la zone bâtie. La remise à ciel ouvert du ruisseau est envisagée sur une portion se situant entre la forêt (angle chemin de la Lisière/chemin des Roches) et la route de la Bérallaz.

En parallèle à cette idée de projet, la commune souhaite améliorer la sécurité et l'attractivité du cheminement piétonnier vers et depuis le site scolaire de la Chavanne, de la Combe et du Centre de vie infantine. En effet, les cheminements par le chemin du Verger et le chemin de la Chavanne présentent des risques, du fait de l'étroitesse des routes et du trafic automobile soutenu aux heures de début et fin d'école. La remise à ciel ouvert du ruisseau pourrait constituer une opportunité de créer un chemin piétonnier entre la route de la Bérallaz et le chemin de la Chavanne.

Ce projet poursuit plusieurs objectifs :

- Valoriser les franges non bâties du village par la remise à ciel ouvert d'un ruisseau, en tant qu'élément paysager et naturel attrayant ;
- Créer un nouveau cheminement piétonnier, permettant aux piétons et en particulier aux enfants-écoliers d'éviter les points dangereux du chemin du Verger et du haut du chemin de la Chavanne et éviter ainsi des aménagements routiers à cet endroit-là ;
- Créer un biotope aquatique intéressant, en localité et accessible à tous.

En 2019, une étude préliminaire a permis de définir les grandes lignes du projet et un crédit d'étude a été voté en 2020. Pour la réaliser, le mandat a été confié à un bureau d'étude spécialisé dans le domaine de l'hydrologie.

La première évaluation des travaux de remise à ciel ouvert du ruisseau serait de l'ordre d'environ un million de francs. L'investissement pourra être subventionné à hauteur de 95% par le Canton et la Confédération. La part nette à charge de la commune devrait donc avoisiner CHF 50'000.- à 60'000.- toutes taxes comprises.

En 2021, une évaluation des possibilités de récupérer des débits permanents (drainages, sources...) dans le ruisseau afin d'en augmenter le débit a été effectuée. Ce travail a été réalisé au moyen de caméra et on a pu déterminer qu'un apport intéressant de débits divers pourrait être récupéré afin d'alimenter de manière pérenne le ruisseau.

Parc naturel du Jorat

Le projet de Parc naturel du Jorat (initialement appelé Parc naturel périurbain lausannois) a fait l'objet en date du 5 janvier 2021 d'une décision de classement cantonale de sa zone centrale.

Préalablement, ce projet de classement avait été soumis à l'enquête publique durant le printemps 2020. En date du 22 juin 2020, la Commune de Cugy a fait opposition à ce projet de décision de classement, plusieurs dizaines d'oppositions ayant été déposées dans le cadre de l'enquête publique. Les motifs invoqués par notre Commune portaient principalement sur le fait que le projet de Parc naturel périurbain, faute de prévoir une planification d'une zone de transition conforme, violait les articles 22 à 24 de l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs) et sur le fait que les droits d'être entendus et à l'information de la commune de Cugy avaient été violés, faute pour les promoteurs du projet d'avoir répondu aux questionnements de notre Commune sur l'impact du parc sur notre territoire communal et sa population, ainsi que de ne pas avoir respecté le processus démocratique et participatif exigé par les directives de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Par décision du 18 février 2021, la Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité du canton de Vaud, sans qu'il ne soit procédé à la moindre conciliation avec les opposants, levait en bloc toutes les oppositions dans une lettre circulaire. Après s'être concertée avec d'autres opposants, en particulier la Municipalité de Froideville, la Municipalité de Cugy a recouru contre la décision de classement cantonale susmentionnée en date du 22 mars 2021 auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal du canton de Vaud (CDAP). Les moyens de ce recours portent sur la violation du droit d'être entendu de la Commune de Cugy, la décision de classement ne se prononçant pas sur tous les griefs soulevés dans son opposition, sur la violation des articles 22 à 24 OParcs, sur l'absence d'étude d'impact pertinente quant à la présence simultanée sur le même site d'un parc naturel et d'un parc éolien et sur la violation du Plan directeur cantonal et de l'article 27 OParcs.

L'équipe de projet a donc poursuivi ses démarches en vue de la finalisation du dossier pour évaluation par la Confédération et a lancé le processus de création d'une nouvelle structure associative qui gèrera le futur parc naturel d'importance nationale dès le 1er janvier 2021. Notre Commune a refusé d'adhérer à cette association, tout comme toutes les communes voisines du parc naturel.

Depuis lors, notre commune n'a plus reçu la moindre information de la part tant de l'équipe de projet, que de la commune de Lausanne sur l'évolution de ce projet, les préoccupations et interrogations de notre commune sur ce parc restant sans réponses.

En date du 18 février 2021, comme indiqué plus haut, le Département de l'environnement et de la sécurité du canton de Vaud levait toutes les oppositions et rendait sa décision de classement de la zone centrale du Parc naturel du Jorat, contre laquelle notre Commune, de même que, notamment, celle de Froideville et l'association « Parque pas mon Jorat », ont fait recours. Après plusieurs échanges d'écritures entre les parties ordonnés dans le courant de l'année 2021 par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal du canton de Vaud, la procédure de recours était toujours pendante à la fin de l'année 2021. Un jugement est toutefois attendu dans le courant du premier trimestre 2022. En cas de rejet du recours, la Municipalité pourra, le cas échéant, encore recourir auprès du Tribunal fédéral.

7. POLICE DES CONSTRUCTIONS

VISITES DE SALUBRITÉ

ENQUÊTES PUBLIQUES

AUTORISATIONS
MUNICIPALES ET PROCÉDÉS
DE RÉCLAME

DOSSIERS PRINCIPAUX

Les dossiers traités par le dicastère de la police des constructions sont entièrement liés aux diverses demandes de permis ou d'autorisation de construire. Par rapport aux quatre années précédentes, le nombre de mises à l'enquête reste stable tandis que celui des demandes d'autorisation est relativement élevé.

Le recensement ci-dessous informe sur la quantité de dossiers traités, tandis que les dossiers ayant principalement occupés le service sont décrits plus précisément en deuxième partie.

Visites de salubrité

Dans le courant de l'année, la commission de salubrité a effectué 15 visites concernant 11 permis de construire, dans l'objectif de délivrer les permis requis. Au terme de ces visites, seul cinq permis ont pu être délivrés. Pour les six autres, les permis d'habiter ou d'utiliser sont en attente de mise en conformité définitives des locaux et installations, dépendantes du bon vouloir des propriétaires.

Parfois plusieurs visites du même chantier sont nécessaires avant d'obtenir la mise en conformité. Désormais, ces visites supplémentaires sont facturées en sus au propriétaire.

Hors permis de construire, la commission a effectué cinq autres visites, (logement non déclaré, système de chauffage défectueux, activités avec locaux non conformes). Le suivi de ces dossiers par le service technique est en cours à ce jour.

Enquêtes publiques

Au cours de l'année, 17 dossiers de construction ont été mis à l'enquête publique, conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) :

11 permis de construire délivrés en 2021

- 4 piscines ou spa ;
- 2 rénovations de villas y compris 1 pompe à chaleur (PAC) ;
- 1 pompe à chaleur ;
- 1 rénovation de toiture ;
- 1 garage et couvert ;
- 1 jardin d'hiver ;
- 1 aménagement extérieur.

Six permis de construire non-délivrés en 2021

- 1 Jacuzzi extérieur (synthèse CAMAC négative)
- 5 dossiers en cours de traitements (en attente de synthèse CAMAC)

Autorisations municipales et procédés de réclame

En 2021, 26 autorisations ont été délivrées dont 11 pour des aménagements extérieurs, 12 pour des panneaux solaires, trois pour des rénovations diverses. Le nombre d'installations solaires est stable par rapport à l'année passée tandis qu'aucune demande pour des installations de vecteurs énergétiques renouvelables n'est parvenue au Service technique. A noter que dorénavant et sur recommandation du Canton, les demandes d'installation pour des PAC seront traitées par mise à l'enquête publique.

En outre, sept permis de fouille et dix autorisations de teintes et de matérialisation diverses ont été délivrées

Deux autorisations de procédés de réclame ont été délivrées.

PARCELLE 213 ANTENNE 5G

La mise à l'enquête publique d'une antenne 5G sur la parcelle 213 (station AVIA) courait jusqu'au 10 janvier 2021. Notre population s'est mobilisée puisque c'est près de 130 opposants, dont plusieurs faisant partie d'un collectif, qui ont manifesté leur droit exposant dans le même temps leurs inquiétudes à notre Autorité. La majeure partie des oppositions portent sur le non-respect des distances aux limites, des mesures sanitaires, environnementales et de planification ou encore sur l'absence de nécessité, le principe de précaution, la perte de valeur des biens immobiliers adjacents et la proximité d'une école.

Dans un premier temps, la Municipalité suivant la ligne du Conseil d'État a suspendu sa décision jusqu'à nouvel avis. En mai 2021, le Conseil d'État suite aux conclusions des projets-pilotes a estimé que les conditions-cadres étaient à présent réunies et a levé la suspension des autorisations des nouvelles installations de téléphonie mobile. À ce jour la synthèse CAMAC n'est pas parvenue à la Commune.

PARCELLE 241 RÉNOVATION DE SIX IMMEUBLES

Le dossier mis à l'enquête prévoit une première étape de réfection complète des façades, des toitures et des appartements. Une seconde étape d'aménagement de logements sous les combles fera l'objet d'une mise à l'enquête spécifique après la levée de la zone réservée. La mise à l'enquête s'est déroulée du 8 mai au 7 juin et la synthèse CAMAC nous est parvenue en décembre. À ce jour le permis de construire est en passe d'être délivré, moyennant une meilleure intégration des panneaux solaires demandée par la Municipalité.

PARCELLES 1089 – 1091 – 1097 - 1098 QUARTIER SETRI

1089 - Suite à la visite de conformité effectuée en juin et plusieurs échanges avec le service technique, le permis d'habiter n'a pas pu être délivré pour cause de non-conformité.

1091 - Après deux dénonciations au Préfet du Gros-de-Vaud en 2018 et 2019 avec pour conséquences deux amendes de CHF 5'000.- et de CHF 800.- et plusieurs rappels subséquents, le propriétaire à fin 2021 a présenté au service technique une mise à l'enquête de conformité répondant aux critères du RGATC. Validée par la Municipalité, la mise à l'enquête sera publiée en janvier 2022.

1097 - Le permis d'habiter a pu être délivré en 2021.

1098 - Le propriétaire n'a pas donné suite au permis de construire délivré en 2020. A fin 2021 il a annoncé au service technique que son projet ferait l'objet d'une mise à l'enquête complémentaire au vu des changements qu'il souhaitait opérer.

PARCELLE 391 MAISON FAMILIALE ET GARAGE

Ce projet a fait l'objet en 2021 de plusieurs plaintes et préoccupations du voisinage quant au déroulement du chantier, à sa durée conséquente et au suivi de celui-ci par les instances communales.

Afin d'accélérer le déroulement du chantier, la Municipalité a pris des options de contrôle strict en exigeant un planning des travaux et le respect de celui-ci, un suivi par la remise des procès-verbaux des chantiers et des garanties de l'ingénieur civil quant à l'efficacité des soutènements. Par plusieurs passages hebdomadaires, le service technique vérifie l'état des chemins, la sécurité sur le domaine public ainsi que le déroulement du chantier en fonction du planning et des ressources. Nos services poursuivront leurs contrôles afin que ce chantier se termine au plus vite et dans les meilleures conditions. Plusieurs contrôles de la SUVA et des douanes ont été effectués sur ce chantier sans qu'il en ressorte des pratiques illégales.

PARCELLE 41
MAISON FAMILIALE

Suite à la construction en dehors des limites légales, d'un mur de soutènement en contrebas de la route cantonale ainsi que de l'arrachage de plusieurs arbres sans autorisation le propriétaire a été dénoncé à la justice par la Commune. Un jugement rendu par le tribunal de police le 11 août a été confirmé en appel le 1er novembre, mettant un point final à cette affaire.

PARCELLE 205
PROJET DE BATIMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL

Suite à une mise à l'enquête complémentaire et à la levée par la Municipalité d'une opposition jugée non recevable, le recours de l'opposant auprès de la CDAP en 2020 n'a pas abouti. Le chantier a débuté en mars 2021. A ce jour le gros œuvre est presque terminé.

PARCELLE 87
LA FERME DU VERGER

Le chantier s'est déroulé dans les meilleures conditions avec un suivi par le Service technique et la municipale en charge en tant que représentants du maître d'ouvrage. Les non conformités ont pu dès lors, être anticipées et le permis d'utiliser a été délivré en juillet 2021, entre la fin des travaux et le déménagement des utilisateurs.



8. ROUTES ET VOIRIE

PROJETS D'AMÉNAGEMENTS
ROUTIERS

MISE EN CONFORMITÉ DES
ZONES 30KM/H

RÉFECTION ET ENTRETIEN
DES INFRASTRUCTURES
COMMUNALES

Projets d'aménagements routiers

PROJET DE TROTTOIR AU CHEMIN DES ESSERTS

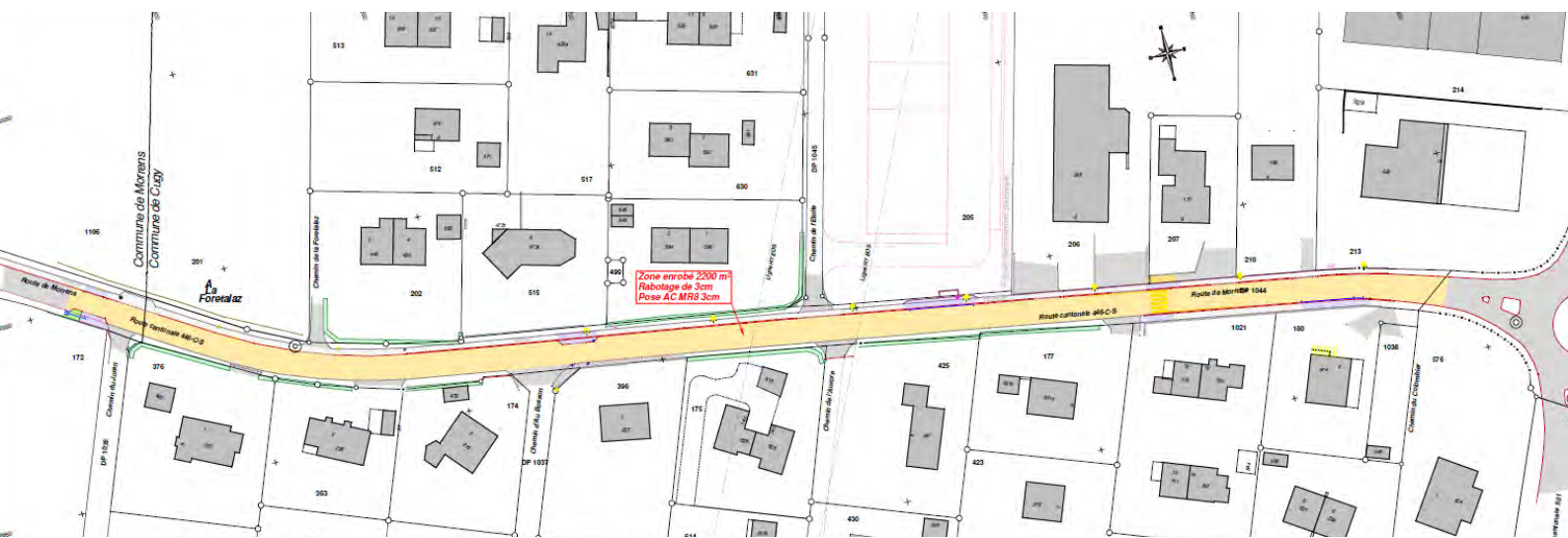
Depuis plusieurs années, des problèmes de sécurité sur le chemin des Esserts sont identifiés avec des vitesses excessives, des problèmes de visibilité et des cheminements piétonniers non sécurisés. Depuis la construction du Collège de l'Épi d'Or, ces problèmes se sont amplifiés avec de nombreux écoliers qui utilisent ce chemin plusieurs fois par jour. Le projet de sécurisation a fait l'objet de réflexions et de pré-études lors des années précédentes. La solution retenue est la création d'un trottoir de deux mètres de large et la mise en sens unique montant (sud-nord) du tronçon Bérallaz-Fleurettes. Cette dernière configuration a été testée pendant près de six mois lors des travaux privés des parcelles 75 et 1099, sans problème majeur à relever. Le projet soumis à l'examen préalable auprès de la DGMR a obtenu en date du 22 décembre un préavis positif de cette dernière.

Le projet nécessite la création de servitudes qui devront être actées avec plusieurs propriétaires riverains. Une séance d'information prévue a malheureusement dû être annulée en raison de la pandémie. Cette séance indispensable aura lieu en début 2022. Un préavis est prévu pour le 1er semestre 2022 et le chantier devrait se dérouler pendant les vacances scolaires.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE MORRENS ET ASSAINISSEMENT DU BRUIT SUR RC 501

Les travaux qui se sont déroulés du 6 juillet au 20 août comprenaient le réaménagement de la route de Morrens avec l'implantation de décrochements latéraux servant d'aide à la traversée et de modérateurs de vitesse, ainsi que la création de la paire d'arrêts TL Cugy-Grillon. La route de Bottens, le tronçon de la RC 501 compris entre le chemin des Peupliers et le rond-point Avia ainsi que ce dernier ont fait l'objet d'un renouvellement complet du tapis permettant de diminuer les nuisances sonores. Ces derniers travaux, d'un montant total de CHF 182'910.-, permettront à la Commune d'obtenir des subventions pour un montant prévu de CHF 69'000.-.

Un démarrage des travaux un peu chaotique, en raison de la pandémie d'une part et de grosses intempéries d'autre part, n'a finalement pas bousculé le planning et la fin des travaux a pu avoir lieu comme prévu avant la rentrée scolaire. Les diverses déviations, suppressions et déplacements d'arrêts de bus ou encore la mise en place de bus navettes pendant les travaux de nuit n'ont pas engendré de problèmes majeurs pour les utilisateurs ni pour les riverains avertis en amont par notre administration. La coordination entre les différentes instances (DGMR, Commune de Morrens, TL et mandataires) a bien fonctionné. Notre Commune doit encore plancher sur le projet de l'abri-bus Cugy-Grillon, cependant une étude globale sur l'amélioration de l'ensemble des abribus communaux se fera en amont.



RÉHABILITATION DE LA RC 501 CUGY-BOTTENS

La DGMR a démarré le chantier de réhabilitation de la RC 501 entre Cugy et Bottens. Cette route cantonale assure une fonction de liaison à l'échelle régionale et doit être réaménagée afin de répondre aux normes actuelles et garantir la sécurité des usagers et riverains concernés par cet axe. Les travaux principaux de la première phase se sont déroulés de mars à octobre et ont nécessité des mesures de déviation et circulation alternée qui n'ont pas trop impactées notre Commune.

Durant cette première phase, les travaux sur la chaussée, l'élargissement du pont sur le Talent au droit du Moulin de Cugy ainsi que la création d'une piste cyclable entre Bretigny et Bottens ont été effectués. La participation financière de la Commune de Cugy pour l'élargissement du trottoir et la mise en place d'un éclairage sur le pont du Talent est encore en attente.

La deuxième phase des travaux prévue entre mars et octobre 2022 ne concernera qu'indirectement la Commune de Cugy. Pour de plus amples renseignements : www.vd.ch/rc501

Réfection et entretien des infrastructures communales

Dans le cadre du programme annuel d'entretien des infrastructures communales, diverses interventions ont été réalisées, notamment l'installation d'un caniveau au chemin des Bioles, le remplacement de grilles au chemin de l'Esserpy ainsi que divers travaux de reflachage. Plusieurs éléments de signalisation ont dû être remplacés suite à des accidents sur la RC 501.



Mise en conformité des zones 30 km/h

En date du 16 septembre, la DGMR nous confirmait l'homologation des zones 30 km/h pour les chemins de la Cavenettaz, de la Bérallaz, du Crêt et de Faulieu. Ainsi la totalité des zones 30 km/h du village sont homologuées et en cas de besoin des contrôles répressifs peuvent y être effectués. À noter que l'efficacité des mesures réalisées devra être vérifiée sur les chemins précités d'ici l'été 2022 et si les objectifs visés n'étaient pas atteints, des mesures supplémentaires devraient être prises.

9. DÉCHETTERIE ET ORDURES MÉNAGÈRES

DÉCHETTERIE DE PRAZ-
FAUCON

ORDURES MÉNAGÈRES ET
DÉCHETS

Déchetterie de Praz-Faucon

Les tableaux ci-après renseignent sur la fréquentation de la déchetterie de Praz-Faucon par année et par jour d'ouverture.

L'arrivée des habitants de Bretigny-sur-Morrens en 2020 et de Morrens en 2021 a généré une augmentation de la fréquentation de 48% par rapport à 2020. Cette augmentation a été parfaitement maîtrisée par le personnel, ceci à la satisfaction des usagers.

Malgré la situation sanitaire, en 2021, aucune restriction n'a été nécessaire quand au nombre de personnes pouvant accéder aux infrastructures. Durant certaines périodes, le masque y était toutefois obligatoire.

Taux moyen de fréquentation par jour (en nombre de passages)

	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2017	82	106	42	52	220
2018	99	122	52	69	258
2019	100	119	48	67	247
2020	103	123	51	102	207
2021	161	180	86	181	338

Fréquentation de la déchetterie par année (en nombre de passages)

	2017	2018	2019	2020	2021
Habitants de Cugy	24'357	29'010	27'859	26'379	28'120
Habitants de Montheron	501	667	878	929	944
Habitants de Bretigny-sur-Morrens	*	*	*	3'776	5'500
Habitants de Morrens	*	*	*	*	11'612
Concierges immeubles	56	80	58	73	101
Résidences secondaires	48	105	177	86	137
Entreprises de Cugy	1'019	1'344	1'230	1'221	1'805
Entreprises de Bretigny-sur-Morrens	*	*	*	87	104
Fréquentation globale	25'981	31'206	30'202	32'551	48'323

Ordures ménagères et déchets

En 2021, le poids total récolté en porte à porte est resté stable par rapport à 2020.

Le poids moyen du sac à Cugy est de 124 kg par habitant pour 122 kg pour l'ensemble des communes vaudoises. L'effet sanitaire constaté sur l'année 2021 ne peut que confirmer cette stabilité.

Afin de diminuer drastiquement le poids du sac à l'habitant, nous allons étudier les différentes possibilités de récupération des déchets organiques (végétaux crus ou cuits, déchets carnés, etc). En effet, ceux-ci relâchent trop d'humidité et d'eau, ce qui perturbe le bon fonctionnement de l'usine d'incinération Tridel.

Après différents contrôles effectués sur notre commune lors du ramassage des sacs blancs payants, le taux de fraude constaté (dépose de sac noir) est de 0.4% sur une valeur autorisée maximum de 3%.

	Collecte en porte-à-porte (en kg)			
	Nombre d'habitants	Poids total	Poids par habitant	Poids moyen du sac par ménage par semaine
2012	2'572	569'970	221	10.5
2013	2'716	359'040	132	6.2
2014	2'736	372'940	136	6.4
2015	2'772	321'920	116	5.5
2016	2'752	322'070	117	5.5
2017	2'748	318'490	116	5.5
2018	2'760	320'580	116	5.5
2019	2'762	318'160	115	5
2020	2'761	344'940	125	5.4
2021	2'754	343'390	124	5.4

**Pour de plus amples informations
relatives à la gestion des déchets, se
référer aux documents en annexe.**

10. SERVICES INDUSTRIELS

RÉSEAU D'EAU
POTABLE

ÉCLAIRAGE PUBLIC

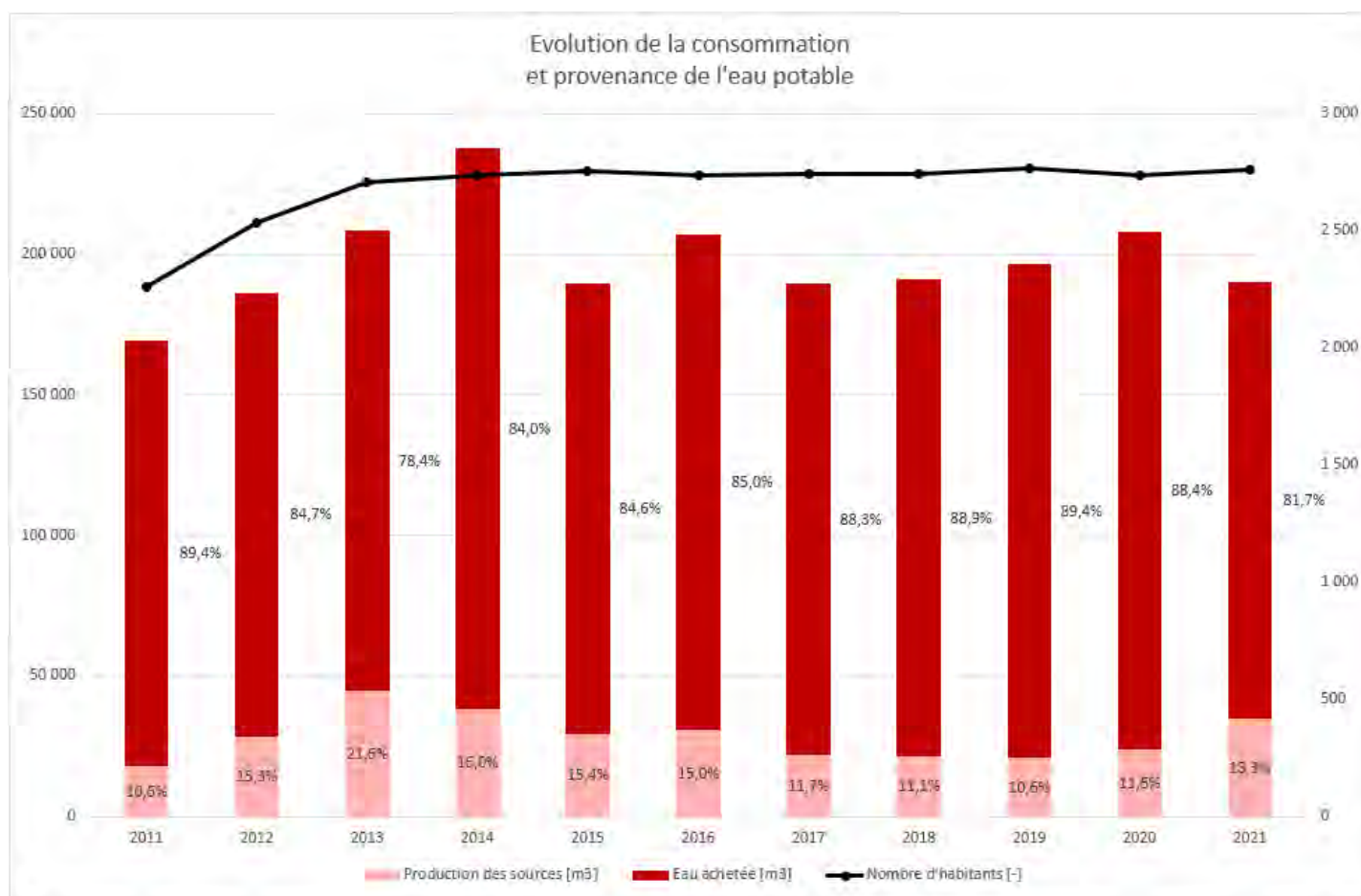


Réseau d'eau potable

PRODUCTION ET CONSOMMATION D'EAU POTABLE

En 2021, la consommation totale d'eau potable sur le territoire de la Commune de Cugy a légèrement diminué par rapport à 2020, s'établissant à 190'122 m³. Rapporté au nombre d'habitants, cela représente une consommation journalière moyenne d'environ 188 l/hab/j, soit 20 litres par jour de moins qu'en 2021.

Les sources cugiéranes ont produit 34'792 m³, ce qui équivaut à 18,3% de la consommation totale de la Commune. Les 81,7 % restants ont quant à eux été achetés au Service de l'Eau de la Ville de Lausanne. Malgré une production supérieure à 2020 (24'069 m³) ces éléments confirment les limites d'un approvisionnement indigène à Cugy, surtout dans une situation d'accroissement de la demande.



Consommation d'eau sur les compteurs mobiles (en m3)

	2018	2019	2020	2021
Chantiers	805	100	465	220
Arrosage	98	88	92	115
Arrosage foot	880	417	732	389
Balayeuse	8	10	10	10
Nettoyage (fontaines, grilles, arrêt de bus)	6	7	40	5
Curage canalisations et sacs de route	*	109	95	92
Remplissage piscine	*	*	30	173
Caravane dentaire	23	29	19	*
Bâtiments communaux	*	*	*	9
Cimetière	*	*	*	14
TOTAL	1'820	760	1'483	1'027

*Non relevé

La consommation d'eau sur les compteurs mobiles en 2021 a diminué par rapport à 2020 pour s'élever à 1'027 m3. Le tableau témoigne que les années ne se ressemblent pas forcément.

QUALITÉ DE L'EAU

Le plan de prélèvement pour le contrôle de la qualité de l'eau dans le réseau de distribution de l'eau de boisson, effectué auprès d'un laboratoire accrédité, a été suivi tout au long de l'année 2021. Il comprend pour rappel le contrôle périodique des trois groupes d'analyses (chlore – microbiologie, turbidité, PH et conductivité – légionelles -), ainsi que la procédure de travail et de contrôle cyclique de tous les organes du réseau d'eau.

Les problèmes de légionelle ayant été identifiées en 2020 dans les douches des collèges en raison d'un phénomène de stagnation de l'eau chaude sanitaire dans les conduites par suite de la fermeture des vestiaires imposée par les mesures de lutte contre le Covid-19 a été résolu. Les bactéries ont été éradiquées.

AUTOCONTRÔLE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Le dossier d'autocontrôle sous responsabilité communale est en place. La pose de plaquettes d'identification sur les chambres de captages et de réunions ainsi que sur les fontaines communales, la réparation de couvercles de chambres ainsi que la pose de bondes et crépines sont réalisées. Le filtre UV de notre réservoir sera remplacé en 2022.

ENTRETIEN ET SUIVI DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Dix fuites sont à déplorer en 2021 (neuf communales et une privée) contre six en 2020.

La quantité d'eau non facturée est de 28'053 m³, soit 14.8% de la consommation totale, alors que cela représentait un pourcentage de 16.2 % en 2020.

Hormis la mise en place d'une nouvelle conduite permettant le bouclage du secteur Dailles-Orgevaux-Esserts réalisée dans le cadre du chantier du chemin des Dailles et les travaux en lien avec le dossier d'autocontrôle, les interventions sur les fuites identifiées en 2020 se sont limitées au strict minimum (pose de manchons et vannes, changements de conduites sur de faibles distances).

PLAN RÉGIONAL D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE (PRAE)

Ce plan proposant la mise en commun des infrastructures de distribution d'eau potable et la création de maillages entre les différents réseaux, permet une rationalisation technique des mesures en optimisant la gestion des ressources et en renforçant la sécurité d'exploitation.

Le second volet de l'étude s'attendant aux aspects organisationnels et financiers du PRAE s'est déroulé tout au long de l'année 2021.

La Municipalité dispose des éléments financiers et techniques afin d'effectuer un choix éclairé entre les variantes de livraison d'eau potable pour Cugy. Un préavis dans ce sens sera présenté au Conseil communal durant l'année 2022.

ENTRETIEN COURANT

Dans l'attente de la finalisation du projet de Contrat à la performance énergétique (CPE), les interventions au niveau de l'éclairage se sont globalement limitées aux travaux d'entretien courant réalisés par le service de Voirie (nettoyage, changement d'ampoules, réparations diverses), ainsi qu'aux dépannages assurés par des prestataires externes, à l'exception des interventions liées à des travaux routiers.

À l'automne, c'est l'entier de l'éclairage de la partie est du chemin des Dailles qui a été rénové, alors que les sources lumineuses obsolètes du chemin de l'Étoile et de la partie ouest du chemin des Dailles ont été changées au profit de sources lumineuses LED, avec une programmation d'abaissement nocturne, conformément au concept d'éclairage de 2019. Les derniers points lumineux du chantier de la RC 501 ont également été posés à la route de Bottens et au chemin des Petits-Esserts.

PROJET DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Contrat de performance énergétique pour la rénovation du parc d'éclairage public (CPE EP) a été validé par le Conseil communal le 24 juin 2021.

Les premières interventions ont été réalisées cet automne au niveau du secteur route de Morrens – chemin de l'Epi d'Or – route de Bottens afin de respecter des délais imposés par le Canton en vue de l'obtention d'un subventionnement dans le cadre du programme cantonal d'aides financières dans le domaine de l'énergie. Cette subvention a été validée et le paiement se fera en 2022.

11. ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROJETS TRANSVERSAUX

AUTRES ACTIONS ET
ACTIVITÉS

COMMISSION ÉNERGIE ET
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Projets transversaux

Plusieurs projets attachés au thème de l'énergie et du développement durable sont en cours. S'ils sont décrits plus spécifiquement dans les chapitres correspondants de ce rapport, ils sont cités ici pour mémoire :

- PAcom ;
- RGATC ;
- Réflexion engagée sur les véhicules communaux ;
- Projet de renaturation du ruisseau Derrey le Motty.

D'autres projets ont été réalisés en 2021 et poursuivent leur mise en œuvre :

- CPE ;
- Prolongement du chauffage à distance (CAD) de la Combe vers le Centre de vie enfantine (CVE).

Commission énergie et développement durable

La Commission énergie et développement durable (CEeDd), forte de six membres, s'est réunie à 8 reprises pendant l'année 2021. Un changement a été apporté à la fin de la législature 2016-2021 : Jean-Pierre Sterchi a repris le dicastère de l'énergie et du développement durable auparavant sous la responsabilité de Christine Rais-Elmimouni et l'a également remplacée au poste de président de la CEeDd.

Les thèmes principaux travaillés en 2021 sont :

- la finalisation du Concept énergétique ;
- l'élaboration d'un modèle de fiche-action ;
- le choix d'actions pertinentes pour l'économie d'énergie et la production d'énergie renouvelable ;
- la réalisation de 22 fiches-actions ;
- la planification des actions dans le temps ;
- la vision et les objectifs communaux relatifs à l'énergie et au développement durable ;
- un travail spécifique sur la fiche-action « Fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique chez les privés ».



#223688154

Autres actions et activités

Durant la deuxième partie de l'année, la Municipalité a décidé, en complément au Concept énergétique, de réaliser un plan énergie et climat communal (PECC) subventionné à hauteur de 50% par le Canton de Vaud. S'appuyant sur la loi vaudoise sur l'énergie (art. 15 al.1) et sur le Plan climat vaudois, le Canton encourage les communes à initier, à leur échelle, une politique énergétique et climatique adaptée à leurs réalités et à leurs ressources. Il s'agit d'un accompagnement technique et financier qui tient compte des disparités et spécificités des communes. Ce PECC sera élaboré avec l'appui d'un Bureau spécialisé comme l'impose le canton. Il permettra à la Municipalité de disposer d'un outil pratique qui facilitera la mise en œuvre des actions dont la plupart ont déjà été proposées par la CEeDd. L'objectif est donc de réaliser un plan tout en prenant en considération le travail accompli ces dernières années et de faciliter la prise de décisions communales en matière d'énergie et de mesures liées au climat.

La démarche calibrée par le canton s'étend sur 4 ans et la première année est consacrée à l'élaboration du PECC. Les années suivantes, le Bureau mandaté accompagnera la Municipalité dans la mise en œuvre des actions définies dans le PECC et apportera son soutien à l'évaluation et à l'ajustement des actions. Enfin, l'appui sera également porté sur les actions de communication, de sensibilisation et de mobilisation citoyenne. Le travail démarrera au début 2022, dès que la demande de subvention faite au Canton sera acceptée.

12. FORMATION ET JEUNESSE

GOUVERNANCE DE L'ASICE



FINANCES DE L'ASICE

ÉTABLISSMENT PRIMAIRE ET
SECONDAIRE DE CUGY ET
ENVIRONS

INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

TRANSPORTS SCOLAIRES

BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE ET
INTERCOMMUNALE

ACCUEIL PARASCOLAIRE

PLATEFORME D'ÉCHANGE
JEUNESSE



Gouvernance de l'ASICE

Comme dans de nombreux autres domaines, l'année 2021 de l'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs (ASICE) s'est faite sous le signe de l'adaptation, du changement et de la recherche d'optimisations :

- Adaptation tout d'abord en lien avec les mesures cantonales et fédérales mises en place pour lutter contre le Covid-19. Que ce soit avec les règles de nettoyage et de désinfection, le port du masque, la limitation des rassemblements, etc., les équipes administratives et sur le terrain ont dû faire preuve d'une grande souplesse.
- Changement ensuite, que ce soit dans la représentation des communes de l'ASICE, avec un Comité de direction (CoDir), un Conseil intercommunal et un Conseil d'établissement (CET), complètement renouvelés en août 2021.
- Optimisation pour finir car le Comité de direction n'a cessé de rechercher des solutions cohérentes pour assurer les tâches des communes déléguées à l'ASICE, tout en préservant les finances de l'association, que ce soit dans le domaine des transports ou encore dans celui des infrastructures.

COMITÉ DE DIRECTION

Durant l'année 2021, le Comité de direction s'est occupé de la gestion de l'association scolaire en s'appuyant sur l'équipe administrative en place (secrétariat à 70% et bourse à 40% pour un total de 38 employés représentant 9.25 ETP en date du 31.12.2021). Il a traité de points divers et variés relevant des tâches qui lui sont déléguées par les Communes membres. Pour plus de détails, nous vous renvoyons au rapport de gestion de l'ASICE :

<https://www.asice.ch/structures/ci/preavis>

Comme lors de la législature précédente, la Commune de Cugy a pris la responsabilité de la Présidence du Comité de direction pour la période 2021-2026. Le Comité de direction s'est réuni à 17 reprises durant l'année 2021, tout d'abord selon un rythme mensuel puis toutes les deux semaines, ceci afin de gagner en réactivité et efficacité.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Organe législatif de l'ASICE, le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2021 et s'est prononcé sur les sujets suivants :

- Préavis n°18-2021 : Rapport de gestion et comptes 2020 : **Adopté**
- Préavis n°19-2021 : Achat de mobilier pour équiper deux nouvelles classes à Froideville, deux nouvelles classes à Morrens et mise aux normes de l'ancien mobilier encore en fonction : **Adopté**
- Préavis n°1-2021 : Demande d'octroi d'une autorisation à engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2021-2026 : **Adopté**
- Préavis n°2-2021 : Budget scolaire 2022 : **Adopté**
- Préavis n°3-2021 : Budget parascolaire 2022 : **Adopté**

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Organe consultatif imposé par l'art. 31 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), le Conseil d'établissement (CET) s'est réuni à deux reprises et a traité des sujets principaux suivants :

- Assemblée annuelle des parents d'élèves
- Souper de fin d'année des enseignants
- Projets Lift, École-Entreprises et Mon Apprentissage
- Projet Quarto porté par l'Association vaudoise des parents d'élèves (APE Vaud) et soutenu par le Département de la Formation et de la Jeunesse du canton de Vaud (DFJC).

Finances de l'ASICE

L'année 2021 se termine par un bilan comptable de l'ASICE présentant un excédent de charges de CHF 5'017'947.15, respectivement CHF 4'694'162.74 pour la partie scolaire et CHF 323'784.41 pour la partie parascolaire.

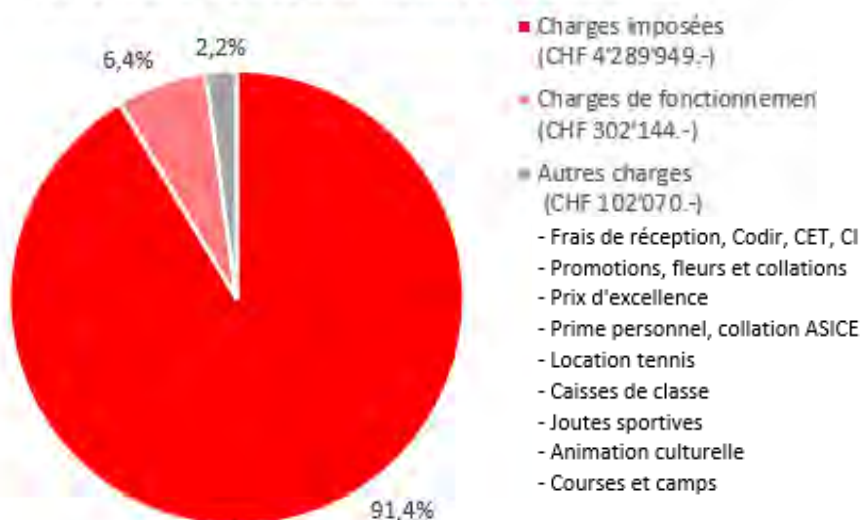
COMPTES 2021 - PARTIE SCOLAIRE

Le total des coûts de l'ASICE relatifs à la partie scolaire représente un coût de CHF 4'445.- par élève (pour un total de 1056 élèves 1P-11S domiciliés sur les quatre communes de l'ASICE, sur un total de 1'064 élèves accueillis). Ramené au nombre d'habitants des quatre communes (7'466 selon le décompte au 01.01.2021 du Système cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS)), cela équivaut à un coût de CHF 629.- par habitant.

Par rapport aux comptes 2020, le bilan comptable a cru de 5.3%, avec un effectif de huit élèves supplémentaires. Les augmentations principales sont à attribuer à l'achat de mobilier scolaire, à l'accroissement des coûts de transport, à l'augmentation du nombre de salles mises à disposition par les communes ainsi qu'aux frais d'études liées à la planification scolaire.

Globalement, la majorité des augmentations constatées provient de charges imposées par les obligations définies dans la Loi sur l'enseignement obligatoire et son Règlement d'application, ainsi que d'éléments dont l'ASICE n'a pas la totale maîtrise. Or, si l'on observe la structure des coûts, on constate que les charges imposées (liées, notamment, à la mise à disposition et gestion obligatoires des locaux, transports scolaires et devoirs surveillés), cumulées aux charges de fonctionnement de l'ASICE représentent 97.8% des coûts scolaires.

Structure des coûts scolaires de l'ASICE



La marge de manœuvre sur les coûts scolaires reste donc très limitée, ce d'autant que le financement des activités culturelles et sportives ainsi que des courses et camps reste obligatoire, seul le montant attribué étant laissé à l'appréciation des associations scolaires.

Fort de ce constat, et devant l'importance financière des infrastructures scolaires, le Comité de direction de l'ASICE a entamé une réflexion de fond sur la question des infrastructures scolaires, de leur tarification et de leur gestion, en parallèle au développement d'une planification des infrastructures scolaires à l'horizon 2040.

COMPTES 2021 - PARTIE PARASCOLAIRE

Le total des coûts de l'ASICE relatifs à la partie parascolaire représente un coût de CHF 646.- par élève (pour un total de 501 élèves 7P-11S domiciliés sur les quatre communes de l'ASICE). Ramené au nombre d'habitants (7466 selon le décompte du SCRIS au 01.01.2021), cela équivaut à un coût de CHF 43.- par habitant.

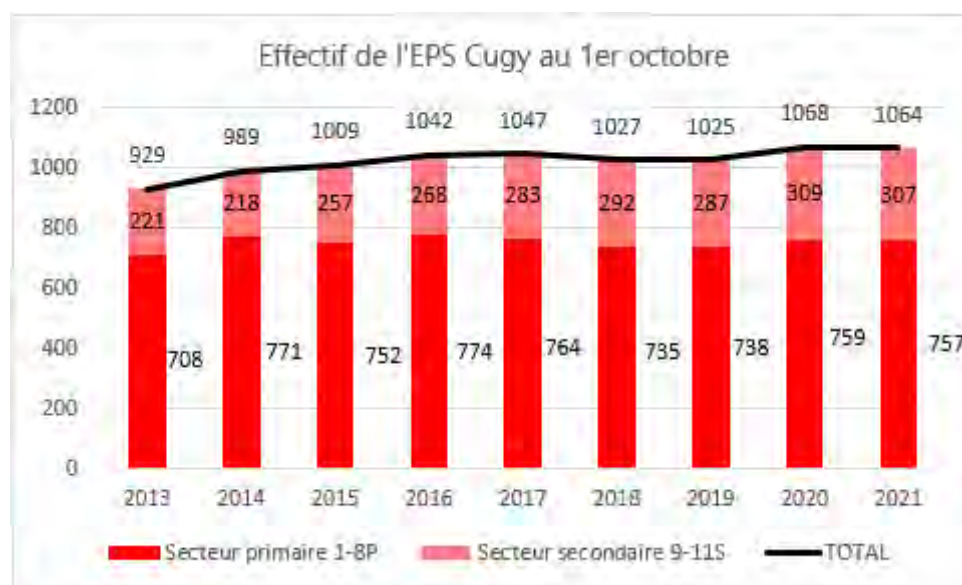
Conformément aux prévisions, le bilan comptable de la partie parascolaire de l'ASICE a cru de manière importante par rapport aux comptes 2019 (+79.8%), en lien avec l'installation du Centre d'animation le Repère du Haut-Talent au collège du Motty et l'engagement d'une animatrice socioculturelle et travailleuse de proximité. Les comptes parascolaires 2021 sont cependant en dessous du budget 2021 (-26.2%), plusieurs animations et événements n'ayant pas pu avoir lieu au Centre d'animation en raison des contraintes sanitaires.



Établissement primaire et secondaire de Cugy et environs (EPS Cugy)

EFFECTIF DES ÉLÈVES

Au 1er octobre 2021, date de référence cantonale pour la répartition des frais d'écolages entre les différents établissements scolaires, l'effectif de l'EPS Cugy se monte à 1'064 élèves, dont 757 élèves primaires (1-8P) et 307 élèves au niveau secondaire (9-11S). Les élèves domiciliés à Cugy représentent respectivement 36.3% des élèves du secteur primaire et 41.7% des élèves du secteur secondaire.

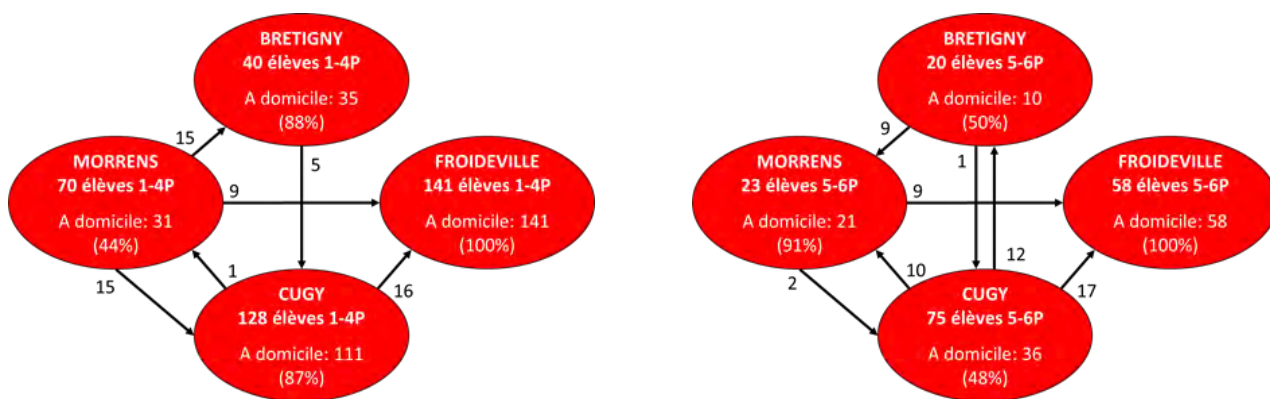


Malgré une stabilisation du nombre total d'élèves, l'effectif du secteur secondaire reste élevé, avec 307 élèves accueillis en 2021 alors qu'ils n'étaient que 287 en 2019. Les grandes volées des 6-7-8P, avec une centaine d'élèves par volée, ne feront qu'amplifier cette pression sur les locaux du secondaire à court terme.

ENCLASSEMENT DES ÉLÈVES

Pour l'année scolaire 2021-2022, le principe de répartition des élèves a visé un enclassement des élèves de 1-6P dans leur commune de domicile, un regroupement des 7-8P sur deux pôles (Cugy et Froideville) et finalement un regroupement du secteur secondaire au collège de la Combe.

Dans les faits, cela n'a pas pu être totalement respecté, notamment en raison de contraintes pédagogiques, du nombre d'élèves par niveau insuffisant dans les plus petites communes ainsi que par manque de locaux dans le secteur secondaire. Il a ainsi été nécessaire de délocaliser deux classes de 9S au Collège de la Chavanne, avec d'importants impacts en cascade sur les élèves, notamment cugiérans. Plus de la moitié des élèves 5-6P de Cugy ont ainsi dû être scolarisés dans une autre commune. L'ensemble des élèves primaires de Froideville ont quant à eux pu être scolarisés dans leur localité, comme le montre les graphiques ci-après présentant les lieux d'enclassement des élèves domiciliés dans les quatre communes pour les degrés 1-4P et 5-6P.



Globalement, 71% des élèves 5-6P ont pu être scolarisés dans leur commune de résidence, alors que ce pourcentage s'élève à 84% pour les élèves 1-4P. À terme, l'enclassement des élèves 1-4P devrait se faire dans les communes, alors que des regroupements des 5-6P, 7-8P et 9-11S seront opérés.

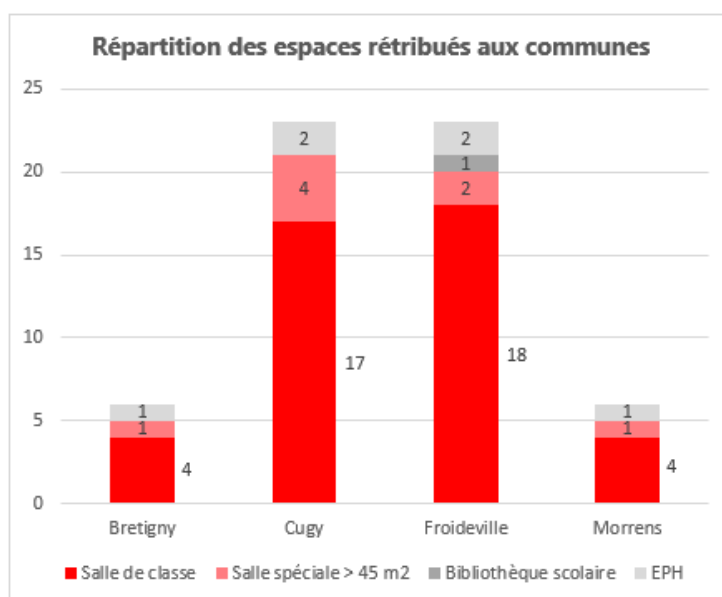
Infrastructures scolaires

Les élèves de l'EPS Cugy sont accueillis dans les bâtiments scolaires répartis sur les quatre communes de l'ASICE. Les infrastructures primaires sont mises à disposition par les communes, alors que le Collège de la Combe, propriété de l'ASICE, accueille les élèves du secteur secondaire. Pour l'année 2021-2022, l'EPS Cugy a compté 41 classes primaires et 17 classes secondaires.

INFRASTRUCTURES COMMUNALES

Pour l'année scolaire 2021-2022, 58 espaces ont ainsi été rétribués par l'ASICE aux communes. Le montant total de la rétribution s'élève à un peu moins de CHF 1.85 million, respectivement CHF 1'211'167.- pour la location et CHF 638'000.- pour l'entretien des locaux.

Les 58 espaces rétribués mis à disposition par les communes se répartissent comme suit :



COLLÈGE DE LA COMBE

Pour l'année scolaire 2021-2022, les 16 salles de classes du Collège de la Combe ont été insuffisantes pour accueillir l'ensemble des élèves du secteur secondaire. Les classes 9VP1 et 9VP2 ont donc été délocalisées au Collège de la Chavanne, dès la rentrée 2021. Au vu des volées importantes en 6P, 7P et 8P, toutes d'environ une centaine d'élèves, cette situation avec 17 classes secondaires (voire plus selon la répartition VG-VP) perdurera.

Le coût des travaux d'entretien du Collège de la Combe, hors frais du personnel de conciergerie, s'élève à environ CHF 60'000.- pour l'année 2021.

Depuis janvier 2021, la chaudière du Collège de la Combe alimente un réseau de chauffage à distance (CAD) étendu en direction du Centre de vie enfantine, en plus des bâtiments de la Chavanne et du Motty. Durant l'année 2021, la consommation de la chaudière a été de 594'000 kWh, avec des charges globales d'un total de CHF 115'325.55, amortissements compris. Celles-ci sont réparties entre les différents utilisateurs finaux, proportionnellement à leur consommation.

PLANIFICATION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Conformément à l'art. 4 du Règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires, le Comité de direction a entamé à l'automne 2021 une révision de son plan de développement afin de planifier à moyen et long terme les sites scolaires, les locaux et les installations scolaires.

Pour mener à bien sa réflexion, le Comité de direction s'est appuyé sur l'analyse prévisionnelle réalisée par le Comité de direction 2016-2021 et ayant conduit à la Vision ASICE 2035. Ce document a été repris et travaillé pour prendre en compte les changements survenus dans l'organisation scolaire ainsi que celle découlant de la révision des planifications territoriales communales (révision des plans d'affectation communaux (PACom) et zones réservées transitoires).

Les résultats de ce travail feront l'objet d'un document stratégique présentant la planification 2040 de l'ASICE. Il devrait être disponible durant le premier semestre 2022.

RENTRÉE SCOLAIRE 2022

Un important travail de préparation de la rentrée 2022 a été réalisé dès le début de l'année 2021 avec l'établissement d'un cahier des charges pour un projet de modulaires provisoires dans le secteur de la Combe, la sélection d'un bureau assistant à maître d'ouvrage et le lancement d'un appel d'offres pour la mise à disposition de modulaires au mois d'août.

Le nouveau Comité de direction a poursuivi ce projet en analysant les différentes offres reçues. Au vu des montants financiers importants (environ CHF 850'000.- pour une durée de 3 ans, sans prise en compte de la réfection du terrain de football et du mobilier), du calendrier de réalisation très serré et de la nécessité de fournir rapidement une solution pérenne pour l'extension du Collège de la Combe, le Comité de direction a jugé opportun de stopper le projet de modulaires. Il a ainsi préféré mettre la priorité sur la réalisation rapide d'un projet pérenne, tout en offrant des solutions alternatives pour la rentrée 2022, se basant sur les principes suivants :

- Mise à disposition de deux salles de classes et d'une salle de dégagement dans une structure provisoire de 3 ans sur la Commune de Morrens, en parallèle à une solution pour l'accueil en UAPE de 36 enfants ;
- Maintien des bureaux de l'ASICE à l'Administration communale de Cugy, avec location d'une seconde place de travail depuis le 1er janvier 2022 ;
- Déménagement provisoire de la bibliothèque dans le foyer de la Maison villageoise de Cugy permettant l'optimisation de l'utilisation des locaux du Collège de la Combe et la création d'une nouvelle salle de classe.

En parallèle de la préparation de la rentrée scolaire 2022, le Comité de direction a travaillé activement à l'avancement du projet

d'extension du Collège de la Combe. La procédure de sélection d'un Bureau d'assistance à maître d'ouvrage a abouti. Un préavis d'étude sera présenté au Conseil intercommunal d'ici le été 2022 afin de permettre la réalisation d'un concours d'architecture. À ce stade, le planning prévisionnel, certes ambitieux, prévoit une mise à disposition du nouveau bâtiment pour la rentrée 2025.

Transports scolaires

L'offre en transport pour les élèves de l'EPS Cugy s'est basée sur le principe d'utilisation des transports publics dès la 7P et sur la mise à disposition de transports scolaires dédiés pour les élèves 1-6P, avec déploiement de surveillants de bus entre l'arrivée/départ et le début/fin des cours.

Durant le premier semestre 2021, la majorité des élèves de la 7P à la 11S s'est déplacée via les lignes TL 54 et 60, exception faite des élèves domiciliés dans des lieux trop excentrés. En raison d'une incompatibilité d'horaires entre les transports publics et ceux de l'école sur la pause de midi, un transport transitoire pour les élèves 7P-11S de Morrens et de Froideville scolarisés à Cugy a dû être mis en place à la rentrée scolaire 2021, ce respectivement jusqu'au 27 septembre et 10 décembre 2021. Les retours à l'école se sont faits via les lignes de transports publics.

En 2021, les coûts de transport de l'ASICE s'élèvent à environ CHF 557'000.-, soit plus de CHF 523.- par élève de la zone de recrutement.

Conscient des enjeux financiers, mais également environnementaux et de santé publique que représentent les transports scolaires, le Comité de direction s'est fixé de nouveaux principes généraux pour la planification des transports scolaires de la rentrée 2022 :

- Enclassement des élèves au plus près de leur domicile afin de favoriser des déplacements à pied et à vélo des élèves les plus jeunes ;
- Mise en place de pédiBUS, en collaboration avec les surveillants de bus par exemple, pour les courts trajets entre les établissements scolaires ;
- Adaptation des horaires scolaires à ceux des transports publics si nécessaire.

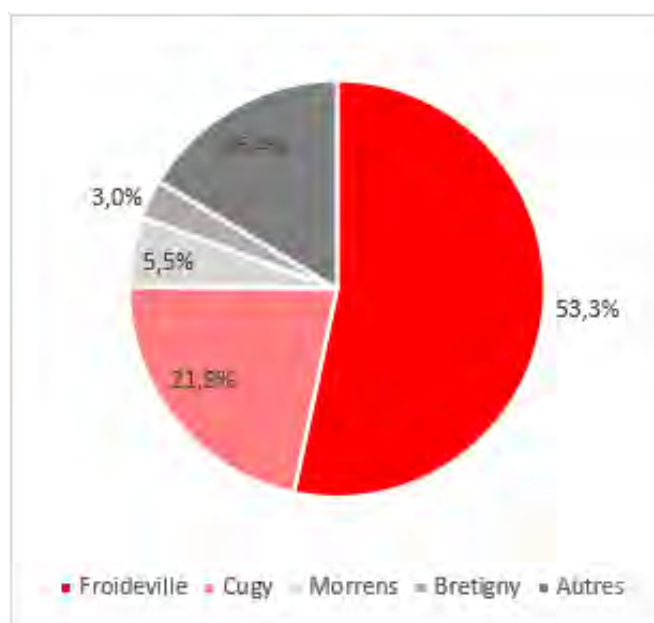
Ces principes seront intégrés dans la planification des transports pour la rentrée 2022 dans la mesure du possible et dans le respect des contraintes pédagogiques, et devraient permettre de limiter les coûts des transports de l'ASICE.



Bibliothèque scolaire et intercommunale

Durant l'année 2021, 39'440 prêts ont été réalisés à la bibliothèque scolaire intercommunale du Haut-Talent, pour un total de 844 utilisateurs dont 682 élèves de l'EPS Cugy. En moyenne, ce sont quelques 200 usagers qui ont emprunté des livres chaque semaine dans les différentes antennes de la bibliothèque, en présentiel ou via la solution de « click and collect » mise en place pour pallier aux restrictions sanitaires.

Pour la partie parascolaire, la provenance des 165 emprunteurs se répartit de la manière suivante :



Malgré les contraintes sanitaires, l'année 2021 a été riche en événements à la bibliothèque du Haut-Talent, que ce soit au niveau scolaire (avec plus de cinquante périodes d'animations pédagogiques destinées aux classes) ou au niveau parascolaire. Pour le public, une palette d'activités et d'événements divers et variés a été proposée, notamment une veillée de contes pour adultes animée par la thanatologue romande Alix Noble Burnand à la Maison villageoise de Cugy ou encore la mise sur pied d'un café-rencontre mensuel pour les personnes de 65 ans et plus, en collaboration avec Village-Solidaire.



Accueil parascolaire

CANTINES

Les trois cantines scolaires gérées par l'ASICE ont servi 6'958 repas chauds et 289 sandwiches et salades en 2021. Le jeudi, jour statistiquement le plus chargé de la semaine, en comptant les élèves amenant leur propre subsistance, cela représente en moyenne plus d'une soixantaine de personnes à la cantine de la Combe, une quinzaine au centre d'animation et plus d'une trentaine à Froideville.

CENTRE D'ANIMATION

L'année 2021 a été marquante pour le centre d'animation, avec un renforcement de l'équipe d'encadrement du centre d'animation (engagement d'une animatrice socioculturelle et travailleuse sociale de proximité à 80%) ainsi que son installation dans les nouveaux locaux au rez-de-chaussée du collège du Motty dès le mois d'août.

Pour accompagner ces changements, un travail important de communication a été fait avec le passage des deux éducateurs dans les classes 7P à 11S en juin 2021, l'organisation d'une journée portes ouvertes le 1^{er} octobre 2021, ainsi que la distribution de flyers. En parallèle, la travailleuse sociale de proximité a également poursuivi son travail de relais auprès des jeunes, en allant à leur contact dans les espaces publics des quatre communes de l'ASICE.

Grâce à ces actions de communication, la fréquentation du Centre d'animation a poursuivi sa progression, avec des pics d'une quinzaine d'enfants sur le temps de midi certains jours et jusqu'à une vingtaine d'enfants accueillis simultanément l'après-midi.

Plateforme d'échange Jeunesse

En plus de son travail actif au sein de l'association scolaire, la Commune de Cugy a participé à plusieurs réflexions et projets en cours dans un cadre plus large que le périmètre de l'ASICE. Cela a concerné plus précisément la plateforme d'échange régionale de soutiens aux activités de jeunesse (PréSAJ22) mise en place par l'Association de Développement Région Gros-de-Vaud (ARGdV) ainsi que la Commission Enfance et Jeunesse de l'Association Lausanne-Région.

Des projets concrets devraient être lancés en 2022 et permettront à l'ASICE de bénéficier d'échanges d'expériences fort utiles dans le domaine de la formation et de la jeunesse.

13. VIE SOCIALE

ASSOCIATION POUR
L'ENTRAIDE FAMILIALE ET
L'ACCUEIL DE JOUR (EFAJE)



GARDERIE ARC-EN-CIEL

PASSEPORT VACANCES

INSTITUTIONS D'AIDE SOCIALE

AÎNÉS

CULTES

NATURALISATIONS



MANIFESTATIONS

Association pour l'entraide familiale et l'accueil de jour (EFAJE)

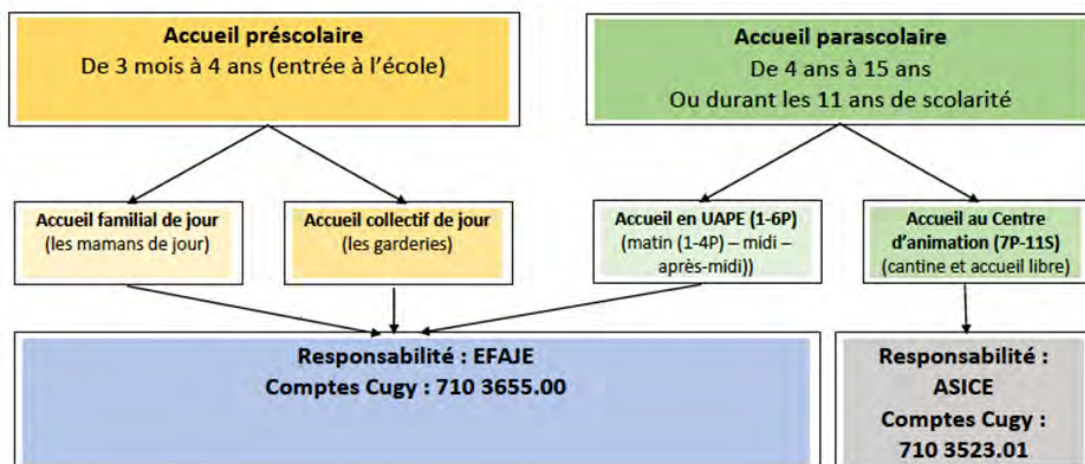
En préambule il est utile d'apporter quelques éclaircissements sur l'organisation de l'accueil des enfants à Cugy.

Deux grandes catégories sont tout d'abord à différencier : le secteur préscolaire (enfants de l'âge de trois mois jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire) et le secteur parascolaire qui concerne les élèves en âge de scolarité (1ère à 11e année Harmos).

Pour le secteur préscolaire, deux accueils sont proposés : l'accueil familial de jour (auparavant appelé « mamans de jour ») et l'accueil collectif soit l'accueil en garderies.

Le secteur parascolaire comprend deux catégories aussi : l'accueil en Unité d'accueil pour enfants (UAPE) qui concerne les enfants de la 1ère à la 6e année et l'accueil au Centre d'animation pour les jeunes de la 7e à la 11e année. Ce dernier accueil propose la cantine scolaire à midi et l'accueil libre l'après-midi après l'école. Pour ce secteur parascolaire, l'EFAJE gère complètement les UAPE (1P-6P) et l'ASICE est responsable de l'accueil des plus grands (7P à 11S). Administrativement ce dernier volet apparaît dans le budget parascolaire de l'ASICE puis est reporté dans les comptes de notre commune proportionnellement au nombre d'élèves de notre village.

Schéma de l'organisation de l'accueil de jour des enfants



D'une manière générale, cette année 2021, a été moins perturbée que la précédente qui a été grandement touchée par des fermetures des garderies et des UAPE ainsi que par une diminution de la consommation de la part des familles. Les secteurs préscolaire et parascolaire ont cependant, en 2021, été mis à rude épreuve. Les effets de la pandémie COVID-19 ont malmenés l'organisation de l'accueil familial de jour, des enfants n'ayant pas pu être accueillis en raison de fermetures imposées. Quant aux structures collectives d'accueil, elles ont dû s'adapter aux absences du personnel pour des raisons de maladie. Les secteurs éducatifs et administratifs ont subi une surcharge de travail importante durant cette année.

À Cugy, cette année 2021 est à marquer d'une pierre blanche car elle voit l'aboutissement d'un projet ambitieux et majeur pour les familles de notre commune. Un développement est consacré à la réalisation du Centre de vie enfantine au chapitre « Les projets phares de l'année 2021 » en page 2.

**Subvention communale 2021 de Cugy au réseau EFAJE
du Gros-de-Vaud**

Part en francs par habitant

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2'768 habitants	CHF 8.50 par habitant	CHF 23'528.-
-------------------------	-----------------	-----------------------	--------------

Part en fonction du coût horaire

ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR	9'796 heures	CHF 3.46 par heure consommée	CHF 33'906.53
ACCUEIL COLLECTIF PRÉSCOLAIRE	9'549 heures	CHF 5.36 par heure consommée	CHF 211'817.17
ACCUEIL COLLECTIF PARASCOLAIRE	56'107 heures	CHF 5.20 par heure consommée	CHF 291'716.44

Contribution totale de Cugy au réseau EFAJE en 2021: CHF 560'968.14

Comparatif entre le budget et les comptes

L'écart entre le budget et les comptes s'amenuise au fil des années. En 2021, la Municipalité a revu à la baisse la recommandation de l'EFAJE concernant la fixation du budget. Cette décision s'est avérée justifiée tout en étant encore prudente, sachant que l'écart entre budget et compte dépasse encore les CHF 100'000.-.

Comparatif entre le budget et les comptes

	2018	2019	2020	2021
BUDGET	668'440.-	635'790.-	675'600.-	698'900.-
COMPTES	432'216.-	462'938.-	518'063.-	560'968.-
ÉCART	236'224.-	172'370.-	157'537.-	137'932.-

	2019		2020		2021	
	Prix/heure	Nombre heures	Prix/heure	Nombre heures	Prix/heure	Nombre heures
ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR	3.11	7'057	5.38	5'645	3.46	9'796
ACCUEIL COLLECTIF PRÉSCOLAIRE	5.75	18'559	8.12	20'014	5.36	39'549
ACCUEIL COLLECTIF PARASCOLAIRE	5.68	54'739	7.19	41'994	5.20	56'107

Commentaires sur la part de l'heure facturée aux communes en 2021

En 2021, le prix de l'heure de chaque type d'accueil est largement inférieur à celui de 2020 et, hormis pour l'accueil familial, il est aussi inférieur aux prix de 2019.

Il n'est pas judicieux de comparer les prix 2021 à ceux de 2020 en raison des effets de la pandémie sur la fréquentation des structures d'accueil. En revanche, la comparaison avec les prix de 2019 montre que l'EFAJE entre désormais dans une période où les tarifs sont stabilisés. Ceci est dû en grande partie à la diminution du nombre d'ouvertures de nouvelles structures. En effet, ces dernières années, la plupart des communes se sont dotées d'infrastructures et cette diminution de l'intégration de nouvelles UAPE en particulier, apporte une stabilité de la gestion financière de l'EFAJE.

Remarques sur la consommation de Cugy en 2021

D'une manière générale, il n'est pas judicieux de comparer l'année 2021 à la précédente en raison de la situation particulière liée à la pandémie COVID-19. Le regard sera plutôt porté sur l'année 2019.

Ainsi au niveau de l'accueil familial de jour, il est réjouissant de constater que le nombre d'heures consommées est en augmentation.

Concernant le préscolaire, l'augmentation des heures est massive et l'explication est simple. La disparition d'Arc-en-Ciel en tant que garderie indépendante et sa reprise par l'EFAJE a pour conséquence que l'ensemble des heures fréquentées par les enfants se retrouvent uniquement à l'EFAJE. Pour comparaison, en 2019, la consommation des enfants préscolaire se montait à 36'318 heures (17'759 h. pour Arc-en-Ciel et 18'559 h. pour l'EFAJE).

Ce total d'heures peut servir de comparaison avec celui de l'EFAJE en 2021. On peut dès lors constater une augmentation de 3'231 h. qui peut être expliquée par l'augmentation de la capacité d'accueil de notre garderie actuelle qui a passé de 20 places à 44 places en accueillant dorénavant les très jeunes enfants.

Au secteur parascolaire, toujours en comparaison avec 2019, on constate une augmentation légère de 1'368 h. ce qui correspond à 2.5%. Cette augmentation peut être expliquée par l'ouverture en août 2021 de la nouvelle UAPE qui offre 24 places de plus (passage de 72 à 96 places d'accueil).

Passeport Vacances

D'une manière générale, à la suite d'une année 2020 sans Passeport Vacances et toujours en phase de pandémie Covid-19, le Passeport vacances 2021 a connu une baisse de fréquentation, ce qui est normal et compréhensible. L'opération 2021 soumise à des règles contraignantes n'a forcément pas connu le même succès que les versions précédentes. Le passeport « Farniente » a vu ses ventes baisser d'une manière importante et le « Traditionnel » avec 1'474 passeports vendus se situe un peu en-dessous du score de 2018 par exemple, avec 1'649 passeports vendus. Au plan financier, en sus du don généralement accordé par la Loterie Romande d'un montant de CHF 30'000.-, l'APVRL a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de CHF 36'800.- de la Direction Générale de l'Enfance et de la Jeunesse (DGEJ). Sachant que les activités en diminution ont moins coûté, la participation des communes prévue au budget à hauteur de CHF 126'000.-, ne sera finalement que de CHF 17'775.40. Cette baisse exceptionnelle sera répercutée sur la participation des communes au coût des passeports.

Nombre de Passeport Vacances vendus				
	2017	2018	2019	2021
TRADITIONNEL	36	50	43	16
FARNIENTE	10	18	20	18
TOTAL	46	68	63	34

La commune de Cugy a dû renoncer à des activités en raison des mesures sanitaires imposées. Quant à la fréquentation des enfants de notre Commune, elle est également inférieure cette année qui devra être mise entre parenthèses tant la situation était particulière.

Les activités suivantes ont été proposées en 2021 par notre commune en collaboration avec l'École de musique Greg Turini :

- Initiation et découverte de la batterie ;
- Initiation et découverte de la guitare ;
- Initiation et découverte du piano.

Garderie Arc-en-Ciel

Pour rappel, l'Association de la Garderie Arc-en-Ciel a cessé ses activités à la fin du premier semestre 2020 et a effectué un bouclage définitif de ses comptes à la fin de cette même année.

Dès la rentrée scolaire 2020-2021, l'EFAJE a repris la structure y compris son personnel, tout d'abord dans les anciens locaux (pavillon Chavanne et local Cavenettaz) puis, dès le 1er août 2021, à la Ferme du Verger (Centre de vie infantile).

La fréquentation des enfants de notre commune de ce secteur de l'accueil collectif préscolaire est présentée ci-dessus dans le chapitre consacré à l'accueil de jour des enfants (EFAJE).

SERVICE D'AIDE À LA FAMILLE (SAF)

Pour rappel, le SAF est une association sans but lucratif régie par les articles 60 et suivants du Code civil. Elle a pour but de venir en aide aux familles domiciliées dans les communes du/de : Mont – Cugy – Froideville – Morrens – Bretigny. Il s'agit d'un service qui encourage et soutient le bénévolat et les contacts humains afin de pouvoir venir en aide à des personnes isolées ou dans le besoin. Dans la pratique, ce sont essentiellement des demandes liées au transport de personnes auxquelles le SAF répond.

Les ressources financières du Service sont principalement composées des cotisations des membres individuels et collectifs (CHF 25.-/an) et de dons. Depuis plus de 10 ans, le SAF ne bénéficie plus d'aide financière des communes.

L'équipe des bénévoles est constituée d'une trentaine de personnes issues des cinq villages. Le comité du SAF doit veiller régulièrement à compléter cet effectif sachant que les demandes de transports sont en constante augmentation d'une part, et que, d'autre part, nos bénévoles prennent de l'âge ; nous observons des départs pour cette raison. Hormis la tâche de chauffeur, le Service a mis en place une fonction de coordinateur qui consiste à recevoir les demandes des utilisateurs et à les attribuer à des bénévoles. Ce rôle essentiel est chronophage et requiert passablement de souplesse et de capacités d'adaptation sachant que les demandes peuvent tomber à tout moment et que parfois plusieurs téléphones sont nécessaires pour trouver le bénévole disponible.

Le démarrage au 1er juillet d'une nouvelle législature a apporté des changements au sein de ce comité qui selon les statuts de l'Association comprend un représentant municipal par commune et deux à quatre personnes représentant les membres. Aux cinq délégués municipaux s'ajoutent une secrétaire et une caissière ainsi qu'un membre. Le comité a élu le président qui doit être choisi parmi les délégués des communes précitées.

Le comité du SAF s'est réuni à deux reprises en 2021 : le 28 avril et le 9 novembre.

Les principaux points traités ont été les suivants :

- Les comptes 2020 et le budget 2022 ;
- La recherche de nouveaux bénévoles ;
- Le rafraîchissement du tout-ménage ;
- La gestion du Service en période de crise.

L'Assemblée générale comprenant la présentation des comptes 2020 et le rapport de cette même année a eu lieu en présentiel que le 28 avril 2021. À cette occasion, le budget 2022 a été présenté et accepté à l'unanimité. Ce dernier prévoit une perte de CHF 9'000.-. Le capital de l'association qui est de CHF 69'198.84 au 31.12.2021 diminue d'année en année mais demeure à un niveau suffisant pour absorber une perte au niveau des comptes annuels.

Comparatif de quelques données essentielles du SAF (en CHF)						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cotisations et dons	7'905.-	10'005.-	9'720.-	9'635.-	11'746.-	12'030.-
Transports en km	9'627	14'587	19'787	16'001	11'582	16'759
Bénéfice ou perte	-4'376.05	-4'597.50	-7'245.09	-7'336.45	-3'470.90	-4'930.72
Fortune	96'779.-	92'182.02	84'936.93	77'600.45	74'129.56	69'198.84

Commentaires

Les demandes de transports repartent à la hausse à la suite d'une année 2020 perturbée bien évidemment par les effets du confinement. Il est intéressant de constater que les bénévoles du SAF ont effectué 963 transports durant l'année 2021 pour 73 bénéficiaires. Chaque bénéficiaire devant s'acquitter d'une cotisation de CHF 25.-, on peut en déduire que 250 autres personnes ou familles ont apporté une contribution au SAF. Cela peut paraître peu compte tenu du bassin de population de nos 5 villages cependant ces montants constituent les principales recettes de l'association. À titre de comparaison, en 2018 les demandes avaient atteint des records avec 1'042 demandes pour 19'787 km parcourus mais cette même année les cotisations et les dons n'étaient que de CHF 9'720.-. En 2021, les demandes sont à un niveau inférieur mais les cotisations et dons sont à un niveau supérieur, CHF. 12'030.-, ce qui est réjouissant.

ASSOCIATIONS RÉGIONALES

CMS de la Couronne lausannoise AVASAD-APROMAD

Mission

L'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD) est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention.

La mission générale de l'AVASAD est d'aider les personnes dépendantes, atteintes dans leur santé ou handicapées à rester dans leur lieu de vie.

L'AVASAD accomplit ses missions par l'intermédiaire de ses sept associations et fondations régionales. Elle collabore activement avec les partenaires et les institutions privées actives dans le domaine sanitaire, médico-social et social.

Financement de l'AVASAD

Alors que la répartition du financement public du dispositif de l'aide et des soins à domicile entre le Canton et les communes vaudoises était jusqu'à lors de 2/3 – 1/3, il a été repris dans sa totalité, dès 2020, par le Canton. Les communes restent partie prenante dans la gouvernance du dispositif.

L'APROMAD est l'association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile de la Couronne lausannoise. Elle a été créée en 1993. Les communes sont membres de droit de l'APROMAD. Cette association dont fait partie Cugy comprend dix centres médico-sociaux (CMS) qui offrent :

- des interventions 7 jours sur 7 et 24h sur 24h ;
- une réponse téléphonique étendue et continue du lundi au vendredi de 7h30 à 18h. En cas de problème de santé ou d'une urgence à toute heure du jour ou de la nuit, vous serez mis en contact avec un professionnel pouvant vous aider.

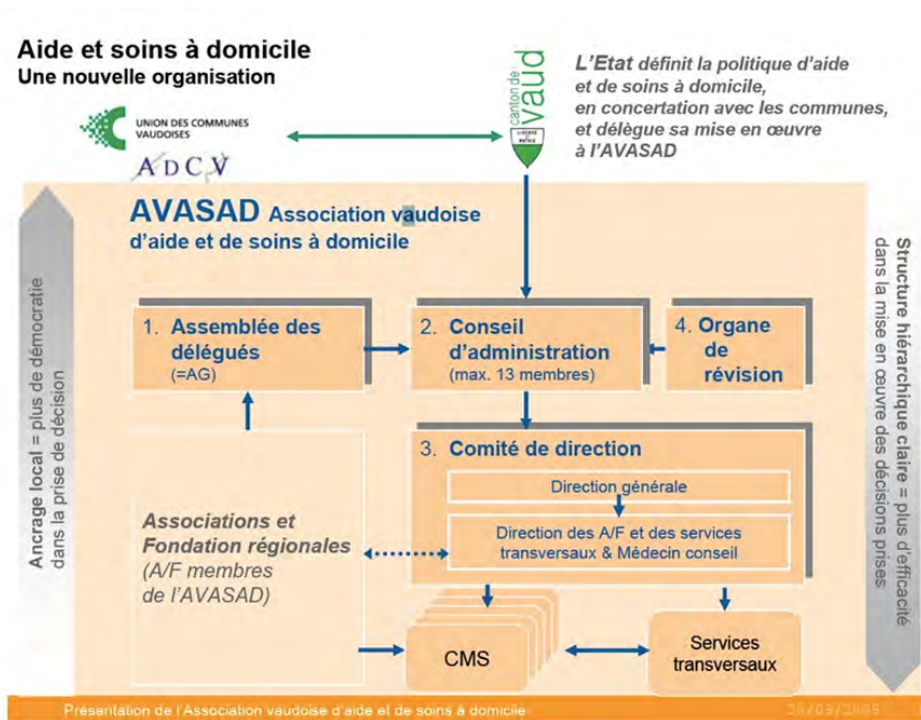
Depuis plus de 20 ans, les CMS offrent à la population vaudoise un ensemble de prestations pluridisciplinaires visant à aider les personnes dépendantes ou atteintes dans leur santé à rester dans leur lieu de vie.

Le CMS Le Mont dessert les communes suivantes : Le Mont-sur-Lausanne - Lausanne - Montheron – Bottens - Bretigny-sur-Morens – Cugy – Froideville – Morrens.

L'Assemblée générale de l'APROMAD se réunit une fois par année en principe dans le courant du premier semestre. Un municipal de Cugy participe à l'Assemblée générale. Le comité de l'APROMAD composé de 8 à 11 membres est l'organe exécutif de l'Association.

L'Assemblée générale de de l'AVASAD et de l'APROMAD n'ayant pas encore eu lieu, nous vous invitons à vous rendre sur le site de l'AVASAD pour consulter prochainement ces documents.

http://www.avasad.ch/jcms/m_7371/fr/accueil



Association Régionale de l'Action Sociale Prilly-Echallens (ARASPE)

L'année 2021 a été une année d'élections communales qui ont engendré un certain nombre de changements au sein du comité de direction (Codir) de l'ARASPE.

Ce Codir, selon ses statuts, se compose de neuf membres, municipaux en fonction. Il est élu pour la durée de la législature. Le municipal délégué de la commune siège fait partie de droit du comité de direction. Les communes ayant sur leur territoire une agence d'assurance sociale sont également représentées de droit au Codir.

En 2021, le Codir a siégé six fois dans son ancienne composition et trois fois dans la nouvelle.

Deux conseils intercommunaux ont été tenus, l'un pour les comptes 2020 et un pour le budget 2022 ainsi que pour les préavis de début de législature. Tous les préavis présentés par le Codir ont été acceptés.

Par ailleurs, pour faire suite aux événements de 2020, le Codir a participé à l'engagement d'une nouvelle directrice pour l'ARASPE, qui était précédemment directrice adjointe LASV, ainsi qu'à l'engagement d'un nouveau directeur adjoint pour la LASV, qui a rejoint le collège de direction début novembre 2021. C'est une grande satisfaction pour le Codir de pouvoir compter désormais sur une équipe soudée à la tête de l'ARASPE, et prête à relever les challenges qui se présentent aux régions d'actions sociales. Il s'agit entre autres de la mise en place des Unités communes entre notre ARAS, l'ARASOL et l'ORPOL qui a démarré début juillet et cette collaboration novatrice entre trois instances différentes au profit des bénéficiaires du revenu d'insertion a trouvé un bon mode de fonctionnement et commence déjà à porter ses fruits.

Durant le premier semestre 2021, des membres du Codir ont continué à participer avec le personnel sous l'égide de Valeurplus, à la mise en place d'une charte des valeurs concernant tant le personnel que le public accueilli. Ce travail a permis de définir une vision et une mission pour l'ARASPE qui permettra d'inscrire de manière cohérente les nouvelles tâches qui seront développées ces prochaines années.

- Vision (pourquoi) : maintenir la cohésion sociale et préserver la dignité humaine dans notre région en collaboration avec les différents partenaires.
- Mission (quoi) : Venir en aide aux personnes confrontées à des situations de précarité et à des difficultés psycho-sociales en menant des actions d'information, en proposant un accompagnement financier, social et administratif, en application des régimes sociaux.

Les lecteurs intéressés pourront découvrir plus d'informations sur ce travail dans le rapport de gestion de l'ARASPE www.araspe.ch

Le Codir a également participé à deux réunions du personnel et a ainsi manifesté son intérêt réel pour toutes les personnes qui permettent d'offrir des prestations de qualité au public en recherche d'informations ou d'aides sociales.

Et pour finir, comme 2020, l'année 2021 a été une année de pandémie et de mesures sanitaires, de télétravail, quarantaines et isolement. Malgré toutes ces difficultés les collaborateurs ont continué sans relâches à assurer les prestations dues.

Aînés

VILLAGES SOLIDAIRES

Ce projet a démarré en août 2019 et la collaboration avec Pro Senectute prendra fin au premier semestre 2023. Différentes phases ont été réalisées jusqu'à présent et, pour rappel, dès septembre 2019, la première étape d'une durée d'une année consistait à établir un diagnostic communautaire. L'enquête détaillée auprès d'un vaste panel de seniors aura permis une meilleure compréhension de la qualité de vie des personnes de 55 ans et plus vivant à Cugy et à Bretigny-sur-Morrens. Afin de créer les conditions cadres favorisant l'émergence d'une communauté d'habitants autogérée, solide et pérenne pour assurer la durabilité du projet, la méthodologie « Villages solidaires » prévoit un accompagnement professionnel soutenu et un travail de proximité avec les groupes sur deux ans et demi ensuite.

L'année 2021 a correspondu à la seconde étape, celle de l'émergence et la réalisation d'activités et de projets. Sur la base des besoins et ressources identifiés lors du premier forum 2020, le groupe habitants a développé de nombreux projets variés et conviviaux en 2021.

Des collaborations avec d'autres associations ou partenaires ont eu lieu et ont abouti à la mise sur pied d'activités ponctuelles : Prix Chronos en collaboration avec la Bibliothèque du Haut-Talent - actions solidaires pour les fêtes de fin d'année - veillée de contes pour adultes en collaboration aussi avec la Bibliothèque du Haut-Talent et de la Paroisse du même nom - concerts de l'Association « Concerts malgré tout ».

D'autre part, durant cette année, des séances du groupe habitants et celles du groupe ressources ont favorisé la coordination des projets et la mise sur pied du deuxième forum, le 2 octobre 2021 au Collège de la Combe. Les thématiques abordées à cette occasion sous la forme d'ateliers de discussion ont été : l'entraide villageoise, le soutien informatique, les activités culturelles. Des stands ont également permis à chaque groupe d'activité de présenter son projet d'une manière concrète et originale.

Enfin, la mise à disposition d'un local en journée à Cugy pour les participants à Villages solidaires a représenté vraisemblablement l'événement le plus marquant de l'année.

À la suite du déménagement de l'UAPE à la ferme du Verger, la Municipalité a pu attribuer le local Cavenettaz à ce projet communautaire pour la plus grande satisfaction des participants.

Ainsi, l'organisation du désormais traditionnel café-rencontre, baptisé Café-local du vendredi matin a pu démarrer dès l'automne. Ce rendez-vous hebdomadaire connaît déjà un grand succès. Il représente un moment privilégié qui permet aux seniors de se rencontrer simplement dans une ambiance chaleureuse.

Tous les groupes ont pu aussi disposer de ce lieu pour se réunir. À titre d'exemple, au mois de novembre 2021, 20 activités se sont déroulées dans ce local. Les seniors impliqués dans Villages solidaires sont conscients de leur chance de pouvoir disposer d'un lieu de rencontre et ont manifesté clairement leur reconnaissance. Ils ont d'ailleurs eu à cœur d'aménager cette salle d'une manière conviviale avec des meubles récupérés pour la plupart.



Il faut signaler encore que plusieurs seniors ont participé à une Plateforme cantonale « Quartiers solidaires » 2021, le 11 novembre à Pully. À cette occasion, il leur a été possible dans le cadre d'ateliers de découvrir d'autres riches expériences et d'échanger sur des problématiques communes. Un thème d'actualité pour notre opération traitait de l'autonomie des projets et de la question de leur pérennité.

En conclusion, la démarche communautaire est au cœur de cette méthodologie, elle est directement en phase avec les besoins des seniors puisqu'elle se construit en continu avec les habitants et habitantes de nos villages. L'aventure se poursuit et la phase suivante, dite de l'autonomisation, pointe déjà son nez.



Ainsi, durant cette année les activités suivantes ont été lancées :

- Le groupe Jeux (jeux de cartes et autres)
- Les groupes 1 et 2 Conversation anglaise (2 niveaux)
- Le groupe Offrir du temps (quels coups de mains solidaires apporter à la population ?)
- Les groupes Marche (marche douce et marche d'un bon pas)
- Le groupe Passion nature (découvertes accompagnées dans le terrain)
- Le groupe soutien informatique (collaboration intergénérationnelle au service des seniors)
- Le groupe culturel (immersion dans la culture au sens large avec des découvertes variées)
- Le groupe Rendez-vous débat (organisation de débats sur des sujets divers d'actualité proposés à la population d'une manière générale).

NONAGÉNAIRES

Cette année 2021, le syndic et le vice-syndic en charge du dicastère des affaires sociales ont eu le plaisir de rendre visite à trois personnes nées en 1931. Traditionnellement, lors de cette visite au domicile de la personne fêtée, un bouquet de fleur est offert, accompagné de l'hebdomadaire L'Illustré de l'année et la semaine de la naissance du nonagénaire ainsi que CHF 800.- afin que la personne puisse elle-même choisir un cadeau adapté.

FÊTE DES SENIORS

Cette traditionnelle manifestation n'a pas eu lieu cette année en raison de la pandémie de Covid-19.

PLAN CANICULE

Le Plan canicule est un dispositif qui prévoit différentes phases s'articulant autour de la période de veille sanitaire comprise entre le 1er juin et le 31 août.

L'objectif principal du plan canicule est de prévenir et atténuer les atteintes à la santé de la population dues à la chaleur accablante et éviter la surcharge du système sanitaire.

Les symptômes d'un coup de chaleur sont : faiblesse générale, température corporelle élevée (> 40°C), bouche sèche, confusion, vertiges, désorientation, nausées et crampes musculaires. Il faut agir immédiatement et appeler un médecin, faire boire la personne et la rafraîchir à l'aide de linges humides.

Dre Isabelle Rossi, Médecin cantonal adjointe, Office du médecin cantonal, DSAS

Le nouveau concept d'alerte canicule

Dès le 1er juin 2021, MétéoSuisse a adapté son concept d'alerte canicule afin de tenir compte des recherches scientifiques de ces dernières années. Ces futures alertes sont émises en se basant sur la températures moyenne journalière (Tmean). Le précédent indice, l'Heat Index américain, utilisé de 2005 à 2020 est abandonné.

La température moyenne journalière est un indice robuste d'un point de vue météorologique, car elle ne dépend pas des pics de température spécifiques, mais considère plutôt la tendance de la température sur l'ensemble des 24 heures d'une journée. De cette manière, la température nocturne est aussi prise en compte. Cette température nocturne est particulièrement importante pour l'organisme humain. Si les nuits sont trop chaudes, le corps ne peut pas se refroidir suffisamment. Il ne peut pas récupérer du stress des températures diurnes et finit par supporter de moins en moins bien la contrainte thermique.

Seuils	Durée (jours consécutifs)				
	1	2	3	4	5
Tmean ≥ 27 °C	Jaune	Jaune	Rouge	Rouge	Rouge
Tmean ≥ 25 °C	Jaune	Jaune	Orange	Orange	Orange
Tmean < 25 °C	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Degrés de danger:		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4

Figure 3 : À compter du 1er juin 2021, les alertes canicule pour la population et les autorités seront basées sur la valeur de la température moyenne journalière (Tmean). Il y aura trois niveaux d'alerte : niveau 2 (jaune), niveau 3 (orange) et niveau 4 (rouge). Si la température moyenne journalière est inférieure à 25 °C, aucune alerte n'est émise (vert). La durée en jours consécutifs est considérée comme une durée minimale. Par exemple : si pendant trois jours consécutifs dans une région, les températures moyennes journalières devraient être supérieures ou égales à 27 °C, une alerte rouge (niveau 4) sera émise.

La protection des personnes vulnérables est de la responsabilité première des communes. Les communes ont été choisies pour des raisons de proximité et de connaissance de leur population, de protection des données et d'acceptabilité des visites.

Cependant, le déclenchement des plans canicule des communes et des institutions socio-sanitaires est décidé par la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale.

Au printemps 2021, l'Administration de Cugy avait recensé 232 personnes, âgées de 75 ans et plus, susceptibles de bénéficier d'aide en cas de déclenchement du plan canicule.

Une vérification auprès du Centre médico-social du Mont a permis de recenser les personnes suivies régulièrement par ce centre et au final, seules neuf personnes non suivies par le CMS ont répondu favorablement à la proposition d'aide de la Commune.

Nous avons reconduit cette année la collaboration avec à la Protection civile (PCi), pour la prise de contact et pour effectuer les visites nécessaires en cas du déclenchement officiel du plan canicule dans le canton.

En 2021, le plan canicule des communes n'a pas été officiellement déclenché. Il n'y a donc pas eu d'intervention de la PCi durant cette année.

Cultes

ASSOCIATION DU CENTRE ŒCUMÉNIQUE DE CUGY (ACOC)

Le Comité de l'ACOC s'est réuni à trois reprises en 2021 : le 17 mars, le 19 mai et le 3 novembre. L'Assemblée générale a eu lieu le 19 mai 2021.

Hormis la gestion courante, les points suivants ont retenu l'attention du Comité en 2021 :

- Un entretien du toit a été réalisé cette année afin d'éliminer la mousse ;
- Diverses réparations (portes coulissantes et fenêtres en imposte) ont été nécessaires et ont été effectuées par un membre du comité avec la collaboration de notre service de conciergerie ;
- Des problèmes récurrents de réglage de chauffage ont demandé l'intervention d'une entreprise spécialisée.

Au plan de l'occupation du Centre œcuménique de Cugy, tout comme l'année précédente, les demandes ont été évidemment moins nombreuses cependant une reprise s'est fait sentir en 2021. Hormis des demandes de location par des particuliers (sept seulement), le Centre offre des espaces utiles pour quelques sociétés locales et ce sont principalement des activités musicales qui sont accueillies, ce qui nous paraît adapté et judicieux. Les sociétés sont : le P'tit Conservatoire du Haut-Talent, les Compagnons du Jourdain et le chœur Acratopège. D'autres activités notamment de l'opération Villages solidaires et d'autres sociétés (yoga, gym douce) ont également repris.

Enfin, le fait marquant de cette année concernant la paroisse protestante du Haut-Talent, a été la longue absence de la titulaire du poste de ministre, la diacre Armi Hilden, pour des raisons de santé. Au vu de cette situation, l'EERV a affecté la pasteur Brigitte Vulliamy à ce poste dès le 1er septembre 2021. Cette pasteur a consacré cette fin de l'année 2021 à découvrir les lieux de culte de nos différents villages et la population ainsi que les collaborations qui existent entre notre paroisse et celle de Cheseaux-Romanel-Vernand.

Nombre de paroissiens au 01.10.2021			
	Protestants	Catholiques	Totaux
Bretigny-sur-Morrens	254	231	485
Cugy	639	625	1'264
Froideville	817	569	1'386
Morrens	364	284	648

Naturalisations

En 2021, huit dossiers ont été déposés, pour un total de 12 candidat-e-s (adultes et mineurs). Pour rappel, les communes ne représentent désormais plus la porte d'entrée pour les procédures de naturalisation. Seul le Canton enregistre les demandes, qu'il transmet ensuite pour le suivi de la phase communale.

La Commission de naturalisation s'est réunie à quatre reprises. Après avoir pris connaissance du rapport d'enquête établi par la personne déléguée, elle a donné son préavis positif d'octroi de la bourgeoisie pour l'ensemble des requérants rencontrés.

La Municipalité, sur préavis de sa commission et du Service cantonal de la population, a d'ores et déjà octroyé la bourgeoisie communale à quatre dossiers, à savoir trois adultes et deux mineurs. Au 31 décembre 2021, quatre demande de naturalisation ordinaire était en cours.

Manifestations

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Janvier

Loto - Echo du Boulet

Apéritif du Nouvel An de la Municipalité - USL

Soirée dansante - Danse Évasion Sàrl

Tournoi de foot junior indoor - Mouvement du Centre

Février

Bal de fin de scolarité - EPS Cugy, M. Miserez

Loto - FC Cugy

Août

Fête nationale - USL

Septembre

Le petit marché - USL

Tour de Jeunesse - Jeunesse de Cugy

Veillée de contes - Bibliothèque du Haut-Talent

Octobre

Inauguration du centre d'animation - ASICE

Deuxième forum - Villages solidaires

Inauguration du Centre de vie enfantine

Novembre

Match aux cartes - Gym Volley

Fête de la courge - USL

Marché de Noël - Paysannes vaudoises

Décembre

Fête de Noël - USL



© Ewan Gisclon



© Erin Gisclon



TIR INTERMUNICIPALITÉ

Le traditionnel tir intermunicipalités, qui réunit les communes de Bretigny-sur-Morrens, Bottens, Froideville, Jorat-Menthue, Le Mont-sur-Lausanne, Montilliez, Morrens, Poliez-Pittet et Cugy depuis 1973, a eu lieu le 10 septembre 2021 au Stand de Froideville, le tir s'est déroulé à la carabine à plombs à une distance de 50 mètres.

Organisé par la Commune de Froideville, la Municipalité de Cugy s'est classée cinquième, alors que le Challenge femme a été remporté pour la troisième fois consécutive par notre Commune.

Les festivités se sont poursuivies au Centre sportif de Pré Camuz, où a été servi un délicieux repas.

IER AOÛT

Malgré le Covid-19, la fête nationale a pu se tenir comme à l'accoutumée au lieu dit "sus-le Billard" et sous l'égide de l'USL.

Après un après-midi marqué par la traditionnelle confection des lampions par les enfants, la partie officielle s'est tenue sous une légère pluie qui n'a pas entamé le bonheur de ces retrouvailles. Notre vice-syndic a mené de main de maître le bon déroulement de cette cérémonie durant laquelle une jeune citoyenne a lu le Pacte, un municipal fraîchement naturalisé a livré le Toast à la Patrie et le Syndic a délivré un discours mettant en avant l'importance de se retrouver, cela entrecoupé de morceau de cor des alpes. La Partie officielle s'est terminée sur le Cantique suisse et le verre de l'amitié offert par la Municipalité.

La partie festive a quant à elle vu le retour du défilé des enfants et du traditionnel feu de bois. L'apothéose fut le magnifique feu d'artifice.

© Erin Gisclon



ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS ET DES JEUNES CITOYENS

En 2021, la Municipalité a également renoué avec le traditionnel accueil des nouveaux habitants et des jeunes citoyens.

Une visite de la Maison de Commune, ainsi qu'une présentation des Autorités a été organisée en septembre. Les participants ont pu par la suite partager un apéritif avec les municipaux et le Président du Conseil communal.

Cette année, ce sont les nouveaux habitants 2020 et 2021 et les jeunes ayant atteints leur majorité ces mêmes années qui étaient conviés. Sur un total de 362 invitations envoyées, 39 personnes se sont inscrites, dont quatre nouveaux citoyens.

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

ORGANISATION RÉGIONALE DE
LA PROTECTION CIVILE DU
GROS-DE-VAUD (ORPCI)

POLICE MUNICIPALE

CONTRÔLE DES HABITANTS

SERVICE DE DÉFENSE CONTRE
L'INCENDIE ET DE SECOURS
(SDIS)

POLICE DU COMMERCE

Organisation régionale de la protection civile du Gros-de-Vaud (ORPCI)

EFFECTIFS

Suite à la réforme de la Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) entrée en vigueur le 1er janvier 2021, la réduction du nombre de jours de service a entraîné une réduction importante du nombre d'astreints (-35%). Le bataillon de Protection civile du Gros-de-Vaud a dû se réorganiser de la manière suivante : un État-major de bataillon (EM) et deux compagnies.

Ces compagnies ont toutes la même structure avec :

- une section logistique (matériel, constructions, transport, cuisine, ...),
- une section aide à la conduite (transmissions, collaborateurs État-major),
- une section appui (les pionniers) comprenant quatre groupes,
- une section assistance comprenant trois groupes assistance et un groupe sanitaire/PBC (protection des biens culturels).

Ce sont 372 astreints qui composent ces formations, dont 18 volontaires. Ils sont épaulés par trois professionnels à 100%, une secrétaire à 70% et une collaboratrice administrative à 50%.

Formation	Intitulé	Dates	Activités
TOUS	COVID 19-2	1 ^{er} janvier – 21 août	COVID-19, 2 ^{ème} vague et plus
FIR	Appui partenaires	1 ^{er} juin	Appui aux SDIS pour le feu de villa à Morrens
FIR	Appui partenaires	02 juin	Délestage autoroutier
FIR	Appui partenaires	23 novembre	Appui aux SDIS pour le feu de ferme à Chappelle-sur-Moudon
TOUS	COVID 19-4	16 décembre – 31 décembre	COVID-19, 2 ^{ème} vague et plus

COVID-19

Toujours sous le commandement du bataillon NORD (ORPC Jura Nord-vaudois, Broye-Vully et Gros-de-Vaud réunis), nous avons continué les missions qui nous étaient confiées depuis 2020. Plusieurs missions, en plus de l'appui aux hôpitaux et aux EMS, sont venues compléter notre liste d'activités pourtant déjà bien chargée.

Tout au long de l'année, nous avons été actifs dans la vaccination de la population avec la mise en place de centres temporaires dans une première phase (tout en fournissant du personnel pour le centre de vaccination de masse de Beaulieu), puis avec un service de proximité dans un deuxième temps et enfin avec de la vaccination à domicile en collaboration avec l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD).

Ceci a constitué le travail de fond de janvier à juillet pour notre bataillon. Durant la période hivernale, nous avons fourni une prestation (en appui à la gendarmerie) de contrôle et circulation aux abords des pistes de ski du Jura vaudois (Vallée de Joux et Balcon du Jura).

L'engagement au profit des EMS et des hôpitaux diminuants, le besoin d'un gros poste de commandement régional (PCR) n'était plus vraiment nécessaire (pour mémoire le PCR s'était installé au casino d'Orbe). Fin janvier ce poste de commandement a quitté Orbe pour venir s'installer dans nos locaux et plus précisément dans notre salle de conduite à côté de l'office. Une petite équipe de cinq à six astreints nous a ainsi tenu compagnie jusqu'au mois d'août.

INTERVENTION EN SITUATION D'URGENCE (ISU)

L'année 2021 a compté trois interventions en situation d'urgence pour notre région (sans compter Covid-19). La première et la dernière étaient un appui aux sapeurs-pompiers alors mobilisés sur un feu de maison et un feu de ferme. Deux interventions totalement différentes pour les pompiers mais relativement similaires pour nous. Les soldats du feu étant demandeurs d'une prestation logistique avec la confection de repas et encas pour les longues heures d'intervention.

La deuxième intervention était pour un délestage autoroutier puisqu'un camion s'était retourné sur l'A1 et que tout un tronçon autoroutier a dû être fermé à la circulation. Dans un tel cas, nous sommes mobilisés pour mettre en place un parcours de déviation. Nous garantissons la fluidité du trafic aux points stratégiques préalablement définis tels que les carrefours ou giratoires connus comme étant problématiques dans ce genre de situation.

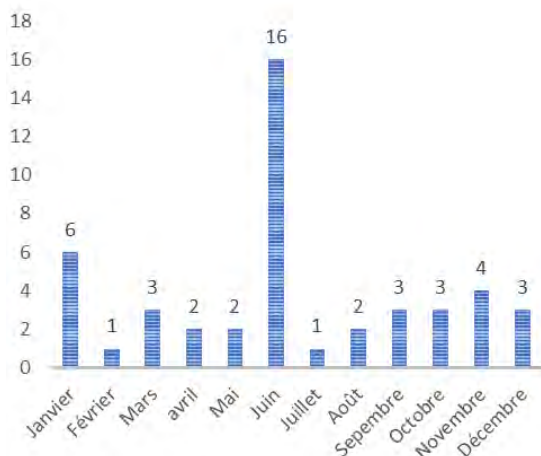
Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS)

INTERVENTIONS

L'année 2021 a vu le DPS être alarmé 46 fois pour diverses interventions allant de l'alarme automatique, au feu de villa, en passant par une variété de missions pouvant être traitées par notre DPS. Au total, cela représente presque une centaine d'heures d'interventions et l'engagement de 230 sapeurs.

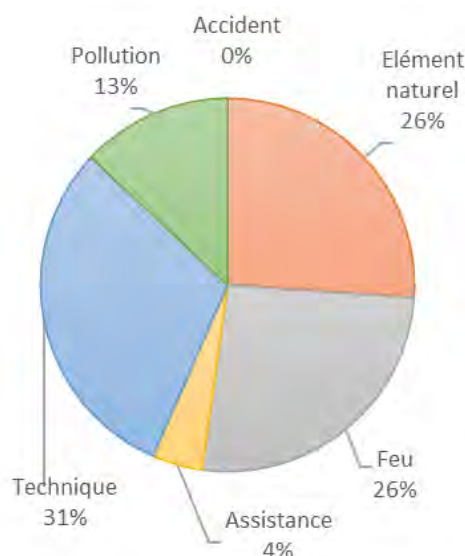
Ces interventions ont été effectuées en autonomie ou en partenariat avec nos centres de renforts, les SDIS Lausanne-Epalinges et SDIS Gros-de-Vaud que je profite de remercier pour l'excellente collaboration lors des diverses interventions dans lesquelles nous avons été amené à collaborer.

Le mois de juin a été particulièrement chargé cette année avec 16 interventions. Les conditions météo expliquent en partie cela. Mais ce mois compte également, trois feux, cinq techniques et une assistance.



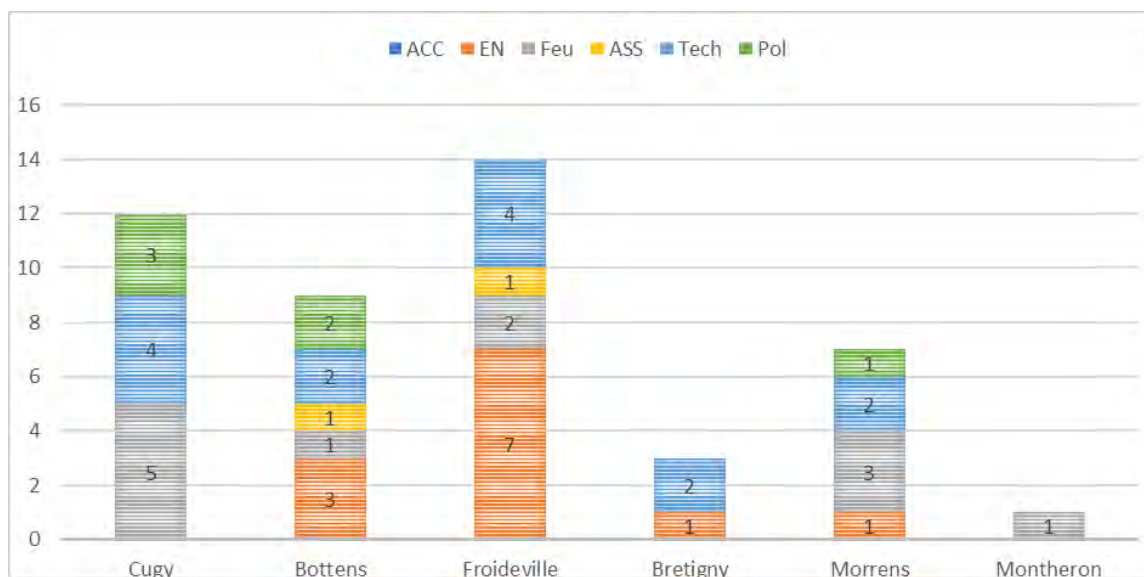
RÉPARTITION DES INTERVENTIONS SUR L'ANNÉE ET PAR TYPE

Hormis la nouvelle mission accident (attribuée depuis 2021 à tous les DPS), notre DPS a pu intervenir sur tous les types de missions. Cette année, nous constatons une augmentation des événements techniques. Ceci s'explique en partie du fait que l'ECA a procédé, courant 2021, à une modification dans la catégorisation des événements. Avant, les inondations constituaient une seule catégorie. Maintenant, elles sont catégorisées « élément naturel », si elles découlent d'une cause naturelle ou, technique si elles sont dues à une cause matérielle.



INTERVENTIONS PAR COMMUNES

Cette année, nous sommes intervenus sur l'ensemble des communes de notre territoire.



CRÉATION D'UNE SECTION DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS (JSP)

Le principal enjeu, pour la pérennisation de notre système de défense incendie et de secours, est le recrutement et la formation de nouveaux volontaires année après année. Or, notre système est fragile car il est basé sur le volontariat. Il est un fait que la mobilisation des citoyens ainsi que la moyenne de la durée d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires diminuent d'année en année. Le recrutement est donc indispensable à notre système si nous ne voulons pas passer à un système beaucoup plus coûteux de pompiers professionnels.

Pour cela nous nous basions à 100% sur le recrutement annuel qui se passe généralement début novembre. Le Codir du SDIS et son État-Major a souhaité renforcer son recrutement en investissant sur l'avenir via les Jeunes sapeurs-pompiers (JSP)

La formation des JSP a été introduite par 27 SDIS sur le canton de Vaud sur 29 SDIS régionaux. Le SDIS Haut-Talent est donc un des derniers SDIS du canton à ne pas utiliser cette formation des jeunes.

Les JSP permettent de créer des vocations au sein de notre région et offrent à des jeunes la possibilité de se surpasser tout en étant opérationnels à l'âge de 18 ans. Ils peuvent ainsi être directement incorporés à notre SDIS sans formation de base FB01.

Au mois de décembre 2021, le Codir a présenté un préavis pour la création des JSP qui a été accepté à l'unanimité par l'Assemblée intercommunale. L'activité JSP commencera au 1er janvier 2022.

Police municipale

Conformément à la Loi sur les contraventions, les communes ont l'obligation de poursuivre et réprimer les contraventions aux règlements communaux de police, ainsi que les contraventions qui sont placées par la législation cantonale sous la compétence des communes, notamment aux règles de la loi sur la circulation routière. L'ordonnance pénale doit toujours être communiquée par écrit avec l'indication des voies de droits, du délai d'opposition et des conséquences d'un défaut d'opposition.

En 2021, la Municipalité a notifié 33 ordonnances pénales, dont les faits imputés aux prévenus étaient les suivants :

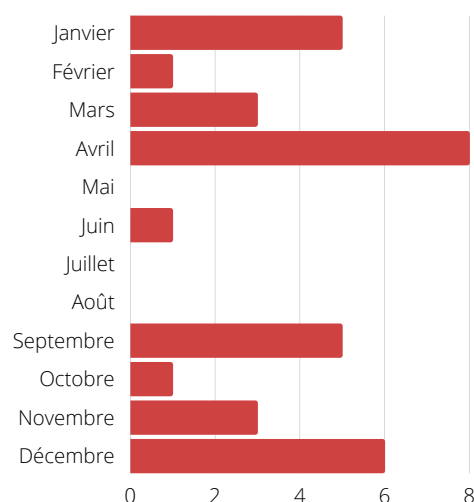
- Stationnement sur une place privée ;
- Infraction à la loi sur le contrôle des habitants ;
- Dépôt inapproprié de déchets ;
- Troubles à la tranquillité et l'ordre public.

À noter que toute ordonnance pénale relative au stationnement est fondée sur la dénonciation du propriétaire du bien-fonds, lequel doit être affranchi d'une mise à ban décidée par le juge de paix.

Seuls les cas de récidive sont sanctionnés par une ordonnance pénale, les premières dénonciations faisant l'objet d'un avertissement. Ainsi, 13 avertissements ont été rendus par la Municipalité.

Les troubles à la tranquillité et à l'ordre public sont établis dans un rapport de dénonciation de la Gendarmerie cantonale, sur lequel se base la sanction de l'Autorité.

Nombre d'interventions par mois en 2020



Police du commerce

Toutes les manifestations, rassemblements, spectacles et autres soirées publiques doivent obligatoirement être annoncés à la Commune, qui constitue le point de contact privilégié pour l'organisateur. Dans certains cas, les autorités cantonales doivent aussi délivrer une autorisation. Le Portail cantonal des manifestations (POCAMA) est un outil mis en place par le Canton, afin de faciliter l'organisation d'événements et la transmission des informations entre les acteurs concernés. En 2021, l'Administration communale a reçu 13 demandes d'autorisation de manifestation, lesquelles ont toutes été validées par la Municipalité.

En complément, le Greffe municipal est compétent pour autoriser la tenue de vente de pâtisseries ou collecte alimentaire pour autant que le propriétaire du lieu où est organisé l'évènement ait donné son aval. Ainsi, deux collectes ont eu lieu durant l'année sous revue.

Le territoire communal accueille un "food-truck", dont l'autorisation de vendre des mets à l'emporter a été renouvelée pour une année. Il accueille également un camion de vente de poulets. La Municipalité a autorisé l'installation d'un camion aménagé pour la vente de fromage sur la parcelle du moulin de Cugy. Il sera installé dans le courant de l'année 2022

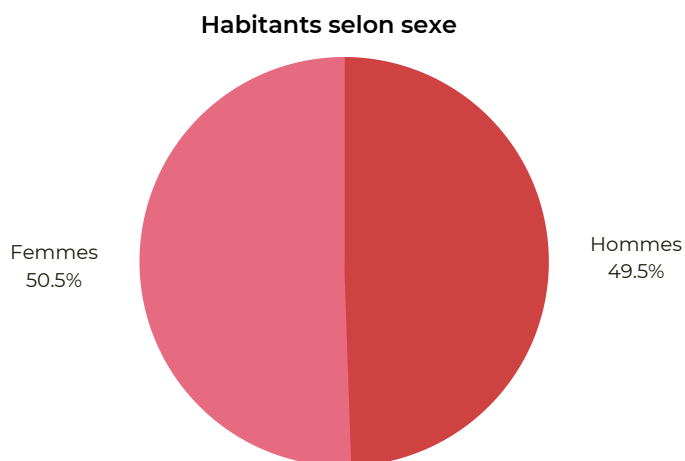
Contrôle des habitants

Le Contrôle des habitants

- Enregistre
 - Annonces d'arrivée et de départ
 - Changements d'adresse et d'état civil
 - Demandes de carte d'identité suisse
 - Demandes de permis de séjour/d'établissement
 - Déclarations de garantie
 - Décès
- Délivre
 - Attestations de domicile
 - Attestations de départ
 - Attestations pour résidence secondaire
- Notifie
 - Les décisions du Service cantonal de la population

POPULATION EN SÉJOUR

En 2021, un total de 74 personnes a été comptabilisé en tant que population en séjour (permis L courte durée, frontaliers, résidence secondaire).



DOCUMENTS D'IDENTITÉ

Le Contrôle des habitants a procédé à l'établissement de 113 demandes de cartes d'identité.

Pour de plus amples informations relatives au Contrôle des habitants, se référer aux documents en annexes.

DROITS POLITIQUES DES ÉTRANGERS

Sous certaines conditions, les ressortissants étrangers peuvent exercer leurs droits politiques lors d'élections et/ou votations communales.

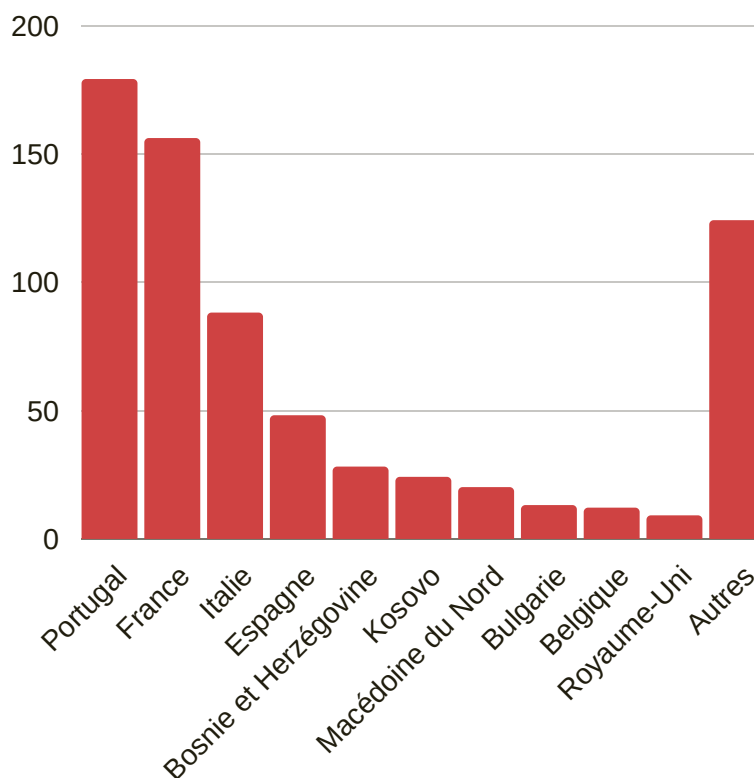
	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021
HOMMES	127	129	146	144	151	166
FEMMES	118	119	124	121	135	133
TOTAL	245	248	270	265	286	299

Structure de la population établie au 31.12.2021

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Étrangers permis C	212	242	454
Étrangers permis B	88	88	176
Séjour >= 1 an (permis L)	2	3	5
Requérants (permis N)	1	2	3
Diplomate/fonctionnaire avec immunité	0	0	0
Permis non attribués	6	12	18
Admis provisoirement	1	0	1
Total ressortissants étrangers	337	366	703
Population suisse	1'090	1'030	2'120
Total population établie	1'427	1'396	2'823

NATIONALITÉS DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

Au 31 décembre 2021, la population de Cugy comptait 2'754 habitants en résidence principale selon les données du Contrôle des habitants. Elle était composée de 25.45% d'étrangers répartis en 58 nationalités.



CONCLUSIONS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Nous concluons le présent rapport en priant le Conseil communal:

- Vu le rapport de la Commission de gestion,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Cugy décide:

- d'accepter le rapport et les comptes de l'année 2021,
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion et des comptes pour l'année 2021,
- d'accepter les attributions dans le cadre du bouclage des comptes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 avril 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Thierry Amy

La secrétaire

Delphine Gerber

Table des abréviations

1P - 8P	1e à 8e primaire
9S - 11S	9e à 11e secondaire
ACOC	Association du Centre Œcuménique de Cugy
AET	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région bassin supérieur Talent
al.	alinéa
APE Vaud	Association vaudoise des parents d'élèves
APROMAD	Association pour la Promotion de la santé et maintien à domicile
APVRL	Association du Passeport vacances région lausannoise
ARAS	Association régionale d'action sociale
ARASOL	Association régionale d'action sociale dans l'Ouest lausannois
ARASPE	Association régionale d'action sociale Prilly Echallens
ARGdV	Association de Développement Région Gros-de-Vaud
art.	article
ASET	Association intercommunale STEP Echallens Talent
ASICE	Association scolaire intercommunale de Cugy et environs
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
BAMO	Bureau d'assistance au maître de l'ouvrage
BPA	Bureau de prévention des accidents
CAD	Chauffage à distance
CAMAC	Centrale des autorisations en matière de construction
CC	Conseil communal
CDAP	Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal
CE	Concept énergétique
CEeDd	Commission de l'énergie et du développement durable
CET	Conseil d'établissement
CFF	Chemins de fer fédéraux
CHF	Francs suisses
CMS	Centre médico-social
Codir	Comité de direction
Comur	Commission d'urbanisme
CPE	Contrat de performance énergétique
CSM	Centre sportif de Malley SA
CVE	Centre de vie enfantine
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGEJ	Direction générale de l'enfance et de la jeunesse
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
ECA	Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
EFAJE	Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants
EP	Éclairage public
EPH	Éducation physique
EPS Cugy	Établissement primaire et secondaire de Cugy et environs
etc.	et cetera
ETP	Équivalent temps-plein
h	heure
ha	hectare
ISU	Intervention en situation d'urgence
IUS	Indice d'utilisation du sol
km	kilomètre
kW	kilowatt

kWh	kilowattheure
l.	litre
LASV	Loi cantonale vaudoise sur l'action sociale vaudoise du 2 décembre 2003
LAT	Lois fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979
LATC	Loi cantonales vaudoise sur l'aménagement du territoire et les construction du 4 décembre 1985
LEaux	Loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991
LEB	Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher
LED	Diode électroluminescente
LEM	Loi cantonale vaudoise sur les école de musique du 3 mai 2011
LEO	Loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011
m.	mètre
m ²	mètre carré
m ³	mètre cube
ml	mètre linéaire
OAT	Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire du 28 juin 2000
OFCO	Office cantonal de la consommation
OParcs	Ordonnance fédérale sur les parcs d'importance nationale du 7 novembre 2007
ORPC	Organisation régionale de la Protection civile
ORPOL	Office régional de placement de l'Ouest lausannois
P+R	Parkings-Relais
PAC	Pompe à chaleur
PACom	Plan d'affectation communal
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PCHT	P'tit conservatoire du Haut-Talent
PCi	Protection civile
PDCn	Plan directeur cantonal
PDR	Plan directuer régional
PDRA	Plan directeur régional agricole
PECC	Plan énergie et climat communal
PIO	Page d'information officielle
PPA EolJorat	Plan partiel d'affectation Parc éolien « EolJorat »
PRAE	Plan régional d'approvisionnement en eau potable
PréSAJ22	Plateforme d'échange régionale de soutien aux activités de jeunesse
PZ	Plan des zones
RC	Route cantonale
RES	Romande énergie services SA
RF	Registre foncier
RGATC	Règlement général sur l'aménagement du territoire
RGPD	Règlement général de l'Union européenne sur la protection des données
SAF	Service d'aide à la famille
SCRIS	Système cantonal de recherche et d'information statistiques
SDA	Surface d'assolement
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SDNL	Schéma directeur du nord lausannois
SDT	Service du développement territorial
SGZA	Système de gestion des zones d'activités
SIEGEO	Service intercommunal d'épuration des eaux usées de la région d'Éclagnens
SIL	Service industriel Lausanne
SPEI	Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
STEP	Station d'épuration
TL	Transports publics lausannois
TTC	Toutes taxes comprises
UAPE	Unité d'accueil pour écolier
UCV	Union des communes vaudoises
USL	Union des sociétés locales
ZAR	Zone d'activité régionale

ANNEXES

DÉCHETTERIE ET ORDURES
MÉNAGÈRES

CONTRÔLE DES HABITANTS

EAU POTABLE



Déchetterie et ordures ménagères

ORDURES MÉNAGÈRES

Volume total des déchets recyclables déposés à la déchetterie (en kg)

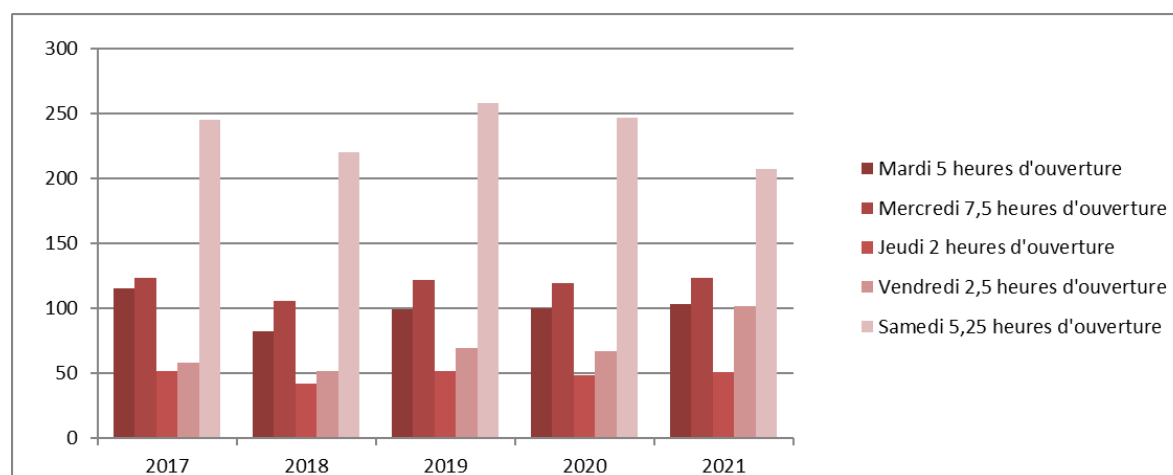
	2019 (2762 hab.)		2020 (3794 hab.)		2021 (4923 hab.)	
	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant
Alu-fer blanc	5'530	2	7'000	1.95	10'860	2.205
Cuivre	1'510	0.55	1'980	0.55	2'404	0.488
Alu	430	0.16	560	0.16	1'060	0.215
Etain	0	0	0	0	0	0
Laiton	24	0	0	0	36	0
Verre	88'640	32.09	122'610	34.20	166'270	33.774
Pet	8'240	2.98	9'500	2.65	12'050	2.447
Canettes en alu	1'020	0.37	1'420	0.40	0	0
Bouteilles de lait	280	0.10	0	0	0	0
Papier	107'960	39.09	111'210	31.02	134'700	27.361
Nespresso	1'610	0.58	3'420	0.95	3'480	0.706
Fer léger	41'228	14.93	46'910	13.09	62'950	12.786
Batteries	1'204	0.44	1'357	0.38	924	0.187
Carton	69'650	25.22	83'780	23.37	116'560	23.694
Branches, haies	177'320	64.20	362'880	101.22	316'120	64.218
Gazon	166'920	60.43	190'160	53.04	269'160	54.673
Total	671'566	243	942'787	262.98	1'096'574	222.75

Volume total des déchets incinérables déposés à la déchetterie (en kg)

	2019 (2762 hab.)		2020 (3585 hab.)		2021 (4771 hab.)	
	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant
Encombrant	152'760	55.30	198'190	55.28	280'540	58.80
Plastique	58'470	21.16	73'150	20.96	77'950	16.35
Inerte	148'800	53.87	204'600	57.99	168'000	35.21
Amiante	0	0	0	0	1'760	0.37
Total	360'030	130	475'940	132.75	528'250	110.73

DÉCHETTERIE DE PRAZ-FAUCON

Taux moyen de fréquentation par jour (en nombre de passages)



Évolution de la consommation annuelle d'eau potable

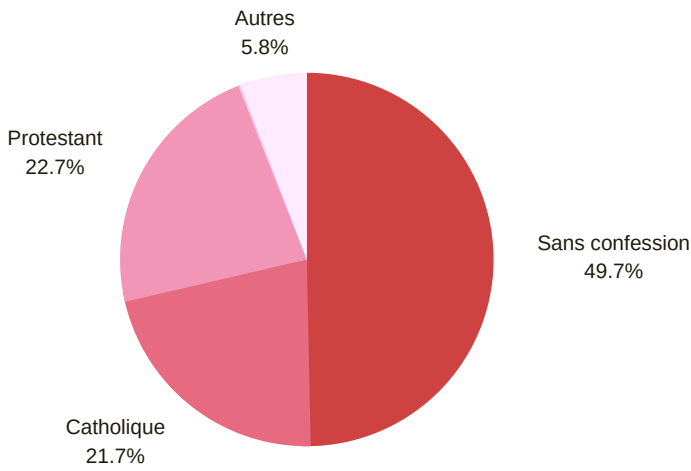
	Nbre d'habitants (SCRIS au 31.12)	Approvisionnement en eau [m3]			Livraison d'eau [m3]			Taux de perte [-]	Consomm. par habitant [l/j/hab]
		Eau de source	Livraison Lausanne	Total	Locaux Commune	Divers non facturé	Eau facturée		
2011	2 259	17 875	151 474	169 349	8 021	28 364	132 964	16.7%	205.4
2012	2 535	28 505	157 803	186 308	12 481	26 045	147 782	14.0%	201.4
2013	2 705	44 909	163 423	208 332	12 368	35 181	160 783	16.9%	211.0
2014	2 738	38 086	199 631	237 717	7 419	82 508	147 790	34.7%	237.9
2015	2 755	29 117	160 400	189 517	5 082	11 058	173 377	5.8%	188.5
2016	2 739	30 952	175 984	206 936	4 423	50 225	152 289	24.3%	207.0
2017	2 744	22 124	167 303	189 427	5 155	25 444	158 828	13.4%	189.1
2018	2 742	21 184	169 794	190 978	5 148	17 004	168 826	8.9%	190.8
2019	2 768	20 893	175 607	196 500	3 494	37 053	155 953	18.9%	194.5
2020	2 735	24 069	183 706	207 775	4 706	33 856	169 513	16.2%	208.1
2021	2 760	34 792	155 330	190 122	2 939	28 053	159 130	14.8%	188.72

Eau potable

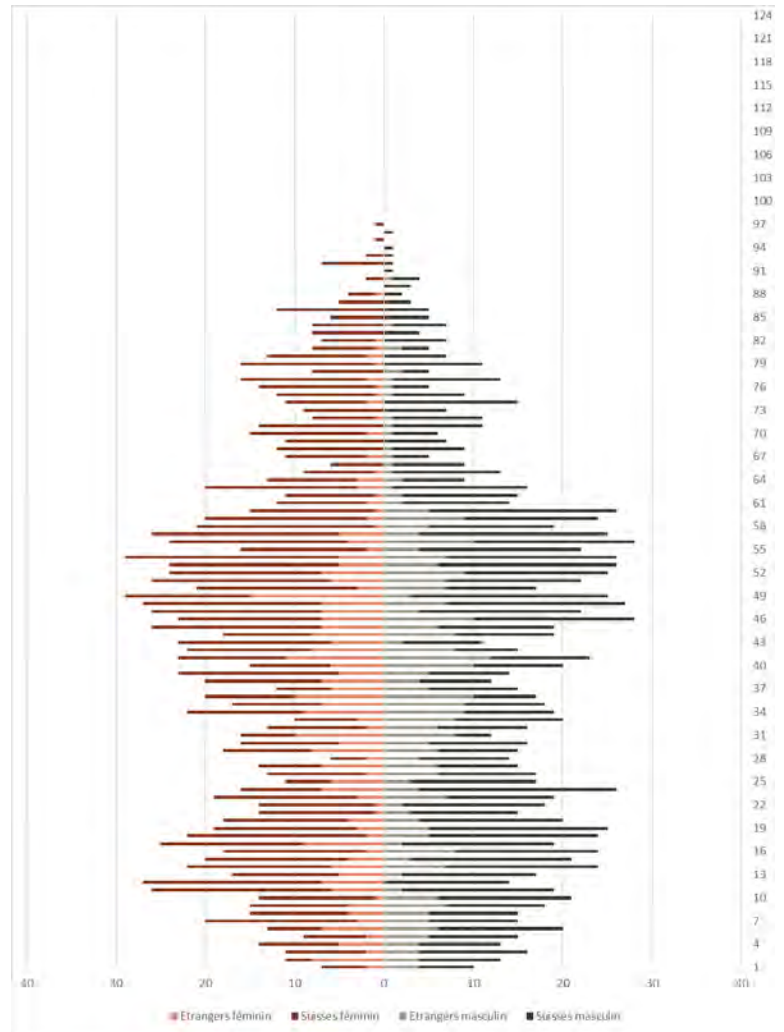
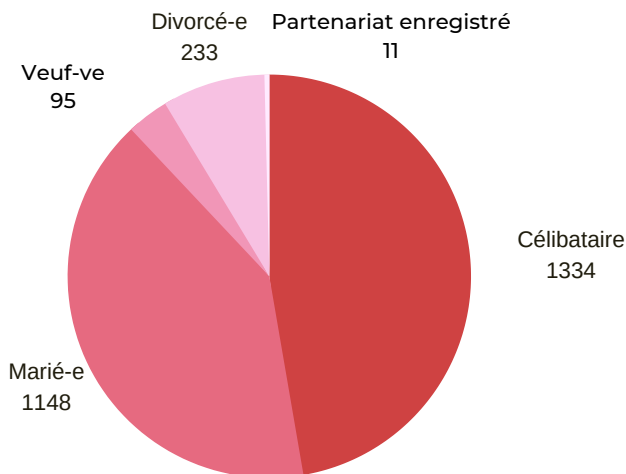
Contrôle des habitants

PYRAMIDE DES ÂGES

HABITANT-E-S SELON CONFESSION



HABITANT-E-S SELON ÉTAT CIVIL



MOUVEMENTS SELON ÉVÉNEMENT DES HABITANT-E-S ÉTABLI-E-S

ARRIVÉE	168
DÉPART	220
CHANGEMENT PERMIS DE SÉJOUR	37
NAISSANCE	20
DÉCÈS	12

PRÉAVIS NO. 08-2022

ETATS FINANCIERS 2021



COMMUNE DE CUGY / VD

Rapport sur les comptes 2021

LISTES DES SOLDES

Bilan

Fonctionnement

Nature

pour l'année 2021, avant attribution dans le cadre du boucllement

	Actif			
	2021	par hab.	2020	par hab.
		(2733)		(2760)
Patrimoine financier (actif réalisable)				
910 Disponible	5'734'967.16	2'098	4'132'923.26	1'497
911 Débiteurs et c/c	4'043'095.79	1'479	4'157'454.53	1'506
912 Patrimoine financier (1)	177'863.45	65	177'863.45	64
913 Actifs transitoires	697'970.08	255	812'811.67	294
	10'653'896.48	3'898	9'281'052.91	3'363
Patrimoine administratif (immobilisé)				
914 Patrimoine administratif	17'806'743.35	6'515	18'124'113.75	6'567
915 Titres et papiers valeur (2)	49'492.00	18	49'492.00	18
916 Participations à amortir	32'000.00	12	40'000.00	14
917 Autres dépenses à amortir	289'945.65	106	312'568.40	113
	18'178'181.00	6'651	18'526'174.15	6'712
Actif total	28'832'077.48	10'550	27'807'227.06	10'075

(1) dont 34 actions MCH Group AG acquises en remplacement des actions Beaulieu Exploitation SA au cours fiscal de CHF 12.00 au 31.12.2021, cotées en bourse à CHF 9.20 au 14.04.2022

(2) dont 980 actions Romande Energie au cours fiscal de CHF 1'130.-- au 31.12.2021, cotées en bourse à CHF 1'200.-- au 14.04.2021

Passif

	2021	par hab.	2020	par hab.
		(2733)		(2760)
Dettes à court terme				
920 Créanciers	550'321.89	201	731'482.44	265
923 Provision débiteurs douteux	586'891.00	215	455'974.00	165
925 Passifs transitoires	400'994.40	147	514'771.62	187
	1'538'207.29	563	1'702'228.06	617
Dettes à moyen et long terme				
922 Dettes à moyen et long terme	18'375'000.00	6'723	19'000'000.00	6'884
Fonds propres				
928 Réserves et provisions	8'319'373.58	3'044	6'505'881.78	2'357
929 Capital	599'117.22	219	599'117.22	217
Bénéfice de l'année (a)	379.39	0 (b)		0 (b)
	8'918'870.19	3'263	7'104'999.00	2'574
Passif total	28'832'077.48	10'550	27'807'227.06	10'075

(a) Résultat de l'exercice avant attribution : CHF 1'560'379.39

(b) Résultat après attribution boucllement

La provenance des fonds et leur utilisation durant l'exercice 2021 s'établit comme suit :

Résultat avant amortissements et fluctuation des réserves (<i>Marge autofin. 1 page 5</i>)		2'505'014.84
Encaissement des taxes de raccordement sur l'épuration		91'437.50
Encaissement des taxes de raccordement du service des eaux		50'399.90
Résultat avant amortissement et fluctuation des réserves (<i>Marge autofin. 2 page 5</i>)		2'646'852.24
Diminution d'actifs :		
- Impôts à encaisser	115'274.22	
- Autres débiteurs et créances	10'317.95	
- Actifs transitoires	114'841.59	240'433.76
Augmentation de passifs :		
- Autres engagements courants	950.00	
- Provision sur débiteurs	130'917.00	131'867.00
Total provenance des fonds		3'019'153.00

Augmentation d'actifs :			
- Liquidités	1'602'043.90		
- c/c débiteurs	11'200.00		
- Participations à recevoir	33.43		1'613'277.33
Diminution de passifs :			
- Variation des Emprunts	625'000.00		
- Créanciers	182'110.55		
- Passifs transitoires	113'777.22		920'887.77
Investissements :			
<i>Génie civil et assainissement</i>			470'521.20
9141.24 Réfection chemin des Dailles	41'115.40		
9141.29 Création arrêts bus TL et réfection rte de Morrens	243'441.80		
9141.32 Aménagement zones 30 km/h			
9141.50 Création giratoire du Moulin	185'964.00		
<i>Bâtiments</i>			0.00
9143.00 --	0.00		
<i>Installations des services industriels</i>			14'466.70
9144.24 Bouclage chemin des Dailles	14'466.70		
<i>Mobilier-Machines-Véhicules</i>			0.00
9146.00 --	0.00		
<i>Autres investissements</i>			0.00
9170 --			
Total utilisation des fonds (comme ci-dessus)			3'019'153.00

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2021

<u>Domaine du fonctionnement</u>		
Bénéfice de l'exercice		379.39
<i>+ Amortissements :</i>		832'981.05
- Administration générale	0.00	
- Finances	8'000.00	
- Domaines et Bâtiments	189'722.75	
- Travaux	599'378.30	
- Enseignement et cultes	0.00	
- Police	6'300.00	
- Affaires sociales	0.00	
- Service des eaux	29'580.00	
<i>+ Attributions non monétaires :</i>		1'965'623.35
- Attribution taxes entretien réseau d'égouts	205'984.95	
- Attribution taxes réseau d'eau	50'399.90	
- Attribution taxes investissement réseau d'égouts	91'437.50	
- Attribution taxes traitement et élimination des déchets	57'801.00	
- Attribution en attente d'affectation	1'560'000.00	
<i>./. Prélèvements non monétaires :</i>		-152'131.55
- Prélèvement taxes investissement réseau égouts	0.00	
- Prélèvement taxes affectées service des eaux	-29'071.55	
- Prélèvement taxes traitement et élim. Déchets	-90'500.00	
- Prélèvement réserve à but social	-4'935.00	
- Prélèvement réserve pour travaux routiers	-27'625.00	
Marge d'autofinancement		2'646'852.24
+/- variation actif circulant 911-913-920-923-925		65'179.56
Cash flow généré par le fonctionnement		2'712'031.80
<u>Domaine des investissements</u>		
<i>+ Ventes du Patrimoine Financier (912)</i>		0.00
- vente de titres	0.00	
- vente de terrains	0.00	
- rbt prêt à des tiers	0.00	
<i>- Acquisitions nettes au Patrimoine Financier (912)</i>		0.00
- achat de titres	0.00	
- achat de terrains	0.00	
<i>+ Participations, subventions et vente Patrimoine Administratif</i>		0.00
- transfert au patrimoine financier	0.00	
- participations de tiers	0.00	
- rbt de prêts à des communes ou associations de communes	0.00	
- Autres remboursements	0.00	
- subventions	0.00	

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2021 (suite)				
Domaine des investissements (suite)				
- Acquisitions et rénovations Patrimoine Administratif				-484'987.90
- ouvrages de génie civil et assainissement		-470'521.20		
- bâtiments et constructions		0.00		
- installations des services industriels		-14'466.70		
- forêts		0.00		
- mobilier, machines et véhicules		0.00		
- marchandises et approvisionnement		0.00		
- autres biens		0.00		
- prêts et participations permanentes		0.00		
- indemnités d'expropriation		0.00		
- crédits d'études		0.00		
- Autres subventions		0.00		
- autres dépenses d'investissement				
Utilisation nette dans le domaine des investissements				-484'987.90
Domaine du financement				
+ Souscription nouveaux emprunts				10'500'000.00
- Emprunt Retraites populaires		3'500'000.00		
- Emprunt Retraites populaires		7'000'000.00		
- Remboursement financement étranger				-11'125'000.00
- amortissement emprunts (contractuel)		-125'000.00		
- rbt emprunt Fondation supplétive LPP		-7'000'000.00		
- rbt emprunt Rentes genevoises		-500'000.00		
- rbt emprunt Publica		-3'500'000.00		
Utilisation nette dans le domaine du financement				-625'000.00
Total du cash flow net (selon les domaines ci-dessus)				1'602'043.90
Variation des liquidités				
Liquidités début d'exercice (910)				4'132'923.26
Variation de trésorerie durant l'exercice				1'602'043.90
Liquidités en fin d'exercice (910)				5'734'967.16
Détermination de l'endettement				
		2021	Bilan	2020
	par hab.	31.12.2021	par hab.	31.12.2020
	(2733)		(2760)	
Fonds étrangers totaux (920-925)	7'286	19'913'207	7'495	20'702'228
(Endettement brut) ⁽¹⁾				
./. Actif réalisable (910-913)	3'898	10'653'896	3'353	9'281'053
Endettement net ⁽²⁾	3'388	9'259'311	4'126	11'421'175
Fonds propres (928-929)	3'263	8'918'870	2'631	7'281'919
Actifs immobilisés (914-917)	6'651	18'178'181	6'757	18'703'094
(1) Plafond selon indication du Canton : CHF 10'000.-- par habitant				
(2) Plafond selon indication du Canton : CHF 5'000.-- par habitant				

Commentaire général sur la situation des comptes de l'exercice 2021

Tels qu'ils sont présentés, les comptes de l'exercice 2021 se soldent par un bénéfice de CHF 379.39 (CHF 1'560'379.39 avant attribution à la réserve faisant l'objet d'une proposition d'attribution en dernière page du présent document) correspondant à un excédent de revenus. Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 326'044.05. On notera que ce résultat fait apparaître une marge d'autofinancement positive. Ces chiffres appellent quelques commentaires figurant aux pages 23 et 24, première partie.

Détermination du Cash Flow et de la Marge d'autofinancement

	2021	
Ce résultat se détermine comme suit :	Comptes	Budget
Excédent de revenus - charges	379.39	-326'044.05
Amortissements obligatoires <i>(page 8)</i>	832'981.05	832'981.05
Amortissements complémentaires <i>(page 8)</i>	0.00	0.00
Attributions aux réserves <i>(page 12)</i>	263'785.95	165'620.00
Prélèvements des réserves <i>(page 12)</i>	-152'131.55	-201'210.00
Attribution supplémentaire aux réserves <i>(page 12)</i> (voir dernière page du présent document)	1'560'000.00	0.00
	2'505'014.84	471'347.00
Résultat avant amortissements et fluctuation des réserves (marge autofin. 1) <i>CHF 2'033'667.84</i>		
Attribution à la réserve part. aux frais d'équipement Taxe unique <i>(page 12)</i>	0.00	0.00
Attribution à la réserve Epuration - Taxe unique <i>(page 12)</i>	91'437.50	0.00
Attribution à la réserve Service des eaux - Taxe unique <i>(page 12)</i>	50'399.90	0.00
	2'646'852.24	471'347.00
Résultat avant amortissements et fluctuation des réserves (marge autofin. 2) <i>CHF 2'175'505.24</i>	2'646'852.24	471'347.00

Cette situation a fait l'objet d'une analyse de laquelle il ressort les améliorations ou moins-values suivantes par rapport au budget :

1. Administration	98'809.49
2.1 Impôts voir commentaires pages 15 et 16 première partie	500'094.12
2.2 Service financier (dont Péréquation et revenu des titres)	584'375.11
3. Domaines et bâtiments	42'003.40
4. Travaux (sans routes ni épuration)	-81'517.85
<i>Routes</i>	156'461.27
<i>Epuration</i>	79'704.95
5. Enseignement	142'181.71
6. Police	45'033.94
<i>Service du Feu</i>	-4'647.00
<i>Protection civile</i>	54'986.10
7. Sécurité sociale (dont cohésion sociale, EFAJE)	321'169.15
8. Services industriels	95'013.45
Variation comme page précédente (marge autofin. 1)	2'033'667.84
4.0 Part. aux frais d'équipement lors de plans de quartier	0.00
4.6. Taxes de raccordement épuration	91'437.50
8. Taxes de raccordement Services industriels	50'399.90
Variation idem page précédente (marge autofin. 2)	2'175'505.24

Voir également les pages n° 23 à 24 ci-après

Liste des préavis terminés

	Etat
Etude d'un CPE (contrat de performance énergétique) pour l'Eclairage public	Terminé
Préavis 10/18 CHF 73'000.-- Etude d'un CPE (contrat de performance énergétique) pour l'Eclairage public communal	dépenses au 31.12.2021 CHF 60'676.75

Liste des préavis en cours

	Etat
Aménagement zones 30 km/h à l'intérieur de la localité	En cours
Préavis 28/07 CHF 195'000.-- Aménagement de zones à 30 km/h	dépenses au 31.12.2021 CHF 146'416.90
Actualisation du Plan Directeur de Distribution d'eau	En cours
Préavis 43/09 CHF 30'000.-- Actualisation du PDDE	dépenses au 31.12.2021 CHF 4'950.00
Création Giratoire du Moulin	En cours
Préavis 50/16-13/18 CHF 1'480'000.-- Création d'un giratoire au carrefour des rte de Bottens et rte de Montheron	dépenses au 31.12.2021 CHF 1'453'019.70
Réaménagement du chemin des Dailles	En cours
Préavis 24/19 CHF 915'000.-- pour le réaménagement du chemin des Dailles	dépenses au 31.12.2021 CHF 589'374.05
Création arrêts bus TL et réfection route de Morrens	En cours
Préavis 29/20 CHF 375'000.-- Création arrêts bus TL et réfection route de Morrens	dépenses au 31.12.2021 CHF 245'529.10

Liste des préavis financés par le budget

	Etat
Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement	En cours
Préavis 47/16 CHF 140'000.-- Adaptation PGA et RGATC <i>Annonce COFIN No. 02-2019</i>	dépenses au 31.12.2021 CHF 164'437.30
Crédit cadre révision Plan des Zones (PZ) et adaptation règlement (RGATC)	En cours
Préavis 18/19 CHF 230'000.-- révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC)	dépenses au 31.12.2021 CHF 234'827.30
Crédit cadre finalisation révision Plan des Zones (PZ) et autres (PACom, RGATC)	En cours
Préavis 03/21 CHF 410'000.-- finalisation révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC), centralité et mobilité	dépenses au 31.12.2021 CHF 13'922.75
Crédit cadre concept "Villages solidaires"	En cours
Préavis 23/19 CHF 180'000.-- mise en place d'un concept "Villages solidaires" en faveur des aînés	dépenses au 31.12.2021 CHF 103'284.00
Etude pour la renaturation ruisseau Derrey le Motty	En cours
Préavis 27/20 CHF 84'000.-- Etude pour la renaturation et la mise à ciel ouvert du ruisseau Derrey le Motty	dépenses au 31.12.2021 CHF 12'863.15

Liste des préavis votés, non commencés

Transformation et rénovation Ancienne Forge	Non débuté
Préavis 44/15 CHF 2'200'000.-- Transformation et rénovation Ancienne Forge	dépenses au 31.12.2021 CHF ---

Total des préavis votés au 31.12.2021, en cours d'exécution	6'239'000.00
Montants dépensés au 31.12.2021	<u>2'968'614.25</u>
Solde à investir sur préavis en cours	<u>3'270'385.75</u>

2021

Amortissements obligatoires :*Ouvrages de Génie Civil et d'assainissement :*

	<i>Comptes</i>	<i>Budget</i>
- Trottoir le long de la RC501	10'130.00	10'130.00
- Aménagement RC501b Centre commercial	19'900.00	19'900.00
- Sécurisation de la Route de la Bérallaz	11'823.30	11'823.30
- Réfection route des Biolettes	18'500.00	18'500.00
- Trottoir et Eclairage public Cavenettaz	30'000.00	30'000.00
- Aménagement RC501b en traversée	45'500.00	45'500.00
- Site de la Chavanne	7'725.00	7'725.00
- Aménagement Espace public Cavenettaz	22'200.00	22'200.00
- Etude réfection rue du Village	3'150.00	3'150.00
- Réfection Rue du Village	51'750.00	51'750.00
- Construction chemin d'accès à la déchetterie	5'250.00	5'250.00
- Aménagement chemin du Couchant	3'600.00	3'600.00
- Collecteurs Esserpy-Crêt	17'000.00	17'000.00

Services Industriels

- Conduite " Rte des Biolettes-Rte de Morrens"	6'300.00	6'300.00
- Bouclage Bérallaz, Bellevue, Prélaz	11'200.00	11'200.00
- Conduite "Ch. Choulaire-Combe"	5'380.00	5'380.00
- Extension conduite "Ch. de la Lisière"	6'700.00	6'700.00

Bâtiments

- Transformation et rénovation Maison de Commune	71'700.00	71'700.00
- Etude construction du collège du Motty	3'200.00	3'200.00
- Construction du collège du Motty	46'200.00	46'200.00
- Achat parcelle 87	50'000.00	50'000.00
- Etude pour la création d'une UAPE	18'622.75	18'622.75
- Locaux de voirie à Praz Faucon	32'800.00	32'800.00
- Etude transfert déchetterie	1'150.00	1'150.00
- Construction déchetterie à Praz Faucon	36'750.00	36'750.00
- Réfection extérieure collège et salle de gym Chavanne	44'750.00	44'750.00
- Réaménagement classes Cavenettaz	17'900.00	17'900.00
- Rénovation appartement Cavenettaz	8'800.00	8'800.00
- Etude pour la construction du collège de l'Epi d'Or	10'000.00	10'000.00
- Construction du collège de l'Epi d'Or	177'000.00	177'000.00

Mobilier - Machines - Véhicules

- Véhicule pickup Toyota Hilux	5'500.00	5'500.00
- Véhicule Pony Boschung	14'200.00	14'200.00

Autres investissements à amortir

- Etablissement d'un PGEE (Plan général d'évacuation des eaux)	4'000.00	4'000.00
- Don Tennis Club	8'000.00	8'000.00
- Vidéosurveillance des bâtiments communaux	6'300.00	6'300.00

Totaux

832'981.05**832'981.05***Comptes*

2021

*Budget***Amortissements complémentaires sur préavis :**

Amortissement complémentaire avant répartition du bénéfice

néant

néant

Totaux

0.00**0.00**

No de compte	Objet	Préavis	Crédit accordé	Coût de la construction au 01.01.2021	Amortissements cumulés au 01.01.2021	Solde comptable au 01.01.2021	Dépenses 2021	Subsides et participations de tiers 2021	Amortissements 2021 Obligatoire - Supplémentaire	Solde à amortir au 31.12.2021	Amort. Durée Max - so.
Ouvrages de génie civil et d'assainissement											
9141.19	Trottoir RC501 avec bande cyclable	04/98	276'000.00	384'234.30	261'950.00	122'284.30			10'130.00	112'154.30	30 11
9141.20	Entrée Ch. du Château-Rte Bottens	71/05	585'000.00								
		19/07	61'000.00	596'649.65	237'100.00	359'549.65			19'900.00	339'649.65	30 18
		41/09	57'559.65								
9141.21	Sécurisation route de la Bérallaz	21/19	135'000.00	117'903.30	0.00	117'903.30			11'823.30	106'080.00	10 9
9141.24	Réfection route des Biolettes	24/13	370'000.00	365'997.50	129'500.00	236'497.50			18'500.00	217'997.50	30 12
9141.24.19	Réfection chaussée ch. des Dailles	24/19	755'000.00	354'027.05	0.00	354'027.05	41'115.40			395'142.45	30 ec
9141.24.46	Canalisation EC ch. des Dailles	24/19		62'174.45	0.00	62'174.45				62'174.45	1 R
9141.25	Etude transfert déchetterie	09/02	30'000.00	34'327.70	10'350.00	23'977.70			1'150.00	22'827.70	30 20
9141.27.01	Chaussée et Eclairage public Ch. Cavenettaz	61/11	542'500.00	874'184.95	150'000.00	724'184.95			30'000.00	694'184.95	30 24
9141.28	Collecteurs Esserpy-Crêt	62/05	513'000.00	491'329.10	238'000.00	253'329.10			17'000.00	236'329.10	30 14
9141.29	Aménagt rte de Morrens avec arrêt TL	29/20	375'000.00	2'087.30	0.00	2'087.30	243'441.80			245'529.10	30 ec
9141.30	Aménagt routier 2ème partie RC 501	40/09	1'300'000.00	1'484'948.15	428'642.40	1'056'305.75			45'500.00	1'010'805.75	30 24
9141.32	Mise en place zones 30 km/h	28/07	195'000.00	146'416.90	0.00	146'416.90				146'416.90	1 R
9141.33	Aménagt routier abords collège Chavanne	21/07	534'000.00	300'847.55	269'947.55	30'900.00			7'725.00	23'175.00	30 3
9141.36	Aménagt carrefour Cavenettaz-Rue du Village	57/10	975'000.00	675'134.55	187'900.00	487'234.55			22'200.00	465'034.55	30 21
9141.39.01	Etude Aménagt Rue du Village	27/14	110'000.00	94'206.35	12'600.00	81'606.35			3'150.00	78'456.35	30 25
9141.39.02	Aménagt Rue du Village (route/EP)	39/15	1'847'300.00	1'269'979.90	204'550.00	1'065'429.90			51'750.00	1'013'679.90	30 25
9141.42.01	Chemin accès nouvelle déchetterie	42/09	245'000.00	157'237.20	47'160.00	110'077.20			5'250.00	104'827.20	30 20
9141.42.02	Constr. locaux voirie et atelier à Praz Faucon	42/09	987'900.00	978'398.10	289'705.00	688'693.10			32'800.00	655'893.10	30 20
9141.42.03	Constr. Déchetterie à Praz Faucon	42/09	1'992'100.00	1'148'469.90	415'550.00	732'919.90			36'750.00	696'169.90	30 20
9141.43	Aménagt Ch. du Couchant	08/12	205'000.00	38'219.80	25'200.00	13'019.80			3'600.00	9'419.80	10 3
9141.50.01	Création giratoire du Moulin	13/18	1'280'000.00	832'897.35		832'897.35	185'964.00			1'018'861.35	30 ec
9141.50.02	Conduite EU-EC giratoire du Moulin	13/18	76'000.00	171'119.20		171'119.20				171'119.20	1 ec
Bâtiments communaux											
9143.16	Rénovation Maison de Commune	54/10	3'150'000.00								
		21/13	235'000.00	3'384'364.55	1'736'264.55	1'648'100.00			71'700.00	1'576'400.00	30 22
9143.17	Réaménagt 3 salles de classes Cavenettaz	17/12	380'000.00	357'967.50	125'300.00	232'667.50			17'900.00	214'767.50	30 12
9143.21	Travaux extérieur collège de la Chavanne	39/09	2'335'000.00	1'869'589.10	987'750.00	881'839.10			44'750.00	837'089.10	30 20
9143.23	Etude construction d'un jardin d'enfants	30/08	77'000.00	94'526.10	28'170.00	66'356.10			3'200.00	63'156.10	30 20
9143.25	Construction collège du Motty	58/10	1'366'000.00	1'385'123.00	414'930.00	970'193.00			46'200.00	923'993.00	30 20
9143.33	Etude construction collège de l'Epi d'Or	30/14	297'000.00	254'043.10	50'000.00	204'043.10			10'000.00	194'043.10	30 24
9143.33	Construction collège de l'Epi d'Or	33/14	6'200'000.00	5'292'922.45	885'000.00	4'407'922.45			177'000.00	4'230'922.45	30 24
9143.38	Réfection appart. de fonction Cavenettaz	38/15	95'000.00	88'478.00	44'700.00	43'778.00			8'800.00	34'978.00	10 4
9143.51	Achat parcelle 87	51/16	1'500'000.00	1'445'128.05	200'000.00	1'245'128.05			50'000.00	1'195'128.05	30 24

No de compte	Objet	Préavis	Crédit accordé	Coût de la construction au 01.01.2021	Amortissements cumulés au 01.01.2021	Solde comptable au 01.01.2021	Dépenses 2021	Subsides et participations de tiers 2021	Amortissements 2021 Obligatoire - Supplémentaire	Solde à amortir au 31.12.2021	Amort. Durée Max - so.
Services industriels											
9144.15	Conduite Biolettes-Praz-Morrens	08/94	226'000.00	179'135.65	166'772.25	12'363.40			6'300.00	6'063.40	30 1
9144.24	Bouclage réseau d'eau Ch. des Dailles	24/19	160'000.00	117'590.45	0.00	117'590.45	14'466.70			132'057.15	1 R
9144.25	Bouclage Bérallaz-Bellevue-Prélaz	65/05	180'000.00	177'673.95	156'800.00	20'873.95			11'200.00	9'673.95	30 1
9144.26	Rplt conduite Choulaire-Combe	13/07	216'400.00	107'542.60	59'180.00	48'362.60			5'380.00	42'982.60	20 8
9144.43	Actualisation PDEE (Plan distribution d'eau)	43/09	30'000.00	4'950.00	0.00	4'950.00				4'950.00	1 R
9144.50	Conduite giratoire du Moulin	13/18	124'000.00	263'039.20	0.00	263'039.20				263'039.20	1 R
9144.51	Extension conduite Ch. de la Lisière	51/10	81'000.00	66'634.45	53'600.00	13'034.45			6'700.00	6'334.45	10 1
Mobilier - Machines - Véhicules											
9146.02	Véhicule Toyota Hilux	13/12	55'000.00	54'138.65	37'500.00	16'638.65			5'500.00	11'138.65	10 2
9146.08	Véhicule Pony Boschung	53/16	142'000.00	140'143.50	56'800.00	83'343.50			14'200.00	69'143.50	10 5
Autres investissements											
9149.35	Vidéosurveillance sur 3 sites	35/14	120'000.00	64'435.95	33'200.00	31'235.95			6'300.00	24'935.95	10 4
Subventions et participations à amortir											
9165.37	Participation réfection court Tennis Club	37/15	80'000.00	80'000.00	40'000.00	40'000.00			8'000.00	32'000.00	10 4
Autres dépenses à amortir (Etudes)											
9170.05	Etablt PGEE (Plan Général d'évacuation des eau	33/97	154'425.00	106'318.90	40'000.00	66'318.90			4'000.00	62'318.90	30 16
9170.10	Etude CPE (Eclairage public)	10/18	73'000.00	50'374.05	0.00	60'676.75				60'676.75	10 10
9170.52	Etude création UAPE sur la parcelle 87	52/16	232'000.00	185'572.75	0.00	185'572.75			18'622.75	166'950.00	10 10
			30'956'184.65	26'350'482.20	8'024'121.75	18'336'663.15	484'987.90	0.00	832'981.05	0.00	17'988'670.00

ec En cours de réalisation

R Amortissement par fonds de réserve

RESERVES 2021
(sans écritures de boucllement)

	Capital			solde	Total
	au 1.1.2021	Attrib. 2021	Prélèv. 2021	au 31.12.2021	
Fonds alimentés par des recettes affectées					3'735'814.93
9280.02 Taxes affectées réseau Egouts-Epuration	2'013'610.51	205'984.95		2'219'595.46	
9280.03 Taxes affectées réseau d'eau	893'390.68	50'399.90	29'071.55	914'719.03	
9280.04 Taxes affectées investissements Egouts	242'681.55	91'437.50		334'119.05	
9280.05 Régulation gestion des Déchets	300'080.39	57'801.00	90'500.00	267'381.39	
Fonds de réserves divers					4'583'558.65
9282.00 Taxes rachat places PCi	124'247.90			124'247.90	
9282.01 Fonds de réserve PCi	1'900.00			1'900.00	
9282.02 Fonds de réserve à but social	15'038.10		4'935.00	10'103.10	
9282.12 En attente d'affectation	1'271'989.40	1'560'000.00		2'831'989.40	
9282.15 Participation de plans de quartier à l'équipement collectif	921'646.05			921'646.05	
9282.16 Fonds d'égalisation de la Péréquation et Facture sociale	321'500.00			321'500.00	
9282.42 Concept énergétique	9'375.00			9'375.00	
9282.43 Fonds de réserve pour amortissement travaux routiers	390'422.20		27'625.00	362'797.20	
	6'505'881.78	1'965'623.35	152'131.55	8'319'373.58	8'319'373.58

Attention : Dans une perspective bilancielles au 31.12.2021, les réserves sont couvertes à hauteur de CHF 5'734'967.16 par les liquidités (69%)

(*) Tous les fonds de réserves ont une affectation qui leur est propre, sauf le compte 9282.12

Détail des prélèvements prévus sur préavis	Montant préavis	Total prélevts prévus	No du compte de Réserve
9280.03 43/09 - Etablissement d'un PDDE	30'000.00		
9280.03 50/16 - Remplir conduite giratoire du Moulin	64'500.00		
9280.03 24/19 - Bouclage chemin des Dailles	151'000.00	245'500.00	→ 9280.03
9280.04 50/16 - EU-EC giratoire du Moulin	40'100.00		
9280.04 24/19 - Collecteur eaux-claires chemin des Dailles	60'000.00	100'100.00	→ 9280.04
9282.12 28/07 - Aménagement zones 30 km/h.	195'000.00	195'000.00	→ 9280.12
9282.43 21/07 - Aménagement abords zone scolaire	7'725.--/an	30'872.55	Jusqu'en 2024
9282.43 71/05 - Aménagement route Centre Commercial	13'315.20/an	240'658.00	Jusqu'en 2038
9282.43 71/05 - Aménagement route Centre Commercial	4'876.60/an	88'084.00	
9282.43 71/05 - Aménagement route Centre Commercial	1'708.20/an	390'422.20	
	Total :	931'022.20	

	2021	
	Comptes	Budget
Variation des réserves <u>prévues au budget</u> :		
Déchets	57'801.00	39'340.00
Réseau d'égouts et d'épuration et Steps	205'984.95	126'280.00
Service des eaux (SI)	0.00 (*)	0.00
<i>Attributions aux réserves</i>	<i>Total</i> 263'785.95	165'620.00
Routes	-27'625.00	-27'625.00
Déchets	-90'500.00	0.00
Protection civile	0.00	-45'000.00
But social	-4'935.00	-4'500.00
Service des eaux (SI)	-29'071.55 (*)	-124'085.00
<i>Prélèvements des réserves</i>	<i>Total</i> -152'131.55	-201'210.00
Variation des réserves prévues au budget	111'654.40	-35'590.00
Taxes de raccordement :		
Egouts épuration - Taxes uniques	91'437.50	0.00
Services Industriels (SI) - Taxes uniques	50'399.90 (*)	0.00
	253'491.80	-35'590.00
(*) Attribution nette SI :	fr. 21'328.35	

	2021	
	Comptes	Budget
Attribution <u>complémentaire aux réserves</u> :		
Attribution au fonds de réserve dans le cadre du boucllement (répartition du bénéfice)	1'560'000.00	Néant
	1'560'000.00	0.00
Prélèvement de la réserve pour couverture des décomptes péréquatifs		
- Décompte de péréquation directe	Néant	Néant
- Décompte de la facture sociale	Néant	Néant
	0.00	0.00

Ventilation des intérêts sur les soldes des investissements au Bilan au 01.01.2021

		Budget 2021	Comptes 2021	Répartition	
9115.00	Capitaux circulants (moyenne)	9112/9115	1'500'000.00	1'500'000.00	1'280.38
9123.00	Terrains et bâtiments du patrimoine financier		176'400.00	176'400.00	150.55
9141.19	Aménagement d'un trottoir sur la RC501c	04/98	122'284.30	122'284.30	104.40
9141.20	Aménagement RC501 Centre commercial	71/05-19/07	359'549.65	359'549.65	306.90
9141.21	Sécurisation Route de la Bérallaz	21/19	118'123.30	117'903.30	100.65
9141.24	Réfection route des Biolettes	24/13	236'497.50	236'497.50	201.85
9141.24.19	Réfection chaussée ch. des Dailles	24/19	142'517.90	354'027.05	302.20
9141.25	Etude transfert déchetterie à Praz Faucon	09/02	12'500.00	62'174.45	53.05
9141.27	Trottoir et Eclairage public Cavenettaz	61/11	724'184.95	724'184.95	618.15
9141.28	Collecteurs Ch. Esserpy/Crêt	62/05	253'329.10	253'329.10	216.25
9141.29	Arrêts TL rte de Morrens et tapis phonoabsorbant	29/20	175'000.00	2'087.30	1.80
9141.30	Aménagement RC501b 2ème partie dir. Lsne	40/09	1'056'305.75	1'101'805.75	940.50
9141.32	Mise en place zones 30km/h	28/07	122'371.00	146'416.90	125.00
9141.33	Aménagt abords site scolaire Chavanne	21/07	30'900.00	30'900.00	26.40
9141.36	Aménagement parking à la Cavenettaz	57/10	487'234.55	487'234.55	415.90
9141.39	Etude réfection Rue du Village	42/09	81'606.35	81'606.35	69.65
9141.39	Réfection Rue du Village	42/09	1'065'429.90	1'065'429.90	909.45
9141.42	Nouvelle déchetterie à Praz Faucon	42/09	732'919.90	732'919.90	625.60
9141.42	Nouveaux locaux voirie à Praz Faucon	42/09	688'693.10	688'693.10	587.85
9141.42	Chemin accès nouvelle déchetterie Praz Faucon	42/09	110'077.50	110'077.50	93.95
9141.43	Aménagement chemin du Couchant	08/12	13'019.80	13'019.80	11.10
9141.50	Création giratoire du Moulin	50/16	814'508.60	832'897.35	710.95
9141.50.01	Conduites EU-EC giratoire du Moulin	13/18	171'119.20	171'119.20	146.05
9143.16	Rénovation et transformation Maison de Commune	51/10	1'648'100.00	1'648'100.00	1'406.80
9143.17	Aménagement 3 classes à la Cavenettaz	17/12	232'667.50	232'667.50	198.60
9143.21	Réfections extérieures collège de la Chavanne	39/09	881'839.10	881'839.10	752.75
9143.23	Crédit étude collège du Motty	30/08	66'356.10	66'356.10	56.65
9143.25	Construction collège du Motty	58/10	970'193.00	970'193.00	828.15
9143.24	Crédit étude Ancienne Forge	38/08	177'000.00		0.00
9143.30	Crédit étude Collège de l'Epi d'Or	30/14	204'403.10	204'403.10	174.50
9143.33	Construction collège de l'Epi d'Or	33/14	4'407'922.45	4'407'922.45	3'762.60
9143.38	Rénovation appartement concierge Cavenettaz	38/15	43'778.00	43'778.00	37.35
9143.51	Achat parcelle 87	51/16	1'245'128.05	1'245'128.05	1'062.85

Récapitulation pages 13 et 14

1'465.08	220.3220.00
119.50	320.3220.00
1'406.80	352.3220.00
0.00	354.3220.00
884.80	355.3220.00
1'221.25	358.3220.00
5'663.85	430.3220.00
678.65	450.3220.00
418.90	460.3220.00
752.75	511.3220.00
235.95	512.3220.00
3'937.10	513.3220.00
26.65	600.3220.00
410.00	810.3220.00
17'221.28	

Ventilation des intérêts sur les soldes au 1.1.2020 (suite)

Budget 2021 Comptes 2021 Répartition

9144.15 Réseau d'eau Rte Biolettes-Praz-Morrens	08/95	12'363.40	12'363.40	10.55
9144.24 Bouclage ch. des Dailles-Esserts	24/19	96'383.85	117'590.45	100.40
9144.25 Conduite "Béralaz-Prélaz-Bellevue"	65/05	20'873.95	20'873.95	17.80
9144.26 Conduite "Choulaire-Combe"	13/07	48'362.60	48'362.60	41.30
9144.43 Actualisation PDDE	43/09	4'950.00	4'950.00	4.25
9144.50 Réfection conduite eau potable giratoire du Moulin	13/18	281'609.30	263'039.20	224.55
9144.51 Extension conduite chemin de la Lisière	51/10	13'034.45	13'034.45	11.15
9145.00 Forêts		140'000.00	140'000.00	119.50
9146.02 Achat d'un véhicule pickup Toyota Hilux	13/12	16'638.65	16'638.65	14.20
9146.08 Achat véhicule Pony Boschung	53/16	83'343.50	83'343.50	71.15
9149.00 Vidéosurveillance bâtiments communaux	35/15	31'235.95	31'235.95	26.65
9165.37 Don Tennis Club	37/15	40'000.00	40'000.00	34.15
9170.05 Etablissement d'un PGEE (Plan Général évacuation eaux)	33/97	66'318.90	66'318.90	56.60
9170.10 Etude CPE (éclairage public)	10/18	73'000.00	60'676.75	51.80
9170.52 Etude aménagement UAPE	52/16	185'572.75	185'572.75	158.40
		20'185'646.95	20'174'945.75	17'221.28

Cpte Bilan	Descriptif	Par	Montant initial	Amort. Fin. emprunt	Montant au 31.12.2021	Intérêts 2021	Taux	Échéance	Date Emprunt
9221.06	Giratoire du Moulin	Cheseaux	1'000'000.00		1'000'000.00	298.60	-0.10%	15.02.2022	15.07.2020
9221.07	Collège Epi d'Or, Giratoire du Moulin	CIP	7'000'000.00		7'000'000.00	-7'933.34	-0.40%	16.02.2022	16.08.2021
9221.09	Déchetterie, parking cavenettaz	Swissquote	2'000'000.00		3'000'000.00	-5'634.17	-0.40%	27.04.2022	28.01.2018
9221.11	Collège Epi d'Or, Motty, CPE	RGE	2'500'000.00	625'000.00	1'875'000.00	26'381.25	1.40%	27.01.2031	28.01.2016
9221.12	Collège Epi d'Or, Motty	SUVA	2'000'000.00		2'000'000.00	9'800.00	0.49%	28.04.2025	28.04.2015
9221.15	RC501, rue du Village	CIP	3'500'000.00		3'500'000.00	-5'691.00	-0.06%	14.04.2021	15.10.2020
					18'375'000.00	17'221.34			

Soit un taux moyen d'intérêt annualisé de **0.09 %**

Statistique de l'impôt communal des personnes physiques

Postnumerando 2019 - 97.99% des contribuables sont taxés - Impôt à 78 (34 dossiers non traités)

Revenus de à		Nbre de contribuables	% des	Revenu imposable	Impôt s/revenu	% impôt	Totaux cumulés
0	0	367	21.94	0	0.00	0.00	0.00
100	10'000	133	7.95	622'400	23'814.00	0.41	23'814.00
10'100	21'000	100	5.98	1'549'000	61'891.00	1.07	85'705.00
21'100	50'000	299	17.87	10'855'000	514'286.00	8.91	599'991.00
50'100	80'000	328	19.61	21'088'100	1'144'009.00	19.81	1'744'000.00
80'100	100'000	150	8.97	13'501'900	776'008.00	13.44	2'520'008.00
100'100	200'000	273	16.32	36'477'100	2'217'319.00	38.40	4'737'327.00
200'100	300'000	40	2.39	9'610'000	673'920.00	11.67	5'411'247.00
300'100	et +	16	0.96	6'768'100	603'405.00	10.45	6'014'652.00
Totaux		1'706	101.97	100'471'600	6'014'652.00	104.17	

Postnumerando 2018 - 97.00% des contribuables sont taxés - Impôt à 78 (51 dossiers non traités)

Revenus de à		Nbre de contribuables	% des	Revenu imposable	Impôt s/revenu	% impôt	Totaux cumulés
0	0	365	21.82	0	0.00	0.00	0.00
100	10'000	139	8.31	523'800	20'451.00	0.35	20'451.00
10'100	21'000	102	6.10	1'560'400	63'871.00	1.11	84'322.00
21'100	50'000	273	16.32	9'822'000	462'431.00	8.01	546'753.00
50'100	80'000	317	18.95	20'183'100	1'083'516.00	18.77	1'630'269.00
80'100	100'000	162	9.68	14'580'800	834'898.00	14.46	2'465'167.00
100'100	200'000	267	15.96	36'033'300	2'212'464.00	38.32	4'677'631.00
200'100	300'000	32	1.91	7'506'200	518'081.00	8.97	5'195'712.00
300'100	et +	16	0.96	6'546'100	578'079.00	10.01	5'773'791.00
Totaux		1'673	100.00	96'755'700	5'773'791.00	100.00	

Postnumerando 2017 - 98.75% des contribuables sont taxés - Impôt à 70 (21 dossiers non traités)

Revenus de à		Nbre de contribuables	% des	Revenu imposable	Impôt s/revenu	% impôt	Totaux cumulés
0	0	384	22.63	0	0.00	0.00	0.00
100	10'000	145	8.54	599'100	21'341.00	0.40	21'341.00
10'100	21'000	117	6.89	1'824'500	67'510.00	1.27	88'851.00
21'100	50'000	259	15.26	9'322'100	387'509.00	7.27	476'360.00
50'100	80'000	305	17.97	19'438'900	942'737.00	17.68	1'419'097.00
80'100	100'000	155	9.13	13'915'900	720'544.00	13.52	2'139'641.00
100'100	200'000	273	16.09	36'780'400	2'007'862.00	37.66	4'147'503.00
200'100	300'000	41	2.42	9'595'400	603'244.00	11.32	4'750'747.00
300'100	et +	18	1.06	7'377'400	580'293.00	10.89	5'331'040.00
Totaux		1'697	100.00	98'853'700	5'331'040.00	100.00	

Différence de l'impôt entre le budget et les comptes

Compte	Descriptif	Budget	Compte	Variation
4001	Revenu et prestation en capital	6'500'000.00	6'692'360.28 (1) ↗	192'360.28
4002	Fortune	995'000.00	1'054'433.62 ↗	59'433.62
4003	Impôt à la source	133'000.00	103'872.75 ↘	-29'127.25
4011	Bénéfice net des personnes morales	42'000.00	187'669.85 ↗	145'669.85
4012	Capital des personnes morales	15'000.00	12'745.95 ↘	-2'254.05
4013	Cplt imm. des personnes morales	35'000.00	26'325.50 ↘	-8'674.50
4020	Impôt foncier	715'000.00	716'846.85 ↗	1'846.85
4040	Droits de mutation	180'000.00	295'046.85 ↗	115'046.85
4050	Impôts s/successions et donations	<i>non budgétisés</i>	11'587.70 ↗	11'587.70
4061	Impôts s/chiens	15'000.00	16'050.00 ↗	1'050.00
4101	Patentes	12'000.00	13'748.20 ↗	1'748.20
4221	Intérêts moratoires	60'000.00	61'606.89 ↗	1'606.89
4411	Impôt s/gains immobiliers	180'000.00	269'483.00 ↗	89'483.00
4411	Impôt sur les frontaliers	110'000.00	98'315.20 ↘	-11'684.80

(1) dont CHF 271'508.90 de prestations en capital et CHF 1'210'865.45 de compléments. Ces compléments proviennent des rectifications sur les déclarations relatives aux années antérieures.

* * * * *

Rappel du système postnumerando

A la suite de l'entrée en vigueur en 2003 de la taxation postnumerando, les recettes sont basées sur des acomptes estimés. Les revenus relatifs aux taxations sont intégrés dans les comptes de l'année suivante, voire des années suivantes. Ainsi, les comptes comprennent le montant des acomptes 2021 et, pour les taxations 2003 à 2021, la différence entre la taxation réelle et les acomptes facturés. A la fin 2021, 100% des déclarations d'impôt 2003 à 2014, 99.93 % des déclarations d'impôt 2015, 99.87% des déclarations d'impôt 2016, 99.47% des déclarations 2017, 98.96% des déclarations 2018, 97.80% des déclarations 2019 et 83.63% des déclarations d'impôt 2020 ont été traitées, selon information de l'ACI (Administration Cantonale des Impôts).

Impôts sur le revenu :

Les revenus 2021 ont comptabilisé les corrections de 2007 à 2016 pour CHF 134'863.45 pour une vingtaine de dossiers. Il n'y a pas eu de taxation exceptionnelle en 2021

Impôt sur la fortune :

Les revenus d'impôt sur la fortune 2021 ont enregistré CHF 35'454.54 de corrections de 2007 à 2016 sur les mêmes dossiers que pour l'impôt sur le revenu. Il n'y a pas eu de taxation exceptionnelle en 2021.

Impôt sur le bénéfice des personnes morales :

Le montant figurant dans les comptes 2021 est composé de CHF 26'989.25 d'acomptes et corrections d'acomptes facturés aux entreprises pour 2015 à 2022 et de CHF 116'680.60 de taxations définitives et compléments pour les années 2020 et antérieures.

Droits de mutation et gains immobiliers

Voir commentaires dans les comptes de fonctionnement, pages n° 5 et n° 6.

RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

	Sources m3	Eau achetée à Lausanne m3	Consommation totale m3	Locaux commune m3	Divers non facturé m3	Eau facturée aux consomm. m3
2018	21'184	169'794	190'978	5'148	17'004	168'826
2019	20'893	175'607	196'500	3'495	37'052	155'953
2020	24'069	183'706	207'775	4'706	33'556	169'513
						(*)
2021	34'792	155'330	190'122	2'939	28'053	159'130
ratios:	18.30%	81.70%	100%	1.55%	14.76%	83.69%

Situation 2017

réf. m3/an	22'124	167'303	189'427	Facturés :	185'299
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été: prix moyen : 1.82/m3			hors TVA	2.40 le m3
Coût d'exploitation réseau y.c. M.O.	127'961	304'198	Achat d'eau		
Extensions et améliorations	0				
Intérêts et amortissements	37'268	=	469'427		
Vente d'eau loc. et imputation	Enc. suppl. taxes de raccord. 141'162			(non couvert. : 0)	493'011

Situation 2018

réf. m3/an	21'184	169'794	190'978	Facturés :	142'355
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été: prix moyen : 1.82/m3			hors TVA	2.40 le m3
Coût d'exploitation réseau y.c. M.O.	103'021	307'406	Achat d'eau		
Extensions et améliorations	0				
Intérêts et amortissements	35'243	=	445'670		
Vente d'eau loc. et imputation	Enc. suppl. taxes de raccord. 8'728			(non couvert. : 50'150)	395'520

Situation 2019

réf. m3/an	20'893	175'607	196'500	Facturés :	155'953
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été: prix moyen : 1.79/m3			hors TVA	2.40 le m3
Coût d'exploitation réseau y.c. M.O.	149'457	313'686	Achat d'eau		
Extensions et améliorations	0				
Intérêts et amortissements	30'830	=	493'973		
Vente d'eau loc. et imputation	Enc. suppl. taxes de raccord. 97			(non couvert. : 56'391)	437'582

Situation 2020

réf. m3/an	24'069	183'706	207'775	Facturés :	169'513
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été: prix moyen : 1.76/m3			hors TVA	2.40 le m3
Coût d'exploitation réseau y.c. M.O.	178'016	323'359	Achat d'eau		
Extensions et améliorations	0				
Intérêts et amortissements	31'603	=	532'978		
Vente d'eau loc. et imputation	Enc. suppl. taxes de raccord. 56'916			(non couvert. : 50'603)	482'375

Situation 2021

réf. m3/an	34'792	155'330	190'122	Facturés :	159'130
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été: prix moyen : 1.76/m3			hors TVA	2.40 le m3
Coût d'exploitation réseau y.c. M.O.	156'791	292'213	Achat d'eau		
Extensions et améliorations	0				
Intérêts et amortissements	29'990	=	478'994		
Vente d'eau loc. et imputation	Enc. suppl. taxes de raccord. 50'400			(non couvert. : 50'603)	449'922

Voir aussi Rapport de gestion

COMMUNE DE CUGY VD - GESTION DES DECHETS

Année 2021

Comptes déchets 450 - SANS TVA

	Dépenses	Recettes	Résultats
Evacuation et traitement des déchets			-238'240.61
Coût d'évacuation et traitement des déchets	282'275.75		
Vente de produits recyclés		44'035.14	
Infrastructures pour la récolte et le traitement des déchets			-243'284.71
Amortissements et intérêts	38'546.80		
Charges de personnel	161'010.50		
Frais d'entretien de la déchetterie et autres frais	31'307.41		
Participation aux frais de fonctionnement de GEDREL	12'420.00		
Recettes diverses sur facturations			162'194.30
Facturation de services à des tiers		917.05	
Facturation déchets compostage aux Espaces Verts		6'403.25	
Facturation utilisation déchetterie par Bretigny-sur-Morrens		61'657.60	
Facturation utilisation déchetterie par Morrens		83'861.45	
Facturation utilisation déchetterie par Montheron (Ville de Lausanne)		9'354.95	
Taxe au sac			124'194.97
Rétrocession, par GEDREL, de la taxe au sac en fonction du tonnage récolté		124'194.97	
Taxes forfaitaires perçues auprès :			228'005.65
- des entreprises		33'393.35	
- des habitants		192'812.30	
- des bâtiments communaux		1'800.00	
- des locations de la Maison Villageoise		0.00	
Coût de traitement et évacuation des déchets à financer par l'impôt			24'931.40
Déchets spéciaux (huiles, médicaments, solvants, inertes, etc.)		24'931.40	
Total des dépenses	525'560.46		
Total des recettes		583'361.46	
Excédent de recettes sur l'exercice 2021		(*)	57'801.00

(*) Cette somme est attribuée au fonds de régulation (compte 9280.05)

EVOLUTION DES COÛTS DE RECOLTE ET TRAITEMENT DES ORDURES ET DECHETS

	2021 (2733 hab.)	%	2020 (2760 hab.)	%	2019 (2768 hab.)	%	2018 (2742 hab.)	%
Coût global des ordures ménagères (sacs poubelles)	110'715.10	23.05%	118'165.55	24.39%	108'589.40	25.90%	127'272.20	29.79%
Coût par habitant	23.21		32.45		39.23		46.42	
Coût pour les déchets végétaux - compostage	57'147.50	11.90%	52'566.30	10.85%	34'052.50	8.12%	29'760.50	6.97%
Coût par habitant	11.98		14.43		12.30		10.85	
Solde (soit : papier - carton - verre - polluants - déchets encombrants - ferraille - PET - etc.)	68'960.55	14.36%	69'608.65	14.37%	65'640.96	15.66%	62'932.16	14.73%
Coût par habitant	14.45		19.11		23.71		22.95	
Coût pour l'infrastructure de récolte des déchets	243'549.62	50.70%	244'093.30	50.39%	210'925.80	50.32%	207'198.35	48.51%
	51.05		67.02		76.20		75.56	
Coût total traitement et évacuation des déchets (*)	480'372.77	100.00%	484'433.80	100.00%	419'208.66	100.00%	427'163.21	100.00%
Coût par habitant	119.10		105.83		151.45		155.79	
Coût direct par ménage	295.10		348.18		357.08		380.38	

(*) y compris Bretigny-sur-Morrens, Morrens et Montheron

(*) sans Morrens

(*) sans Bretigny-sur-Morrens, ni Morrens

Montant des taxes forfaitaires encaissées	192'812.30	40.14%	259'078.52	53.48%	263'814.65	62.93%	260'872.05	61.07%
Taxe par habitant soumis	95.00		110.00		110.00		110.00	
Montant par habitant	70.55		71.14		95.31		95.14	
Nombre de ménages	1'103		1'107		1'174		1'123	

Commentaires

- Evolution de la taxe :

Au 01.01.2013, entrée en vigueur du règlement introduisant la taxe au sac, complétée par une taxe à l'habitant de plus de 18 ans de Fr. 140.--

Au 01.01.2014, la taxe a été ramenée à CHF 110.-- et un remboursement de CHF 35.-- par contribuable a pu être ristourné pour 2013

Au 01.01.2021, la taxe à l'habitant a été ramenée à CHF 95.-- et un remboursement de CHF 50.-- par assujetti ayant payé une taxe entière en 2020 a pu être ristourné

- Le dicastère est assujetti TVA au taux de 7,7%, perçue en sus de la taxe de base

- La part d'amortissement de la déchetterie de Praz Faucon pour Cugy représente 13.81% des taxes perçues

- Dès le 01.01.2021, accès à la déchetterie pour les habitants de Bretigny-sur-Morrens et Morrens avec répartition des coûts proportionnellement aux usagers

Genre de déchets	2021				Coût global	2020	
	Quantité	Transport Evacuation	Traitement Retour	TVA non récupérable		Quantité	Coût global
Déchets bénéficiant du retour de la taxe au sac					111'043.55		118'165.55
Ordures ménagères (sacs poubelles)	t. 340.39	56'933.55	53'781.60	328.40	111'043.55	t. 344.94	118'165.55
Déchets couverts par la taxe forfaitaire					105'464.81		111'948.55
Déchets encombrants (déchetterie)	t. 280.54	13'430.00	44'886.40	173.00	58'489.40	t. 198.19	42'537.05
Papier	t. 134.70	2'255.45	-8'220.20	6.70	-5'958.05	t. 111.21	4'083.30
Carton	t. 116.56	4'969.25	-6'392.55	14.75	-1'408.55	t. 83.78	6'856.00
Verre (bouteilles)	t. 166.27	3'570.00	-11'544.14	10.60	-7'963.54	t. 113.85	-5'593.70
PET	t. 12.05	2'720.00	-3'012.50	8.05	-284.45	t. 9.50	-150.00
Ferraille et fer léger	t. 62.95	2'080.00	-6'588.60	6.15	-4'502.45	t. 49.91	310.60
Boîtes en aluminium	kg 7'000.00	--	-447.75	0.00	-447.75	kg 7'000.00	-238.90
Cannettes (sacs récup. Igora)	kg 3'100.00	148.60	-2'392.00	0.45	-2'242.95	kg 1'420.00	-1'771.20
Aluminium	kg 1'060.00	170.00	-475.00	0.50	-304.50	kg 560.00	3.15
Capsules café	kg 4'640.00	--	-1'160.00	0.00	-1'160.00	kg 3'420.00	-854.95
Plastiques	t. 77.95	4'250.00	10'334.10	43.25	14'627.35	t. 73.20	14'200.90
Déchets végétaux - compostage	<i>Compost t.</i> 269.16	7'500.00	20'995.45	84.55	28'580.00	<i>t.</i> 190.16	20'483.45
	<i>Branches t.</i> 316.12	3'300.00	24'657.35	82.95	28'040.30	<i>t.</i> 362.88	32'082.85
Déchets à financer par l'impôt					20'335.60		12'727.45
Déchets inertes	m3 168.00	16'484.80	--	48.90	16'533.70	m3 132.00	9'524.20
Huiles minérales et végétales	l. 2'610.00	2'042.95	--	6.05	2'049.00	l. 1'870.00	1'833.40
Electroménager (gros et petit)	pce <i>pas d'info</i>	--	--	0.00	0.00	pce <i>pas d'info</i>	0.00
Batteries	kg 924.00	--	-303.20	0.00	-303.20	kg 1'357.00	-407.10
Frigo - TV	pces 46.00	920.00	--	2.75	922.75	pces 37.00	745.00
Bouteilles de lait	kg <i>pas d'info</i>	--	--	0.00	0.00	kg <i>pas d'info</i>	0.00
Pneus avec et sans jantes	pce 23.00	130.00	--	0.40	130.40	pce 23.00	125.85
Transports divers	h. 5.00	1'000.00		2.95	1'002.95	h. 4.50	906.10
Totaux Généraux		121'904.60	114'118.96	820.40	236'843.96		242'841.55

Charges dictées par le Canton, la Confédération et autres charges imposées

		Budget	Comptes	Variation
170.3521.01	Participation aux frais d'exploitation du stand de tir du Châtaignier	2'500.00	1'516.80	-983.20
170.3523.00	Participation aux frais d'exploitation du Centre sportif de Malley (prov. en attente décompte)	23'318.00	41'762.00	18'444.00
180.3517.06	Participation au coût des transports publics	134'100.00	134'385.60	285.60
220.3520.00	Participation selon la péréquation financière - Montant net (y.c. décompte 2020)	842'315.00	260'791.00	-581'524.00
320.3528.00	Participation à des charges cantonales d'économie publique - Triage forestier Mèbre Talent	14'950.00	10'333.50	-4'616.50
420.3526.00	Participation au Schéma Directeur Nord Lausannois et études	18'870.00	16'276.30	-2'593.70
510.3522.01	Participation à des charges d'enseignement (Primaire)	1'344'650.00	1'222'438.25	-122'211.75
520.3522.01	Participation à des charges d'enseignement (Secondaire)	542'880.00	568'989.44	26'109.44
530.3512.01	Participation à des charges d'enseignement (écoles de musique)	26'600.00	26'220.00	-380.00
540.3512.00	Participation à des charges pour l'orientation professionnelle	3'080.00	2'522.25	-557.75
560.3524.00	Participation à des charges d'hygiène (Service dentaire scolaire) - Montant net	16'525.00	6'912.00	-9'613.00
600.3511.00	Participation aux prestations de la Police Cantonale (y.c. décompte 2020)	348'910.00	318'594.00	-30'316.00
650.3521.00	Participation au SDIS du Haut Talent	44'650.00	49'297.00	4'647.00
660.3521.00	Participation à l'Office régional de Protection civile	69'100.00	62'319.00	-6'781.00
710.3523.01	Participation à l'ASICE accueil de jour écoliers UAPE	178'000.00	129'255.25	-48'744.75
710.3525.01	Participation au service social intercommunal de l'ARASPE	84'610.00	77'832.45	-6'777.55
710.3525.03	Participation à l'accueil de la Petite enfance selon LAJE	14'000.00	13'800.00	-200.00
710.3655.00	Participation au réseau d'accueil de jour - EFAJE (sous réserve approbation CI)	698'900.00	560'968.15	-137'931.85
720.3515.01	Participation à des charges de PC à domicile et hébergement	570'235.00	538'290.00	-31'945.00
720.3515.02	Prestations pour Assurance maladie et aides aux personnes handicapées	499'165.00	461'284.00	-37'881.00
720.3515.03	Prestations pour les RI et assurance chômage	569'030.00	523'050.00	-45'980.00
720.3515.04	Prestations pour la familles et autres prestations sociales	209'880.00	196'245.00	-13'635.00
		6'256'268.00	5'223'081.99	-1'033'186.01
	Intérêts des emprunts	63'650.00	17'221.34	-46'428.66
	Amortissements obligatoires	832'981.05	832'981.05	0.00
	Totaux et variation	7'152'899.05	6'073'284.38	-1'079'614.67

Dépenses imprévisibles et urgentes figurant dans les comptes de *fonctionnement* 2021

Montant total autorisé pour la législature juillet 2016 à juin 2021, selon préavis No 01/16		400'000.00
Montant engagé selon les comptes 2020		188'904.85
Solde disponible au 01.01.2021		211'095.15
420.3185.00 Honoraires et frais d'expertise	Test d'implantation et planifications scolaire - Vision ASICE 2035 (solde 2021) (avis DE 02-2021 COFIN)	14'367.15
355.3141.00 Collège du Motty	Réaffectation rez-de-chaussée en Centre d'animation (avis DE 05-2020 COFIN)	29'419.15
450.3141.00 Déchetterie de Praz Faucon	Installation blocs béton empilables pour zone déchets verts (avis DE 06-2021 COFIN)	11'147.90
Sommés dépensés en 2021		54'934.20
Solde disponible au 31.12.2021		156'160.95
<u>Pour mémoire :</u>		
Plafond de cautionnement pour la législature 2021-2026, selon préavis 06/21		17'000'000.00
./. Cautionnement en faveur du Tennis Club Cugy	maximum	290'000.00
Solde disponible sur plafond de cautionnement		16'710'000.00
Plafond d'endettement pour la législature 2021-2026, selon préavis 06/21		35'000'000.00
./. Emprunts en cours (voir page rose n° 14) (Niveau I)		18'375'000.00
./. Limite de crédit auprès du Crédit Suisse (Niveau II)		1'000'000.00
Solde disponible sur plafond d'endettement		15'625'000.00
ASICE - part non versée sur la différence entre l'amortissement linéaire de l'immeuble (Collège de la Combe) et l'annuité fixe de l'emprunt		442'543.90

Quote-part aux engagements des associations de communes, selon courrier de la Cheffe du département - A titre purement informatif

Association intercommunale	Comptes adoptés	Engagement au 31.12.2021	Base répartition	Part de Cugy	Fiduciaire
AET (Association intercommunale pour l'épuration du Talent)	oui	600'000	29.36%	176'160	FRI
ASET (Association régionalisation de l'épuration des eaux)	oui	--	87'362/865743	--	DFG Fiduciaire
ASICE (Association scolaire intercommunale de Cugy et environs)	oui	12'758'527	403/1056	4'869'021	FIDINTER
SDIS (Service de défense incendie et de secours)	oui	--	2768/8692	--	FRI
ORPCI (Organisation régionale de la protection civile)	oui	--	2760/46413	--	DFG Fiduciaire
EFAJE (Entraide familiale et accueil de jour des enfants)	oui	750'000	2760/45008	47'728	FRI

Nature des écarts entre budget et comptes en milliers de francs

	Dépenses inférieures au budget	Dépenses reportées	Dépenses supérieures au budget	Dépenses abandonnées	Revenus inférieurs au budget	Revenus supérieurs au budget	Revenus exceptionnels	Variation par poste
Impôts	-5		155		-60	698	12	500
Evolution de la masse salariale	-39	-5	22	-11	-3	3	37	70
Autres charges administratives	-45	-5	2	-26				74
Décompte Péréquation 2019							582	582
Décompte Facture sociale 2019							129	129
Energies (électricité, gaz, mazout)	-16		11	-4	-9			0
Charges et produits d'intérêts	-44				-1			43
Police des constructions et urbanisme	-5		33	-10		11	4	-3
Entretien des forêts	-12		2	-2		17		29
Entretien des véhicules de voirie	-4		15					-11
Traitement et évacuation des déchets	-24	-1	38	-4	-120	47	90	8
Coûts ASICE scolaires et parascolaires	-173		26					147
Police, sécurité publique	-4		1		-5	2		0
Entretien des immeubles	-65	-48	70	-11	-66	10	13	11
Entretien des routes, chemins et espaces verts	-76	-15	21	-57	-3	1	9	134
Entretien Eclairage public, sécurité routière	-21		10				14	25
Facture CSR, LAJE, ACAS, EFAJE	-153		3			2		152
Participation aux diverses associations	-31		5		-10			16
Variations diverses	-76		49	-26	-108	5	30	-20
Total des variations par rapport au budget	-793	-74	463	-151	-385	796	920	1'886
<i>Variation totale Budget/Comptes</i>		1'886	Amélioration sur les charges : -555		Amélioration des revenus : 1'331			

Commentaires sur l'objet et la nature des écarts entre le budget et les comptes 2021

Avant bouclage, soit avant attribution au fonds de réserve en attente d'affectation, les comptes 2021 de la commune enregistrent un bénéfice de CHF 1'560'379.39, alors que le déficit prévisionnel, selon budget, avait été estimé à CHF -326'044.05. L'écart entre les comptes et le budget s'élève donc à CHF 1'886'423.44. Pour un aperçu de la composition de cet écart, nous vous renvoyons au tableau ci-dessus qui présente les variations entre budget et comptes 2021 selon leur nature. Les variations de minime importance sont totalisées sous « variations diverses » et regroupent en conséquence plusieurs postes. Seules les variations importantes font l'objet d'un commentaire spécifique. Pour de plus amples détails sur la justification de cet écart, nous vous invitons à consulter les comptes proprement dits, qui figurent dans les pages suivantes du présent document. Pour les opérations de bouclage veuillez vous référer à la page « Attributions dans le cadre du bouclage »

De manière générale, nous constatons que les charges supplémentaires sont compensées par les dépenses inférieures aux prévisions budgétaires. Il est également à noter que l'encaissement de taxes uniques dans les dicastères à taxes affectées (46 et 81) n'influence pas le résultat de fonctionnement de la Commune et n'est donc pas traité dans le tableau ci-dessus. Notons également que le nombre d'habitants pris en considération dans le cadre du budget s'élevait à 2'800, alors qu'en réalité notre population comptait 2'760 habitants (au 01.01.2021 selon SCRIS – Service cantonal de la statistique)

Les points essentiels qui caractérisent l'exercice 2021 sont les suivants :

- Les revenus tirés des impôts ordinaires sur les personnes physiques sont proches des prévisions budgétaires ;
- Les revenus provenant des bénéfices des personnes morales sont plus élevés que le budget à la suite de l'installation d'une nouvelle entreprise à Cugy;
- L'acompte représentant deux ans de l'impôt spécial étranger a été nouvellement perçu dans les comptes 2021;
- La vente de 5 villas individuelles, 4 villas mitoyennes et 5 appartements sont à la source de l'impôt sur les gains immobiliers en 2021 ;
- Le décompte de péréquation 2020 était en faveur de la Commune et a ainsi contribué à la marge d'autofinancement à hauteur de CHF 741'272.-. Nous avons reçu un complément de CHF 581'525.- au titre de péréquation directe, CHF 129'432.- au titre de facture sociale et CHF 30'315.- dans le cadre de la Réforme policière ;
- Le renouvellement des emprunts sur du court terme a permis une économie de CHF 46'000.- sur la charge d'intérêts passifs ;
- Le résultat dégage une marge d'autofinancement de CHF 2'646'852.24, provenant de dépenses non consenties, le retour de péréquation mentionné ci-dessus et par une maîtrise de dépenses courantes ;
- L'entretien lourd de certaines routes a été reporté ;
- Des dépenses supplémentaires ont dû être réalisées sur l'entretien des immeubles communaux (réfection locaux du collège du Motty pour accueillir le Centre d'animation);
- Les charges imposées dépendent de l'évolution d'éléments que la Municipalité ne peut pas maîtriser ;
- Les coûts scolaires et parascolaires sont inférieurs au budget, voir Rapport de Gestion page 70 et suivante « Finances de l'ASICE »;
- Le décompte de l'EFAJE présente un solde en faveur de la Commune de près de CHF 171'300.-, ceci étant dû à une estimation trop haute de la fréquentation de l'UAPE et de la garderie.

Rapport de l'auditeur sur les comptes communaux de la Commune de Cugy

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la Commune de Cugy, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Cugy alors que notre mission consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct sur la base de la norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de fait qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Crissier, le 27 avril 2022
JG



Revica Sàrl
Jérémie Geinoz
réviseur agréé
réviseur responsable

Annexe : – comptes annuels

LISTE DES SOLDES

Bilan

1.1.2021 - 31.12.2021

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2021			au 31.12.2021
91	ACTIF	27'807'227.06	70'444'433.31	-69'419'582.89	28'832'077.48
910	DISPONIBILITES	4'132'923.26	52'337'928.94	-50'735'885.04	5'734'967.16
9100	CAISSE	231.95	1'050.00	-500.00	781.95
9100.00	Caisse	231.95	1'050.00	-500.00	781.95
9101	COMPTE DE CHEQUES POSTAUX	1'388'272.23	20'065'241.63	-19'161'934.64	2'291'579.22
9101.00	c/c Postfinance	1'387'652.28	20'065'241.63	-19'161'314.69	2'291'579.22
9101.01	c/c Postfinance (épargne)	619.95		-619.95	
9102	BANQUES	2'744'419.08	32'271'637.31	-31'573'450.40	3'442'605.99
9102.00	c/c BCV	321'852.30	150'403.80	-14'566.65	457'689.45
9102.02	c/c Banque Raiffeisen	1'362'093.11	32'021'233.51	-31'558'803.75	1'824'522.87
9102.02.01	c/c Banque Raiffeisen (épargne)	900'000.00	100'000.00		1'000'000.00
9102.03	c/c Crédit Suisse	159'204.18		-80.00	159'124.18
9102.04	c/c UBS (épargne)	1'269.49			1'269.49
911	DEBITEURS ET COMPTES COURANTS	4'157'454.53	16'274'508.11	-16'388'866.85	4'043'095.79
9111	COMPTE COURANT DEBITEURS	0.00	724'119.52	-712'919.52	11'200.00
9111.01	c/c Caisse cantonale AVS AI APG AC		275'142.00	-275'142.00	
9111.02	c/c Caisse de Pensions CIP		349'980.15	-349'980.15	
9111.03	c/c SUVA LAA		20'607.75	-20'607.75	
9111.04	c/c Allocations familiales		1'395.00	-1'395.00	
9111.05	c/c Impôt Source		9'677.22	-9'677.22	
9111.06	c/c Visana assurance LAA		11'611.05	-11'611.05	
9111.07	c/c Visana assurance Cplt LAA		6'650.95	-6'650.95	
9111.08	c/c Vaudoise assurance APG Maladie		28'444.50	-28'444.50	
9111.56	Factures à ventiler		20'610.90	-9'410.90	11'200.00
9112	IMPOTS A ENCAISSER	2'606'803.66	9'256'439.49	-9'371'713.71	2'491'529.44
9112.00	Impôts à encaisser - Personnes physiques	1'990'222.48	8'549'385.35	-8'620'355.52	1'919'252.31

1.1.2021 - 31.12.2021

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2021			au 31.12.2021
9112.01	Impôts à encaisser - Personnes morales	161'566.54	234'463.85	-250'491.72	145'538.67
9112.02	Impôt anticipé supputé à récupérer	408'554.29	386'072.07	-410'124.20	384'502.16
9112.03	Impôts à encaisser - Source	46'460.35	86'518.22	-90'742.27	42'236.30
9114	PARTICIPATIONS A RECEVOIR	12'381.43	12'381.43	-12'348.00	12'414.86
9114.00	Impôt anticipé	12'381.43	12'381.43	-12'348.00	12'414.86
9115	AUTRES DEBITEURS	1'536'783.79	2'644'279.35	-2'653'527.85	1'527'535.29
9115.00	Débiteurs	1'535'228.89	2'635'885.50	-2'644'305.70	1'526'808.69
9115.01	Débiteurs divers	544.70	35.20		579.90
9115.02	Chargement Postmail IFS - Machine à affranchir	1'010.20	6'000.00	-6'863.50	146.70
9115.12	Factures à refacturer		2'358.65	-2'358.65	
9119	AUTRES CREANCES	1'485.65	3'637'288.32	-3'638'357.77	416.20
9119.00	Mouvements de fonds		3'575'000.00	-3'575'000.00	
9119.01	Transit Module Débiteurs		5'100.15	-5'100.15	
9119.02	Transit Module créanciers	1'485.65	18'725.32	-19'794.77	416.20
9119.22	Intérêts des emprunts à ventiler		38'098.60	-38'098.60	
9119.43	TVA déductible sur march. Epuration		298.35	-298.35	
9119.53	TVA déductible sur march. Déchets		65.90	-65.90	
9119.83	TVA déductible sur march. Service eaux		.00	.00	
912	PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	177'863.45	0.00	0.00	177'863.45
9120	TITRES ET PLACEMENTS	1'463.45	0.00	0.00	1'463.45
9120.00	Titres et placements	1'463.45			1'463.45
9123	TERRAINS ET BATIMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	176'400.00	0.00	0.00	176'400.00
9123.00	Terrains et bâtiments du patrimoine financier	176'400.00			176'400.00
913	ACTIFS TRANSITOIRES	812'811.67	1'347'008.36	-1'461'849.95	697'970.08
9139	ACTIFS TRANSITOIRES	812'811.67	1'347'008.36	-1'461'849.95	697'970.08
9139.00	Actifs transitoires	136.10	-92.55	-43.55	.00

1.1.2021 - 31.12.2021

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2021			au 31.12.2021
9139.01	Produits à recevoir et charges payées d'avance	634'192.27	1'273'178.96	-1'269'377.80	637'993.43
9139.02	Produits à recevoir facturés	178'483.30	73'921.95	-192'428.60	59'976.65
914	INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	18'124'113.75	484'987.90	-802'358.30	17'806'743.35
9141	OUVRAGES DE GENIE CIVIL ET D'ASSAINISSEMENT	7'672'639.30	470'521.20	-317'228.30	7'825'932.20
9141.01	c/Investissement Système séparatif	1.00			1.00
9141.03	c/Investissement Dessertes forestières	1.00			1.00
9141.05	c/Investissement Aménagement provisoire de la STEP Praz Faucon	1.00			1.00
9141.07	c/Investissement Création Trottoir Ch. de l'Epi d'Or	1.00			1.00
9141.19	04/98 - Trottoir sur la RC501 - Fr. 276'000.-- / amort. 9282.07-80'000.-/solde 30 ans	122'284.30		-10'130.00	112'154.30
9141.20	71/05-19/07 - Aménagt Route - Quartier En la Praz - Fr. 585'000.-- + Fr. 61'000.--	359'549.65		-19'900.00	339'649.65
9141.21	21/19 - Sécurisation rte Bérallaz - CHF 135'000.-- - amort. 10 ans	117'903.30		-11823.3	106'080.00
9141.24.13	24/13 - Réfection Route des Biolettes - CHF 370'000.-- - Amort. 20 ans	236'497.50		-18'500.00	217'997.50
9141.24.19	24/19 - Réfection chaussée ch. des Dailles avec trottoir et bouclage réseau d'eau	354'027.05	41'115.40		395'142.45
9141.24.46	24/19 - Réfection chaussée ch. des Dailles Eaux Claires	62'174.45			62'174.45
9141.25	09/02 - Etude transfert déchetterie sur le Site de Praz Faucon - Fr. 30'000.--	23'977.70		-1'150.00	22'827.70
9141.27	61/11 - Réfection chaussée, création trottoir et extension éclairage public - Fr. 542'500.-- - amort. 30 ans	724'184.95		-30'000.00	694'184.95
9141.28	62/05 - Reconstruction collecteurs EU-EC Esserpy/Crêt - Fr. 513'000.-- / amort. 30 ans	253'329.10		-17'000.00	236'329.10
9141.29	29/20 - Réfection route de Morrens et création arrêts TL - CHF 375'000.-- - Amort. 15 ans	2'087.30	243'441.80		245'529.10
9141.30	40/09 - Aménagement routier 2ème partie RC501 - Fr. 1'300'000.-- / amort. 30 ans	1'056'305.75		-45'500.00	1'010'805.75

1.1.2021 - 31.12.2021

		SAN au 01.01.2021	Débit	Crédit	Solde au 31.12.2021
9141.32	28/07 - Mise en place zones 30km/h - Fr. 195'000.-- - amortissement réserve 9282.12	146'416.90			146'416.90
9141.33	21/07 - Amgts routiers abords site scolaire - Fr. 569'000.-- - Fds réserve 9282.12 Fr. 351'000.- / amort. 30 ans	30'900.00		-7'725.00	23'175.00
9141.36	57/10 - Aménagt carrefour Cavenettaz-Rue du Village - Fr. 975'000.-- / amort. 30 ans	487'234.55		-22'200.00	465'034.55
9141.39.01	27/14 - Etude Aménagement Rue du Village - CHF 110'000.-- / amort. 30 ans	81'606.35		-3'150.00	78'456.35
9141.39.02	39/15 - Aménagement Rue du Village - CHF 1'847'300.-- / amort. 30 ans	1'065'429.90		-51'750.00	1'013'679.90
9141.42.01	42/09 - Aménagt chemin accès nouvelle déchetterie Praz Faucon - Fr. 245'000.--/ amort. 30 ans	110'077.20		-5'250.00	104'827.20
9141.42.02	42/09 - Aménagement dépôt voirie dans nouvelle déchetterie à Praz Faucon - Fr. 987'900.-- / amort. 30 ans	688'693.10		-32'800.00	655'893.10
9141.42.03	42/09 - Aménagement nouvelle déchetterie à Praz Faucon - Fr. 1'992'100.-- / amort. 30 ans	732'919.90		-36'750.00	696'169.90
9141.43	08/12 - Aménagt ch. du Couchant - Fr. 205'000.-- / amort. 15 ans	13'019.80		-3'600.00	9'419.80
9141.50.00	50/16-13/18 - Création giratoire du Moulin - CHF 785'000.-- + CHF 695'000.--	832'897.35	185'964.00		1'018'861.35
9141.50.01	50/16-13/18 - Collecteur giratoire du Moulin - CHF 76'000.-- (Global CHF 1'480'000.--)	171'119.20			171'119.20
9143	BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS	9'700'034.30	0.00	-429'550.00	9'270'484.30
9143.01	Bâtiments du patrimoine administratif	7.00			7.00
9143.16	54/10 - Transformation et rénovation Maison de Commune - Fr. 3'150'000.-- / amort. rés. 9281.00 Fr.	1'648'100.00		-71'700.00	1'576'400.00
9143.17	17/12 - Réamgt 3 salles de Classes à la Cavenettaz - Fr. 380'000.-- / amort. 20 ans	232'667.50		-17'900.00	214'767.50
9143.21	39/09 - Réfection façades collège Chavanne et salle de gym (2ème phase) - Fr. 2'335'000.-- / amort. 30 ans	881'839.10		-44'750.00	837'089.10

1.1.2021 - 31.12.2021

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2021			au 31.12.2021
9143.23	30/08 - Etude construction Garderie Jardin d'Enfants - Fr. 77'000.-- - intégrer coût de la construction	66'356.10		-3'200.00	63'156.10
9143.25	58/10 - Construction collège du Motty avec jardin d'enfants - Fr. 1'366'000.-- / amort. 30 ans	970'193.00		-46'200.00	923'993.00
9143.33	33/14 - Construction d'un collège de 5 classes à Es Chesaux - CHF 6'200'000.-- / amort. 30 ans	4'611'965.55		-187'000.00	4'424'965.55
9143.38	38/15 - Rénov. appart. fonction Cavenettaz - CHF 95'000.- / amort. 10 ans	43'778.00		-8'800.00	34'978.00
9143.51	51/16 - Achat parcelle 87 - CHF 1'500'000.- / amort. 30 ans	1'245'128.05		-50'000.00	1'195'128.05
9144	SERVICES INDUSTRIELS	480'215.05	14'466.70	-29'580.00	465'101.75
9144.00	Installations des Services industriels	1.00			1.00
9144.15	08/94 - Réseau d'eau Rte des Biolettes-Ch. de la Praz-Rte de Morrens - Fr. 226'000.- (global)	12'363.40		-6'300.00	6'063.40
9144.24	24/19 - Réfection ch. des Dailles bouclage	117'590.45	14'466.70		132'057.15
9144.25	65/05 - Bouclages Bérallaz, Bellevue, Prélaz - Fr. 180'000.-- / amort. 30 ans	20'873.95		-11'200.00	9'673.95
9144.26	13/07 - Changement conduite Choulaire-Combe - Fr. 216'400.-- / amort. 20 ans	48'362.60		-5'380.00	42'982.60
9144.43	43/09 - Actualisation PDDE - Fr. 30'000.-- / amort. Réseve 9280.03	4'950.00			4'950.00
9144.50	50/16-13/18 - Conduite giratoire du Moulin - Partiel (global CHF 1'480'000.--)	263'039.20			263'039.20
9144.51	51/10 - Extension conduite eau potable Chemin de la Lisière - Fr. 81'000.-	13'034.45		-6'700.00	6'334.45
9145	FORETS	140'000.00	0.00	0.00	140'000.00
9145.00	Forêts	140'000.00			140'000.00
9146	MOBILIER - MACHINES - VEHICULES	99'989.15	0.00	-19'700.00	80'289.15
9146.00	Mobilier - Machines - véhicules	6.00			6.00

1.1.2021 - 31.12.2021

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2021			au 31.12.2021
9146.01	Investissement informatique	1.00			1.00
9146.02	13/12 - achat véhicule Pick-up Fr. 55'000.-- / amort. 10 ans	16'638.65		-5'500.00	11'138.65
9146.08	53/16 - Transporteur Pony - CHF 142'000.-- / amort. 10 ans	83'343.50		-14'200.00	69'143.50
9149	Autres biens	31'235.95	0.00	-6'300.00	24'935.95
9149.35	34/14 - Vidéosurveillance - CHF 120'000.-- / amort. 10 ans	31'235.95		-6'300.00	24'935.95
915	PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS	49'492.00	0.00	0.00	49'492.00
9153	TITRES ET PAPIERS VALEUR	49'492.00			49'492.00
9153.00	Titres et papiers valeurs	49'491.00			49'491.00
9153.01	10/95 - Actions CIGM - CHF 26'400.- / amort. 10 ans	1.00			1.00
916	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS A AMORTIR	40'000.00	0.00	-8'000.00	32'000.00
9165	Autres subv. et part. d'investissements amortissables	40'000.00	0.00	-8'000.00	32'000.00
9165.37	37/15 - Participation Tennis - CHF 80'000.- / amort. 10 ans	40'000.00		-8'000.00	32'000.00
917	AUTRES DEPENSES A AMORTIR	312'568.40	.00	-22'622.75	289'945.65
9170	AUTRES DEPENSES A AMORTIR	312'568.40	.00	-22'622.75	289'945.65
9170.05	33/97 - Etablissement d'un Plan Général d'Evacuation des Eaux PGEE - Fr. 154'425.- / amort. 30 ans	66'318.90		-4'000.00	62'318.90
9170.10	10/18 - Etude Contrat Performance Energétique pour l'Eclairage public communal - CHF 73'000.-- / amort. 30 ans	60'676.75			60'676.75
9170.52	52/16 - Etude UAPE - CHF 232'000.-- / amort. 30 ans	185'572.75		-18'622.75	166'950.00

1.1.2021 - 31.12.2021

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2021			au 31.12.2021
92	PASSIF	-27'807'227.06	44'636'095.53	-45'660'566.56	-28'831'698.09
920	PASSIF	-731'482.44	9'663'795.45	-9'482'634.90	-550'321.89
9200	CREANCIERS	-690'836.94	9'646'068.09	-9'463'957.54	-508'726.39
9200.00	Créanciers	-566'541.85	9'413'162.45	-9'196'391.85	-349'771.25
9200.02.00	Débiteurs momentanément créanciers	-800.00	3'125.00	-3'225.00	-900.00
9200.03	Encaissements caisse CH par cartes		24'606.45	-24'606.45	
9200.04	c/c AFC impôt du sur décomptes trimestriels	-57'553.74	126'782.00	-130'892.40	-61'664.14
9200.05	Paiements reçus en retour		4'911.85	-64'351.00	-59'439.15
9200.07	Salaires en attente de paiement	-64'452.30	73'060.60	-43'443.05	-34'834.75
9200.10	Débiteurs - encaissements non attribués sur facture	-1'489.05	419.74	-1'047.79	-2'117.10
9209	AUTRES ENGAGEMENTS COURANTS	-40'645.50	17'727.36	-18'677.36	-41'595.50
9209.01	Jetons séances Conseil Communal	-13'795.50	350.00		-13'445.50
9209.35.01	Dépôts clés divers	-240.00			-240.00
9209.35.45	Dépôts badges accès déchetterie	-24'040.00	1'580.00	-2'280.00	-24'740.00
9209.35.51	Dépôts clés Collège de la Chavanne	-1'200.00	450.00	-1'050.00	-1'800.00
9209.35.53	Dépôts clés Collège de l'Epi d'Or	-900.00			-900.00
9209.35.66	Dépôts clés Abri PCi partie publique	-470.00			-470.00
9209.45	TVA due sur déchets et ordures ménagères		12'673.21	-12'673.21	
9209.46	TVA due sur épuration		2'497.80	-2'497.80	
9209.81	TVA due sur service des eaux		176.35	-176.35	
922	EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERME	-19'000'000.00	34'625'000.00	-34'000'000.00	-18'375'000.00
9221	EMPRUNTS PAR OBLIGATION SIMPLE	-19'000'000.00	34'625'000.00	-34'000'000.00	-18'375'000.00
9221.06	Commune de Cheseaux - renouv. emprunt UBS (partiel)	-1'000'000.00	1'000'000.00	-1'000'000.00	-1'000'000.00
9221.07	Retraites Populaires - CIP - emprunts	-7'000'000.00	14'000'000.00	-17'500'000.00	-10'500'000.00

1.1.2021 - 31.12.2021

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2021			au 31.12.2021
9221.08	Rentes Genevoises - Rue du Village - Trimestriel	-500'000.00	500'000.00		
9221.09	Swissquote - Collège Es Chesaux - trimestriel	-3'000'000.00	12'000'000.00	-12'000'000.00	-3'000'000.00
9221.11	Rentes Genevoises - à 1,40% sur 15 ans (échéance 28.01.2031)	-2'000'000.00	125'000.00		-1'875'000.00
9221.12	SUVA - à 0.49% sur 10 ans (échéance 28.04.2025)	-2'000'000.00			-2'000'000.00
9221.15	PUBLICA - Emprunt CHF 3,5 mios	-3'500'000.00	7'000'000.00	-3'500'000.00	
923	ENGAGEMENTS ENVERS DES PROPRES ETABLISSEMENTS	-455'974.00	0.00	-130'917.00	-586'891.00
9234	FONDS POUR RISQUES NON-ASSURES	-455'974.00	0.00	-130'917.00	-586'891.00
9234.00	Provision pour perte sur débiteurs commune	-45'000.00			-45'000.00
9234.01	Provision pour perte sur débiteurs ACI	-410'974.00		-130'917.00	-541'891.00
925	PASSIFS TRANSITOIRES	-514'771.62	195'168.53	-81'391.31	-400'994.40
9259	PASSIFS TRANSITOIRES	-514'771.62	195'168.53	-81'391.31	-400'994.40
9259.00	Passifs transitoires	-88'008.90	1'618.75		-86'390.15
9259.01	Passifs transitoires courants	-277'273.45	59'100.00		-218'173.45
9259.02	Charges à payer	-149'489.27	134'449.78	-81'391.31	-96'430.80
928	FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS DE RESERVES	-6'505'881.78	152'131.55	-1'965'623.35	-8'319'373.58
9280	FONDS ALIMENTS PAR DES RECETTES AFFECTEES	-3'449'763.13	119'571.55	-405'623.35	-3'735'814.93
9280.02	Fonds de Réserve Réseau Egout-Epuration	-2'013'610.51		-205'984.95	-2'219'595.46
9280.03	Fonds de Réserve Réseau d'Eau	-893'390.68	29'071.55	-50'399.90	-914'719.03
9280.04	Fonds de Réserve Investissements Réseau	-242'681.55		-91'437.50	-334'119.05
9280.05	Fonds de régulation sur la gestion des déchets	-300'080.39	90'500.00	-57'801.00	-267'381.39
9282	FONDS DE RESERVE	-3'056'118.65	32'560.00	-1'560'000.00	-4'583'558.65
9282.00	Fonds de réserves Taxes PC - délai utilisation 31.12.2021 selon art. 24p Loi (rsv 520.11)	-124'247.90			-124'247.90
9282.01	Fonds de réserve PC	-1'900.00			-1'900.00
9282.02	Fonds de réserve à but social	-15'038.10	4'935.00		-10'103.10

Bilan

1.1.2021 - 31.12.2021

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2021			au 31.12.2021
9282.12	Fonds de réserve en attente d'affectation	-1'271'989.40		-1'560'000.00	-2'831'989.40
9282.15	Fonds de réserves participation de plans de quartier à l'équipement collectif	-921'646.05			-921'646.05
9282.16	Fonds d'égalisation de la Péréquation et Facture sociale	-321'500.00			-321'500.00
9282.42	Fonds de réserve Concept énergétique	-9'375.00			-9'375.00
9282.43	Fonds de réserve pour travaux routiers	-390'422.20	27'625.00		-362'797.20
929	CAPITAL	-599'117.22	0.00	0.00	-599'117.22
9290	CAPITAL	-599'117.22	0.00	0.00	-599'117.22
9290.00	Capital	-599'117.22			-599'117.22

Bilan

1.1.2021 - 31.12.2021

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2021			au 31.12.2021
91	ACTIF	27'807'227.06	70'444'433.31	-69'419'582.89	28'832'077.48
92	PASSIF	-27'807'227.06	44'636'095.53	-45'660'566.56	-28'831'698.09
Total Bilan		0.00	115'080'528.84	-115'080'149.45	379.39

LISTE DES SOLDES

Fonctionnement

Informations générales :

- La masse salariale est entièrement comptabilisée sous le dicastère « 1. Administration générale », puis ventilée dans les différents dicastères en fonction des heures travaillées
- La facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration des bâtiments communaux est effectuée sur la base de relevés des compteurs en fin d'année
- Les intérêts sont comptabilisés au Bilan puis répartis en fonction du solde, au 1^{er} janvier, des postes immobilisés à l'actif du bilan, ainsi que les débiteurs et les impôts dus. Les emprunts à terme fixe actuels permettent de financer ces postes, ainsi il est possible de soulager les dicastères qui ont déjà amorti leurs propres investissements
- Les dicastères 45, 46, et 81 sont « à taxes affectées ». Ils doivent être financés par des taxes spécifiques. Un résultat positif de ces dicastères doit être porté en fonds de réserve, alors qu'une perte peut être supportée par les impôts ou être compensée par un prélèvement de ces fonds de réserve
- Les frais d'entretien de l'immeuble de Praz Faucon réunissant les locaux de voirie et la déchetterie sont répartis pour 60% en charge du dicastère de la Voirie et 40% à celui traitant de la gestion des déchets

Commentaires de la page N° 1

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
1 10	Administration Générale Autorités	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 1'464'158.51 (budget CHF 1'562'968.-), soit une amélioration de CHF 98'809.49
100.3001.00	Indemnités et vacations des autorités	Rémunération de la Municipalité, montants versés en fonction d'une partie fixe pour les tâches communes et de vacations en fonction des heures consacrées aux dossiers spécifiques à chaque municipal. La participation à des séances, rémunérées par des jetons de présence, entre dans les vacations (<i>compte No 100.4361.00 ci-dessous</i>). Le changement de législature et la nouvelle répartition des dicastères a nécessité des vacations supplémentaires
100.3003.00	Jetons de présence des commissions	Indemnisation des commissions, selon décompte fourni par le bureau du Conseil et rémunération du bureau
100.3069.00	Frais divers des autorités	Frais lors du dépouillement des votations, édition des bulletins de vote élections communales et brochures
100.3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	Installation de l'extranet pour le Conseil communal prévu au budget
100.4361.00	Jetons de présence des Municipaux	Jetons de présence reçus des diverses associations. Les municipaux recevant des vacations en compensation pour leur participation aux séances de ces associations, les jetons de présence restent acquis à la Commune
11	Administration	
110.3003.00	Jetons de présence de la commission des « Reflets »	Ce poste enregistre le défraiement de la rédactrice permanente des « Reflets de Cugy », ainsi qu'un repas de remerciement pour les bénévoles
110.3010...	Evolution de la masse salariale	Le budget a été établi en fonction de la grille salariale faisant partie intégrante du règlement du personnel communal de 2017 sur la base de deux échelons. Un échelon a été accordé pour 2021
110.3010.01	Traitement du personnel administratif	Suite à la démission au 31 octobre 2021 du secrétaire municipal, le poste a été repourvu dès le 1 ^{er} janvier 2022
110.3010.04	Traitement du personnel auxiliaire	Ce compte enregistre la rémunération de deux étudiants engagés en soutien au personnel de la déchetterie et l'auxiliaire du préposé au contrôle de l'habitant
110.3010.08	Primes	Les primes attribuées en 2021 comprennent 1 prime de fidélité

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Administration générale	2'725'854.01	1'261'695.50	2'854'793.00	1'291'825.00	2'704'345.31	1'272'231.30
			1'464'158.51		1'562'968.00		1'432'114.01
10	AUTORITES	292'024.00	14'957.00	282'080.00	12'000.00	257'833.55	12'045.60
100	AUTORITES	292'024.00	14'957.00	282'080.00	12'000.00	257'833.55	12'045.60
3001.00	Rétribution des Autorités	222'034.80		200'580.00		197'413.50	
3003.00	Jetons de présence des commissions	40'586.85		45'500.00		26'887.80	
3060.00	Frais de déplacement et indemnités	18'791.10		18'800.00		18'072.40	
3069.00	Frais divers des autorités et du Conseil	7'009.75		6'400.00		4'288.90	
3091.01	Frais de formation des autorités	385.00		2'000.00		519.25	
3101.00	Fournitures de bureau	570.45		1'000.00			
3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	2'092.20		7'300.00		10'143.00	
3181.00	Frais de ports et compte postal	553.85		500.00		508.70	
4361.03	Jetons de présence acquis à la Commune		14'957.00		12'000.00		12'045.60
11	ADMINISTRATION	2'176'129.16	1'246'738.50	2'270'250.00	1'279'825.00	2'148'917.96	1'248'312.85
110	ADMINISTRATION	2'176'129.16	1'246'738.50	2'270'250.00	1'279'825.00	2'148'917.96	1'248'312.85
3003.00	Jetons de présence des commissions	2'816.20		3'000.00		3'055.00	
3010.01	Traitement du personnel administratif	655'084.50		661'900.00		654'402.15	
3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	540'197.35		545'900.00		536'186.35	
3010.03	Traitement du personnel de conciergerie	275'457.90		277'175.00		254'662.15	
3010.04	Traitement du personnel auxiliaire	24'980.50		28'815.00		12'798.95	
3010.05	Traitement de l'organiste	18'972.20		19'995.00		18'972.20	
3010.08	Primes de fidélité et au mérite	6'814.00		6'500.00		13'099.70	
3030.00	Assurances sociales (part patronale)	165'016.40		167'200.00		158'954.40	
3040.00	Caisse de pension et de prévoyance (part patronale)	248'184.90		255'300.00		241'976.20	
3050.00	Assurances accident et maladie	67'314.25		69'100.00		64'695.90	

Commentaires de la page N° 2

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
1 11	Administration Générale Administration	
110.3080.00	Personnel facturé par des tiers	Les comptes 2020 comprenaient l'engagement d'un employé intérimaire pendant 2 mois auprès d'une société de placement, afin de palier une absence pour cause de maladie
110.3090.00	Autres charges des Autorités est du personnel	Le projet de team building a dû être reporté suite à la COVID-19 et à la rotation du personnel. Les cadeaux de départ aux municipaux sortants prévus au budget n'ont pas été sollicités, l'ensemble de la Municipalité s'étant représentée et ayant été élue
110.3102.01	Reflets de Cugy	Ce compte enregistre l'édition des « Reflets de Cugy », 4 numéros par année. Une partie de ces frais est compensée par les publicités facturées sous compte n° 110.4356.00 pour un total de CHF 6'390.- (CHF 7'360.- en 2020)
110.3151.00	Entretien des machines, mobilier et équipement technique de bureau	Ce compte comprend le supplément pour copies couleurs, dont une partie provient de l'édition du Rapport de gestion et Etat financiers 2020 sur support papier établi par l'administration au lieu d'être mandaté à un tiers
110.3170.00	Manifestations	3 nonagénaires ont été fêté(e)s en 2021. Quant aux manifestations majeures, telles que fête du 1 ^{er} août, fête au Village, La Suisse bouge, repas des aînés, nouveaux habitants, elles ont dû être annulées ou fortement réduites pour cause de pandémie
110.3182.00	Frais de téléphones	Ce poste comprend dès 2019 la redevance radio/télévision due par les entreprises assujetties à la TVA en fonction du chiffre d'affaires réalisé
110.3183.00	Frais bancaires	Outre les frais sur les transactions par cartes au guichet de l'Administration, ce compte comprend la commission d'administration du dossier titres de la Commune auprès de la BCV, ainsi que les commissions du courtier chargé de suivre le renouvellement des emprunts à court terme dans le cadre de la politique de financement des investissements communaux
110.3184.00	Frais de contentieux et de poursuites	La mise en place du processus de contentieux a demandé du temps suite au changement de système informatique et a pu être repris à la fin de l'année. Il n'y a pas de dossier en cours auprès de notre agent d'affaires. Les avances de frais sont récupérées auprès des débiteurs sous le compte 110.4362.00
110.3185.00	Honoraires, frais d'analyses et d'expertise	Ce compte enregistre la note d'honoraires fiduciaire pour le contrôle des comptes 2020, ainsi que les frais d'avocat liés au recours de la commune dans le cadre du projet EoJorat Sud et du Parc naturel périurbain
110.3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés	Les <u>principales</u> cotisations concernent : Lausanne-Région CHF 3.15 par habitant pour le secrétariat général et CHF 4.35 par habitant pour le financement des diverses plates-formes. Participation au Fonds de Soutien aux Institutions culturelles de la région lausannoise de CHF 5'000.--. Une cotisation de CHF 8.-- par habitant a été versée à l' Association Région Gros-de-Vaud et CHF 2.-- par habitant pour la participation à l' Office du Tourisme . Le Fonds des Communes a sollicité, en 2021, une participation par l'intermédiaire de la Préfecture de CHF 0.20 par habitant et l' Union des Communes Vaudoises une contribution de base de CHF 650.-- plus CHF 1.75 par habitant. Ces diverses cotisations ont été facturées sur la base de 2'760 habitants, alors que le budget a été calculé sur la base de 2'800 habitants.
110.4356.00	Facturation de services à des tiers	Facturation de la publicité dans les Reflets de Cugy, des affranchissements du Conseil communal, ainsi que des affranchissements et frais de bureau à l'ASICE
110.4361.00	Remboursement des traitements (APG)	Outre le remboursement de l'APG pour service civil, ce compte enregistre en 2021 le remboursement des salaires dans les cas d'incapacité de travail suite à un accident ou à la maladie (dès le 31 ^e jours pour la maladie)
110.4361.01	Remboursement d'assurances	En 2021, il n'y a pas eu participation aux excédents versés par la Vaudoise assurance
110.4901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Les salaires bruts, ainsi que les charges sociales y relatives, sont tous comptabilisés sous administration, puis mis à charge des différents dicastères concernés par une imputation interne en fonction des heures consacrées à l'exécution des différentes tâches

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3060.00	Frais de déplacement et indemnités	1'756.60		1'850.00		1'396.10	
3080.00	Personnel facturé par des tiers					17'611.05	
3090.00	Autres charges des Autorités et du personnel	1'615.10		10'000.00		2'570.00	
3091.00	Frais de formation du personnel	280.00		3'000.00			
3101.00	Fournitures de bureau	12'535.85		15'000.00		9'394.05	
3102.00	Frais de publication et documentation	2'840.10		2'510.00		2'013.30	
3102.01	Frais de publication Reflets de Cugy	12'105.50		12'000.00		13'611.10	
3151.00	Entretien des machines, mobilier et équipement technique de bureau	9'309.35		11'000.00		10'133.10	
3170.00	Frais de réceptions et de manifestations	18'210.05		42'500.00		18'716.75	
3181.00	Frais de ports et compte postal	14'362.45		15'000.00		13'634.50	
3182.00	Frais de téléphones	4'534.50		4'655.00		4'546.75	
3183.00	Frais bancaires	5'489.21		8'900.00		3'924.21	
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites	1'545.15		6'000.00		147.60	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	11'846.50		17'000.00		16'560.35	
3186.00	Primes d'assurance choses	11'922.70		17'550.00		11'944.60	
3187.00	Emoluments et frais de taxation	823.90		1'000.00		823.90	
3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés	62'114.00		67'400.00		63'087.60	
3659.00	Aides et subventions sous forme de dons						
4313.00	Emoluments administratifs		67.45		200.00		5.60
4356.00	Facturation de services à des tiers		11'627.10		11'750.00		12'012.55
4361.00	Remboursement de traitements (APG)		29'169.30		800.00		49'683.55
4361.01	Remboursement d'assurances				10'000.00		6'579.85
4362.00	Remboursement de frais administratifs		619.20		3'200.00		868.15
4901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel		1'205'255.45		1'253'875.00		1'179'163.15

Commentaires de la page N° 3

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
1	Administration Générale	
	Archives	
12 120.3185.00	Honoraires et frais d'expertises	Traitement des archives de la police des constructions
16	Tourisme et Développement économique	
160.3143.03	Entretien de la signalétique	Fourniture et pose de deux totems de signalisation de la zone artisanale des Dailles. Les travaux n'ayant pas pu être terminés à temps, une provision pour travaux en cours a été effectuée dans le cadre du bouclage
17	Sports	
170.3521.00	Stand de tir	Participation pour 1/3 aux frais d'exploitation du stand de tir du Châtaignier au Mont-sur-Lausanne, selon convention du 31 août 2001
170.3523.00	Part. aux frais d'exploitation du Centre sportif de Malley (CSM)	Les comptes 2020 du CSM ont été bouclés à la fin du mois de mai sur un montant total de CHF 41'762.-. La provision de CHF 25'000.- correspondant au montant porté au budget constituée dans le cadre du bouclage 2020 a été extournée. Le solde à charge des comptes 2021 s'élève ainsi à CHF 16'762.-
18	Transports publics	
180.3142.00	Entretien des arrêts de transports en commun tl	Il n'a pas été nécessaire de procéder à de l'entretien particulier des abris bus en 2021
180.3517.00	Participation au coût des transports publics	Participation au déficit d'exploitation des différents transports publics, selon les articles 14 et 16 de la loi cantonale sur les transports publics (LMTP) et art. 9 de la Loi sur les Chemins de Fer (LCF). Les frais d'exploitation du M2 sont à 100% à charge du Bassin 5 dont nous faisons partie. Ils représentent 36% de notre contribution, dont environ 1/4 sont les charges financières liées à la construction. Notre participation au LEB représente, quant à elle, 12.89% du total versé, alors que la part de financement de la ligne 60, qui dessert Cugy, représente 1,38% et la ligne 54 0,62%. Cette répartition a été effectuée hors effet Covid-19, les surcoûts étant pris en charge par le canton de Vaud
19	Service informatique	
190.3091.00	Frais de formation du personnel	Assistance et complément de formation dans le cadre de la mise en place des nouveaux programmes métiers
190.3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	Le serveur ayant été endommagé et remplacé en 2020, le changement prévu au budget, n'a pas été nécessaire. Les comptes 2021 comprennent l'installation d'un second poste informatique pour l'ASICE et le remplacement du firewall
190.3151.01	Contrats de maintenance du matériel informatique	Ce compte comprend les contrats de maintenance et licences du programme de gestion des heures, de gestion des PV (Xpert-meeting), des programmes Abacus et Nest, de l'anti-virus avec anti-spams, ainsi que du programme de planification

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
12	SERVICE DE L'ECONOMAT	5'551.05		11'280.00		5'300.00	
120	ARCHIVES	5'551.05		11'280.00		5'300.00	
3101.00	Fournitures de bureau	227.50		500.00			
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	4'880.00		10'000.00		4'880.00	
3188.03	Elimination documents	443.55		780.00		420.00	
16	TOURISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0.00		5'500.00		30'008.10	
160	TOURISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0.00		5'500.00		30'008.10	
3102.00	Frais de publication et documentation			1'000.00			
3143.03	Entretien de la signalétique			1'500.00		30'008.10	
3170.00	Frais de réceptions et de manifestations			3'000.00			
17	SPORTS	18'278.80		25'818.00		30'182.20	
170	INSTALLATIONS SPORTIVES	18'278.80		25'818.00		30'182.20	
3521.00	Participation Stand de Tir du Châtaignier	1'516.80		2'500.00		5'182.20	
3523.00	Participation CSM (Centre Sportif de Malley)	16'762.00		23'318.00		25'000.00	
18	TRANSPORTS PUBLICS	134'385.60		136'800.00		119'075.40	
180	TRANSPORTS PUBLICS	134'385.60		136'800.00		119'075.40	
3142.03	Entretien du réseau routier - Abri bus			2'700.00		269.25	
3517.00	Participation à des charges cantonales de trafic et d'énergie	134'385.60		134'100.00		118'806.15	
19	SERVICE INFORMATIQUE	99'485.40	0.00	123'065.00		113'028.10	11'872.85
190	SERVICE INFORMATIQUE	99'485.40	0.00	123'065.00		113'028.10	11'872.85
3091.00	Frais de formation du personnel	2'315.55		2'000.00		1'147.00	
3101.01	Fournitures informatiques	2'010.00		4'000.00		3'068.20	
3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	9'299.15		23'150.00		27'208.55	
3151.01	Contrats de maintenance et licences informatiques	38'924.40		40'850.00		39'034.70	

Commentaires de la page N° 4

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
1	Administration Générale	
19	Service informatique	
190.3151.02	Site internet www.cugy-vd.ch	Redevance pour la réservation du nom du site et frais de licence du site internet
190.3151.03	Entretien parc informatique et programmes	Migration des programmes métier commune en version 2021 et support (pannes, version update de programmes, support d'utilisation), support programmes gestion des heures et Xpert-meeting (PV municipaux), hébergement du programme de gestion des salaires
190.3185.00	Honoraires	Contrat de support IT pour la gestion du parc informatique
190.4363.00	Remboursement de dommages	Dans les comptes 2020, remboursement par l'assurance bureautique des frais de reprise et de transfert des données suite à serveur endommagé

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3151.02	Site internet www.cugy-vd.ch	3'888.20		3'965.00		3'888.00	
3151.03	Entretien parc informatique et support	32'111.75		37'000.00		27'440.65	
3182.02	Raccordement internet	1'728.00		1'600.00		1'548.00	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	9'208.35		10'500.00		9'693.00	
4363.00	Remboursement de dommages						11'872.85

Commentaires de la page N° 5

Compte		Remarques
2	Finances	Sans tenir compte de l'imputation du résultat au fonds de réserve en attente d'affectation, ce dicastère enregistre des revenus nets de CHF 9'177'154.23 (budget CHF 8'092'685.-), qui s'avèrent être supérieurs de CHF 1'084'459.23 au budget (CHF 88'326.80 en 2020). 50% de ce montant provient du retour exceptionnel sur péréquation
21	Impôts	Le taux d'imposition communal 2021 est de 78 (selon préavis n° 07-17 Arrêté d'imposition 2018-2021)
210.3187.00	Emoluments divers, frais de taxation et perception	La facture de l'ACI (Administration Cantonale des Impôts) comprend le traitement de 1'558 déclarations des personnes physiques (1'657 en 2020) et 73 des personnes morales (74 en 2020), le traitement des droits de mutation, impôts sur les prestations en capital, etc., frais de poursuites et commission de perception de l'impôt à la source. En 2021, 1556 déclarations d'impôt ont été envoyées aux contribuables personnes physiques, contre 1543 en 2020
210.3191.00	Impôts et taxes payés et ristournés à d'autres communes et au canton	Les comptes 2020 ont enregistré les dernières factures relatives à la ristourne d'impôts aux communes sur lesquelles des contribuables domiciliés à Cugy exercent une activité dirigeante au sens de l'article 18a LIC. Cet article ayant été abrogé dès 2017, il s'agit ici de taxations tardives relatives aux années 2014 à 2016
210.3199.00	Ajustement provision sur débiteurs	Ce compte enregistre l'ajustement à la hausse du montant de la provision financière à faire sur les impôts dus (compte n° 9234.01 du bilan), communiquée par l'ACI. Dans le cas d'une correction à la baisse, ce montant aurait été comptabilisé sous le compte 210.4399.00
210.3301.00	Remises et défalcatons	Défalcatons accordées aux contribuables, selon décompte ACI. A noter que, sous le compte n° 210.4090.00, les pertes sont compensées à hauteur de 10.34% par la récupération d'impôts défalqués
210.4001.00 et suivants	Encaissement des impôts	<i>Voir commentaires page 16 de la première partie</i>
210.4011.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	Pour rappel, la loi sur les impôts permet aux entreprises, qui déclarent un bénéfice, d'être dispensées du paiement de l'impôt sur le capital, pour autant que ce dernier soit inférieur à l'impôt sur le bénéfice
210.4013.00	Impôt complémentaire sur les immeubles des personnes morales	On peut compter sur un revenu moyen d'environ CHF 35'000.- par année. En 2021, le compte enregistre le remboursement de l'impôt à la suite de la vente d'un immeuble par une personne morale en 2020
210.4040.00	Droits de mutation	26 transferts d'objets immobiliers à des privés et 1 à une société ont débouché sur la perception d'un droit de mutation en 2021. Pour rappel 50% des droits de mutation entrent dans le calcul de la participation à la facture sociale
210.4050.00	Impôt sur les successions et donations	Deux successions en ligne non directe ont été facturées en 2021. Pour rappel, 50% de l'impôt sur les successions et les donations entrent dans le calcul de la participation à la facture sociale
210.4101.00	Patentes débit de boissons et tabac	Dès le 1 ^{er} janvier 2016, conformément à l'art. 53 ^e de la Loi sur les Auberges et les Débits de Boissons (LADB), le département prélève les taxes d'exploitation communale et cantonale auprès des commerces au bénéfice d'une autorisation simple de débit de boissons alcooliques à l'emporter. La taxe d'exploitation de 1% est calculée sur la base du chiffre d'affaires moyen réalisé sur la vente de boissons alcooliques (tous types d'alcools confondus). Des frais de perception et de remboursement s'élevant à 2.75% de la taxe perçue sont restitués au canton
210.4221.00	Intérêts de retard et moratoires	55.25% des intérêts ont été calculés sur les acomptes d'impôt (retard de paiement des acomptes), 38% sur les décomptes et taxations d'impôts et 6.75% sur les dossiers en service de contentieux

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	Finances	4'018'837.28	11'635'991.51	2'314'235.00	10'406'920.00	3'012'726.39	10'877'058.19
		7'617'154.23		8'092'685.00		7'864'331.80	
21	IMPOTS	270'034.74	9'681'428.86	120'000.00	9'031'300.00	302'293.15	9'567'005.34
210	IMPOTS	270'034.74	9'681'428.86	120'000.00	9'031'300.00	302'293.15	9'567'005.34
3187.00	Emoluments et frais de taxation	54'476.92		56'000.00		57'647.08	
3191.00	Impôts et taxes ristournés à d'autres communes					13'619.15	
3199.00	Ajustement provision sur débiteurs	130'917.00				57'761.00	
3290.00	Intérêts rémunérateurs	697.12		4'000.00		2'599.94	
3301.00	Amortissement des créances et débiteurs	83'943.70		60'000.00		170'665.98	
4001.00	Impôt sur le revenu et prestation en capital		6'692'360.28		6'500'000.00		6'534'419.42
4002.00	Impôt sur la fortune		1'054'433.62		995'000.00		957'990.65
4003.00	Impôt à la source		103'872.75		133'000.00		128'686.25
4004.00	Impôt spécial étranger		82'048.10				
4011.00	Impôt sur le bénéfice net des personnes morales		187'669.85		42'000.00		144'669.55
4012.00	Impôt sur le capital des personnes morales		12'745.95		15'000.00		12'823.40
4013.00	Impôt complémentaire sur les immeubles des personnes morales		26'325.50		35'000.00		47'147.60
4020.00	Impôt foncier		716'846.85		715'000.00		694'173.55
4040.00	Droits de mutation		295'046.85		180'000.00		359'177.05
4050.00	Impôt sur les successions et donations		11'587.70				103'666.80
4061.00	Impôt sur les chiens		16'050.00		15'000.00		15'600.00
4090.00	Impôts récupérés après défalcatons		9'516.22		18'000.00		108'801.53
4101.00	Patentes débits de boissons et tabac		13'748.20		12'000.00		12'863.75
4221.00	Intérêts de retard et moratoires		61'606.89		60'000.00		67'902.33
4362.00	Remboursement de frais administratifs		6'989.38		5'000.00		6'156.16
4370.03	Amende s/impôt		83.00				3'234.51

Commentaires de la page N° 6

Compte		Remarques
2	Finances	
21	Impôts	
210.4399.00	Provision sur créances débiteurs	Ce compte enregistre l'ajustement à la baisse du montant de la provision financière à faire sur les impôts dus (compte n° 9234.01 du bilan), communiquée par l'ACI. Dans le cas d'une correction à la hausse, ce montant est comptabilisé sous le compte 210.3199.00
210.4411.00	Gains immobiliers	Les gains immobiliers 2021 découlent de 17 transactions immobilières. Pour rappel, 50% de ce montant entre dans le calcul de la participation à la facture sociale
210.4411.01	Impôt sur les Frontaliers	Pour rappel, 30% de ce montant entre dans le calcul de la participation à la facture sociale
210.4510.00	Compensation financière RFFA	Dans le cadre de l'introduction de la RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS) au 1 ^{er} janvier 2020, la Confédération a reversé 4.2% de l'impôt fédéral direct perçu dans le canton. Cette somme a été répartie entre le Canton et les communes sur la base des rendements des impôts sur le capital et le bénéfice 2021
22	Service financier	
220.3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2021, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. La part attribuée au service financier tient compte d'une moyenne des débiteurs impôts et commune non encaissés durant l'année. <i>Voir pages 13 et 14 première partie</i>
220.3520.00	Participation selon la péréquation financière par 13 points d'impôts	Alimentation du fonds de péréquation selon les modalités entrées en vigueur au 1 ^{er} janvier 2011, soit 19.65 points d'impôts (valeur du point d'impôt selon calcul CHF 110'915.-). La contribution du fonds de péréquation figure sous compte n° 220.4520.00, ci-dessous
220.4222.00	Intérêts et dividendes des placements	Les actions de la Romande Energie ont rapporté, en 2021, un dividende de CHF 35'280.- (2020 : CHF 35'280.-)
220.4412.00	Retour Taxe sur le CO2	Le produit de la taxe sur le CO2 a été redistribué pour la première fois en 2010 par le biais des caisses de compensation mandatées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). La taxe CO2 est prélevée depuis le 1 ^{er} janvier 2008 sur les combustibles fossiles tels que l'huile de chauffage ou le gaz naturel. Cette taxe est ensuite redistribuée à la population et aux entreprises. C'est ainsi un montant de CHF 0,0297 (CHF 0,0541 en 2020) par CHF 1'000.- de masse salariale déclarée en 2019 qui nous a été restitué
220.4520.00	Remboursement pour notre commune de la péréquation financière	Contribution du fonds de péréquation en faveur de notre Commune pour la couche de population (1'000 habitants à CHF 125.6288 et 1'742 habitants à CHF 351.76) et CHF 394'310.- pour la couche solidarité (en fonction du rapport entre le taux communal et le taux moyen des communes)
220.4520.01	Participation du fonds de péréquation aux charges thématiques (forêts, routes, transports)	Participation reçue, telle qu'elle ressort du décompte provisoire du fonds de péréquation. Le décompte final interviendra aux environs du mois de septembre 2022 et sera comptabilisé dans les comptes 2022. Il sera basé sur les comptes effectifs de l'année 2021. Pour rappel, il s'agit de la participation, pour un maximum de 75%, aux frais d'entretien des forêts qui dépassent la valeur d'un point d'impôt et aux frais d'entretien des routes et de transport pour les coûts dépassant la valeur de 8 points d'impôt
220.4520.02	Décompte péréquation année précédente	La valeur du point d'impôt communal du décompte final 2020 s'est élevé à CHF 107'062.-, soit CHF 4'181.- inférieure au montant ayant servi au calcul des acomptes. 19,16 points ont été nécessaires à l'alimentation du fonds de péréquation, alors que 20,28 points étaient prévus, Une commune ayant perçu près de CHF 83 mio de reprise d'impôt sur personnes morales alors que les acomptes prévoyaient CHF 12 mio, cette recette exceptionnelle a bénéficié à l'ensemble des autres communes du canton. D'où un retour de CHF 581'525.-

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4399.00	Ajustement provision sur débiteurs						
4411.00	Impôts sur les gains immobiliers		269'483.00		180'000.00		251'205.65
4411.01	Impôts sur les frontaliers		98'315.20		110'000.00		99'596.35
4510.00	Compensation financière cantonale RFFA		22'699.52		16'300.00		18'890.79
22	SERVICE FINANCIER	3'748'802.54	1'954'562.65	2'194'235.00	1'375'620.00	2'710'433.24	1'310'052.85
220	SERVICE FINANCIER	3'748'802.54	1'954'562.65	2'194'235.00	1'375'620.00	2'710'433.24	1'310'052.85
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	1'466.54		5'400.00		8'026.28	
3301.00	Amortissement des créances et débiteurs			1'500.00		110.96	
3315.00	Amortissement d'autres subventions d'investissement	8'000.00		8'000.00		8'000.00	
3520.00	Participation à des charges d'autres communes - Péréquation intercommunale						
		2'179'336.00		2'179'335.00		2'256'296.00	
3520.02	Décompte de participation à des charges d'autres communes - Péréquation intercommunale						
3809.00	Attribution aux fonds de réserve	1'560'000.00				438'000.00	
4090.01	Taxes et émoluments récupérés après défalcatons						107.10
4221.00	Intérêts de retard et moratoires		163.15		500.00		47.15
4221.01	Intérêts des comptes de trésorerie						
4222.00	Intérêts et dividendes des placements		35'375.50		36'100.00		35'400.20
4412.00	Participation à des recettes cantonales - CO2		479.00		2'000.00		863.40
4520.00	Remboursement de la Péréquation (population, solidarité)		1'141'850.00		1'141'850.00		1'016'232.00
4520.01	Participation du fonds de péréquation aux dépenses thématiques		195'170.00		195'170.00		136'500.00
4520.02	Décompte final charges péréquatives année précédente		581'525.00				120'903.00

Commentaires de la page N° 7

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
3	Domaines et bâtiments	
31	Terrains	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 352'319.35 (budget CHF 394'322.75), soit une amélioration de CHF 42'003.40
310.4232.00	Loyer des terrains	Location, aux agriculteurs, des terrains cultivables de la Commune
32	Forêts	L'année forestière commence le 1 ^{er} août et se termine le 31 juillet de l'année suivante, alors que les comptes communaux s'établissent sur l'année civile. Il se crée ainsi une différence entre les montants communiqués par le garde-forestier et les comptes communaux
320.3114.00	Achat de machines et matériel d'exploitation	Achat de l'agenda forestier
320.3134.00	Achat de plants, engrais, etc.	La repousse naturelle est habituellement privilégiée, c'est pourquoi il n'y a pas eu d'achat de plants en 2021
320.3146.01	Frais d'entretien et d'exploitation des forêts – Coupes de bois	Coupes de bois effectuées par les entreprises mandatées par la Commune
320.3146.02	Frais d'entretien et d'exploitation des forêts – Soins cultureux	Soins cultureux déterminés par le garde-forestier
320.3146.03	Frais d'entretien et d'exploitation des forêts – Entretien des chemins	Elagage des chemins forestiers, suppression de la végétation sur la falaise de molasse au chemin de la Lisière, acompte sur la réfection de la signalisation des chemins forestiers
320.3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés (AFV)	Cotisations aux diverses institutions en relation avec la Forêt. Les comptes 2020 comprenaient également la participation 2020 à Jorat une terre à vivre au quotidien et le versement, à cette même association, du solde retenu en 2019
320.3220.00	Intérêts des emprunts à long et moyen terme	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2021 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14</i>
320.3528.00	Participation à des charges d'association de communes	Participation au Triage Mèbre-Talent dont nous faisons partie
320.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs aux travaux effectués en forêt en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
320.4355.01	Vente de bois de feu et mises	Outre la vente de bois de feu long, dont le prix a progressé, le compte enregistre une ristourne exceptionnelle sur la vente de plaquettes 2021 (CHF 5'813.95)
320.4355.02	Vente de bois de service résineux	Vente de bois de service résineux suite aux coupes normales : 468.84 m3
320.4518.00	Participations du Canton à des charges	Ce compte enregistre le remboursement de l'impôt sur les carburants et les subventions liées à l'entretien des forêts

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Domaines et bâtiments	693'797.30	341'477.95	768'937.75	374'615.00	733'013.20	132'755.95
			352'319.35		394'322.75		600'257.25
31	TERRAINS	86.75	10'843.00	400.00	10'915.00	81.85	10'843.00
310	TERRAINS	86.75	10'843.00	400.00	10'915.00	81.85	10'843.00
3185.00	Honoraires et frais d'expertise						
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	86.75		100.00		81.85	
3656.00	Aides et subv. aménagt territoire et Env.- Feu bactérien			300.00			
4232.00	Loyers des terrains		10'843.00		10'815.00		10'843.00
4516.00	Part. canton charges aménagt territoire et Env				100.00		
32	FORETS	86'158.85	78'232.35	99'480.00	61'250.00	82'271.45	53'434.65
320	FORETS	86'158.85	78'232.35	99'480.00	61'250.00	82'271.45	53'434.65
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	40.00		40.00		284.90	
3134.00	Achat de plants, engrais, etc..			2'000.00		1'540.00	
3146.01	Coupes de bois - Frais d'entretien des forêts	42'052.65		42'000.00		36'038.65	
3146.02	Soins culturaux - Frais d'entretien des forêts	7'774.25		15'000.00		8'230.20	
3146.03	Chemins forestiers - Frais d'entretien des forêts	11'232.40		9'500.00		5'040.85	
3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés	704.00		700.00		4'564.00	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	119.65		440.00		651.65	
3528.00	Participation à des charges d'économie publique et	10'333.50		14'950.00		10'241.15	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	13'902.40		14'850.00		15'680.05	
4355.01	Vente de bois de feu et mises		23'860.40		11'000.00		14'867.45
4355.02	Vente de bois de service résineux		36'917.00		35'000.00		25'756.50
4355.03	Vente de bois de service feuillus		769.10		500.00		
4518.00	Part. canton charges économie publique et agriculture		16'685.85		14'750.00		12'810.70

Commentaires de la page N° 8

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
3	Domaines et bâtiments	
35	Bâtiments	
351	Maison villageoise	
351.3122.00	Achat et consommation d'énergie	L'achat de gaz totalise CHF 30'117.15 pour 2021. Ce montant est réparti à raison de 60% pour la Maison villageoise, 20% pour le collège de la Cavenettaz et 20 % pour le Centre Œcuménique
351.3123.00	Achat et consommation d'électricité	Le Covid ayant réduit l'occupation de la Maison villageoise, la consommation d'électricité a fortement diminué et le décompte portant sur la période de mai 2019 à avril 2021 a permis un remboursement important pour ce bâtiment
351.3141.00	Entretien du bâtiment	Entretiens courants tels que ramonage, contrat brûleur, etc., ainsi que réfection de la salle de la Cavenettaz (peinture, traitement sol) après départ des UAPE pour mise à disposition de Villages solidaires
351.3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Contrats d'entretien de l'ascenseur et du passe-plat, ainsi que l'entretien courant du matériel
351.3901.00	Imputation salaires et charges sociales personnel de la MV	Imputation des salaires de l'intendant et de la cheffe concierge, responsable de l'entretien des bâtiments, ainsi que de la part des salaires des employés d'exploitation intervenant pour la Maison villageoise
351.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la Maison villageoise
351.4271.00	Loyer	En raison de la COVID-19, la Maison villageoise n'a été que rarement louée en 2021, bien que mise à disposition gratuitement dans le cadre d'assemblées générales (<i>voir Rapport de gestion « Location Maison Villageoise »</i>). Le compte enregistre le loyer versé par l'EFAJE pour les activités UAPE jusqu'au 31.07.2021
351.4356.00	Facturation de services à des tiers	Facturation de remplacement de matériel suite au départ de l'UAPE
352	Maison de Commune	
352.3141.00	Entretien du bâtiment	Outre l'entretien courant du bâtiment, il a été effectué un piquage du mur et prélèvement d'échantillons du futur local en sous-sol (ex-congélateur)

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
35	BATIMENTS	607'551.70	252'402.60	669'057.75	302'450.00	650'659.90	68'478.30
351	MAISON VILLAGEOISE	97'726.80	9'399.55	126'540.00	16'600.00	93'493.15	14'244.30
3113.00	Achat de mobilier, machines et d'équipements	69.90		3'950.00			
3114.01	Achat vêtements de travail			275.00		274.00	
3122.00	Achat et consommation d'énergie	18'070.25		18'000.00		16'273.80	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	956.85		3'600.00		3'168.00	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	710.70		3'200.00		1'289.15	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	12'926.15		16'400.00		10'749.40	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	3'040.20		4'400.00		9'099.85	
3182.00	Frais de téléphones	2'712.20		3'000.00		1'668.75	
3182.01	Frais de téléphones - Ascenseur			240.00			
3185.00	Honoraires et frais d'expertise					2'127.10	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	4'192.60		4'950.00		4'486.60	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	52'648.65		65'450.00		41'637.25	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	2'399.30		3'075.00		2'719.25	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		9'090.00		16'600.00		14'244.30
4356.00	Facturation de services à des tiers		309.55				
352	MAISON DE COMMUNE	137'434.45	9'752.30	148'515.00	9'600.00	180'947.70	9'600.00
3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement			1'000.00		77.85	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	4'078.00		5'500.00		5'444.00	
3124.01	Achat et consommation de pellets pour chauffage	4'764.45		7'500.00		4'690.25	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	1'521.20		2'100.00		3'037.60	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	6'912.55		6'750.00		43'292.70	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	3'098.90		3'700.00		2'843.70	

Commentaires de la page N° 9

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
3	Domaines et bâtiments	
35	Bâtiments	
352	Maison de Commune	
352.3220.00	Intérêts des emprunts à long et moyen termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2021 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14</i>
352.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation des salaires et charges sociales de conciergerie et du personnel d'exploitation en fonction des heures effectuées pour la Maison de commune. Le temps consacré à la mise en place des salles de conférence par l'intendant et la gestion du bâtiment par la cheffe concierge est imputé dans ce compte
352.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la Maison de Commune, selon relevé du compteur
352.4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs	Location d'une place de travail à l'ASICE
352.4356.00	Facturation de services à des tiers	Facturation d'une clé électronique égarée
354	Ancienne Forge	
354.3186.01	Primes d'assurance bâtiments	L'assurance bâtiment a été adaptée à la vétusté du bâtiment
354.3909.00	Eau et épuration bâtiments communaux	Seule la taxe d'entretien au réseau des eaux claires est facturée sous ce poste
355	Collège du Motty	
355.3122.00	Achat et consommation d'énergie (Chauffage à distance)	Part, pour le collège du Motty, de chauffage à distance facturé par l'ASICE. La part incombant au collège et à la salle de gymnastique de la Chavanne est comptabilisée directement sous 511.3122.00. Dans le cadre des mesures COVID, il a été nécessaire d'aérer régulièrement les salles de classes, ce qui a généré un supplément de chauffage
355.3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	En supplément à l'achat habituel des produits sanitaires et de nettoyage, les mesures mises en place pour cause de Covid-19 ont nécessité l'achat de produits désinfectant et matériel supplémentaires
355.3141.00	Entretien du bâtiment	Outre l'entretien habituel, il a été nécessaire de remplacer la cuve du boiler d'eau chaude qui était percée et au contrôle OIBT du réseau électrique. Conformément à l'annonce à la COFIN 05-2021, les locaux du rez de chaussée ont été aménagés pour recevoir le centre d'animation (remplacement de la cuisine, réfection des peintures et des toilettes, traitement des sols)
355.3220.00	Intérêts des emprunts	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2021 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 première partie</i>
355.3312.00	Amortissement	Amortissement obligatoire (<i>voir page 8 première partie</i>)
355.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Conciergerie et interventions des employés communaux pour le bâtiment, ainsi que de la cheffe concierge, responsable de la gestion des bâtiments. Les mesures Covid-19 ont demandé plus d'heures de nettoyage de la part des concierges
355.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le collège du Motty, selon relevé du compteur d'eau

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	2'582.65		2'615.00		2'396.70	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	1'408.35		5'185.00		8'004.95	
3312.00	Amortissement des bâtiments	71'700.00		71'700.00		71'700.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	40'642.00		41'830.00		38'656.95	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	726.35		635.00		803.00	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		9'600.00		9'600.00		9'600.00
4356.00	Facturation de services à des tiers		152.30				
354	ANCIENNE FORGE	1'519.50	0.00	3'030.00	0.00	179'142.90	0.00
3141.00	Entretien des bâtiments communaux			1'000.00			
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	1'112.05		975.00		992.25	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme			555.00		823.50	
3321.00	Amortissements supplémentaires du patrimoine admin.					176'919.85	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	64.95		150.00		64.80	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	342.50		350.00		342.50	
355	COLLEGE DU MOTTY	143'673.20	64'556.40	118'605.00	59'900.00	112'482.80	44'034.00
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé	240.20		500.00			
3122.00	Achat et consommation d'énergie	5'630.75		5'000.00		3'969.90	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	1'804.85		3'000.00		3'131.30	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfec	1'749.55		1'550.00		1'641.90	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	48'351.10		15'000.00		7'817.95	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	1'466.45		2'000.00		1'913.90	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	885.75		3'250.00		5'054.65	
3312.00	Amortissement des bâtiments	49'400.00		49'400.00		49'400.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	32'943.70		37'600.00		37'991.85	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	1'200.85		1'305.00		1'561.35	

Commentaires de la page N° 10

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
3	Domaines et bâtiments	
35	Bâtiments	
355	Collège du Motty	
355.4271.00	Loyer garderie	Loyer facturé à l'EFAJE pour la Garderie Arc-en-Ciel jusqu'au 31 juillet 2021, puis à l'ASICE pour le Centre d'animation sur la base de la location de 2 classes annuelles
355.4395.00	Autres recettes	Facturation forfaitaire, selon convention, de la conciergerie de la Garderie jusqu'au 31 juillet 2021 et entretien du Centre d'animation sur la base des frais de 2 classes de l'ASICE dès le 1 ^{er} août 2021
355.4512.00	Participation cantonale à des charges d'enseignement	Les comptes 2020 ont enregistré une subvention cantonale pour les bornes Wifi installées dans les salles de classes du collège du Motty
356	Abri public PCI	
356.3141.00	Entretien des bâtiments communaux	Intervention sur chauffage et ventilation abri PCI et installation de tôles de protection sur les grilles des sauts de loups
356.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Vérification hebdomadaire du déshumidificateur contrôlant l'hygrométrie dans le local des archives communales, nettoyage des locaux et interventions ponctuelles de la cheffe concierge, responsable des bâtiments communaux
356.4271.00	Location abri public PCI	Location d'un local de l'abri public à un jeune musicien et d'un local à un apiculteur
357	Vestiaires sportifs du Billard	
357.3141.00	Entretien du bâtiment	Entretien courant du bâtiment et mise en conformité des installations à la suite du contrôle OIBT du bâtiment
357.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Interventions des employés communaux pour le bâtiment, ainsi que de la cheffe concierge, responsable de la gestion des bâtiments
357.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour les vestiaires
358	Centre de Vie enfantine – Ferme du Verger	
358.3123.00	Achat et consommation électricité	Taxe pour nouveau raccordement de l'immeuble et décompte électricité d'août à décembre 2021
358.3141.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Contrats d'entretien divers (taxe raccordement à la centrale d'alarme incendie, gestion des appels, entretien ascenseur) pour la période d'août à décembre 2021
358.3161.00	Loyers	Droit d'usufruit immeuble auprès de la Romande Energie pour la période d'août à décembre 2021

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		50'215.70		47'100.00		36'084.00
4356.00	Facturation de services à des tiers		1'674.05				
4395.00	Autres recettes		12'666.65		12'800.00		7'200.00
4512.00	Participation du canton à des charges d'enseignement						750.00
356	Abri public de PCi	6'698.25	1'550.00	7'650.00	2'400.00	13'747.95	600.00
3123.00	Achat et consommation d'électricité	1'206.35		3'800.00		3'072.50	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	2'524.85		1'050.00		7'865.20	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	1'016.00		1'150.00		1'068.30	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	1'951.05		1'650.00		1'741.95	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		1'550.00		2'400.00		600.00
357	VESTIAIRES SPORTIFS AU BILLARD	8'690.85	0.00	17'715.00	0.00	10'355.40	0.00
3123.00	Achat et consommation d'électricité	328.20		500.00		392.00	
3124.00	Achat et consommation de carburants, mazout			4'000.00		1'642.25	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection			285.00		56.85	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	5'705.70		6'650.00		1'584.55	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	120.00		1'200.00		585.80	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	938.60		1'180.00		880.20	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	873.90		3'050.00		4'777.75	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	724.45		850.00		436.00	
358	CENTRE DE VIE ENFANTINE - Ferme du Verger	211'808.65	167'144.35	247'002.75	213'950.00	60'490.00	0.00
3123.00	Achat et consommation d'électricité	789.20		500.00			
3141.00	Entretien bâtiments communaux			1'000.00			
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	2'213.20					
3161.00	Loyers	130'000.00		160'000.00			

Commentaires de la page N° 11

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
3	Domaines et bâtiments	
35	Bâtiments	
358	Centre de Vie Infantile – parcelle 87	
358.3170.00	Frais de réceptions et manifestations	Participation à la journée Portes Ouvertes et inauguration du bâtiment
358.3186.01	Primes d'assurance bâtiments	Prime assurance incendie bâtiment août à décembre 2021
358.3220.00	Intérêts des emprunts	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2021 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 première partie</i>
358.3312.00	Amortissement des bâtiments	Amortissement obligatoire de l'achat de la parcelle 87 <i>(voir page 8 de la première partie)</i>
358.3316.00	Amortissement d'autres dépenses	Amortissement obligatoire de l'étude création d'une UAPE <i>(voir page 8 de la première partie)</i>
358.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Interventions des employés communaux en lien avec l'immeuble
358.4271.03	Location bâtiments à l'EFAJE (UAPE)	Location bâtiment à l'EFAJE d'août à décembre 2021
358.4272.00	Redevance d'utilisation DDP	Redevance d'utilisation du DDP par Romande Energie d'août à décembre 2021
358.4356.00	Facturation de services à des tiers	Facturation à Romande Energie de mise à disposition de personnel durant le chantier et de petites fournitures
358.4657.00	Participation et subventions de tiers pour le trafic d'énergie	Rémunération forfaitaire unique de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3170.00	Frais de réceptions et manifestations	520.90					
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	1'988.95		3'000.00		22.85	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	1'222.60		4'500.00		6'892.05	
3312.00	Amortissement des bâtiments	50'000.00		50'000.00		50'000.00	
3316.00	Amortissement d'autres dépenses	18'622.75		18'622.75			
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	6'451.05		9'380.00		3'575.10	
4271.03	Location bâtiments à l'EFAJE (UAPE)		145'000.00		196'400.00		
4272.00	Redevance d'utilisation DDP		17'000.00		17'000.00		
4351.02	Vente d'énergie				550.00		
4356.00	Facturation de services à des tiers		795.35				
4657.00	Participation et subventions de tiers pour le trafic et l'énergie		4'349.00				

Commentaires de la page N° 12

Compte		Remarques
4	Travaux	Si l'on ne tient pas compte de l'épuration qui est à taxes affectées (46), ni des déchets qui sont à compte de régulation (45), ce dicastère présente une amélioration des charges par rapport au budget de CHF 147'473.82 soit la police des constructions (40) pour CHF -18'343.70, le service de l'urbanisme (42) pour CHF -395.10, les routes et chemins (43) pour CHF 156'461.27, les espaces verts (44) pour CHF 23'280.15 et les cours d'eau et rives (47) pour CHF -13'528.80. La part des déchets à couvrir par l'impôt s'élève à CHF 24'931.40
40 400	Service administratif Police des constructions	
400.3102.00	Frais de publications, avis d'enquête	Avis d'enquêtes publiés dans les journaux locaux, dont les montants sont refacturés aux particuliers lors de l'établissement des permis de construire sous le compte n° 400.4313.00
400.3185.00	Honoraires et frais juridiques (avocat)	Note d'honoraires de notre avocat conseil dans le cadre de deux dossiers de la Police des constructions (une dénonciation et traitement d'une opposition)
400.3901.00	Imputation salaire et charges sociales	Imputation de la part du salaire du technicien communal selon les heures consacrées à ce dicastère. Le programme de gestion des tâches permet de déterminer le travail accompli au titre de police des constructions
400.4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public	Redevance pour affichage public d'une période de 5 ans
400.4313.00	Emoluments administratifs permis de construire, d'habiter et d'utiliser	Facturation des permis sur la base du tarif de la police des constructions (27 autorisations municipales pour un total de CHF 1'350.-, 20 permis de construire pour un total de CHF 19'574.60, 10 autorisations d'abattage d'arbre pour CHF 300.-, 12 permis d'habiter ou d'utiliser pour un total de CHF 4'904.60, et 2 procédés de réclame pour CHF 206.50)
400.4362.00	Remboursement de frais	En 2018, remboursement par l'assurance protection juridique des frais d'avocats avancés pour une procédure dans le cadre de la police des constructions
42 420	Service de l'urbanisme Service de l'urbanisme	
420.3003.00	Jetons de présence des commissions - COMUR	La COMUR n'a pas siégé durant l'année 2021
420.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Fin du mandat à un bureau d'architectes urbanistes pour la planification scolaire et test d'implantation de bâtiments scolaires (<i>selon demande COFIN 02-2021</i>)
420.3185.01	Révision PGA/RATC	Suite des travaux relatifs aux préavis No 18/19 <i>Octroi d'un crédit-cadre de CHF 230'000.-- pour réviser le plan des zones (PZ) et adapter le règlement général de l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC) et nouveau crédit cadre de CHF 410'000.--selon préavis No 03/2021</i>
420.3526.00	Participation au SDNL	Le montant porté au budget pour les chantiers dans le cadre du SDNL n'a pas été sollicité au 31.12.2021
420.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part du salaire du technicien communal selon estimation des heures consacrées à ce dicastère
421	Développement durable – Concept énergétique	
421.3003.00	Jetons de présence (Commission Energie et développement durable)	Cette commission a siégé à 8 reprises en 2021
421.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Honoraires pour l'audit CECEB du collège de la Chavanne dans le cadre du concept énergétique
421.3664.01	Aide à la protection de l'environnement	Installation de compteurs sur les chauffages les collèges de la Chavanne et du Motty

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	Travaux	2'649'766.31	1'500'350.43	2'652'233.30	1'355'835.00	2'648'062.64	1'468'287.81
			1'149'415.88		1'296'398.30		1'179'774.83
40	SERVICE ADMINISTRATIF	127'379.40	29'835.70	94'300.00	15'100.00	112'814.25	18'620.95
400	POLICE DES CONSTRUCTIONS	127'379.40	29'835.70	94'300.00	15'100.00	112'814.25	18'620.95
3102.00	Frais de publication et documentation	6'686.95		4'800.00		4'683.45	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	420.85		2'470.00		852.10	
3185.02	Honoraires et frais juridiques (Avocat)	4'846.50		2'000.00		2'875.60	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	115'425.10		85'030.00		104'403.10	
4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public		3'500.00				
4313.00	Emoluments administratifs		26'335.70		15'100.00		18'620.95
42	SERVICE DE L'URBANISME	92'195.10		91'800.00		194'250.20	
420	SERVICE DE L'URBANISME	81'251.55		79'400.00		186'936.20	
3003.00	Jetons de présence des commissions			5'800.00		3'636.00	
3102.00	Frais de publication et documentation	781.90		2'000.00			
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	14'367.15				9'542.65	
3185.01	18-19/03-21 - Révision PGA et règlement	48'473.80		35'000.00		156'832.45	
3185.02	Honoraires et frais juridiques (Avocat)			10'000.00			
3526.01	SDNL - part. aménagt territoire	16'276.30		18'870.00		14'222.60	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	1'352.40		7'730.00		2'702.50	
421	ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	10'943.55		12'400.00		7'314.00	
3003.00	Jetons de présence des commissions	1'350.00		2'400.00		1'250.00	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	1'600.00		2'000.00		5'000.00	
3664.01	Aide à la protection de l'environnement	7'993.55		8'000.00		1'064.00	

Commentaires de la page N° 13

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
4	Travaux	
43	Routes et chemins	
430	Routes et chemins	
430.3060.00	Remboursement de frais et indemnités	Remboursement des frais de déplacement du personnel d'exploitation à raison de 70 cts le kilomètre
430.3114.00	Achat machines et matériel d'exploitation	Achat d'outillage et de matériel nécessaire au service d'exploitation
430.3114.01	Vêtements de travail	Remplacement des vêtements de travail du personnel d'exploitation et du responsable des Step de Praz Faucon et de l'AET
430.3123.00	Consommation d'électricité déchetterie	Imputation de 60% de la facture d'électricité aux locaux de voirie de Praz Faucon
430.3123.01	Consommation électricité (Eclairage public)	Consommation d'électricité pour l'éclairage public partiellement au point lumineux et sur la base de compteurs disposés à la route de Morrens, rue du Village et chemins du Four, de la Chavanne, des Choulaire, de Palud, des Alouettes, de l'Orgevaux et des Fougères. Une ristourne sur l'éclairage facturé à forfait par Romande Energie est comptabilisée sous le compte 430.4395.00 page 15 ci-après
430.3124.00	Achat de consommation de mazout et carburants	Le plein des véhicules est effectué à la station d'essence AVIA. Le budget prévoyait 4'000 l. à un prix moyen de CHF 2.--/litre alors que les comptes ont enregistré 6'398 l. à un prix moyen de CHF 1.80/litre (CHF 1.61 en 2020)
430.3135.00	Achat de matières premières brutes et travaillées	Les comptes 2021 enregistrent l'achat de 97.98 tonnes de sel, pour un total de CHF 20'049.70, y compris le transport. Le solde concerne l'achat de piquets de signalisation pour la neige et la location des bouteilles de gaz chez Carbagaz
430.3141.00	Entretien local de voirie	Outre l'entretien courant des locaux de voirie de Praz Faucon, ce poste comprend la réparation du portail automatique de l'entrée du site
430.3141.01	Entretien Hangar des Rossets	Un éclairage défectueux a dû être remplacé et les installations électriques ont été mises en conformité à la suite du contrôle OIBT
430.3142.00	Entretien et amélioration du réseau routier	Dans le cadre de l'entretien du réseau routier, il a été procédé au curage des sacs de route, à l'entretien ou remplacement de couvercles de chambres, à la réfection de bordures de routes, pose de revêtement phonoabsorbant tronçon RC501b de la Migros au giratoire AVIA avec marquages, réfection du cheminement piétonnier et pose d'un éclairage public au pont du Talent près du Moulin. La facture nous incombant pour la réfection de la route sur le pont du Talent ne nous est pas encore parvenue
430.3142.00	Entretien courant des voiries	Entretien courant des voiries (poubelles, balayage, nettoyage, éparage et élagage bords de route)
430.3142.01	Entretien et amélioration de la sécurité routière	Entretien divers. La réfection des marquages au sol, prévue au budget, n'a pas été réalisée en 2021
430.3143.00	Entretien de l'éclairage public	Remplacement d'un mât d'éclairage public accidenté, dépannage de l'éclairage public durant le 1 ^{er} semestre 2021. Dès le 1 ^{er} août début des travaux de Romande Energie pour la rénovation et mise aux normes de points lumineux selon préavis No 36/21 et versement de la première tranche du leasing de financement de ces travaux
430.3143.02	Entretien de la signalisation routière	Remplacement et remise en état de signalisations accidentées. Lorsque l'auteur des dégâts est connu, ces frais lui sont refacturés sous le poste 430.4363.00. Ce poste comprend également les frais d'entretien des giratoires, des signalisations lumineuses pour passages piétons, des panneaux de signalisation et des plaques de rues
430.3155.02	Entretien véhicule « Reform T9 »	Le remplacement de ce véhicule était prévu à fin 2020, c'est pourquoi il n'a pas été prévu de budget d'entretien pour ce véhicule qui a nécessité des frais d'entretien afin d'assurer son utilisation durant le service hivernal

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
43	ROUTES ET CHEMINS	929'662.00	156'154.97	1'075'313.30	145'345.00	898'858.20	189'843.77
430	ROUTES ET CHEMINS	929'662.00	156'154.97	1'075'313.30	145'345.00	898'858.20	189'843.77
3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	4'782.50		5'000.00		4'106.50	
3060.00	Frais de déplacement et indemnités	1'533.00		2'200.00		948.50	
3091.00	Frais de formation du personnel			2'400.00			
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	13'313.00		29'500.00		3'427.85	
3114.01	Achat vêtements de travail	1'694.60		2'000.00		1'884.00	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	1'192.40		1'500.00		1'348.80	
3123.01	Achat et consommation d'électricité Eclairage public	23'942.40		34'300.00		33'377.70	
3124.00	Achat et consommation de carburants, mazout	12'359.40		10'000.00		7'971.65	
3124.01	Achat et consommation de pellets pour chauffage	1'029.30		2'000.00		1'197.00	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	775.65		850.00		741.25	
3135.00	Achat de matières brutes et travaillées	21'094.90		17'400.00		12'411.30	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	6'390.10		3'900.00		61'266.75	
3141.01	Entretien des bâtiments communaux - Hangar des Rossets	2'220.10		500.00		516.95	
3141.02	Entretien des bâtiments communaux - Silo à sel			2'000.00			
3142.00	Entretien et amélioration du réseau routier	100'951.65		150'000.00		59'280.05	
3142.00	Entretien courant des voiries	13'666.75		22'000.00		15'447.85	
3142.01	Entretien et amélioration de la sécurité routière	1'185.75		24'800.00		3'594.65	
3143.00	Entretien de l'éclairage public	61'260.80		51'000.00		5'196.70	
3143.02	Entretien de la signalisation routière	9'478.25		20'500.00		3'827.50	
3154.00	Entretien des machines et du matériel d'exploitation et d'entretien	2'191.70		2'500.00		1'372.60	
3155.00	Entretien de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires	834.50		1'100.00		2'668.90	
3155.01	PICK UP TOYOTA - Entretien véhicule	1'876.85		2'000.00		1'115.80	
3155.02	REFORM MULI T9 - Entretien véhicule	10'610.80				13'679.65	

Commentaires de la page N° 14

Compte		Remarques
4	Travaux	
43	Routes et chemins	
430	Routes et chemins	
430.3155.03	Pony Boschung – Entretien véhicule	Entretien courant, dont un contrôle général avec test, a engendré des coûts plus importants que prévus au budget
430.3155.04	ISEKI – Entretien véhicule	Entretien courant et remplacement des pneus non prévu au budget 2021
430.3156.00	Frais d'exploitation des panneaux photovoltaïques	Contrôle OIBT de l'installation photovoltaïque
430.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Avant-projet de trottoir au chemin des Esserts, inscription de servitudes en lien avec des travaux routiers, suivi réalisation tapis phonoabsorbant RC501b de la Migros au giratoire AVIA. A la suite des changements de dicastères au sein de la Municipalité certains projets ont été reportés
430.3186.00	Prime d'assurances véhicules	Contrat d'assurance flotte des véhicules automobiles
430.3188.00	Facturation diverse de tiers, balayage des rues, déneigement, etc.	Les frais relatifs au service hivernal (déneigement et salage de la route cantonale) se sont élevés à CHF 11'103.40 pour le service effectué par la Commune du Mont et CHF 1'945.45 pour le service assuré par le Canton. Un privé a secondé l'équipe communale en début d'année pour CHF 7'269.75. A la suite de sa démission, il a été fait appel à une autre entreprise dont les interventions en fin d'année se sont élevées à CHF 7'735.55. Deux grands balayages des rues ont été effectués en avril et novembre, ainsi qu'un petit en juillet
430.3220.00	Intérêts des emprunts à long et moyen termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2021, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 première partie</i>
430.3311.00	Amortissements	Amortissements obligatoires (<i>voir page 8 première partie</i>). Les travaux relatifs à l'aménagement de la RC501 (1 ^{ère} partie) et l'accès au site de la Chavanne sont amortis par prélèvement de réserve figurant sous 430.4804.00
430.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel d'exploitation	Ce poste comprend les heures effectuées pour le déneigement des routes, l'entretien des voiries, etc. selon répartition des heures effectuées par le personnel d'exploitation, la part de salaire du technicien communal pour le suivi des travaux relatifs aux routes et la voirie, ainsi que les charges de conciergerie des locaux de voirie
430.3901.02	Imputation salaires et charges sociales pour l'entretien des véhicules et machines	Ce poste comprend les heures effectuées pour l'entretien des véhicules et des machines, selon répartition des heures effectuées par le personnel d'exploitation
430.3909.00	Eau et épuration du patrimoine communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la voirie ainsi que l'évacuation des eaux de surfaces des routes
430.4271.00	Loyer hangar des Rossets	Location du site de l'ancienne déchetterie des Rossets à une entreprise privée
430.4272.00	Redevances d'utilisation du domaine public	Location de 5 places de parc pour remorques non motorisées sur le site des Rossets
430.4342.00	Indemnités et taxes liées à l'usage du sol	Indemnité communale liée à l'usage du sol 0,7 ct par kwh autorisée dès le 1 ^{er} août 2007, selon préavis n° 25/07, solde selon décompte 2020 (base total 6'480'164 kWh) et acompte 2021
430.4351.01	Vente d'énergie	Rémunération par Pronovo de l'énergie produite à hauteur de 0,467 CHF le kWh (35'924 kWh)
430.4356.00	Facturation de service à des tiers	Ce compte enregistre la facturation du déneigement des chemins privés (CHF 13'635.--) et le solde représentant diverses facturations à des tiers. Le sel à neige utilisé par la commune de Morrens selon accord n'avait pas encore pu être facturé lors du bouclage des comptes

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3155.03	Pony Boschung - Entretien Véhicule	7'348.05		3'500.00		3'774.00	
3155.04	ISEKI - Entretien véhicule	3'156.60		2'500.00		3'176.10	
3155.05	John Deere 455 - Entretien véhicule	271.30		1'000.00		2'227.15	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	595.60		100.00		570.80	
3182.00	Frais de téléphones	3'592.40		3'720.00		3'583.20	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	21'500.00		45'000.00		22'170.00	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	2'070.60		2'650.00		2'357.90	
3186.02	Primes d'assurance véhicules	6'252.00		8'850.00		7'031.10	
3188.01	Facturation de tiers, balayage des rues, déneigement, etc..	35'600.35		35'800.00		28'881.75	
3192.00	Taxes sur les véhicules à moteur	4'340.10		4'220.00		4'157.40	
3199.01	Frais divers - indemnités pour dommages à des tiers			2'000.00		21.20	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	5'631.20		20'595.00		29'924.35	
3311.00	Amortissement d'ouvrages de génie civil (routes)	229'528.30		229'528.30		217'705.00	
3312.00	Amortissement des bâtiments	32'800.00		32'800.00		32'800.00	
3313.00	Amortissement des machines, mobilier et véhicules	19'700.00		19'700.00		19'700.00	
3316.00	Amortissement d'autres dépenses					31'311.20	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	214'282.70		212'490.00		205'978.25	
3901.02	Imputation salaires et charges sociales du personnel - Véhicules	27'800.65		37'150.00		25'269.35	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	22'807.75		26'260.00		22'837.50	
4271.02	Loyers et locations bâtiments administratifs - Hangar des Rossets		6'000.00		6'000.00		6'000.00
4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public et administratif		2'160.00		2'520.00		2'520.00
4342.04	Indemnités et taxes liées à l'usage du sol		67'661.15		75'000.00		63'353.35
4351.01	Vente d'énergie (Panneaux solaires)		16'776.52		18'700.00		18'062.62
4356.00	Facturation de services à des tiers		19'154.70		15'500.00		13'410.00

Commentaires de la page N° 15

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
4	Travaux	
43	Routes et chemins	
430	Routes et chemins	
430.4363.00	Remboursement de dommages	Solde de remboursement de l'ECA des dégâts causés par l'incendie du 24 novembre 2020
430.4395.00	Autres recettes	Remboursement par Romande Energie du trop perçu sur le montant à forfait facturé pour l'éclairage public de mai 2014 à décembre 2019
430.4804.00	Prélèvement de fonds de réserve	Prélèvement du fonds de réserve constitué pour la couverture de l'amortissement des préavis relatifs à l'aménagement de la RC501 (1 ^{ère} partie), de l'accès au site de la Chavanne
44	Parcs promenades et cimetière	
440	Parcs promenades et cimetière	
440.3145.00	Entretien des parcs, zones de loisirs, terrains de sport, cimetière	Ce compte comprend l'évacuation des restes d'un cabanon incendié en forêt, dont le montant a été facturé aux responsables, l'entretien et l'aménagement du cimetière, achat de fleurs et produits pour Espaces verts, bâtiments communaux et bacs suspendus, achat d'outillage divers pour l'entretien des espaces verts. La régénération du terrain de football du Billard a été effectuée pour un montant total de CHF 8'292.--. Les derniers travaux pour l'aménagement des alentours du terrain de pétanque se sont élevés à CHF 2'952.60. L'abattage du cèdre de la Ferme du Verger et son évacuation ont totalisé CHF 2'484.15. Le coût de l'évacuation des déchets végétaux lié à l'entretien des espaces verts de la commune est imputé à ce dicastère pour un montant de à CHF 5'772.80
440.3145.01	Entretien des places de jeux	Contrat de maintenance et entretien de la place de jeux de la Chavanne
440.3145.02	Entretien sentiers nature en forêt	Redevance d'anticipation annuelle versée au SESA pour la passerelle sur le Talent et entretien du sentier du Talent
440.3145.03	Entretien des cordons boisés	La servitude de passage du cheminement du quartier Dessus la Praz ayant été finalisée, les travaux de réfection du chemin ont pu être entrepris en fin d'année
440.3145.04	Entretien places de pique-nique	Réfection de la place de pic-nic de la Côte à Félix à la suite du remplacement des tables altérées et traitement des déchets végétaux à la déchetterie
440.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel Espaces verts	Imputation de la part des salaires relatifs aux espaces verts en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
440.3901.03	Alentours COEC – Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs à l'entretien des alentours du Centre œcuménique, parking et forum en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
440.3901.04	EV Combe – Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs à l'entretien des extérieurs du collège de la Combe en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
440.4356.00	Facturation de personnel à des institutions de droit public	Facturation à l'ASICE des heures effectuées par le personnel d'exploitation pour l'entretien des extérieurs du collège de la Combe et évacuation cabanon incendié aux responsables
45	Ordures ménagères et déchets	
450	Ordures ménagères et déchets	
450.3114.01	Achat de vêtements de travail	Ce dicastère est assujéti à la TVA. Cet impôt peut donc être récupéré sur les charges, mais doit être perçu sur les taxes facturées au taux de 7.7%
450.3124.00	Achat de carburant, mazout	L'achat, de kit pour l'équipement des stagiaires et auxiliaires de la déchetterie, prévu au budget n'a pas été fait. Seule une paire de chaussures de sécurité a été acquise en 2021
		Achat de carburant pour le chariot élévateur utilisé pour la déchetterie

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4363.00	Remboursement de dommages		3'173.25				58'872.80
4395.00	Autres recettes		13'604.35				
4804.00	Prélèvement fonds de rénovation des routes		27'625.00		27'625.00		27'625.00
44	PARCS, PROMENADES ET CIMETIERES	161'456.85	17'487.00	176'400.00	11'150.00	155'836.25	7'821.85
440	PARCS, PROMENADES ET CIMETIERES	161'456.85	17'487.00	176'400.00	11'150.00	155'836.25	7'821.85
3145.00	Entretien des parcs et zones de loisirs	38'613.55		41'500.00		30'360.60	
3145.01	Entretien des places de jeux	2'167.45		4'450.00		1'770.10	
3145.02	Entretien des sentiers nature en forêt	85.60		5'500.00		495.55	
3145.03	Entretien des cordons boisés	8'561.25		10'000.00			
3145.04	Entretien des places de pique nique	2'281.55		5'000.00		7'309.50	
3145.05	Entretien des étangs et biotopes			1'500.00			
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	92'675.40		86'150.00		96'101.60	
3901.03	Alentours COEC - Imputation salaires et charges sociales	8'645.75		11'150.00		12'782.90	
3901.04	EV Combe - Imputation salaires et charges sociales	8'426.30		11'150.00		7'016.00	
4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public et administratif		100.00				300.00
4354.01	Vente d'objets usagés						450.00
4356.00	Facturation de services à des tiers		17'387.00		11'150.00		7'071.85
45	ORDURES MENAGERES ET DECHETS	583'426.76	558'495.36	568'110.00	541'670.00	546'060.04	517'864.44
450	ORDURES MENAGERES ET DECHETS	583'426.76	558'495.36	568'110.00	541'670.00	546'060.04	517'864.44
3091.00	Frais de formation du personnel	50.00		1'500.00			
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	2'500.05		4'000.00		6'973.95	
3114.01	Achat vêtements de travail	199.90		1'800.00		1'273.60	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	739.65		1'000.00		835.45	
3124.00	Achat et consommation de carburants, mazout	148.55		300.00		371.25	
3124.01	Achat et consommation de pellets pour chauffage	637.15		1'000.00		740.95	

Commentaires de la page N° 16

<i>Compte</i>	<i>Remarques</i>	
4	Travaux	
45 450	Ordures ménagères Ordures ménagères	
450.3139.00	Protection de l'environnement – compostage	Evacuation des déchets verts (compost) (316.16 tonnes de branches broyées et 269.16 tonnes de gazon et feuilles) et entretien des places de stockage
450.3141.00	Entretien de la déchetterie	Création d'un mur en bloc empilables pour le stockage les déchets verts selon demande COFIN DE 06-2021, réparation du portail d'accès au site, renforcement de la sécurité incendie par l'installation d'extincteurs supplémentaires et entretien usuel
450.3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Maintenance du système de vidéosurveillance, maintenance du système de gestion des cartes et réparation à plusieurs reprises de la barrière d'accès à la déchetterie,
450.3185.00	Honoraires	Facture de la commune de Morrens pour mise à disposition de personnel pour la gestion de la déchetterie durant l'absence de la responsable
450.3188.00	Enlèvement et élimination des ordures ménagères	<i>Voir tableaux récapitulatifs pages 19 et 20 de la première partie</i>
450.3191.01	Réduction de l'impôt préalable selon degré de couverture	Selon l'art. 75, 3è al. OTVA, qui stipule « <i>Si les fonds, éléments de l'art. 18, al. 2, let. a à c, LTVA, sont versés pour couvrir un déficit d'exploitation, l'impôt préalable doit être réduit globalement en fonction du rapport entre ces éléments et le chiffre d'affaires total, sans taxe sur la valeur ajoutée</i> ». La couverture des charges n'étant pas assurée à 100% par les taxes, une réduction de l'impôt préalable récupéré a été effectuée proportionnellement
450.3220.00	Intérêts emprunts à moyen et long termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2021 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 de la première partie</i>
450.3312.01	Amortissement des bâtiments - Déchetterie	Amortissement obligatoire <i>(voir page 8 de la première partie)</i>
450.3526.00	GEDREL – participation à des charges	Participation de CHF 2.00 par habitant (2'768) hors TVA à 7.7% et CHF 2.50 par habitant (2'768) sur les frais de compactage
450.3812.00	Attribution au fonds de régulation	Attribution au fonds de régulation du supplément provenant des taxes perçues et du solde disponible sur le retour de la taxe au sac <i>(voir page 18 de la première partie)</i>
450.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Imputation de la part des salaires relatifs à la déchetterie en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
450.3909.00	Eau et épuration bâtiments communaux	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la déchetterie
450.4342.05	Taxe d'utilisation et d'entretien	La taxe de base pour les ménages a été réduite à CHF 95.- par habitant de plus de 18 ans et maintenue à CHF 200.- par entreprise. Il a été également procédé à un remboursement de CHF 50.-. Un prélèvement du fonds de réserve 9282.05 correspondant au montant remboursé a été effectué par le compte 450.48012.00 à la page suivante. Ces montants sont hors TVA 7.7%. Les comptes 2021 enregistrent encore la participation de la Commune de Bretigny-sur-Morrens et de la Ville de Lausanne (Montheron) pour l'accès à notre déchetterie par leurs habitants
450.4353.00	Rétrocession par le réseau sur la taxe au sac	Le retour de la taxe au sac sur l'évacuation des déchets fixé, pour les acomptes, à CHF 340.- (hors TVA) par tonne d'ordures ménagères ramassées en porte-à-porte, s'est élevé à CHF 362.53 (hors TVA) par tonne lors du bouclage des comptes. Les montants encaissés couvrent les coûts d'évacuation et traitement des ordures ménagères
450.4354.00	Vente de produits récupérés (verre, aluminium, etc..)	Ce poste comprend, comme les années précédentes, le remboursement par Gedrel de la participation à la taxe anticipée pour le verre récupéré, la part d'Igora pour les cannettes en aluminium et la part de PET recycling pour les bouteilles en PET. Il est à relever qu'en 2020, le papier et le carton ont généré des coûts supplémentaires et aucun retour

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3139.00	Protection de l'environnement - Compostage	57'147.50		60'000.00		54'682.05	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	15'978.20		1'750.00		1'157.45	
3154.00	Entretien des machines et du matériel d'exploitation et d'entretien	3'932.05		4'000.00		4'189.00	
3155.00	Entretien de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires			200.00		1'064.15	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	2'812.50		2'650.00		8'674.50	
3170.00	Frais de réceptions et de manifestations	581.85		4'000.00		29.25	
3182.00	Frais de téléphones	1'040.35		1'080.00		1'039.40	
3185.00	Honoraires	725.00					
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	1'094.70		1'350.00		1'301.55	
3186.02	Primes d'assurance véhicules	404.20		570.00		448.60	
3188.00	Evacuation déchets	223'519.75		222'700.00		204'570.75	
3191.01	TVA - REDIP	1'636.06		2'000.00		2'072.35	
3192.00	Taxes sur les véhicules à moteur	59.00		60.00		59.00	
3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés	200.00		200.00		200.00	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	646.80		2'380.00		3'746.80	
3312.01	Amortissement des bâtiments - Déchetterie	37'900.00		37'900.00		48'070.25	
3526.02	GEDREL - participation à des charges de protection de l'environnement	12'420.00		12'600.00		12'456.00	
3812.00	Attribution aux financements spéciaux pour l'incinération et l'élimination des ordures	57'801.00		39'340.00		37'070.14	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	160'235.50		164'900.00		153'996.80	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	1'017.00		830.00		1'036.80	
4342.05	Taxes d'utilisation et d'entretien (Enlèvement et incinération des déchets)		274'975.95		395'100.00		351'444.87
4353.00	Rétrocession par le réseau sur la taxe au sac		124'194.97		110'000.00		136'222.79
4354.00	Vente de produits récupérés		44'035.14		17'300.00		18'043.45

Commentaires de la page N° 17

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
4	Travaux	
450	Ordures ménagères	
450.4356.00	Facturation à des tiers	Facturation des excédents de volumes apportés à la déchetterie et coûts de traitement et d'élimination des déchets relatifs au dicastère des Espaces Verts. Ce compte enregistre également la part des déchets à financer par l'impôt des communes de Bretigny-sur-Morrens et Morrens pour 2021
450.4656.01	Ristourne sur les biodéchets	Les comptes 2020 ont enregistré une ristourne exceptionnelle versée par Gedrel sur les biodéchets afin d'encourager au tri des déchets végétaux
450.4812.00	Prélèvement financement spéciaux déchets	Prélèvement du fonds de réserve du remboursement de CHF 50.- sur les taxes perçues les années antérieures
46	Réseau d'égouts et d'épuration	
460	Réseau d'égouts	
460.3144.00	Entretien des canalisations	Curage des canalisations, réparation d'un collecteur à la route de la Bérallaz et récupération des eaux de surface au chemin des Fleurettes
460.3811.01	Attribution aux financements spéciaux – FCT	L'excédent de revenu du dicastère 46 (à taxes affectées) est attribué à la réserve
460.3811.00	Attribution aux financements spéciaux – INVT	Attribution au fonds de réserve pour investissements futurs de la contribution d'équipement ainsi que des taxes uniques de raccordement (comptes n° 460.4341.00 et n° 460.4341.02)
460.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Imputation de la part des salaires relatifs aux travaux effectués sur le réseau d'égouts en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
460.4341.00	Contribution d'équipement	Contribution d'équipement selon art. 34 du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux (REEE) sur une parcelle constructible. Ces taxes sont attribuées au fonds de réserve 9280.04 par le compte n° 460.3811.01 ci-dessus
460.4341.02	Taxe unique de raccordement	Taxes uniques de raccordement perçues lors de nouvelles constructions. Ces taxes sont attribuées au fonds de réserve 9280.04, figurant au bilan, par le compte n° 460.3811.01 ci-dessus
460.4342.00	Taxes d'utilisation et d'entretien (épuration) (m3 consommés)	Taxe perçue en fonction de la base de facturation (m3 d'eau consommée)
460.4342.01	Taxes d'utilisation et d'entretien (eaux claires) (m2 surface construite au sol)	Taxe perçue en fonction de la base de facturation (m2 de surface construite au sol)
460.4342.02	Taxes par personnes et places de travail	Taxes perçues en fonction de la base de facturation (par personne ou place de travail)
460.4342.03	Taxe fédérale sur les micropolluants	Cette taxe fédérale de CHF 9.--/habitant, entrée en vigueur en 2016, est perçue afin de financer les travaux de mise en conformité des stations d'épuration afin de permettre de traiter les micropolluants
460.4909.00	Part épuration bâtiments communaux	Facturation interne de l'épuration sur les bâtiments communaux et l'évacuation des eaux claires des routes

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4356.00	Facturation de services à des tiers		24'724.00		19'200.00		6'634.23
4363.00	Remboursement de dommages						3'543.95
4393.00	Impôt préalable sur imputations internes		65.30		70.00		66.20
4656.01	Ristourne sur les biodéchets						1'908.95
4812.00	Prélèvement financement spéciaux déchets		90'500.00				
46	RESEAU D'EGOUTS ET D'EPURATION	738'377.40	738'377.40	642'570.00	642'570.00	734'136.80	734'136.80
460	RESEAU D'EGOUTS ET D'EPURATION	356'767.55	665'882.80	233'475.00	560'820.00	395'437.40	650'951.25
3144.00	Entretien des canalisations	27'830.90		45'000.00		54'435.00	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise			10'000.00			
3191.01	TVA - REDIP	784.30					
3191.03	TVA due sur imputations internes	2'497.80		3'000.00		2'766.11	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	472.55		1'585.00		2'376.65	
3311.01	Amortissement d'ouvrages d'assainissement	17'000.00		17'000.00		17'000.00	
3316.00	Amortissement d'autres dépenses	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
3811.00	Attrib. financements spéciaux épuration - FCT	205'984.95		126'280.00		243'674.79	
3811.01	Attrib. financements spéciaux épuration - INVT	91'437.50				54'916.50	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	6'759.55		26'610.00		16'268.35	
4341.00	Contribution d'équipement (REEE art. 34 a,b)		9'262.50				
4341.02	Taxes unique de raccordement		82'175.00				54'916.50
4342.00	Taxes utilisation-entretien (Epurat)(REEE art. 37 et 38) - consommation eau m3		299'316.50		292'600.00		312'738.10
4342.01	Taxes d'utilisation et d'entretien (Epurat)(REEE art. 37 et 38) - Réseau eaux claires selon surface m2		158'819.15		158'000.00		169'482.60
4342.02	Taxe par personne et place de travail		53'987.20		44'500.00		46'866.45
4342.03	Taxe fédérale sur les micropolluants		27'385.60		25'200.00		28'257.60
4909.00	Imputation interne eau et Epuration Bâtiments communaux		34'936.85		40'520.00		38'690.00

Commentaires de la page N° 18

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
4	Travaux	
46 461	Réseau d'égouts et d'épuration Station d'épuration	
461.3123.00	Achat et consommation d'électricité	Un détecteur défectueux du système autonettoyant de la vis sans fin de la Step a entraîné son fonctionnement perpétuel, d'où une consommation supplémentaire d'électricité en 2020. Le problème a été identifié et corrigé début 2021
461.3133.01	Produits chimiques	Achat de chlorure ferrique pour la déphosphatation de l'eau, soit environ 50 l. par jour
461.3185.00	Honoraires, frais d'analyses et de surveillance	Ce poste comprend les coûts en lien avec l'étude de la Régionalisation des STEP, les factures du SESA pour l'analyse de l'eau sortant de la Step, la facturation par l'AET d'une quote-part de 40% des frais du service de piquet de l'employé communal, ainsi que le remplacement de notre exploitant des Steps lors de ses absences
461.3188.02	AET - Traitement des boues et déchets	325.50 m3 de boues ont été transférées pour traitement à la Step de l'AET au moyen du système de traitement par centrifugeuse puis ont été transportées à Lausanne pour leur élimination par incinération
461.3191.00	Taxe fédérale des eaux usées	Participation à la taxe fédérale sur les micropolluants par CHF 9.- à l'habitant raccordé sur le versant Step de Praz Faucon. Le versant raccordé sur l'AET a été facturé directement à l'AET
461.3526.00	AET - Participation à des charges de protection de l'environnement	Cugy participe pour 29,36 % aux intérêts et amortissements de l'investissement de l'AET et pour 1'543 EH (équivalent habitants) sur un total de 5'561 EH. Les charges à répartir entre les communes s'est élevé à CHF 569'536.24
461.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel pour la Step de Praz Faucon	Imputation de la part des salaires relatifs aux travaux effectués à la Step de Praz Faucon en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
461.3901.01	AET - Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs aux travaux effectués à la Step de l'AET en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
461.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la Step de Praz Faucon. Un détecteur défectueux du système autonettoyant de la vis sans fin de la Step a conduit à une surconsommation d'eau
461.4356.01	AET - Facturation de services	Facturation des heures effectuées par le personnel communal pour l'AET au prix de CHF 65.-- de l'heure, charges comprises
461.4656.00	Participations et subventions pour la protection de l'environnement	Subventions fédérale et cantonale pour l'audit énergétique effectué sur la Step de Praz Faucon
47 470	Cours d'eau et rive Entretien des cours d'eau et rives	
470.3147.00	Entretien des cours d'eau	Concession utilisation de l'eau du Talent selon budget. Les comptes 2021 enregistrent les premières factures relatives au préavis n° 27-20 Crédit d'étude pour la remise à ciel ouvert du ruisseau « Derrey le Motty », celui-ci devant être financé par voie budgétaire
470.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs à l'entretien du canal du Talent en fonction des heures ventilées par le personnel d'exploitation

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
461	STATION D'EPURATION	381'609.85	72'494.60	409'095.00	81'750.00	338'699.40	83'185.55
3091.00	Frais de formation du personnel			100.00			
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	138.55		500.00		73.00	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	14'788.40		13'000.00		14'147.75	
3133.01	Achat de produits chimiques traitement step	7'951.00		7'500.00		4'936.75	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux			800.00		2'925.15	
3154.00	Entretien des machines et du matériel d'exploitation et d'entretien	13'066.60		15'000.00		2'090.95	
3182.00	Frais de téléphones	50.00		50.00			
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	27'255.75		21'800.00		23'857.90	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	360.45		500.00		340.00	
3188.02	AET - Transport et élimination déchets STEP	29'911.60		41'070.00		30'839.65	
3191.04	Taxe fédérale sur les eaux usées	13'752.00		14'400.00		13'986.00	
3526.00	AET - Participation à des charges de protection de l'environnement	159'602.15		170'465.00		134'629.25	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	32'723.75		33'450.00		25'576.90	
3901.01	AET - Imputation salaires et charges sociales du personnel	75'510.75		81'750.00		71'848.55	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	6'498.85		8'710.00		13'447.55	
4356.00	Facturation à des tiers		3'461.25				
4356.03	AET - Facturation de services		66'235.00		81'750.00		82'566.25
4393.00	Impôt préalable sur imputations internes		298.35				619.30
4656.00	Participations et subventions pour l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement		2'500.00				
47	COURS D'EAU ET RIVES	17'268.80	0.00	3'740.00	0.00	6'106.90	0.00
470	ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET RIVES	17'268.80	0.00	3'740.00	0.00	6'106.90	0.00
3147.00	Entretien des cours d'eau	12'863.15		40.00		1'933.30	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	4'405.65		3'700.00		4'173.60	

Commentaires de la page N° 19

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
5	Instruction publique et cultes	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 1'686'608.29 (budget CHF 1'828'790.--), soit une amélioration de CHF 142'181.71
51	Enseignement primaire	
510	Enseignement primaire	
510.3123.00	Consommation d'électricité Pavillons de la Chavanne	Consommation d'électricité, comprenant le chauffage des pavillons installés dans ces locaux, jusqu'à la fin du mois de juillet
510.3141.00	Entretien des bâtiments communaux	A la suite du démontage des Pavillons, réfection de l'enrobé pour remise en état du terrain
510.3161.00	Location des Pavillons de la Chavanne	Loyers versés pour la location des modules composant les pavillons jusqu'à fin juillet 2021 et frais de démontage et évacuation du bâtiment
510.3522.00	Participation à des charges d'enseignement	Participation aux frais d'organisation du Passeport vacances. 34 passeports vacances traditionnels et 16 passeports vacances farniente ont été délivrés en 2021. La Commune a pris en charge 6 activités
510.3522.01	Participation à l'Etablissement scolaire primaire	Le budget prévoyait 290 élèves à CHF 4'640.- alors que les comptes de l'ASICE ont bouclé avec 275 élèves au 01.10.2021 (soit 15 élèves de moins) à CHF 4'445.23 y compris frais de transport. <i>Voir Rapport de Gestion Page 70 « Finances de l'ASICE »</i>
510.3901.00	Imputation salaires et charges sociales personnel	Imputation de la part des salaires, avec charges sociales, de la cheffe concierge dans le cadre de la gestion du parc immobilier de la commune
510.3909.00	Eau et épuration bâtiments communaux	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour les pavillons de la Chavanne (jusqu'au mois de juillet 2021)
510.4271.01	Location des salles d'enseignement	Location de 23 salles d'enseignement à l'ASICE selon tarif
510.4271.03	Location de locaux	Location des pavillons de la Chavanne à l'EFAJE pour l'UAPE, jusqu'au 31 juillet 2021
510.4356.01	Entretien des salles de classes	Facturation des frais d'entretien des 23 salles à l'ASICE (CHF 11'000.- par salle)
510.4356.02	Entretien des salles UAPE	Charges des pavillons de la Chavanne, facturés à l'EFAJE pour les UAPE jusqu'au 31 juillet 2021
510.4512.00	Participation cantonale à des charges d'enseignement	Participation cantonale à l'enseignement d'élèves intégrés au bénéfice de mesures renforcées
51	Enseignement primaire	
511	Collège de la Chavanne	
511.3122.00	Achat et consommation d'énergie (chauffage à distance)	Facture de la part de chauffage à distance (y compris frais fixes de l'installation) au collège et à la salle de gymnastique de la Chavanne. La part incombant au collège du Motty est comptabilisée directement sous 355.3122.00. Dans le cadre des mesures COVID, il a été nécessaire d'aérer régulièrement les salles de classes, ce qui a généré un supplément de chauffage

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	Instruction publique et cultes	2'535'483.14	848'874.85	2'676'875.00	848'085.00	2'598'922.45	873'314.05
			1'686'608.29		1'828'790.00		1'725'608.40
51	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	1'855'076.60	808'460.25	1'993'050.00	798'925.00	1'950'299.05	837'597.55
510	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	1'259'133.45	769'350.00	1'376'830.00	758'800.00	1'267'621.45	787'600.00
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé			300.00			
3123.00	Achat et consommation d'électricité	4'608.40		3'600.00		6'591.10	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	4'216.60		3'500.00			
3161.00	Loyers	25'142.55		19'800.00		38'772.00	
3522.00	Participation à des charges d'enseignement	1'320.50		2'800.00		1'683.30	
3522.01	Participation à des charges d'enseignement de l'ASICE	1'222'438.25		1'344'650.00		1'216'478.50	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	845.40		1'650.00		3'194.70	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	561.75		530.00		901.85	
4271.01	Location salles de classes		483'000.00		483'000.00		483'000.00
4271.03	Location pavillons à l'EFAJE (UAPE)		23'100.00		19'800.00		39'600.00
4356.01	Facturation entretien salles de classes		253'000.00		253'000.00		253'000.00
4356.02	Facturation entretien salles UAPE		3'500.00		3'000.00		6'000.00
4512.00	Participation cantonale à des charges d'enseignement		6'750.00				6'000.00
511	COLLEGE DE LA CHAVANNE	230'691.80	19'720.25	238'910.00	18'525.00	258'243.75	19'761.65
3091.00	Frais de formation du personnel			1'000.00			
3112.00	Achat de mobilier scolaire			1'000.00		138.00	
3114.01	Achat vêtements de travail	488.75		550.00		275.00	
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé			500.00			
3122.00	Achat et consommation d'énergie	40'464.50		35'000.00		28'528.85	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	4'304.95		7'000.00		8'462.70	

Commentaires de la page N° 20

Compte		Remarques
5	Instruction publique et cultes	
51	Enseignement primaire	
511	Collège de la Chavanne	
511.3141.00	Entretien du bâtiment	Entretien courant de l'immeuble, contrat d'entretien du monte-charge et du système de détection incendie, ainsi que réparation du sol (facturé sous compte 511.4356.00 ci-dessous) et nettoyage de la ventilation de la salle de gymnastique, installation d'un bypass sur conduite d'eau chaude pour limiter le risque de légionelles, réparation de fuites d'eau sur conduites internes de l'immeuble (remboursement partiel de l'assurance dégâts d'eau sous le compte 511.4363.00 ci-dessous), contrôle OIBT du collège, réfection de la rampe d'accès au garage de la concierge, réparation du four et remplacement de la porte d'entrée de l'appartement de la concierge
511.3182.00	Frais de téléphone collège de la Chavanne	Ligne téléphonique du bureau et téléphone mobile de la cheffe concierge
511.3220.00	Intérêts des emprunts à long et moyen termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2021 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 de la première partie</i>
511.3312.00	Amortissement des bâtiments	Amortissement de la réfection extérieure du Collège de la Chavanne (<i>voir page 8 de la première partie</i>)
511.3901.00	Imputation salaire et charges sociales du personnel	Imputation de la part des salaires, avec charges sociales, pour la conciergerie, ainsi que pour les travaux effectués par le personnel d'exploitation dans l'immeuble. La part de salaire de la cheffe concierge consacrée à la gestion des divers bâtiments communaux est attribuée aux différents immeubles sur les comptes respectifs
511.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le collège de la Chavanne et la salle de gymnastique
511.4271.00	Loyers et locations	La location de la salle de gymnastique du collège de la Chavanne réduite à cause de Covid-19 et loyer de l'appartement de service
511.4356.00	Facturation diverse à des tiers	Participation de l'ASICE au contrat de vidéosurveillance pour le collège de la Combe et facturation de la réparation des dégâts causés par usagers de la salle de gymnastique
511.4363.00	Remboursement de dommages	Remboursement par l'assurance dégâts d'eau des dommages causés par les fuites d'eau sur conduites internes de l'immeuble
511.4512.00	Participation cantonale à des charges d'enseignement	Dans les comptes 2020, subvention cantonale des bornes Wifi installées au collège de la Chavanne et à la salle de gymnastique
512	Collège de la Cavenettaz	
512.3122.00	Achat de consommation d'énergie	Ventilation de 20 % de la consommation totale de gaz pour le chauffage du collège de la Cavenettaz
512.3186.01	Primes d'assurance bâtiment	A la suite de la mise à jour de la Police d'assurance bâtiments, le montant à attribuer au collège de la Cavenettaz a pu être identifié et porté dans le compte correspondant. Auparavant ce montant était englobé dans la facture de la Maison villageoise

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	5'139.40		6'500.00		5'827.15	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	18'455.10		16'200.00		55'404.60	
3155.00	Entretien de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires			200.00			
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	5'065.00		5'200.00		9'049.70	
3182.00	Frais de téléphones	1'380.20		1'740.00		1'372.30	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	6'653.30		6'950.00		6'537.80	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	753.55		2'775.00		4'312.90	
3312.00	Amortissement des bâtiments	44'750.00		44'750.00		44'750.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	100'034.85		105'310.00		90'287.85	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	3'202.20		4'235.00		3'296.90	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		15'580.00		17'100.00		13'415.00
4354.01	Vente d'objets usagés						50.00
4356.00	Facturation de services à des tiers		1'975.60		1'425.00		1'421.65
4363.00	Remboursement de dommages		2'164.65				
4512.00	Participation cantonale à des charges d'enseignement						4'875.00
512	COLLEGE DE LA CAVENETTAZ	77'155.45	15'600.00	76'700.00	15'600.00	80'623.10	15'600.00
3112.00	Achat de mobilier scolaire			600.00			
3122.00	Achat et consommation d'énergie	6'023.45		6'000.00		5'424.55	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	3'063.40		3'000.00		2'712.00	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	729.45		2'500.00		518.00	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	486.80		4'800.00		3'906.10	
3141.03	Entretien des bâtiments communaux - Appartement de fonction			300.00			
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	76.45		500.00		126.00	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	549.90				43.30	

Commentaires de la page N° 21

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
5	Instruction publique et cultes	
51	Enseignement primaire	
512	Collège de la Cavenettaz	
512.3220.00	Intérêts des emprunts	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2020, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 de la première partie</i>
512.3312.00	Amortissement des bâtiments	Amortissements obligatoires (<i>voir page 8 de la première partie</i>)
512.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation des salaires de conciergerie pour les locaux situés à la Cavenettaz, ainsi que de la part des salaires des employés d'exploitation étant intervenus dans ces mêmes locaux
512.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le collège de la Cavenettaz et de l'appartement de service
512.4271.00	Loyers	Loyer de l'appartement de service
513	Collège de l'Epi d'Or	
513.3122.00	Consommation d'énergie	Ce bâtiment est alimenté en gaz pour le chauffage. Dans le cadre des mesures COVID, il a été nécessaire d'aérer régulièrement les salles de classes, ce qui a généré un supplément de chauffage et d'énergie
513.3141.00	Entretien du bâtiment	Outre l'entretien courant du bâtiment prévu au budget, un robinet de jardin et un bypass sur conduite d'eau chaude pour limiter le risque de légionelles ont été installés et un détecteur de mouvement avec minuterie a été remplacé
513.3182.00	Frais de téléphone	Frais de téléphone mobile du concierge
513.3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2021, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 de la première partie</i>
513.3312.00	Amortissement immeuble	Amortissement obligatoire (<i>voir page 8 de la première partie</i>)
513.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation des salaires de conciergerie pour le collège de l'Epi d'Or
513.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le collège de l'Epi d'Or
513.4271.00	Location des salles	La location de la salle de rythmique du collège de l'Epi d'Or a été réduite pour cause de Covid-19
513.4363.00	Remboursement de dommages	Les comptes 2020 ont enregistré le remboursement des coûts de remise en état suite aux dégâts causés au bâtiment en 2020

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	236.20		870.00		1'411.05	
3312.00	Amortissement des bâtiments	26'700.00		26'700.00		26'700.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	38'763.15		30'900.00		39'255.45	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	526.65		530.00		526.65	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		15'600.00		15'600.00		15'600.00
4363.00	Remboursement de dommages						
513	COLLEGE DE L'EPI D'OR - ES CHESAUX	288'095.90	3'790.00	300'610.00	6'000.00	343'810.75	14'635.90
3091.00	Frais de formation du personnel			500.00			
3101.00	Fournitures de bureau	28.25		250.00			
3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	91.05		700.00		59.00	
3114.01	Achat vêtements de travail	204.95		275.00		313.95	
3122.00	Achat et consommation d'énergie	7'063.45		6'500.00		6'022.95	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	2'490.05		2'500.00		2'093.75	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	2'900.90		3'900.00		4'137.25	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	10'244.10		8'500.00		55'309.55	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	1'623.05		1'420.00		1'405.50	
3182.00	Frais de téléphones	544.90		600.00		544.20	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	3'424.45		4'800.00		4'023.95	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	3'941.05		14'510.00		22'337.20	
3312.00	Amortissement des bâtiments	187'000.00		187'000.00		187'000.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	67'059.85		67'825.00		59'115.10	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	1'479.85		1'330.00		1'448.35	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		3'790.00		6'000.00		2'882.50
4363.00	Remboursement de dommages						11'753.40

Commentaires de la page N° 22

Compte		Remarques
5	Instruction publique et cultes	
52	Enseignement secondaire	
520	Enseignement secondaire	
520.3522.01	Participation à des charges d'enseignement (Etablissement)	Le budget prévoyait 117 élèves à CHF 4'640.- pour 2021, alors que les comptes de l'ASICE bouclent avec 128 élèves à CHF 4'445,23 (transports compris). <i>Voir Rapport de Gestion Page 70 « Finances de l'ASICE »</i>
520.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires des employés d'exploitation étant intervenus dans ces locaux
53	Enseignement spécialisé	
530.3512.01	Participation selon la Loi sur les écoles de musiques (LEM)	Participation selon la LEM (Loi sur les écoles de musique) à hauteur de CHF 9.50 par habitant
530.3522.00	Participation PPLS CRENOL	Participation pour 413 élèves à CHF 1.56 au secrétariat du service de Psychologie , Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire (PPLS) de la Couronne de la Région Nord-Ouest Lausannois (CRENOL), selon convention (418 élèves à CHF 1.84 en 2020)
54	Para-scolaire	
540	Orientation professionnelle	
540.3512.00	Participation à l'orientation professionnelle	Les frais pour l'orientation professionnelle sont pris en charge par le Canton, alors que la mise à disposition de locaux est du ressort des communes. Pour 2021, notre participation à cette charge a été facturée CHF 0.9138 par habitant
56	Service médical et dentaire	
560.3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique (service dentaire)	La cotisation 2021 de CHF 5.-- est basée sur 2'760 habitants jusqu'au 30 juin, soit CHF 6'900.--. Le solde du compte concerne les soins effectués qui sont facturés aux parents sous 560.4320.00
58	Temples et Cultes	
580	Temples et Cultes	
580.3122.00	Achat et consommation d'énergie	Ventilation de 20 % de la consommation de gaz pour le chauffage du Centre œcuménique, ces locaux étant occupés régulièrement
580.3141.00	Entretien immeuble Centre œcuménique	Les frais d'entretien sont directement pris en charge par la Commune puis répartis entre les communes de Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville et Morrens selon convention. Des problèmes de chauffage ont nécessité plusieurs interventions. Le budget prévoyait le remplacement des WC qui n'a finalement pas été effectué. En revanche il a fallu effectuer le nettoyage de la toiture.
580.3182.00	Frais de téléphone	Ligne téléphonique du Centre œcuménique

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
52	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	569'181.24		544'280.00		534'121.55	
520	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	569'181.24		544'280.00		534'121.55	
3522.01	Participation à des charges d'enseignement de l'ASICE	568'989.44		542'880.00		533'850.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	191.80		1'400.00		271.55	
53	ENSEIGNEMENT SPECIALISE	26'863.10		27'100.00		27'065.05	
530	ENSEIGNEMENT SPECIALISE	26'863.10		27'100.00		27'065.05	
3512.01	Participation à des charges cantonales d'enseignement	26'220.00		26'600.00		26'296.00	
3522.00	Participation à des charges d'enseignement	643.10		500.00		769.05	
54	OFFICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE	2'522.25		3'080.00		2'461.95	
540	ORIENTATION PROFESSIONNELLE	2'522.25		3'080.00		2'461.95	
3512.00	Participation à des charges cantonales d'enseignement	2'522.25		3'080.00		2'461.95	
56	SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE	11'387.95	4'475.95	18'525.00	2'000.00	18'443.00	2'317.00
560	SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE	11'387.95	4'475.95	18'525.00	2'000.00	18'443.00	2'317.00
3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique d	11'387.95		18'525.00		18'443.00	
4320.00	Facturation de soins dentaires		4'475.95		2'000.00		2'317.00
58	TEMPLES ET CULTES	70'452.00	35'938.65	90'840.00	47'160.00	66'531.85	33'399.50
580	TEMPLES ET CULTES	70'452.00	35'938.65	90'840.00	47'160.00	66'531.85	33'399.50
3122.00	Achat et consommation d'énergie	6'023.45		6'000.00		5'424.50	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	974.95		1'000.00		852.00	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfec	100.65		800.00		300.65	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	10'256.00		13'800.00		8'052.60	
3182.00	Frais de téléphones	303.00		300.00		303.00	

Commentaires de la page N° 23

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
5	Instruction publique et cultes	
58	Temples et Cultes	
580	Temples et Cultes	
580.3186.00	Primes d'assurance	Primes d'assurances mobilière et immobilière de l'ECA à charge des communes
580.3652.00	Participation aux frais de cultes	Ce compte comprend le remplacement de l'organiste durant ses vacances (CHF 760.--) et la participation aux frais de culte des communes de Bretigny-sur-Morrens, Froideville et Morrens, selon convention
580.3652.01	Participation aux frais de cultes d'autres paroisses	Ce compte comprend la participation aux frais de cultes de la paroisse de Montheron et de la paroisse de langue allemande
580.3901.00	Imputation salaires et charges sociales (organiste)	Imputation du salaire avec charges sociales de l'organiste, intégrant les services effectués à l'Eglise de Morrens. L'entier de cette charge est réparti entre les communes signataires de la convention. Le solde restant à charge de la Commune de Cugy s'élève à CHF 8'068.80
580.3901.05	Imputation salaires et charges sociales (concierge)	Imputation du salaire, avec charges sociales, du service de conciergerie pour le Centre œcuménique ainsi que le temps consacré par la Cheffe concierge responsable de l'entretien des bâtiments communaux
580.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le Centre œcuménique
580.4271.00	Location Centre œcuménique	La location du Centre œcuménique est intégrée à la répartition des charges entre communes
580.4522.00	Participation de communes à des charges de culte	Participation des autres communes signataires de la convention aux frais de cultes de la Commune de Cugy

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	2'351.90		2'295.00		2'116.70	
3652.00	Aides et subventions pour les cultes	14'725.30		25'660.00		16'475.90	
3652.01	Aides et subventions à d'autres paroisses	2'983.15		3'000.00		2'670.60	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	24'148.95		25'000.00		24'144.05	
3901.05	Imputation salaires et charges sociales du personnel - Conciergerie	8'027.05		12'150.00		5'580.85	
3901.06	Imputation salaires et charges sociales du personnel - Personnel communal			150.00		44.40	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	557.60		685.00		566.60	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		1'465.00		3'000.00		2'075.00
4363.00	Remboursement de dommages						
4522.00	Participation de communes à des charges d'enseignement et de cultes		34'473.65		44'160.00		31'324.50

Commentaires de la page N° 24

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
6	Police	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 405'856.96 (budget CHF 456'230.--), soit un montant inférieur de CHF 50'373.04
60	Police et contrôle des habitants	
600	Police et contrôle des habitants	
600.3003.00	Jetons de présence commission de naturalisation	La commission municipale de naturalisation a siégé à 4 reprises en 2021
600.3060.00	Frais de déplacement	Frais de déplacement de l'Assistant de Sécurité Publique dans le cadre de son activité
600.3114.00	Achat vêtements de travail	Equipement de l'Assistant de Sécurité Publique
600.3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Ce poste enregistre les frais d'encaissement par carte de crédit du stationnement, du contrat de gestion des encaissements par carte de crédit. Une nouvelle configuration du système d'édition des tickets a été effectuée ainsi que le changement de la batterie de l'horodateur
600.3182.00	Frais de téléphones	Afin de permettre le paiement par carte de crédit, une connexion mobile par abonnement Swisscom a été mise en place pour l'horodateur de la place de stationnement de la Cavenettaz
600.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Prise en charge par la Commune des frais liés aux constats de décès (4) et participation aux convois funèbres et coûts de crémation des défunts (7), ainsi que défraiement de l'enquêteur communal pour les naturalisations (6)
600.3185.03.00	Honoraires et frais Securitas	Honoraires de la société Securitas qui effectue le contrôle des macarons de stationnement sur les sites scolaires
600.3185.03.01	Honoraires et frais Securitas – COVID-19	Les comptes 2020 ont enregistré les mesures de prévention et contrôle durant le confinement selon <i>Avis COFIN no 02-2020</i>
600.3187.00	Emoluments divers	Ce compte comprend les factures du Service de la Population pour les permis d'établissement des étrangers. La facturation et les émoluments y relatifs sont compris dans le compte n° 600.4312.00
600.3187.02	Emoluments cartes d'identité	Ce compte enregistre les factures du Service de la Population pour l'établissement des cartes d'identités
600.3220.00	Intérêts des emprunts	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2021 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 de la première partie</i>
600.3316.00	Amortissement d'autres dépenses	Amortissement obligatoire du système de vidéosurveillance
600.3511.00	Participation à des charges cantonales de sécurité publique	Participation financière de notre commune dans le cadre de la réforme policière sur l'ensemble du territoire du canton selon acomptes pour 2021
600.3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique	Frais de traitement des déchets carnés qui doivent être incinérés par le centre Valorsa à Penthaz
600.3901.00	Imputation salaire et charges sociales	Imputation du salaire, avec charges sociales de l'ASP (Assistant de sécurité publique)

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	Police	518'769.61	112'912.65	582'200.00	125'970.00	517'493.30	88'874.60
			405'856.96		456'230.00		428'618.70
60	POLICE ET CONTROLE DES HABITANTS	402'150.71	109'864.65	415'290.00	77'970.00	410'020.90	85'826.60
600	POLICE ET CONTROLE DES HABITANTS	402'150.71	109'864.65	415'290.00	77'970.00	410'020.90	85'826.60
3003.00	Jetons de présence des commissions	250.00		500.00		200.00	
3003.01	COPS - Jetons de présence			2'400.00			
3060.00	Frais de déplacement et indemnités	287.70		500.00		159.60	
3102.00	Frais de publication et documentation	689.30		1'400.00			
3114.00	Achat vêtements de travail	349.95		1'200.00		346.90	
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé			500.00		122.15	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	2'440.51		1'500.00		1'230.10	
3182.00	Frais de téléphones	432.00		440.00		432.00	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	3'102.50		4'500.00		4'699.90	
3185.03	Securitas - Honoraires et frais d'expertise	3'074.65		6'000.00		2'492.95	
3185.03.01	Securitas - Honoraires surveillance COVID 19					4'184.05	
3187.00	Emoluments et frais de taxation	9'634.10		15'100.00		11'865.70	
3187.02	Emoluments cartes d'identité	3'715.35		3'500.00		2'345.85	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	26.70		100.00		174.70	
3316.00	Amortissement d'autres dépenses	6'300.00		6'300.00		6'300.00	
3511.00	Participation à des charges cantonales de justice et sécurité publique	348'909.00		348'910.00		354'159.00	
3511.01	Décompte participation à des charges cantonales de justice et sécurité publique						
3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique d'autres communes	730.00		500.00		621.25	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	22'208.95		21'940.00		20'686.75	

Commentaires de la page N° 25

Compte		Remarques
6 600	Police Police et contrôle des habitants	
600.4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public	71 macarons de stationnement ont été délivrés pour les différents sites scolaires, le solde du compte enregistre les paiements à l'horodateur
600.4312.00	Emoluments de Police, contrôle des habitants et Chancellerie	Emoluments encaissés conformément au règlement sur les émoluments du contrôle de l'habitant, ainsi que pour les permis d'établissement dont la charge figure sous 600.3187.00
600.4312.02	Emoluments du contrôle des habitants – Cartes d'identités	Emoluments encaissés pour l'établissement des cartes d'identités, y compris l'émolument communal. Les factures correspondantes du Service de la Population se trouvent sous le compte n° 600.3187.02
600.4319.00	Emoluments administratifs divers	Facturation des frais d'incinération des animaux de compagnie, dont la charge figure sous 600.3524.00. Seuls les animaux de rente (vaches, porcs, chèvres) sont pris en charge par la Commune
600.4356.00	Facturation de services à des tiers	Facturation forfaitaire à la Commune de Morrens de l'activité de l'Assistant de Sécurité Publique (ASP) selon convention
600.4370.00	Amendes, ordonnances pénales	Encaissement de 8 ordonnances pénales rendues en 2021 selon le règlement sur les déchets, 124 contraventions de parcage, 7 dénonciations pour parcage sur des places privées mises à ban, 13 dénonciations pour absence de macaron dans les zones scolaires, 2 pour littering et 10 pour troubles à la tranquillité
600.4391.00	Finances de naturalisation	Finances versées lors du dépôt de dossier de demande de naturalisation (8 dossiers)
600.4520.02	Décompte participation à des charges cantonales de justice et sécurité publique	Décompte 2020 de la participation communale à la Réforme policière, soit 2 points d'impôts suivant le taux (CHF 99'041.- par point) et 1,174651 points d'impôt péréquatif (CHF 107'602.- par point). Les rentrées fiscales exceptionnelles d'une commune ont fortement influencé la participation selon le point d'impôt péréquatif prévu à hauteur de 1,3254 point lors du calcul des acomptes 2020
65 650	Défense contre l'incendie Défense contre l'incendie	
650.3521.00	Participation à des charges d'assoc. de communes	Part à charge de la Commune de Cugy dans le cadre de la répartition des coûts du SDIS du Haut-Talent. Les comptes n'ayant pas pu être rendus avant le bouclage, le résultat 2021 figurera dans les comptes 2022
66 660	Protection civile Protection civile	
660.3116.00	Achat d'équipement spécialisé	L'achat prévu au budget n'a pas pu être effectué en 2021
660.3123.00	Consommation d'électricité	Consommation d'électricité de l'abri PCi
660.3141.00	Entretien des bâtiments communaux	Entretien effectué par l'ORPCi (Office Régional de Protection civile) et installation de tôles de protection sur les sauts de loups
660.3521.00	Participation à l'ORPCi d'Echallens	La participation à l'ORPCi du Gros-de-Vaud a été facturée sur la base de 2'760 habitants à CHF 22.5795
660.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires des employés d'exploitation étant intervenus dans ces locaux

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public et administratif		29'162.65		30'100.00		28'561.05
4312.00	Emoluments du contrôle de l'habitant et police des étrangers		21'740.45		19'600.00		21'966.00
4312.02	Emoluments du contrôle de l'habitant - Cartes d'identité		6'580.00		6'500.00		4'130.00
4319.00	Emoluments administratifs divers		896.55		50.00		467.55
4356.00	Facturation de services à des tiers		8'220.00		8'220.00		8'220.00
4370.00	Contraventions parcage et ordonances pénales		10'750.00		12'500.00		13'820.00
4391.00	Finances de naturalisation		2'200.00		1'000.00		1'700.00
4520.02	Décompte participation à des charges cantonales de justice et sécurité publique		30'315.00				6'962.00
65	DEFENSE CONTRE L'INCENDIE		49'297.00		44'650.00		39'238.00
650	DEFENSE CONTRE L'INCENDIE		49'297.00		44'650.00		39'238.00
3521.00	Participation à des charges de justice et de sécurité publique d'autres communes		49'297.00		44'650.00		39'238.00
66	PROTECTION CIVILE		67'321.90	3'048.00	122'260.00	48'000.00	68'234.40
660	PROTECTION CIVILE		67'321.90	3'048.00	122'260.00	48'000.00	68'234.40
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé				48'000.00		
3123.00	Achat et consommation d'électricité		1'069.75		1'500.00		1'843.50
3141.00	Entretien des bâtiments communaux		1'920.35				1'843.30
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé		460.25		600.00		
3182.00	Frais de téléphones		303.00		350.00		303.00
3186.01	Primes d'assurance bâtiments		1'015.95		1'135.00		1'068.25
3521.00	Participation à des charges de justice et de sécurité publique d'autres communes		62'319.00		69'100.00		62'818.00
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel		111.95				15.90

Commentaires de la page N° 26

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
6	Police	
66	Protection civile	
660	Protection civile	
660.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour l'abri Pci
660.4521.00	Participation de l'ORPCI aux frais d'entretien des constructions	Contribution fédérale aux frais d'entretien pour CHF 3'000.- par année et CHF 48.- pour l'alarme

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	121.65		1'575.00		342.45	
4521.00	Participation de communes à des charges de justice et de sécurité publique		3'048.00		3'000.00		3'048.00
4809.00	Prélèvement fonds de réserve				45'000.00		

Commentaires de la page N° 27

Compte		Remarques
7	Sécurité sociale	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 2'558'415.85 (budget CHF 2'880'020.-) soit un montant inférieur de CHF 321'604.15
71	Service social communal	
710	Service social communal	
710.3185.01	23-19 – Concept village solidaire (Crédit-cadre	Note d'honoraires pour la troisième phase, dont la durée est de 2,5 ans : Construction et émergence
710.3523.01	ASICE – Participation parascolaire	Le budget prévoyait 199 élèves à CHF 891.75 alors que le coût final s'est élevé à CHF 200 élèves à CHF 646.28 en raison de la situation sanitaire
710.3525.01	Participation à l'ARASPE	Le décompte final 2020 de l'ARASPE (A ssociation R égionale de l' A ction S ociale P rilly-Echallens), parvenu à la fin du mois de septembre 2021, présente un retour pour notre commune de CHF 1.6643 par habitant pour les frais d'encadrement des Agences d'Assurance Sociale (AAS), soit CHF 4'606.75 et une facturation CHF 0.3377 pour les frais de secrétariat et jetons de présence, soit CHF 828.-. Pour 2021, la participation est basée sur 2'760 habitants : CHF 0.30 par habitant pour la cotisation au Conseil des régions, CHF 4.6532 surcoût des frais de fonctionnement de l'antenne CSR d'Echallens et CHF 24.5774 pour les frais de fonctionnement de des Agences intercommunales d'assurances sociales. Le secrétariat de l'ARASPE et l'encadrement des agences d'assurances sociales sera facturé lors du décompte final en 2022
710.3525.03	Part. selon la LAJE	Contribution de CHF 5.- (2'760 habitants pour Cugy) à la Fondation selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) en vigueur
710.3655.00	Aides et subventions à des institutions privées – EFAJE	Le décompte de l'Association pour l'EFAJE (E ntraite F amiliale et A ccueil de J our des E nfants) s'établit comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Part fixe pour administration générale, participation par habitant (2'768) : CHF 8.50 (CHF 8.50 en 2020) - Part variable pour l'Accueil familial de jour «mamans de jour » : coût horaire de CHF 3.46 pour les communes, et une utilisation de ce service du Réseau à hauteur de 9'796 h. par les habitants de Cugy - Part variable pour l'Accueil préscolaire : coût horaire de CHF 5.35 pour les communes et une utilisation de ce service du Réseau à hauteur de 39'549 h. par les habitants de Cugy - Part variable pour l'Accueil parascolaire : coût horaire de CHF 5.20 pour les communes et une utilisation de ce service du Réseau à hauteur de 56'107 h. par les habitants de Cugy
710.3655.01	Aides et subventions à des institutions privées – Transport Handicap	Cotisation annuelle de CHF 300.- et 4 personnes, dont 2 de la Fondation Echaud, ont bénéficié de la participation communale aux transports (38 courses) pour un total de CHF 2'067.20
710.3655.02	Participation au déficit de la Garderie Arc-en-Ciel	Les comptes 2020 ont enregistré la participation au déficit de la Garderie Arc-en-ciel jusqu'à sa dissolution au 31 juillet 2020
710.3665.00	Aides individuelles de prévoyance sociale	Ce compte enregistre l'achat des sacs poubelles remis gratuitement aux parents de jeunes enfants conformément au règlement sur le traitement et l'évacuation des déchets et, pour 2021, les coûts d'hébergement d'une personne ayant été expulsée de son appartement et la prise en charge des obsèques d'une personne indigente
72	Prévoyance sociale cantonale	
720	Prévoyance sociale cantonale	Ce dicastère dépend de la facture sociale et représente un coût de CHF 669.67 par habitant (CHF 715.82 en 2020) si l'on ne tient pas compte du décompte 2020. Cette réduction de coût est influencée par les rentrées fiscales exceptionnelles d'une commune Au niveau du budget, le montant communiqué représentait, pour notre Commune, le 0,226543% du total des charges budgetées par le Canton pour la facture sociale, soit CHF 840'872'100.-- . Le décompte final de la facture sociale, tout comme le décompte pour la péréquation, ne sera connu que dans la seconde partie de l'année 2022, lorsque les péréquations définitives auront été calculées selon les comptes bouclés 2021
720.4515.00	Part. communale à la cohésion sociale décompte année précédente	VOIR COMMENTAIRES A LA PAGE 31

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	Sécurité sociale	2'693'182.85	134'767.00	2'885'020.00	5'000.00	2'762'162.70	265'113.95
			2'558'415.85		2'880'020.00		2'497'048.75
71	SERVICE SOCIAL COMMUNAL	844'881.85	5'335.00	1'036'710.00	5'000.00	799'378.70	4'984.00
710	SERVICE SOCIAL COMMUNAL	844'881.85	5'335.00	1'036'710.00	5'000.00	799'378.70	4'984.00
3102.00	Frais de publication et documentation	1'130.00		1'500.00		724.00	
3185.01	23-19 - Concept village solidaire (Crédit cadre)	51'721.00		52'000.00		39'815.00	
3523.01	ASICE - Participation Parascolaire	129'255.25		178'000.00		71'287.20	
3525.01	ARASPE - Participation à des charges de prévoyance sociale d'autres communes	77'832.45		84'610.00		77'178.80	
3525.03	FAJE - Participation à des charges de prévoyance sociale d'autres communes	13'800.00		14'000.00		13'840.00	
3655.00	EFAJE - Aides et subventions pour l'aide et la prévoyance sociale	560'968.15		698'900.00		518'062.95	
3655.01	TRANSPORT HANDICAP - Aides et subventions pour l'aide et la prévoyance sociale	2'367.20		2'700.00		2'090.35	
3655.02	GARDERIE ARC-EN-CIEL - Aides et subventions pour l'aide et la prévoyance sociale					71'396.40	
3665.00	Aides individuelles de prévoyance sociale	7'807.80		5'000.00		4'984.00	
4353.01	Vente de sacs taxés à prix réduit		400.00		500.00		550.00
4809.00	Prélèvement fonds de réserve		4'935.00		4'500.00		4'434.00
72	PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE	1'848'301.00	129'432.00	1'848'310.00	0.00	1'962'784.00	260'129.95
720	PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE	1'848'301.00	129'432.00	1'848'310.00	0.00	1'962'784.00	260'129.95
3515.01	Participation à la cohésion sociale - RS01	570'234.00		570'235.00		581'835.00	
3515.02	Participation à la cohésion sociale - RS02/04	499'161.00		499'165.00		550'373.00	
3515.03	Participation à la cohésion sociale - RS03	569'029.00		569'030.00		609'736.00	
3515.04	Participation à la cohésion sociale - RS05/06	209'877.00		209'880.00		220'840.00	
4515.00	Décompte final cohésion sociale année précédente		129'432.00				260'129.95

Commentaires de la page N° 28

Compte		Remarques
8	Services Industriels	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 29'071.55 (budget CHF 124'085.--), prélevé du fonds de réserve No 9280.03
81	Service des eaux	
810	Service des eaux	
810.3091.00	Frais de formation du personnel	Formation de fontainier du chef de voirie et inscription aux examens qui ont eu lieu en début 2022
810.3121.00	Achats et consommation d'eau	Les comptes 2021 enregistrent un achat de 155'330 m3 pour un prix de revient de CHF 1.88 hors taxes, (CHF 1.76 pour 2020) sur la base du contrat signé avec la Ville de Lausanne en 2008
810.3144.00	Entretien du réseau	Ce compte enregistre la recherche d'éventuelles fuites par corrélation sur le réseau principal, le contrat de maintenance des vannes Clayton d'entrée d'eau du réseau, inspection par caméra, curage de canalisations, ainsi que les frais liés à la réparation des fuites sur le territoire communal. Le remplacement des couvercles de chambres des sources, dans le cadre du programme d'intervention lié au dossier d'autocontrôle, a été effectué et couvert par la provision pour travaux en cours constituée dans le cadre du bouclage 2020
810.3185.00	Honoraires et frais d'analyses	Frais d'analyse de l'eau du réseau, acompte dans le cadre de l'étude de la régionalisation de la distribution d'eau, révision et contrôle des bornes hydrantes, inscription de servitude pour la source de la parcelle 73. Le budget pour la mise à jour du dossier d'auto-contrôle et mandat de soutien n'a pas été sollicité
810.3191.01	Réduction de l'impôt préalable selon le degré de couverture	Selon l'art. 75, al. 3 OTVA, qui stipule « Si les fonds, éléments de l'art. 18, al. 2, let. a à c, LTVA, sont versés pour couvrir un déficit d'exploitation, l'impôt préalable doit être réduit globalement en fonction du rapport entre ces éléments et le chiffre d'affaires total, sans taxe sur la valeur ajoutée ». La couverture des charges n'étant pas assurée à 100% par les taxes, une réduction de l'impôt préalable récupéré a été effectuée proportionnellement
810.3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2020, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. Voir pages 13 et 14 première partie
810.3311.02	Amortissement d'ouvrage du Service des eaux	Amortissement obligatoire (selon liste page 8 première partie)
810.3813.00	Attributions aux financements spéciaux	Attribution au fonds de réserve des taxes uniques de raccordement déduction faite de la couverture de déficit du dicastère. Voir pages 11 et 12 première partie
810.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs au service des eaux en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
810.4341.00	Taxes de raccordement	Taxes perçues lors de nouvelles constructions
810.4351.00	Ventes d'eau	159'130 m3 ont été facturés aux consommateurs en 2021
810.4356.00	Facturation de services à des tiers	Facturation de remplissages de piscines par borne hydrante (204 m3)
810.4813.00	Prélèvement financements spéciaux	Prélèvement du fonds de réserve du service des eaux pour couverture des frais d'entretien
810.4909.00	Imputation service des eaux de la Commune	Factures à l'interne de la consommation d'eau des bâtiments communaux (4'706 m3)

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	Services industriels	529'570.25	529'570.25	559'065.00	559'065.00	540'771.80	540'771.80
			0.00				0.00
81	SERVICE DES EAUX	529'570.25	529'570.25	559'065.00	559'065.00	540'771.80	540'771.80
810	SERVICE DES EAUX	525'287.55	529'570.25	552'225.00	559'065.00	536'259.55	540'771.80
3091.00	Frais formation du personnel	7'000.00		7'000.00			
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	999.95		1'000.00			
3121.00	Achat et consommation d'eau	292'213.10		306'000.00		323'359.35	
3135.00	Achat de matières brutes et travaillées	2'391.50		2'500.00		2'524.40	
3144.00	Entretien des canalisations	86'923.05		115'000.00		87'339.10	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	8'551.00		37'000.00		18'465.10	
3191.01	TVA - REDIP					49.70	
3191.03	TVA due sur imputations internes	176.35		310.00		282.35	
3199.01	Frais divers - indemnités pour dommages à des tiers	500.00					
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	410.40		1'505.00		2'022.90	
3311.02	Amortissement d'ouvrages du Service des eaux	29'580.00		29'580.00		29'580.00	
3813.00	Attribution aux financements spéciaux pour l'adduction d'eau	50'399.90				6'313.70	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	46'142.30		52'330.00		66'322.95	
4273.00	Location compteurs d'eau et abonnement		60'287.00		55'000.00		64'249.75
4341.02	Taxes unique de raccordement		50'399.90				56'916.10
4351.00	Ventes d'eau		381'911.40		369'600.00		406'831.20
4356.00	Facturation de services à des tiers		670.50				
4651.01	Subsides ECA						1'198.00
4813.00	Prélèvement financements spéciaux service des eaux		29'071.55		124'085.00		
4909.00	Imputation interne Eau et Epuration Bâtiments communaux		7'229.90		10'380.00		11'576.75

Commentaires de la page N° 29

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
8	Services Industriels	
81	Service des eaux	
811	Réservoir	
811.3141.00	Entretien du réservoir	Contrôle annuel du réservoir et remplacement du filtre

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
811	RESERVOIR	4'282.70		6'840.00		4'512.25	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	2'372.60		2'500.00		1'501.40	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	1'386.15		2'750.00		2'503.20	
3182.00	Frais de téléphones	321.60		360.00		316.80	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise			1'000.00			
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	202.35		230.00		190.85	

Commentaires de la page N° 30

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	2'725'854.01	1'261'695.50	2'854'793.00	1'291'825.00	2'704'345.31	1'272'231.30
2	FINANCES	4'018'837.28	11'635'991.51	2'314'235.00	10'406'920.00	3'012'726.39	10'877'058.19
3	DOMAINES ET BÂTIMENTS	693'797.30	341'477.95	768'937.75	374'615.00	733'013.20	132'755.95
4	TRAVAUX	2'649'766.31	1'500'350.43	2'652'233.30	1'355'835.00	2'648'062.64	1'468'287.81
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	2'535'483.14	848'874.85	2'676'875.00	848'085.00	2'598'922.45	873'314.05
6	POLICE	518'769.61	112'912.65	582'200.00	125'970.00	517'493.30	88'874.60
7	SECURITE SOCIALE	2'693'182.85	134'767.00	2'885'020.00	5'000.00	2'762'162.70	265'113.95
8	SERVICES INDUSTRIELS	529'570.25	529'570.25	559'065.00	559'065.00	540'771.80	540'771.80
9	CLÔTURE					909.86	
Total Charges		16'365'260.75		15'293'359.05		15'518'407.65	
Total Revenus			16'365'640.14		14'967'315.00		15'518'407.65
Excédent de charges					326'044.05		
Excédent de revenus			379.39				

Commentaires de la page N° 31 – **complément de la page 27**

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
7	Sécurité sociale	
72	Prévoyance sociale cantonale	
720	Prévoyance sociale cantonale	
720.4515.00	Part. communale à la cohésion sociale décompte année précédente	<p>A la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur les péréquations au 1^{er} janvier 2011, le mode de calcul de la répartition de la facture pour la cohésion sociale suivant a été utilisé pour le décompte 2020 en 2021. Les acomptes facturés pour 2020 représentaient le 0,2379527% du total des charges cantonales de la cohésion sociale <u>budgetée</u> à CHF 824'863'600.-. Le décompte final calculé représente une participation à hauteur de 0,2171514% sur un total de charges cantonales de CHF 844'273'246.-, soit une augmentation de 2.35%</p> <p>Le calcul de la participation des communes à la facture sociale pour 2020 tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ de la part des impôts conjoncturels, tels l'impôt sur les frontaliers (30% des recettes communales), les successions, les droits de mutation et gains immobiliers (50% des recettes communales) ⇒ de la part des impôts selon écrêtage pour les communes dont la valeur du point d'impôt dépasse la moyenne cantonale ⇒ le solde étant ramené à un nombre de points d'impôt par commune (13,51 points en 2020) ⇒ d'un revenu exceptionnel sur impôt d'une commune <p>Comme le Canton réunit toutes les données des communes, il est le seul en mesure d'effectuer le calcul complet de répartition de la facture pour la cohésion sociale</p> <p>Pour Cugy, le décompte final de participation à la cohésion sociale pour 2020, s'établit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Part des impôts conjoncturels : CHF 386'904.-- ⇒ Part des impôts selon écrêtage : la valeur du point d'impôt communal de Cugy est inférieure à la moyenne cantonale, donc pas de participation ⇒ Solde couvert par la participation à hauteur de 13,51 points d'une valeur de CHF 107'062.--, soit CHF 1'446'448.-- <p>Les acomptes versés dans les comptes 2020 totalisent CHF 1'962'784.-, alors que le décompte s'élève à CHF 1'833'352.-, soit un solde en faveur de la commune de CHF 129'432.--.</p>

LISTE DES SOLDES PAR NATURE

**Fonctionnement
et
Investissements**

Charges par nature 2021

	Comptes 2021	Budget 2021	Différence	Variation Budget comptes	Comptes 2020
3 Charges	16'365'260.75	15'293'359.05	1'071'901.70	7.01%	15'517'497.79
30 Autorités et personnel	2'314'866.15	2'356'315.00	-41'448.85	-1.76%	2'239'009.60
300 Autorités et commissions	267'037.85	260'180.00	6'857.85	2.64%	232'442.30
301 Personnel administratif et d'exploitation	1'526'288.95	1'545'285.00	-18'996.05	-1.23%	1'494'228.00
302 Traitement du personnel enseignant remplaçant					
303 Assurances sociales	165'016.40	167'200.00	-2'183.60	-1.31%	158'954.40
304 Caisses de pensions et de prévoyance	248'184.90	255'300.00	-7'115.10	-2.79%	241'976.20
305 Assurances accidents et maladie	67'314.25	69'100.00	-1'785.75	-2.58%	64'695.90
306 Indemnisation et remboursement de frais	29'378.15	29'750.00	-371.85	-1.25%	24'865.50
307 Prestations complémentaires de prévoyance					
308 Personnel intérimaire			0.00	100.00%	17'611.05
309 Autres charges des autorités et du personnel	11'645.65	29'500.00	-17'854.35	-60.52%	4'236.25
31 Biens, services, marchandises	2'411'063.15	2'677'705.00	-266'641.85	-9.96%	2'403'524.75
310 Imprimés et fournitures de bureau	39'605.80	45'960.00	-6'354.20	-13.83%	33'494.10
311 Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	31'722.20	128'640.00	-96'917.80	-75.34%	52'875.70
312 Achats d'eau, d'énergie, de combustible	463'138.20	495'100.00	-31'961.80	-6.46%	494'591.20
313 Autres fournitures et marchandises	102'212.40	111'085.00	-8'872.60	-7.99%	93'644.30
314 Entretien des immeubles, routes et territoire	576'081.10	673'640.00	-97'558.90	-14.48%	614'772.40
315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	147'889.56	146'085.00	1'804.56	1.24%	149'440.70
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	155'142.55	179'800.00	-24'657.45	-13.71%	38'772.00
317 Réceptions et manifestations	19'312.80	49'500.00	-30'187.20	-60.98%	18'746.00
318 Honoraires et prestations de services	658'277.93	753'605.00	-95'327.07	-12.65%	744'562.49
319 Impôts, taxes, cotisations et frais divers	217'680.61	94'290.00	123'390.61	130.86%	162'625.86
32 Intérêts passifs	17'918.46	67'650.00	-49'731.54	-73.51%	98'359.57
321 Intérêts des dettes à court terme					
322 Intérêts des dettes à moyen et long terme	17'221.34	63'650.00	-46'428.66	-72.94%	95'759.63
329 Autres intérêts	697.12	4'000.00	-3'302.88	-82.57%	2'599.94

Commune de Cugy VD

Comptes 2021

	Comptes 2021	Budget 2021	Différence	Variation Budget comptes	Comptes 2020
33 Amortissements	916'924.75	894'481.05	22'443.70	2.51%	1'191'713.24
330 Amortissements du patrimoine financier	83'943.70	61'500.00	22'443.70	36.49%	170'776.94
331 Amortissements obligatoires du patrimoine administratif	832'981.05	832'981.05	0.00	0.00%	844'016.45
332 Autres amortissements du patrimoine administratif				--	176'919.85
333 Amortissement du découvert				--	
35 Remboursements, participations et subventions à des collectiv	6'894'597.54	7'083'253.00	-188'655.46	-2.66%	6'958'741.40
351 Canton	2'360'337.85	2'361'000.00	-662.15	-0.03%	2'464'507.10
352 Communes et associations de communes	4'534'259.69	4'722'253.00	-187'993.31	-3.98%	4'494'234.30
36 Aides et subventions	596'845.15	743'560.00	-146'714.85	-19.73%	616'744.20
365 Aides, subventions à des institutions privées	581'043.80	730'560.00	-149'516.20	-20.47%	610'696.20
366 Aides individuelles	15'801.35	13'000.00	2'801.35	21.55%	6'048.00
38 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	1'965'623.35	165'620.00	1'800'003.35	91.57%	779'975.13
380 Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	1'560'000.00				438'000.00
381 Attributions aux financements spéciaux	405'623.35	165'620.00	240'003.35	59.17%	341'975.13
39 Imputations internes	1'247'422.20	1'304'775.00	-57'352.80	-4.40%	1'229'429.90
390 Imputations internes	1'247'422.20	1'304'775.00	-57'352.80	-4.40%	1'229'429.90

Revenus par nature 2021

	Comptes 2021	Budget 2021	Différence	Variation Budget comptes	Comptes 2020
4 Revenus	16'365'640.14	14'967'315.00	1'398'325.14	9.34%	15'518'407.65
40 Impôts	9'208'503.67	8'648'000.00	560'503.67	6.48%	9'107'262.90
400 Impôts sur le revenu, la fortune et impôt personnel	7'932'714.75	7'628'000.00	304'714.75	3.99%	7'621'096.32
401 Impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales	226'741.30	92'000.00	134'741.30	146.46%	204'640.55
402 Impôt foncier	716'846.85	715'000.00	1'846.85	0.26%	694'173.55
404 Droits de mutation	295'046.85	180'000.00	115'046.85	38.99%	359'177.05
405 Impôts sur les successions et donations	11'587.70		11'587.70	100.00%	103'666.80
406 Impôts et taxes sur la possession et la dépense	16'050.00	15'000.00	1'050.00	6.54%	15'600.00
409 Impôts récupérés après défalcation	9'516.22	18'000.00	-8'483.78	-89.15%	108'908.63
41 Patentes	13'748.20	12'000.00	1'748.20	14.57%	12'863.75
410 Patentes	13'748.20	12'000.00	1'748.20	14.57%	12'863.75
411 Concessions				--	
42 Revenus du patrimoine	984'188.89	1'034'635.00	-50'446.11	-4.88%	832'924.28
422 Revenus des capitaux du patrimoine financier	97'145.54	96'600.00	545.54	0.56%	103'349.68
423 Revenus des immeubles du patrimoine financier	10'843.00	10'815.00	28.00	0.26%	10'843.00
424 Gains comptables sur les placements du patrimoine financier				--	
425 Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif				--	
427 Revenus des immeubles du patrimoine administratif	876'200.35	927'220.00	-51'019.65	-5.50%	718'731.60
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	2'222'570.41	2'059'365.00	163'205.41	7.93%	2'330'669.53
430 Taxes légales de remplacement				--	
431 Emoluments	55'620.15	41'450.00	14'170.15	34.19%	45'190.10
432 Recettes pour des soins médicaux et dentaire	4'475.95	2'000.00	2'475.95	123.80%	2'317.00
433 Ecolage				--	
434 Taxes de raccordement et d'utilisation	1'023'982.95	990'400.00	33'582.95	3.39%	1'083'975.57
435 Ventes et prestations de service	1'054'417.58	968'145.00	86'272.58	8.91%	1'011'170.54
436 Remboursements de tiers	57'072.78	31'000.00	26'072.78	84.11%	161'376.31
437 Amendes	10'833.00	12'500.00	-1'667.00	-13.34%	17'054.51
439 Autres recettes	16'168.00	13'870.00	2'298.00	16.57%	9'585.50

Commune de Cugy VD

Comptes 2021

	Comptes 2021	Budget 2021	Différence	Variation Budget comptes	Comptes 2020
44 Parts à des recettes cantonales	368'277.20	292'000.00	76'277.20	20.71%	351'665.40
441 Parts à des recettes cantonales	368'277.20	292'000.00	76'277.20	20.71%	351'665.40
444 Autres contributions cantonales				--	
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	2'161'949.02	1'415'330.00	746'619.02	52.75%	1'618'425.94
451 Canton	175'567.37	31'150.00	144'417.37	463.62%	303'456.44
452 Communes et associations de communes	1'986'381.65	1'384'180.00	602'201.65	43.51%	1'314'969.50
46 Autres participations et subventions	6'849.00	0.00	6'849.00		3'106.95
465 Participations et subventions de tiers	6'849.00	0.00	6'849.00	100.00%	3'106.95
469 Dons et legs					
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	152'131.55	201'210.00	-49'078.45	-24.39%	32'059.00
480 Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	32'560.00	77'125.00	-44'565.00	-136.87%	32'059.00
481 Prélèvements sur les financements spéciaux	119'571.55	124'085.00	-4'513.45	-100.00%	
49 Imputations internes	1'247'422.20	1'304'775.00	-57'352.80	-4.40%	1'229'429.90
49 Imputations internes	1'247'422.20	1'304'775.00	-57'352.80	-4.40%	1'229'429.90

INVESTISSEMENTS PAR NATURE

(Postes 914-915-916-917 du bilan)

	Comptes 2021	Comptes 2020
5 Dépenses	484'987.90	600'813.50
50 Investissements	484'987.90	600'813.50
501 Ouvrages de génie civil et d'assainissement	470'521.20	525'632.50
503 Bâtiments et constructions		
504 Installations des services industriels	14'466.70	75'181.00
505 Forêts		
506 Mobilier, machines et véhicules	0.00	0.00
507 Marchandises et approvisionnements		
509 Autres biens		
52 Prêts et participations permanentes	0.00	0.00
522 Communes et associations de communes		
525 Autres participations		
56 Subventions d'investissement	0.00	0.00
562 Communes et associations de communes		
565 Autres subventions		
58 Autres investissements	0.00	0.00
581 Indemnités d'expropriation		
589 Autres dépenses d'investissement		
6 Recettes	832'981.05	844'016.45
60 Transferts au patrimoine financier	0.00	0.00
609 Transferts au patrimoine financier		
61 Participations de tiers	0.00	0.00
619 Participations de tiers		
62 Remboursements de prêts et de participations	0.00	0.00
622 Communes et associations de communes		
625 Autres remboursements		
66 Subventions	0.00	0.00
661 Canton		
662 Communes et associations de communes		
669 Autres subventions		
68 Reprises des amortissements et réserves	832'981.05	844'016.45
681 Reprises des amortissements (idem 331+332)	832'981.05	844'016.45
689 Reprises des réserves		
59 Diminution des investissements (chi. 6 moins chi. 5)	-347'993.15	-243'202.95
69 Augmentation des investissements (chi. 5 moins chi. 6)		

Attributions effectuées

dans le cadre du bouclement

ATTRIBUTIONS DANS LE CADRE DU BOUCLEMENT

Nos de comptes

Remarques

9282.12	Fonds de réserve en attente d'affectation	<p>Dans le cadre du bouclage des comptes de l'exercice sous revue, la Municipalité vous propose de procéder aux attributions complémentaires suivantes :</p> <p><i>a) Attribution aux fonds de réserve</i></p> <p>Attribution au fonds de réserve en attente d'affectation de CHF 1'560'000.-- <i>Déjà comptabilisé dans les comptes présentés</i></p> <p><i>b Attribution du solde au capital</i></p> <p>Le solde de CHF 379.39 est attribué au Capital</p>
9290.00	Capital	



Commune de Cugy (VD)

Rapport de la Commission de Gestion 2021

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
II. EXTRAITS DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL DE JUILLET 2016	4
III. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2021	6
Réflexion générale de la Cogest relative au rapport de gestion 2021	6
Centre de vie enfantine (CVE)	6
Formation et jeunesse	6
Vœu n° 1	6
Association Step Echallens-Talent (ASET)	7
Concept énergétique	7
Vœu n° 2	7
Administration	8
Vœu n° 3	9
Finances	9
Forêts	9
Maison villageoise	10
Police des constructions	10
Observation n° 1	11
Observation n° 2	11
Déchetterie	12
Vœu n° 4	12
Vie sociale	12
Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS)	12
Police municipale	13
Radar pédagogique	13
IV. CONCLUSION	14

I. INTRODUCTION

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat que lui a attribué le Conseil communal, la commission de gestion (Cogest) vous présente son rapport pour l'exercice 2021.

La Cogest s'est d'abord constituée le 16 décembre 2021 lors d'une séance tenue à la Maison villageoise et elle s'est ensuite réunie à une vingtaine de reprises à la Maison de commune pour réaliser ses travaux. Des séances ont été tenues avec le Syndic et avec chaque Municipal afin d'échanger sur les activités et les réalisations de leurs dicastères respectifs. La Cogest a ainsi demandé des explications additionnelles auprès de la Municipalité à travers la soixantaine de questions posées avant même la prise de connaissance du rapport sur l'état financier de la Commune. Ayant bénéficié de la disponibilité de la Municipalité pour ces séances, la Cogest tient à souligner la qualité des échanges qui ont eu lieu. Quant à la séance concernant plus précisément la gestion des comptes, la Cogest a pu compter sur la présence du Municipal des finances et de Madame la boursière communale, ainsi que sur la participation de la commission de finances (Cofin).

Tout ce travail collectif a rendu possible la rédaction du présent rapport. L'allègement, voire la fin, des mesures sanitaires en 2022 a enfin remis à l'ordre du jour les possibilités d'un travail d'équipe en présentiel, ce qui est un avantage indéniable pour mener à bien des échanges fructueux. Ce rapport a donc été rédigé par l'ensemble des commissaires de la Cogest et il est présenté sous une forme qui est le fruit du travail efficace de sa secrétaire (Mme Déborah López).

La Cogest salue le travail effectué par la Municipalité au cours de l'exercice 2021, d'autant plus qu'il s'agissait d'une année de transition suite aux élections municipales du printemps. Bien que l'équipe municipale soit demeurée inchangée, l'attribution des dicastères a amené plusieurs changements et les Municipaux ont assuré la transition y relative en prenant en main leurs dicastères respectifs avec dynamisme et engagement.

Il est de tradition d'effectuer une visite du patrimoine; celle-ci a eu lieu le 7 mai 2022. Elle a permis à la Cogest d'apprécier quelques-uns des éléments importants de notre commune: la gestion du collège de l'Epi d'Or; l'organisation des opérations du Services de Défense Incendie et Secours (SDIS); la mise en œuvre du Centre d'animation au collège du Motty. La Cogest tient à remercier la Secrétaire municipale pour l'organisation de cette visite ainsi que le Syndic et les Municipaux pour leur participation et toutes leurs explications.

II. EXTRAITS DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL DE JUILLET 2016

B - Commission de gestion

Composition Désignation	<p>Article 72</p> <p>La commission de gestion est formée de cinq à sept membres, elle est nommée par le Conseil pour une durée d'une année.</p> <p>Ses membres sont rééligibles.</p> <p>Aucun membre de la Municipalité, sortant de charge, ne peut faire partie de la commission de gestion durant les deux années suivant sa démission.</p>
Constitution Organisation	<p>Article 73</p> <p>La commission de gestion désigne chaque année son président rééligible deux fois.</p>
Attributions LC 93c. RCom 34, 35, 35a	<p>Article 74</p> <p>La commission de gestion est chargée de l'examen, pour l'année écoulée, de la gestion de la Municipalité.</p> <p>Elle a notamment pour mission :</p> <ol style="list-style-type: none">1. De vérifier les comptes de l'année précédente et d'examiner, en particulier, si les prévisions budgétaires ont été respectées, si les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent et si les inventaires des postes du bilan sont exacts2. De s'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente3. De vérifier la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente Commission4. D'inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux5. D'examiner les documents mentionnés à l'article 93eLC, conformément à celui-ci6. D'examiner le tableau de la classification des fonctions ainsi que l'échelle des traitements7. D'établir un rapport traitant, d'une part, du résultat de ses inspections et de la gestion Municipale et, d'autre part, des comptes et inventaires; ce rapport tend, s'il y a lieu, à donner décharge à la Municipalité. <p>La commission de gestion peut formuler des vœux ou des observations, voir article 134 ci-après.</p> <p>Pour la vérification des comptes et opérations comptables, la commission de gestion prend l'avis de la commission des finances, elle peut également s'en remettre aux contrôles effectués par un fiduciaire justifiant de la présence d'un réviseur qualifié.</p> <p>À la demande de la Municipalité, elle peut donner son avis, ou être consultée, sur la gestion et les travaux de l'année en cours. De même, sur</p>

demande du bureau du Conseil, elle peut officier comme commission ad hoc ou être consultée par d'autres commissions.

Droit d'investigation
Secret
RCCom 35, 35a

Article 75

La commission de gestion a accès à toutes les informations nécessaires à l'exécution de son mandat, mais elle ne saurait faire état de tout ce qu'elle a appris. Les conseillers ne jouissent d'aucune immunité parlementaire. Dès lors, celui qui, en séance ou en privé, porterait atteinte fautivement et d'une manière illicite aux intérêts moraux ou matériels de tiers, engagerait sa responsabilité.

La Municipalité est tenue de fournir à la commission de gestion tous les documents et renseignements nécessaires.

Le secrétaire du conseil met à la disposition de la commission les registres et les archives du Conseil. Les attributions et les devoirs de la commission de gestion sont rappelés lors de la séance constitutive.

Rapports
Amendements
Observations et vœux
de la Cogest

Article 134

Agissant dans le cadre des compétences que lui confèrent les articles 74 et 75 ci-avant, la commission de gestion établit un rapport sur la gestion et les comptes.

Elle peut proposer au Conseil d'amender les conclusions du préavis municipal sur le bouclage des comptes.

La Commission peut également formuler des observations et des vœux ordonnés numériquement sur la gestion et les comptes. L'observation relève un point précis de la gestion pour lequel la Commission tient à formuler des réserves. Le vœu invite la Municipalité à étudier la possibilité de faire un travail ou une réforme.

Avant d'être remis au Conseil, mais au plus tard le 31 mai de l'année en cours, les rapports sont soumis à la Municipalité, qui répond par écrit, dans les vingt jours, aux observations et vœux qui y sont consignés.

Vote
RCCCom 37

Article 137

Le vote sur la gestion et les comptes intervient au plus tard le 30 juin de chaque année. Le Conseil délibère séparément sur la gestion, sur les comptes, ainsi que sur les réponses aux vœux et observations.

Chaque vœu et observation fait l'objet d'une réponse municipale.

La discussion est ouverte sur chaque réponse municipale. Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil. En cas de discussion sur une observation, le Conseil accepte ou refuse la réponse municipale par un vote, mais sans pouvoir la modifier.

Les réponses sur les vœux ne font pas l'objet d'une décision du Conseil.

III. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2021

Réflexion générale de la Cogest relative au rapport de gestion 2021

La Cogest a lu avec attention le rapport de gestion rédigé par la Municipalité pour l'année 2021. Elle relève la qualité de celui-ci, sa complétude permet de se faire une idée précise aussi bien des affaires courantes de la Municipalité que des projets qui l'ont plus particulièrement occupé pendant l'année. La Cogest a constaté que toutes les observations relevées dans son rapport 2020 ont été traitées par la Municipalité.

Centre de vie enfantine (CVE)

La Cogest s'est longuement penchée sur le CVE l'année dernière, et se réjouit du fait que tout a été mis en œuvre pour tenir les délais, et que les enfants et les équipes d'encadrement aient pu prendre possession des lieux comme prévu, à la rentrée scolaire d'août 2021. Elle relève une erreur de marquage au niveau des places de parc réservées aux parents, qui ne peuvent pas être considérées comme un "dépose-minute". La Municipalité a pris note de cette remarque, et fera la correction nécessaire lors de la pose du revêtement définitif.

Le nombre de places a été bien anticipé. Il en reste certes encore de libres, mais si le CVE avait été complet au départ cela aurait voulu dire que la construction et le nombre de places prévues auraient été mal gérés. Pour rappel, la première moitié de l'année les anciens locaux étaient encore utilisés et ce n'est donc que durant une demi-année que les nouveaux locaux ont été en fonction.

Formation et jeunesse

La Cogest a pris conscience de tout ce que l'ASICE doit gérer en lien avec les écoles : le centre d'animation, la bibliothèque, la cantine, les transports scolaires, et la gestion des nombreuses personnes qui sont engagées à petit pourcentage pour encadrer les enfants dans les diverses tâches en lien avec la scolarité.

Nous avons bien noté que beaucoup d'élèves viennent des communes environnantes pour des raisons diverses, structures familiales, mesure d'insertion, cours non dispensés ailleurs, etc. et qui sont réglementées par une convention par décision cantonale. L'ASICE prenant en charge les déplacements.

Vœu n° 1

La Cogest souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'augmenter le nombre de places pour les vélos au collège de l'Epi d'Or.

Collège de la Combe

La Cogest, très attentive aux notions de développement durable dans notre commune, s'est intéressée à la répartition de la consommation de la chaudière du collège la Combe qui alimente un réseau de chauffage à distance pour les collèges de la Combe, du Motty et le centre de vie enfantine. En cas de panne, un chauffage au gaz prend le relais.

Collège du Motty - repas de midi

Nous notons que pour palier à la congestion de la cantine de la Combe, et permettre le service des repas de midi pour les élèves de 7P et 8P, des adaptations en ce qui concerne les horaires scolaires et les pauses ont été mises en place au collège du Motty, en plus de l'installation d'une cuisine. On notera aussi que le jeudi est le jour le plus chargé et il sert de référence pour la planification.

Association Step Echallens-Talent (ASET)

La Cogest s'étonne que notre commune ne participe pas financièrement au projet. L'ASET regroupe neuf communes, mais les emprunts bancaires nécessaires à la réalisation de ce projet se font au nom de l'association. L'avantage pour notre commune est de ne pas impacter son plafond d'endettement et de garder une marge d'investissements pour d'autres infrastructures communales.

Concept énergétique

La Municipalité suit le plan climat vaudois et nous ne pouvons que l'en féliciter. Grâce au soutien du plan énergie et climat communal (PECC), qui accompagne les communes vaudoises, elle a un appui et un fil conducteur pour la guider dans ses démarches. Elle a ainsi créé des fiches action afin d'avoir des objectifs clairs et détaillés et qui aideront les dicastères concernés.

Vœu n° 2

La Cogest souhaite que la Municipalité incite davantage la population à s'impliquer en faveur du climat, en les guidant et en mettant en place des actions, informations dans la PIO, Reflets de Cugy ou par des séances d'informations (par exemple: <https://www.leprogrammebatiments.ch/fr/cantons/vaud/>).

La Cogest s'est intéressée au changement des véhicules de la commune. Il est à noter que ces véhicules roulent peu en termes de kilomètres parcourus, mais beaucoup en nombre d'heures. Ce facteur rend l'aspect de l'autonomie particulièrement important. Bien qu'attentive aux nouvelles technologies dans le domaine de la mobilité, la Municipalité ne privilégie pas actuellement des véhicules à propulsion autre que fossile, pour diverses raisons :

- l'offre est encore très restreinte
- les prix sont très élevés
- l'autonomie est souvent insuffisante (il n'est par exemple pas envisageable de devoir stopper le déneigement pour recharger un véhicule pendant plusieurs heures).

Notre commune envisage de faire appel dans certaines situations à ses voisins pour l'emprunt d'un véhicule spécifique. Des prestataires externes sont également mandatés, par exemple pour la balayeuse qui est utilisée environ quatre fois par année.

Administration

Effectifs de l'administration communale

L'année 2021 a été marquée par la démission du secrétaire municipal au 31 octobre. Celui-ci, en continuant à gérer quelques dossiers, et la secrétaire municipale adjointe, en augmentant son taux d'activité, ont œuvré pour faciliter la transition. La nouvelle secrétaire municipale a été engagée pour commencer le 1er janvier 2022. D'ailleurs la Cogest reconnaît la bonne démarche suivie pour combler le poste ouvert : mise au concours, deux étapes d'audition, sélection de la personne retenue.

Evolution des heures supplémentaires

De façon générale, le personnel administratif utilise les heures supplémentaires accumulées dans l'année pour compenser la période de fermeture des Fêtes de fin d'année. Ceci explique donc la diminution du solde des heures supplémentaires entre novembre et janvier. Il arrive aussi que les heures soient compensées en été. Peu importe la période, il s'agit toujours de compensation en temps; il n'y a aucune compensation financière. Bien que certains corps de métier n'aient pu compenser toutes leurs heures supplémentaires – nous pensons ici au personnel de voirie dont la charge de travail peut varier souvent selon les aléas de Dame Nature – il n'y a aucune accumulation d'heures qui justifierait d'embaucher du personnel supplémentaire.

Formation continue

Bien que la situation sanitaire liée à la COVID-19 n'ait pas été propice pour faire de la formation continue, quelques formations ont pu être suivies. Il est à noter que plusieurs cours ont eu lieu en raison des modifications informatiques, simplement pour assurer une meilleure utilisation des applications.

Depuis le début de l'année, il y a eu des contrôles effectués au niveau de la formation du personnel en matière de prévention et, notamment, de faux courriels ont été envoyés par une société autorisée à le faire. Le résultat des tests a été excellent. Du point de vue de la prévention d'attaques informatiques, ce résultat est rassurant.

Informatique

La Municipalité a pris diverses mesures pour assurer la sécurité informatique de ses installations. La Cogest a constaté, par exemple, que l'adresse URL du site Internet n'est pas encore sécurisée. En fait, la Municipalité a entrepris de faire un audit complet de toute l'informatique et prendra les mesures nécessaires en fonction des conclusions de l'audit.

S'il est rassurant de constater que la Municipalité a poursuivi et va poursuivre ses efforts de sensibilisation du personnel communal aux problèmes de sécurité et de protection des données, il est un peu préoccupant de voir que le processus de mise à jour du site internet n'est pas documenté. Le décalage des mises à jour est expliqué par le changement de personnel. A mi-mai 2022, des efforts ont été consentis et le site semble à jour.

Vœu n° 3

Le site Internet étant le moyen de communication privilégié de la Commune, la Cogest souhaite que le processus de mise à jour soit documenté, afin que celle-ci puisse être effectuée sans délai en l'absence de la personne en charge.

Nuisances sonores

Comme mentionné lors de la séance du Conseil communal du 24 mars 2022, en ce qui concerne le bruit généré par la société Metabader, la commune de Cugy ne peut pas agir en tant que telle. En effet, c'est un sujet de droit privé et civil, il s'agit d'une entreprise située sur la commune du Mont-sur-Lausanne, qui plus est dans une zone de sensibilité 3, ce qui l'autorise à faire du bruit. Les habitants indisposés peuvent actionner des mesures juridiques.

Finances

La Cofin a fait part à la Cogest des bonnes relations existantes avec la Municipalité et relevé la transparence, la qualité et l'exhaustivité des informations fournies sans oublier le travail remarquable de la Boursière communale.

Les deux commissions relèvent la bonne tenue des comptes et la continuation des efforts de la Municipalité pour optimiser les coûts qui ont conduit au résultat réjouissant concernant les comptes 2021, qui, en fait, est aussi le résultat d'une planification financière bien réfléchie. Le Conseil communal a pris une option forte lorsqu'il a décidé, sur proposition de la Municipalité, d'augmenter les points d'impôts et de les bloquer pour quatre ans. Cette option apparaît maintenant porter ses fruits. C'est toute l'importance d'une bonne collaboration et de la relation de confiance existante entre le Conseil communal et la Municipalité qui sont à souligner. La Cogest n'a aucun signal orange à signaler à ce sujet, la politique des finances communales mise en place a porté tous les signaux financiers au vert. C'est un excellent point à relever.

Forêts

Un autre aspect qui a intéressé la Cogest est le Triage, une association de huit communes qui gère les forêts cantonales et communales. Il emploie un garde forestier, gère le martelage et la vente du bois et est propriétaire du hangar à plaquettes.

Le hangar à plaquettes se trouve sur la commune de Bretigny, sur le site de l'ancienne déchetterie. Il abrite 3'500 m³ de copeaux de bois. Il dessert d'abord les collèges des communes du Triage. Ensuite, le surplus est vendu aux entreprises qui font des pellets, et rarement aux particuliers. Cette vente permet de financer le hangar. Le prix du bois est de 35 à 37 chf/m³.

A terme, la taille du hangar ne sera pas suffisante et il faudra l'agrandir.

Une enveloppe de subventions pour les plantations et soins culturaux, est votée par la Confédération et distribuée entre les Cantons, tous les trois ans. Le Triage reçoit une partie de ces subventions et les attribue aux huit communes par rapport à une clé de répartition bien précise, alors que la réfection des chemins forestiers est subventionnée par le canton.

Maison villageoise

Pour donner suite à un point déjà évoqué dans le rapport de la Commission de Gestion 2020, nous avons noté que la Municipalité a décidé de ne pas entreprendre de travaux pour améliorer les conditions phoniques de la salle du premier étage. Cet aspect sera pris en compte lors d'une probable rénovation, à l'horizon 2035.

Police des constructions

Visites de salubrité

Une visite de salubrité (aussi appelée visite de conformité) est prévue par chantier, en vue d'octroyer le permis d'habiter. Il peut arriver qu'une visite supplémentaire soit nécessaire.

Certains chantiers de notre commune occupent bien plus nos autorités qui doivent s'y rendre à plusieurs reprises. Ces visites supplémentaires peuvent alors être facturées aux propriétaires.

Parcelle 41

La Cogest désire connaître la suite de l'affaire qui occupe notre commune avec le propriétaire de cette parcelle. Sur l'avis de l'avocat conseil de la Municipalité et du préfet, la Municipalité a demandé une mise en conformité de la construction, sur la base de ce qui était annoncé dans la mise à l'enquête.

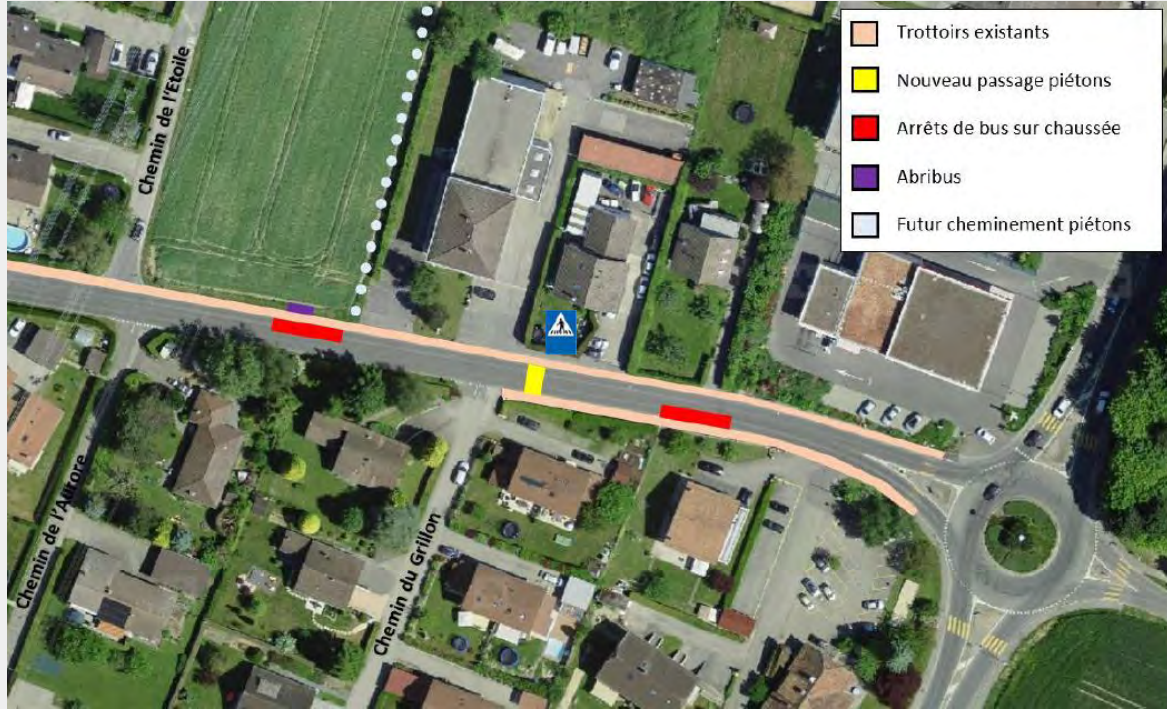
Réaménagement de la route Morrens

La Cogest regrette la petite taille des décrochements latéraux, qui ne semblent pas très utiles. La Municipalité nous a indiqué avoir fait un compromis pour satisfaire également les citoyens qui ne voulaient pas de réduction de vitesse à cet endroit. Les décrochements sont considérés comme "une aide à la traversée", compte tenu qu'il n'est pas possible d'y prévoir un passage pour piétons. La Cogest estime que cette solution est peu satisfaisante, car insuffisante pour ralentir le trafic, et surtout peu utile pour sécuriser l'aide à la traversée.

Observation n° 1

Selon le préavis No 29/2020, un passage piéton avait été prévu entre les deux arrêts de bus. La Municipalité a expliqué à la Cogest qu'un passage à cet endroit n'était pas possible, en raison de la densité d'habitations insuffisante. La Cogest demande à la Municipalité de déposer une requête de dérogation auprès de l'autorité cantonale afin de sécuriser la traversée des piétons à cet endroit. Pour mémoire, cette procédure avait été couronnée de succès pour le passage piétons se trouvant entre la Maison villageoise et le cimetière.

(photo préavis No 29/2020)



Observation n° 2

Extrait du préavis No 29/2020 :

Modération du trafic : la route de Morrens constitue l'axe d'entrée nord-ouest dans la commune de Cugy. Aucun élément de modération n'est présent, ni en entrée de localité, ni le long de cet axe, conduisant à des vitesses de circulation supérieures à la limitation générale à 50 km/h. Une campagne de mesures réalisée en été 2019 au niveau du débouché du chemin d'Au Bosson a montré que plus de 40% des véhicules entrant à Cugy sont en excès de vitesse.

La Cogest demande à la Municipalité d'effectuer de nouvelles mesures, afin de vérifier l'efficacité des décrochements actuels, et d'en communiquer les résultats au Conseil communal. Si ces mesures devaient ne pas montrer d'amélioration significative, la Cogest suggère que des dispositions soient prises pour améliorer ces décrochements afin de mieux ralentir le trafic.

Déchetterie

La Cogest a voulu connaître les contrats établis pour la récupération des déchets. La Municipalité n'a pas de contrats mais plutôt des accords avec les sociétés de la région. Par exemple : Metabader met à disposition les bennes et récupère les déchets.

Le seul contrat qui existe et qui est soumis à un appel d'offre est celui du ramassage des ordures ménagères.

Suite à l'observation n°3 du rapport de la Cogest 2020 : « *La Cogest souhaite que la Municipalité étudie un réaménagement de la circulation afin d'améliorer la sécurité et la fluidité du trafic.* », la Municipalité a mis un panneau de limitation de vitesse 10 km/h dans l'angle du bâtiment. Il est malheureusement peu visible.

Pour le marquage « Sortie Express », une offre a été demandée mais le montant était trop important.

Il a été décidé qu'un nouveau panneau de limitation, ainsi que le marquage, seront réalisés par les employés de la voirie ces prochaines semaines.

Selon le règlement sur la taxe de déchets, les jeunes en formation bénéficient d'un rabais. Cette information est peu connue et aucune indication n'est mentionnée dans la facture.

Vœu n° 4

La Cogest suggère que le règlement sur la taxe de déchets soit envoyé la première fois qu'un.e jeune reçoit sa facture, ou qu'une indication sur la possibilité de bénéficier d'un rabais pour jeune en formation soit inscrite.

Vie sociale

La Cogest se demande pourquoi le prix/heure avait autant augmenté en 2020 pour l'entraide familiale et l'accueil de jour (EFAJE). Il faut garder à l'esprit que l'année 2020 a été spéciale. En effet, les garderies et l'UAPE ont été fermées pendant plusieurs semaines et les frais d'écolage payés en avance (1 mois) par les parents ont été remboursés. Pour le parascolaire, ce ne sont pas moins de 15'000 heures qui n'ont pas été payées par les parents. De plus, lors de la reprise, les parents ont moins envoyé leurs enfants à la garderie car beaucoup étaient encore en télétravail. Cependant les charges (infrastructure, salaires, amortissements, etc) n'ont pas diminué.

La Confédération ayant versé des subventions exceptionnelles, la commune s'en sort bien puisque la facture n'a pas varié de manière significative par rapport aux années précédentes.

Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS)

La Municipalité nous informe que les communes qui font partie du SDIS Haut-Talent ont mis en place un groupe WhatsApp réservé aux alertes. Ainsi, dès qu'une intervention à lieu, le municipal de la commune concernée est informé. Ceci permet une réaction rapide, afin d'aider ou prendre des nouvelles des personnes victimes ou lésées s'il y a lieu.

Police municipale

La Cogest s'est intéressée aux ordonnances pénales notifiées en 2021, en lien avec le dépôt inapproprié de déchets. Ce type de dépôt a surtout lieu à la déchetterie : le tri n'est pas fait correctement par certains usagers. Les récidivistes peuvent se voir amender. En général, une seule amende suffit pour éviter une nouvelle récidive.

Il est essentiel de vérifier que les déchets soient correctement triés, une benne qui n'est pas propre peut ne pas être acceptée ou être déclassée.

Certains dépôts inappropriés ont été également constatés dans les poubelles publiques, mais fort heureusement pas en forêt.

Radar pédagogique

La Cogest remarque avec plaisir que nos autorités ont à cœur la sécurité de tous en installant régulièrement ce type de radar sur notre territoire communal. Les contrôles effectués permettent de constater que bon nombre de véhicules circulent dans la limite de vitesse autorisée, ou dans la marge prévue. Toutefois quelques dépassements, parfois importants, sont constatés.

La zone 30km/h du village a maintenant été homologuée. Des contrôles de vitesse permettant d'amender les contrevenants sont dès lors possibles.

L'usage d'un tel radar sera également demandé à la gendarmerie vaudoise afin de tenter de réduire les excès constatés à la route des Biolettes.

IV. CONCLUSION

L'année 2021 a montré que les compétences des Municipaux sont bien utilisées dans les projets menés par leurs dicastères respectifs; la redistribution des dicastères pour la nouvelle législature suite aux élections n'aura eu aucun impact négatif à cet égard. Que ce soit lors de ses échanges avec les Municipaux ou lors de la visite du patrimoine, la Cogest fut à même de noter le haut niveau d'engagement et de connaissances de chaque Municipal.e dans ses dossiers; chacun.e apporte, par son expérience professionnelle actuelle ou antérieure, cette plus-value qui profite au suivi des différents projets.

La Cogest a revu les vœux et observations qui avaient été mentionnés dans son rapport de l'année 2020. Ces points ont été traités, la plupart directement lors de la séance du 24 juin 2021, et certains au cours des mois qui ont suivi; on notera d'ailleurs à ce titre:

- le lexique des abréviations est dorénavant en annexe du Rapport de gestion;
- la mise à jour du site internet communal est effectuée de façon un peu plus régulière;
- les ratios financiers sont dorénavant présentés dans le chapitre "Finances" du Rapport de gestion.

Arrivée au terme de son mandat, la Cogest vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

- a) d'accepter le préavis No 08/2022 Rapport de Gestion et Comptes 2021 incluant les observations de la Cogest;
- b) de donner décharge à la Cogest de son mandat, en prenant acte de son rapport qui est présenté avec les réserves d'usage, particulièrement en ce qui concerne les éléments financiers placés sous la responsabilité de la fiduciaire et les informations qui n'auraient pas été portées à sa connaissance et qui auraient dû l'être.

Cugy, le 31.05.2022

La Commission de Gestion :

- Fabienne Chappuis
- Pierre Charpié
- David Gebara
- Richard Guimond
- Estelle Jeanfavre
- Déborah López





Rapport de gestion 2021

Réponses de la Municipalité aux observations et vœux
de la Commission de gestion

Observation n° 1

« Selon le préavis No 29/2020, un passage piéton avait été prévu entre les deux arrêts de bus. La Municipalité a expliqué à la Cogest qu'un passage à cet endroit n'était pas possible, en raison de la densité d'habitations insuffisante. La Cogest demande à la Municipalité de déposer une requête de dérogation auprès de l'autorité cantonale afin de sécuriser la traversée des piétons à cet endroit. Pour mémoire, cette procédure avait été couronnée de succès pour le passage piétons se trouvant entre la Maison villageoise et le cimetière. »

Réponse de la Municipalité

La Municipalité va entreprendre les démarches auprès des autorités concernées afin de pouvoir marquer le passage piétons et sécuriser la traversée de la route cantonale à cet endroit.

Le chemin piétonnier reliant le chemin des Dailles à la route de Morrens devrait favoriser nos démarches.

Observation n° 2

« Extrait du préavis No 29/2020 : Modération du trafic : la route de Morrens constitue l'axe d'entrée nord-ouest dans la commune de Cugy. Aucun élément de modération n'est présent, ni en entrée de localité, ni le long de cet axe, conduisant à des vitesses de circulation supérieures à la limitation générale à 50 km/h. Une campagne de mesures réalisée en été 2019 au niveau du débouché du chemin d'Au Bosson a montré que plus de 40% des véhicules entrant à Cugy sont en excès de vitesse.

La Cogest demande à la Municipalité d'effectuer de nouvelles mesures, afin de vérifier l'efficacité des décrochements actuels, et d'en communiquer les résultats au Conseil communal. Si ces mesures devaient ne pas montrer d'amélioration significative, la Cogest suggère que des dispositions soient prises pour améliorer ces décrochements afin de mieux ralentir le trafic. »

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte l'observation et fera effectuer de nouvelles mesures qui seront comparées afin de vérifier l'efficacité des décrochements. Si nécessaire, de nouvelles dispositions seront prises.

Vœu n° 1

« La Cogest souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'augmenter le nombre de places pour les vélos au collège de l'Epi d'Or. »



Réponse de la Municipalité

Le projet est à l'étude au service technique et des demandes de devis sont en cours. Le nombre de places de stationnement vélos sera augmenté pour la rentrée d'août au Collège de l'Epi d'Or.

Vœu n° 2

*« La Cogest souhaite que la Municipalité incite davantage la population à s'impliquer en faveur du climat, en les guidant et en mettant en place des actions, informations dans la PIO, Reflets de Cugy ou par des séances d'informations
(par exemple: <https://www.leprogrammebatiments.ch/fr/cantons/vaud/>). »*

Réponse de la Municipalité

La Municipalité s'est engagée dans la démarche Plan Énergie et Climat Communal (PECC), parce qu'elle a jugé primordial de compléter le travail de la CEeDd (Commission Energie et Développement durable) par une démarche participative adressée à la population. Il s'agira de sensibiliser cette dernière aux questions énergétiques mais aussi de permettre à nos habitants de donner leur avis et de participer à la construction du programme.

Ainsi, durant cette première année 2022, plusieurs événements et/ou actions seront proposés tel que :

- Des articles dans les Reflets de Cugy
- Un stand tenu par la CEeDd lors de la fête au Village des 3 et 4 septembre ;
- un atelier participatif en date du samedi 24 septembre 2022 de 8h30 à 12h30 à Cugy.
- un sondage en ligne, durant tout le mois de septembre 2022, qui permettra à la population de donner son avis sur des pistes envisagées par la Municipalité en matière de développement durable.
- En fin d'année ou au plus tard en début 2023, une soirée de présentation du PECC sera organisée à l'intention de la population.

A noter finalement que durant les 4 ans de la démarche, une action participative au moins sera proposée chaque année à la population.

Vœu n° 3

« Le site Internet étant le moyen de communication privilégié de la Commune, la Cogest souhaite que le processus de mise à jour soit documenté, afin que celle-ci puisse être effectuée sans délai en l'absence de la personne en charge. »

Réponse de la Municipalité

Dans le cadre de l'audit informatique entamé en début d'année 2022, une réflexion est actuellement menée sur la refonte complète du site internet. Dès sa mise en place, les personnes en charge de sa mise à jour seront formées à l'utilisation de ce nouvel outil et une procédure sera mise en place.



Vœu n° 4

« La Cogest suggère que le règlement sur la taxe de déchets soit envoyé la première fois qu'un.e jeune reçoit sa facture, ou qu'une indication sur la possibilité de bénéficier d'un rabais pour jeune en formation soit inscrite. »

Réponse de la Municipalité

Cette pertinente suggestion sera dûment prise en compte lors de l'envoi des prochaines factures aux jeunes nouvellement assujettis à cette taxe.

Ainsi approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 7 juin 2022 pour être transmis au Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

La secrétaire adjointe

Thierry Amy

Cloé Ginier



Cugy, le 23 juin 2022

Conseil communal de Cugy

1053 Cugy / VD

PROCOLE DE DECISION

Dans sa séance du 23 juin 2022, le Conseil communal de Cugy/VD a accepté le préavis n° 08-2022 « Rapport de gestion et états financiers 2021 » tel que présenté par la Municipalité.

CONSEIL COMMUNAL

Le Président : Alberto Fernandez La secrétaire : Myriam Messerli